UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01886440 5

ST. BASIL'S SEMINARY
TORONTO, CANADA

LIBRARY

GIFT OF
St. Anne's Church, Detroit

TRANSFERRED
ST. BASIL'S SEMINARY LIBRARY
ST. MICHAEL'S COLLEGE LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lathologieaffe06bail

LA

THÉOLOGIE AFFECTIVE

OU

SAINT THOMAS D'AQUIN

Médité en vue de la

PRÉDICATION

par LOUIS BAIL
Docteur en Théologie

NOUVELLE ÉDITION

REVUE ET ANNOTÉE AVEC LE PLUS GRAND SOIN, MISE EN FRANÇAIS MODERNE
ET EN HARMONIE
AVEC LES PLUS RÉCENTES DÉCISIONS DE L'ÉGLISE
ET LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES DE LA SCIENCE

par M. l'Abbé BOUGAL
Docteur en Théologie et en Droit canonique

TOME SIXIÈME

Des Quatre Vertus cardinales
la Prudence, la Justice, la Force,
et la Tempérance (suite).
De l'état de Perfection.

MONTRÉJEAU
(Haute-Garonne)
LIBRAIRIE J.-M. SOUBIRON, ÉDITEUR

Droits de reproduction et de traduction réservés.

LA THÉOLOGIE AFFECTIVE

OU

SAINT THOMAS D'AQUIN

EN MÉDITATIONS

PERMIS D'IMPRIMER

Toulouse, le 1er mars 1905.

E. F. TOUZET,
v. g.

SEP 11 1952

L'Editeur se réserve tous les droits de reproduction et de traduction.

Ce volume a été déposé conformément aux lois en mars 1905.

LA

THÉOLOGIE AFFECTIVE

OU

SAINT THOMAS D'AQUIN

Médité en vue de la

PRÉDICATION

par LOUIS BAIL
Docteur en Théologie

NOUVELLE ÉDITION

REVUE ET ANNOTÉE AVEC LE PLUS GRAND SOIN, MISE EN FRANÇAIS MODERNE
ET EN HARMONIE
AVEC LES PLUS RÉCENTES DÉCISIONS DE L'ÉGLISE
ET LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES DE LA SCIENCE

par M. l'Abbé BOUGAL
Docteur en Théologie et en Droit canonique

TOME SIXIÈME

Des Quatre Vertus cardinales
la Prudence, la Justice, la Force,
et la Tempérance (suite).
De l'état de Perfection.

MONTRÉJEAU
(Haute-Garonne)
LIBRAIRIE J.-M. SOUBIRON, ÉDITEUR

Droits de reproduction et de traduction réservés.

LA

THÉOLOGIE AFFECTIVE

OU

SAINT THOMAS

EN MÉDITATIONS

Secunda secundæ juxta Sanctum Thomam (suite)

TRAITÉ TROISIÈME

(SUITE)

Des quatre Vertus Cardinales (suite)

IXE MÉDITATION

A QUI DOIT S'ADRESSER L'ORAISON POUR QUI ET PAR QUI DOIT-ELLE ÊTRE FAITE

SOMMAIRE

L'oraison doit s'adresser à Dieu et aux Saints, mais d'une manière différente. — Pour qui doit-on prier. — Qui peut prier.

I

Considérez que l'oraison doit s'adresser à Dieu et aux Saints, mais d'une manière différente. Car nous pouvons adresser à quelqu'un

notre prière de deux manières : ou comme à celui qui doit accorder la chose qui est demandée, ou comme à celui qui doit la demander et l'obtenir définitivement. Or, il y a sur ce point cette différence entre Dieu et les Saints, que l'oraison doit être faite à Dieu, comme à celui qui doit en sa qualité d'auteur de la grâce et de la gloire, accorder la chose demandée. Le prophète a dit : « *Le* « *Seigneur donnera la grâce et la gloire.* » (Ps. 83.) Mais l'oraison peut s'adresser aux Saints comme à ceux qui en peuvent demander et solliciter l'effet pour nous ; ils servent de médiateurs entre nous et Dieu, car ils ont mérité dans cette vie d'être exaucés de Dieu, quand ils intercèderaient pour les nécessités des hommes. C'est pourquoi Job dit : « *Appelez donc à votre secours,* « *s'il y a quelqu'un qui vous réponde ; tournez-* « *vous vers quelqu'un des saints.* » (ch. 5.) Et saint Jean le disciple bien-aimé vit, entre autres visions merveilleuses qu'il eut des choses qui se passent dans l'autre monde, un ange à qui furent donnés plusieurs encensoirs (1), « *afin qu'il offrît* « *les prières de tous les saints sur l'autel d'or* »

1. Le texte sacré ne fait mention que d'un seul encensoir d'or dans lequel furent jetés une grande quantité de parfums, symbole des prières de tous les Saints. « *Alors il vint un autre ange qui se tint devant l'autel,* « *ayant un encensoir d'or ; et on lui donna une grande* « *quantité de parfums, afin qu'il offrît les prières de tous* « *les saints sur l'autel d'or qui est devant le trône de* « *Dieu. Et la fumée des parfums composés des prières des* « *saints, s'élevant de la main de l'ange, monta devant* « *Dieu.* » (Apoc. 8.)

(Apoc. 8), c'est-à-dire afin qu'il présentât au Père éternel les prières et oraisons des Saints. Les Saints en effet connaissent nos besoins, car Dieu les leur révèle ; ils connaissent également nos désirs et les prières que nous leur adressons, car Dieu dans sa bonté les leur manifeste, parce que c'est une chose convenable à leur état glorieux de savoir ce qui les touche et les concerne, comme par exemple les prières qui leur sont faites (1). De plus, ayant vécu autrefois sur la terre comme nous, ils ne peuvent ignorer qu'ils sont invoqués par certains habitants d'ici-bas, et comme leur charité est beaucoup plus grande dans le ciel qu'elle n'était sur la terre, ils sont encore plus portés à venir à notre secours dans l'état de gloire où ils sont, qu'ils ne l'étaient sur la terre, où incer-

1. Nous en avons une preuve d'autorité, car l'Ecriture Sainte nous apprend que « *les anges se réjouissent dans « le ciel, quand un pécheur fait pénitence* » (Luc. xv, 10.) et comment pourraient-ils se réjouir s'ils ignoraient la conversion du pécheur ? (La difficulté est la même pour les Anges que pour les Saints.) Nous en avons aussi une preuve de fait : l'Eglise ne canonise aucun Saint avant d'avoir acquis la certitude que plusieurs miracles ont été accomplis par son intercession. D'ailleurs, Dieu manquerait-il de moyens pour leur faire connaître ce qui se passe dans ce monde et même les demandes que nous leur adressons dans le fond de notre cœur ? L'histoire de tous nos actes et de toutes nos pensées n'est-elle pas écrite dans le Verbe qu'ils contemplent face à face et où Dieu peut leur permettre de la lire, comme l'observe saint Grégoire ? (MORAL. c. 14.)

tains de leur salut ils devaient être encore en peine pour eux-mêmes. Or, à cause de cette différence, l'oraison qui s'adresse à Dieu est un acte de Religion, parce que par nos prières nous le reconnaissons comme l'auteur de nos biens, car nous recourons à lui dans le but d'obtenir de lui-même et comme un effet de sa bonté ce que nous lui demandons. Mais l'oraison qui s'adresse aux Saints n'est pas un acte de Religion, mais plutôt *d'observance*, car nous nous adressons à eux non comme aux auteurs de nos biens, mais comme à nos intermédiaires et nos solliciteurs auprès de Dieu (1). De cette manière Dieu ne se trouve pas

1. « *L'oraison qui s'adresse aux Saints n'est pas un* « *acte de Religion.* » Le culte que nous rendons aux Saints est spécifiquement distinct de celui que nous rendons à Dieu. Il semble cependant que puisque c'est la même vertu de charité que nous pratiquons quand nous aimons le prochain et quand nous aimons Dieu ; ainsi ce doit être la même vertu de Religion qui nous fait rendre un même culte à Dieu pour lui-même et aux Saints à cause de Dieu. C'est ainsi que raisonne Suarez (De Incarn. q. 37, a. 4., disp. 22, sect. 3), qui admet que le culte que nous rendons à la Sainte Vierge comme mère de Dieu fait partie du culte de latrie. Absolument parlant, rien n'empêcherait de considérer dans les Saints l'excellence infinie de Dieu et de les honorer comme étant d'une manière toute spéciale les images de Dieu. Il serait même rigoureusement possible de considérer l'homme comme image de Dieu et de l'adorer *à ce titre*. Néanmoins nous ne devons honorer ni les hommes, ni les Saints à ce point de vue, à cause de la raison qu'en donne saint Thomas (III, q. 25, a. 3, ad. 3) : « *Si nous* « *offrions un culte de latrie à la créature raisonnable,*

offensé de ce qu'on honore les Saints par des prières, puisqu'on les considère comme étant bien au-dessous de lui. C'est ainsi qu'en use la sainte Eglise enseignée par l'Esprit-Saint; quand elle adresse sa prière à la Sainte-Trinité, elle lui parle ainsi : *Un seul Dieu, ayez pitié de nous*, et quand elle s'adresse aux Saints, elle leur parle d'un ton plus bas et dit : *Saint Pierre, priez pour nous.* Elle les invoque seulement à titre d'intercesseurs auprès de Dieu et non pas comme auteurs de nos biens, ce qui n'appartient qu'à Dieu.

Cette considération me permettra de constater un bienfait secret de la bonté de Dieu qui a voulu que nous puissions obtenir par les mérites des

« *qui porte en elle l'image de Dieu, il pourrait y avoir là* « *une occasion de se tromper ; je veux dire que l'adora-* « *tion risquerait de s'arrêter à l'homme, considéré en* « *lui-même, et de ne pas remonter jusqu'à Dieu, dont* « *l'homme est l'image.* » Nous devons donc honorer et nous honorons les Saints, non pas d'un culte relatif, mais d'un culte *absolu*, c'est-à-dire à cause de l'excellence surnaturelle qui est en eux. Cependant, si le culte que nous leur rendons n'est pas formellement un acte de Religion, c'est un acte *commandé* par la vertu de Religion. Le culte rendu aux amis de Dieu est, indirectement il est vrai, mais d'une manière toute spéciale, le culte de Dieu, car c'est Dieu qui est honoré dans ses amis, puisque c'est lui qui est l'auteur et la fin de cette excellence dont ils sont revêtus. « *La dévotion*, dit saint « Thomas (II. II. q. 82, a. 2, ad. 3), *que l'on a pour les* « *saints vivants ou morts ne s'arrête pas à eux, mais elle* « *va jusqu'à Dieu, puisque c'est Dieu que nous vénérons* « *dans ses serviteurs* ».

Saints certains biens que nous sommes indignes d'obtenir par nous-mêmes ; il a voulu que le défaut de nos propres mérites fût suppléé par l'abondance des mérites des autres (1). C'est ainsi qu'il guérit le paralytique en considération de la foi de ceux qui le lui présentaient ; de même, par une grande faveur, en considération des mérites et des prières des autres, il nous fait miséricorde pour l'âme et pour le corps. Dès lors j'observerai cette différence : j'invoquerai Dieu dans l'oraison comme l'auteur et le premier principe de tout bien, protestant que je le reconnais comme tel ; mais j'invoquerai les Saints comme mes intercesseurs et mes médiateurs auprès de lui. O âmes saintes qui avez échappé heureusement aux misères et aux dangers innombrables de la terre, où nous languissons et où nous combattons sans cesse, incertains de l'événement final, regardez-nous avec des yeux de pitié du haut de vos trônes célestes ; faites entendre en notre faveur votre voix agréable au Père éternel, au Fils et au Saint-Esprit, afin que nous soyons fortifiés par leurs secours dans nos combats si périlleux contre le monde, la chair et le démon, et que remportant la victoire, nous soyons admis dans la terre des vivants, dont vous avez la paisible possession.

1. Aloys. Novarin. *De delic. div. amor.* c. 79.

II

Considérez pour quelles personnes on peut prier. Le Docteur angélique (1) répond que nous devons prier pour tous les hommes vivant sur la terre, qui tous sont des voyageurs allant au ciel, car ils sont encore dans la voie et non pas au terme, qui est le ciel, notre patrie (2). La raison n'en est autre que l'obligation de charité qui nous fait un devoir d'aimer notre prochain et de désirer à tous les hommes le salut, à l'exemple de Jésus-Christ qui est mort absolument pour tous les hommes. Nous devons donc prier pour tous les hommes, selon la parole de saint Jacques : « *Priez* « *les uns pour les autres*, *afin que vous soyez* « *sauvés*. » (ch. 5.) Et l'Eglise, au jour du grand vendredi, ne prie-t-elle pas pour les hérétiques et les infidèles et pour tous les hommes de la terre, imitant en cela Jésus-Christ qui en ce jour pria pour tous les hommes, comme il versa son sang et mourut pour tous les hommes. Si l'on dit, avec saint Jean, qu'il y a « *un péché qui va à la mort* » et pour lequel il n'engage pas à prier (I Epit. ch. 5) ; il faut répondre que par ce péché qui va à la mort il entend l'impénitence finale, car celui qui meurt impénitent est damné et ne peut être secouru par les prières, parce qu'en enfer il n'y a aucune rédemption (3).

1. Quœst. 83. art. 7.

2. Corradus, parte 2, quœsito 186 et seq.

3. D'après les commentateurs les plus autorisés il faut entendre par « *péché qui conduit à la mort* » les

Mais, tant que dure cette vie, il n'y a personne qui ne puisse être secouru et aidé dans l'œuvre de son salut. Saint Augustin (1) dit à ce sujet qu'il ne faut désespérer du salut de personne durant cette vie, pas même du plus mauvais, et qu'il n'est pas imprudent de prier pour celui dont on ne désespère pas. C'est pourquoi on peut prier même pour

fautes très graves qui sont punies de l'excommunication, il faut surtout entendre l'apostasie. Il y a pour l'âme comme pour le corps certaines maladies dont la mort (la mort éternelle, quand il s'agit de l'âme) est la conséquence simplement *possible*, d'autres dont elle est la conséquence *moralement inévitable*, parce que de semblables maladies spirituelles mettent de tels obstacles aux dispositions requises pour obtenir le pardon, que l'homme ne peut triompher de la malice de sa volonté que par un miracle dans l'ordre de la grâce. — Il est à noter de plus que l'Apôtre ne défend pas de prier pour de tels pécheurs, mais qu'il se borne à *ne pas en faire un devoir* et cela peut s'expliquer par deux raisons : 1) ou bien parce qu'il s'agit dans ce passage des prières *publiques* et liturgiques faites pour les pécheurs, prières dont sont exclus les apostats et les excommuniés ; dès l'époque des Apôtres, en effet, l'excommunication était en usage dans l'Eglise, puisque saint Paul la fulmine contre le Corinthien incestueux ; 2) ou bien parce que, comme il s'agit d'un péché très grave et ordinairement irrémissible par la faute de l'homme, il semble à l'Apôtre que, si la charité fait aux chrétiens un devoir de prier pour les pécheurs ordinaires, elle ne va pas jusqu'à les obliger à demander à Dieu une conversion qui constituerait une sorte de *miracle*. (Voir saint Ambroise, DE PŒNIT. l. 1, c. 10.)

1. *Retract.* l. 1, cap. 19.

ceux qui paraissent tellement endurcis dans le péché qu'il n'y a aucune apparence qu'ils se convertissent jamais, parce que, bien qu'il paraisse impossible aux hommes de les ramener à leur devoir, la chose n'est pas impossible à Dieu, qui peut amollir les cœurs de bronze et de pierre et faire de grands pénitents des plus rebelles et obstinés pécheurs. Dieu en effet ne les abandonne jamais totalement, sans leur laisser quelque assistance ordinaire par ses grâces excitantes ; s'ils voulaient correspondre à de telles grâces, il les assisterait peu à peu jusqu'à les faire parvenir, s'ils s'aidaient eux-mêmes, à une parfaite conversion. Dieu s'abstient de leur donner de plus grands secours, jusqu'à ce qu'ils aient bien usé des moindres, qu'il leur renouvelle souvent. Mais, comme ils sont infidèles aux petites grâces, ils le seraient à de plus grandes ; Dieu quelquefois s'abstient donc avec juste raison de leur donner des grâces plus parfaites, à cause du mépris qu'ils ont fait des moins parfaites, par lesquelles il commence souvent à travailler au salut des âmes. Quoi qu'il en soit, comme ces grâces ordinaires pourraient être efficaces dans les obstinés, pour leur faire concevoir quelque aversion du péché ou quelque crainte de l'enfer, qui serait le commencement de leur sagesse, il n'y a aucun inconvénient à prier pour eux.

Mais la difficulté est plus grande, quand il s'agit de savoir si on peut prier pour les réprouvés, car quoique ce soit un fait secret que la prédestination ou la réprobation de telle personne en particulier, c'est néanmoins une chose bien certaine

qu'il y a sur la terre un très grand nombre de réprouvés. Or la prière faite pour ces malheureux semble superflue, parce qu'il répugne qu'ils soient sauvés et puis parce que celui qui prie doit avoir sa volonté soumise à celle de Dieu. Et comme la volonté de Dieu est que les réprouvés soient à jamais exclus de sa gloire, prier pour leur salut, c'est plutôt s'opposer à la volonté de Dieu que s'y soumettre ; ce qui est une action pleine d'audace et de témérité. Néanmoins ces considérations n'empêchent point que l'on puisse prier pour tous les vivants en général, sans en exclure expressément les réprouvés, à l'exemple de Jésus-Christ qui pria sur la croix pour tous ceux qui le crucifiaient, bien qu'il y en eût parmi eux de réprouvés. L'Eglise elle aussi prie pour tous les vivants, parmi lesquels un certain nombre ne sont pas inscrits au livre de vie. Aussi une telle prière n'est pas inutile aux réprouvés eux-mêmes, car elle peut servir à leur faire commettre moins de péchés et par conséquent à ce que leur damnation soit plus légère : ainsi, grâce à ces prières, certains seront moins damnés.

S'agit-il de ceux que la mort a dégagés des liens de cette vie ? Il faut les diviser en quatre catégories ; les uns sont au ciel et jouissent de la béatitude, les autres dans l'enfer, les autres aux limbes, — ce sont les enfants morts avec le seul péché originel, — les autres en purgatoire, où ils expient leurs péchés par des souffrances proportionnées à leur gravité. La prière pour ces derniers est fructueuse, car « *c'est une sainte et salu-* « *taire pensée*, dit l'Ecriture, *de prier pour les*

« *morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs* « *péchés.* » (II Mach. 2.) Les âmes qui jouissent de la félicité éternelle sont hors de nécessité et n'ont pas besoin de nos prières. Les âmes des limbes ne peuvent recevoir de nos prières aucun soulagement, pas plus que celles qui sont emprisonnées dans l'enfer, d'où elles ne sortiront jamais (1). Si

1. Quelques Pères ont cru que les suffrages des fidèles pouvaient obtenir pour les damnés un adoucissement de leurs peines : ce sont saint J. Chrysostome et Prudence (voir leurs extraits dans Bautz), saint Augustin lui-même, d'après Petau (DE ANGELIS, l. 3, c. 8); ce fut aussi l'opinion d'un petit nombre de Théologiens du moyen-âge, tels qu'un certain Prœpositivus, théologien du XIIe siècle et Gilbert de la Porrée (voir Saint Thom. in 4, dist. 45, q. 2, a. 2.) Or cette opinion est inconciliable avec la doctrine renfermée dans l'Ecriture Sainte et dans les Saints Pères, elle est rejetée par les plus célèbres Théologiens modernes notamment par Bellarmin comme absolument improbable, de même qu'elle a été condamnée par les plus célèbres Théologiens du moyen-âge. Voici ce que dit saint Thomas (Suppl. q. 71, a. 5.) « *L'opinion dont nous* « *venons de faire mention* » (celle qui soutient que les suffrages des fidèles sont utiles aux damnés et que leurs peines ne sont pas continuelles) « *est pleine de présomp-* « *tion, parce qu'elle est contraire à ce qu'affirment les* « *saints, elle est vaine et ne s'appuie sur aucune autorité ;* « *elle est contraire à la raison.* » Et saint Thomas le prouve (loc. cit.) ; car dit-il, « *la divine Providence ne* « *laisse dans les choses rien de désordonné, or la faute* « *ne peut rentrer dans l'ordre que par le châtiment.* « *Donc il est impossible que la peine soit supprimée,* « *tant que la faute n'a pas été expiée, et comme la faute*

néanmoins les Saints ont quelquefois prié pour les faire revenir au monde, c'est un fait exceptionnel qui a été l'effet d'une instigation secrète de

« *ne cesse jamais d'exister chez les damnés, leur châtiment* « *n'est jamais interrompu.* » Egalement la peine ne peut être adoucie, car « *puisque la faute des damnés ne dimi-* « *nue pas, il est impossilble que leur peine soit allégée,* « *... soit parce que les damnés dans l'enfer ne sont pas* « *unis aux vivants par le lien de la charité, en vertu de* « *laquelle a lieu la communication des mérites, soit* « *parce qu'ils sont parvenus totalement au terme de leur* « *course et qu'ils ont reçu définitivement ce qu'ils ont* « *mérité* » — A la difficulté que semble faire l'Offertoire de la messe des Morts, on peut répondre de deux manières. 1) Il s'agit des peines qu'endurent les âmes dans le *Purgatoire :* « *Il nous semble*, dit Benoit XIV, « (DE SS. MISSÆ. SACRIF. II. q. 6), *qu'on doit répondre* « *que l'Eglise dans cette Antienne ou dans cet Offertoire* « *des messes des Morts entend parler des peines du Pur-* « *gatoire ; si elle appelle le Purgatoire l'enfer, c'est* « *parce qu'il y a dans l'un comme dans l'autre du feu.* « *Elle prie pour que ces âmes soient délivrées* « DU LAC « PROFOND ET DE LA GUEULE DU LION », *ce qui signifie de* « *cette prison souterraine, où les âmes justes expient ;* « *elle demande enfin à Dieu* « QUE L'ENFER NE LES DÉVORE « PAS, QU'ELLES NE TOMBENT PAS DANS LES TÉNÈBRES, » *c'est-* « *à-dire qu'elles ne soient pas retenues plus longtemps* « *dans cet obscur cachot où elles sont en proie à tant de* « *tourments* ; *... on ne peut entendre ces paroles des pei-* « *nes de l'enfer sans blesser la foi catholique.* » 2) D'autres Théologiens, — et leur interprétation paraît plus plausible, — entendent ces paroles de *l'enfer*, mais ce que l'Eglise demande à Dieu, ce n'est pas de délivrer les âmes qui y sont tombées ; elle se transporte par la pensée au moment déjà passé où l'âme allait paraître

Dieu et d'une révélation spéciale ; sans cela les Saints n'eussent jamais entrepris une pareille chose. Et encore dans un tel cas devons-nous croire qu'ils ont prié pour des âmes qui n'étaient pas damnées effectivement, Dieu ayant sursis à l'exécution de leur arrêt parce qu'il prévoyait qu'elles devaient être réunies à leur corps grâce aux prières des Saints (1).

devant Dieu pour être jugée et elle supplie Dieu de *préserver* cette âme de la damnation. Une semblable prière n'est pas inutile, car Dieu l'a prévue et en a tenu compte quand il a jugé cette âme. (Voir Tournely, DE DEO, q. 12, a. 1.) Cette explication est adoptée par Mératus, Sardagna, Suarez, et de nos jours par le cardinal Wiseman (voir Jungmann, DE NOVISS. p. 126 et suiv.), Oswald, Franzelin, Gihr, Bautz et d'autres Théologiens.

1. Avant d'en être réduit à admettre des exceptions à la loi commune soit de la damnation éternelle, soit du jugement particulier qui suit la mort sans délai, il serait nécessaire que les faits de ce genre fussent bien établis. Parmi ces faits il y en a un que l'on a longtemps appelé *historique* ; c'est celui de Grégoire le Grand qui se souvenant d'un grand acte de miséricorde accompli par l'empereur Trajan, en faveur d'une veuve, ne cessa à partir de ce moment de prier pour le salut de l'âme de cet empereur, jusqu'à ce que Dieu lui eût révélé qu'elle avait été délivrée de l'enfer. Ce récit se trouve dans un sermon *attribué* à saint Jean Damascène (DE IIS QUI IN FIDE DORMIERUNT, n. 16. Mig. ser. græ. t. 95, p. 262 et suiv.); dans l'EUCOLOGE des Grecs, où il est enchâssé dans une prière pour les morts ; dans le diacre Jean du IXe siècle et dans le diacre Paul, du VIIIe ; certains Théologiens, notamment ceux de Salamanque et

Cette considération m'apprendra à faire des actes de grande charité, en appliquant la prière à tous les hommes vivant sur la terre, à qui elle peut être utile et à tous les défunts qui sont en purgatoire, à qui elle peut apporter du soulagement. O Seigneur, qui n'avez du mépris pour rien de ce que vous avez créé, qui ne considérez aucun des êtres que vous avez créés comme indi-

saint Thomas lui-même (SUMM. THEOL. p. 3. suppl. q. 71, a. 5, ad 5.) l'ont considéré sinon comme vrai, tout au moins comme très probable et ont dû avoir recours, pour l'expliquer, à une exception à la loi commune qui exclut les damnés de toute application des mérites de la Rédemption. Or il est démontré aujourd'hui que ce fait est faux ; 1) outre qu'il va contre un dogme de foi, il se trouve en contradiction avec l'enseignement de saint Grégoire lui-même qui affirme qu'en enfer il n'y a aucune rédemption et qu'il ne faut pas prier après leur mort pour les impies, tels que cet empereur païen qui persécuta les chrétiens et se livra à toutes les débauches ; 2) les auteurs qui le rapportent sont si peu d'accord entr'eux et mêlent tant de fables à leur récit qu'ils ne méritent aucune créance ; 3) les anciens auteurs, qui ont écrit soit la vie de Trajan, soit celle de saint Grégoire ne font aucune allusion ni à ce qui fut l'occasion de ce fait, ni à ce fait lui-même, et dans les exemplaires primitifs de la vie de saint Grégoire le Grand par le diacre Paul, il n'y a aucune trace de cette histoire, comme l'a prouvé le P. Grisar. (INNSBRUCKER theol. Zeitschr. années 1887, p. 158, 160.) Cette conclusion est admise par Baronius, Bellarmin, Melch. Cano, Dominique Soto, Possevin, Noël Alexandre, le cardinal Lambertini, les Théologiens de Wurzbourg et d'autres encore.

gne de votre Providence, rappelez, Seigneur, à votre service tant de pauvres créatures errantes ou qui s'égarent dans les détours et les labyrinthes de ce monde. De même que vous envoyez les rayons de votre soleil sur tous les habitants de la terre, sur les justes et sur ceux qui ne le sont pas, envoyez-leur également les lumières qui éclaireront leur intelligence et qui détermineront leur volonté à se donner à vous.

III

Considérez quelles sont les personnes qui peuvent prier et obtenir par la prière faite avec les dispositions requises les biens qu'elles demandent. Non seulement les hommes, mais les femmes aussi peuvent s'approcher familièrement de Dieu par la prière ; l'Ecriture sainte nous apprend que les femmes ont obtenu par leurs prières de très grandes faveurs de Dieu. Si nous feuilletons en effet les pages de l'Ancien et du Nouveau Testament, nous remarquons que les grands miracles de la résurrection des morts ont été faits à la prière des femmes (1). L'Ancien Testament nous montre deux morts ressuscités à la prière de leurs mères ; l'un par Elie, l'autre par son disciple Elisée. (II Rois, 17. — IV Rois, 4.) L'Evangile raconte la résurrection de trois morts, dont deux furent accordées aux prières des femmes. Jésus-Christ, après avoir rendu la vie au fils de la veuve, à la porte de la cité de Naïm, le rendit à sa mère, dont les larmes l'avaient touché de compassion et l'avaient déter-

1. *Abailardus ad Heloïssam*, Epist. 3.

miné à le ressusciter. (Luc, 7.) De même Lazare mort depuis quatre jours fut délivré de la mort avec une grande manifestation de puissance et retiré du tombeau à la requête de ses deux sœurs, Marie-Marthe et Marie-Madeleine. (Jean, 11.) En cela se vérifie ce que dit l'Apôtre : Les saints et les prophètes de l'Ancienne Loi « *ont rendu aux* « *femmes leurs enfants, les ayant ressuscités* « *après leur mort.* » (Héb. 11.)

Non seulement les grands, mais aussi les petits qui ne savent encore que bégayer, peuvent parler à Dieu dans l'oraison. Dieu se plaît d'autant plus à leurs prières, que leurs âmes sont pures, innocentes et exemptes de la malice et de la corruption du siècle, et il accorde quelquefois à la prière des enfants ce qu'il n'accorderait pas à celle des autres. Nous lisons au livre de Judith, que les Israélites dans une grande calamité publique, alors qu'ils redoutaient l'armée des Assyriens, exposèrent leurs enfants à terre, du côté où était le temple de Jérusalem, pour fléchir Dieu et apaiser sa colère. (Judith, 4.) Et en vérité, si Dieu exauce les cris « *des petits corbeaux qui l'invoquent*, » selon l'expression du prophète royal (Ps. 146), s'il leur fournit leur pâture, au défaut de leurs père et mère qui les oublient, à combien plus forte raison exaucera-t-il les enfants des hommes, qui sont assistés des Anges du ciel et qui sont capables de l'éternité bienheureuse. Non seulement les nobles et les justes de la terre peuvent parler à Dieu dans l'oraison, mais même les pauvres et les plus vils de la terre ne sont pas rejetés loin de sa présence ; il daigne les écouter non moins que les plus grands

rois et que les princes de la terre, ainsi que nous le constatons dans l'histoire évangélique, où nous voyons les hommes les plus misérables, les lépreux, les paralytiques et autres s'adresser à Jésus-Christ et rapporter un bon fruit de leur prière. (Matt. 8, etc.) Non seulement les doctes et les savants sont admis en la présence de Dieu pour lui parler, mais les ignorants eux aussi s'élèvent jusqu'à lui par la prière, et ravissent le ciel. Quoiqu'ils s'expriment quelquefois dans une langue qu'ils n'entendent pas, toutefois la prière n'a pas moins de valeur dans leur bouche, que dans celle des mieux instruits et semblable à une pierre précieuse qui a toujours la même valeur, soit que celui qui la possède en connaisse le prix, soit qu'il l'ignore, l'oraison elle aussi est toujours précieuse, soit que celui qui la fait en comprenne le sens, soit qu'il l'ignore (1).

1. Ceux qui récitent sans les comprendre les prières latines de l'Eglise font néanmoins une vraie prière, car ils peuvent avoir, sinon l'attention que les Théologiens appellent *spéciale* et qui consiste à saisir le sens propre des mots, au moins l'attention *générale*, qui consiste à voir dans les formules qu'on récite une parole que nous adressons à Dieu comme à notre souverain maître et bienfaiteur à qui est due toute louange. « *Comprendre* « *le sens des paroles*, dit Suarez (De relig. tract. 4, l. 3. « c. 5, n. 5), *n'est pas de l'essence de la prière, ce n'est* « *pas même une circonstance nécessaire pour qu'elle soit* « *convenable ; il suffit que celui qui prie comprenne ou* « *croie que les paroles qu'il prononce renferment des* « *louanges ou des demandes adressées à Dieu, de même* « *que celui qui présente au pontife une requête écrite dans*

Enfin, non seulement les justes, mais même les pécheurs peuvent et doivent prier (1). C'est pourquoi Jésus-Christ nous a enseigné de dire dans l'oraison dominicale : « *remettez-nous nos dettes* « *comme nous les remettons à nos débiteurs* » (Matt. 6), c'est-à-dire nos offenses et nos péchés mortels. Ceci nous apprend que nous pouvons prier en état de péché mortel. Aussi l'oraison est la grâce que Dieu donne plus communément et qu'il ne refuse jamais, pas même à ceux qui sont le plus abandonnés de lui ; il leur envoie souvent la pensée de recourir à lui, les excite à lui demander son assistance. Quoique la prière des pécheurs ne soit pas méritoire, elle peut néanmoins être impétratoire, si elle est accompagnée

« *une langue qu'il ne comprend pas, fait néanmoins une* « *vraie demande et une bonne action.* »

1. Les pécheurs 1) *peuvent* prier, parce qu'ils peuvent faire des actes surnaturels ; or telle est la prière dont l'effet direct est de préparer l'âme d'une manière positive à recevoir les dons de Dieu. Le pape Clément XI a condamné dans la constitution UNIGENITUS la proposition suivante de Quesnell (59e) : « *La prière des impies est un* « *nouveau péché ; et ce que Dieu leur accorde est un nou-* « *vel arrêt porté contre eux.* » 2) Ils *doivent* prier ; ils y sont tenus de la même manière qu'avant le péché, et de plus, dit Suarez (DE RELIG. tr. 4. l. 1. c. 12. n. 6.) « *Si* « *le pécheur est empêché par de graves difficultés ou de* « *graves tentations de se disposer suffisamment à recevoir* « *la grâce, dans ce cas son état de péché et le besoin dans* « *lequel il se trouve lui font un devoir spécial de prier et* « *de demander à Dieu les grâces nécessaires pour sortir* « *de cet état.* »

des conditions requises pour cela, car autre chose est que la prière soit méritoire, autre chose qu'elle soit impétratoire. Saint Paul pria Dieu de lui enlever l'aiguillon de la chair ; sa prière fut méritoire, mais n'obtint pas ce qu'elle demandait. (II Cor. 12.) Les Juifs prièrent pour avoir un roi ; leur prière fut impétratoire, mais nullement méritoire. (I Rois, 8.) Voilà pourquoi la prière des pécheurs qui a pour objet d'obtenir les choses nécessaires au salut, peut être impétratoire, quoique non méritoire (1). Ainsi l'enfant prodigue recourant à son père fut exaucé et reçut plus qu'il ne demandait. (Luc, 15.) Mais cette vérité a été déjà exposée dans la méditation précédente.

Ce point doit me révéler un trait de la douceur

1. Cette valeur impétratoire qui appartient exclusivement à la prière, est bien distincte en effet de la valeur méritoire et de la valeur satisfactoire qui lui sont communes avec tous les actes des autres vertus. 1) La valeur méritoire se mesure à la dignité de la personne qui accomplit l'acte de vertu et à celle de l'acte de vertu lui-même, la valeur satisfactoire à son tour se mesure à la difficulté de l'œuvre accomplie ; mais la puissance impétratoire de la prière n'a d'autre mesure que celle de la puissance et de la miséricorde divines, ce qui revient à dire qu'elle est illimitée. 2) Seules les œuvres des justes et des justes qui n'ont pas encore atteint le terme de leur vie, sont strictement méritoires, comme aussi seules elles sont satisfactoires, tandis que les prières soit des Saints qui sont au ciel, soit des âmes qui sont dans le Purgatoire, soit celles des pécheurs faites dans les conditions voulues, conservent toute leur valeur impétratoire.

et de la suavité incomparables de Dieu, qui nous permet ainsi et qui donne à toutes sortes de personnes la plus grande liberté d'entrer en colloque et de s'entretenir avec lui. Que ce bienfait est considérable, surtout si nous considérons la manière de faire des grands et des princes de la terre ! Ils ont tant de gardes et tant de portiers qui empêchent le libre accès de leur personne à ceux qui veulent leur parler, et ils n'admettent à cet honneur qu'un petit nombre de gens des plus nobles ou des plus renommés, tandis qu'il est loisible à chacun de s'approcher du trône de Dieu (1). Tous indifféremment sont ici reçus ; l'ignorant, le paysan, l'homme couvert de haillons et l'indigent, car Dieu ne cherche pas les beaux diseurs ni les hommes aux lèvres éloquentes, il ne demande que la beauté de l'âme et le bon désir du cœur. Rien n'empêche même ses ennemis de traiter avec lui de leur paix et de leur réconciliation. De plus il n'y a aucun temps où il ne soit prêt à donner audience ; le temps de la nuit et l'heure de midi ne l'empêchent pas d'écouter celui qui veut lui présenter sa requête. En quelque lieu enfin que l'on soit, aux champs, à la ville, à la maison, au jardin, dans la rue, à l'église, hors de l'église, on peut toujours lui parler.

1. Aloysius Novar. *De Delic. div. amor.* c. 75.

X^E MÉDITATION

DE L'ORAISON MENTALE OU DE LA MÉDITATION ET DE SES PARTIES LES PLUS ESSENTIELLES

SOMMAIRE :

De quels livres doit-on tirer les sujets de l'oraison mentale. — Affections de l'oraison mentale selon les trois voies, purgative, illuminative et unitive. — Les colloques sont la partie la plus parfaite de l'oraison mentale.

I

Considérez de quels livres on doit ordinairement tirer les considérations sur lesquelles on fixe son attention dans l'oraison mentale. Comme l'oraison est un entretien intérieur avec Dieu et que cet entretien consiste dans une ou plusieurs considérations de l'intelligence capables d'enflammer la volonté de l'amour de Dieu et des choses saintes, il est important de connaître avant tout de quels livres on peut tirer les considérations propres à l'oraison mentale. Remarquez qu'il y a trois livres riches qui fournissent des considérations abondantes pour l'oraison (1).

1. Thomas Massurius, *De cœl. conv.* l. 2, c. 1.

Le premier est le grand livre de ce monde, livre ouvert à tous et qui contient autant de feuillets que de créatures différentes, livre où chacun peut lire en gros caractères la puissance, la sagesse, la bonté et les autres perfections de Dieu, car saint Paul dit que « *les choses invisibles de* « *Dieu sont rendues visibles par celles qui sont* « *créées.* » (Rom. 8) (1). Aussi saint Antoine répondit à un philosophe qui lui demandait comment il pouvait passer sa vie dans le désert sans aucun livre, que ce grand univers était un grand livre, dans lequel on pouvait s'instruire de beaucoup de choses, si on voulait bien y lire. Et Raymond de Sébonde a si bien étudié ce livre et en a tiré un si grand profit qu'il nous a laissé cet incomparable ouvrage (2) intitulé *Théologie*

1. L'Eglise a toujours reconnu à la raison humaine et revendiqué pour elle la capacité de lire dans ce livre. « *La même sainte mère l'Eglise,* dit le Concile du Vati- « can, *tient et enseigne que, par les choses créées, la* « *lumière naturelle de la raison peut connaître avec certi-* « *tude Dieu, principe et fin de toutes choses ; car les* « *perfections de Dieu sont devenues visibles depuis la* « *création du monde par la connaissance que ces ouvrages* « *nous donnent de lui.* » (Const. Dei Filius, ch. 2.) Et un peu plus loin le Concile fait de cette vérité un article de foi : « *Si quelqu'un dit que la lumière natu-* « *relle de notre raison ne peut connaître avec certitude,* « *d'après ce qui a été fait, un seul et vrai Dieu, notre créa-* « *teur et maître ; qu'il soit anathème.* » (ch. 2. can. 1.)

2. L'auteur a mis en note : *Si nous en exceptons la* « *Préface ou le Prologue qui a reçu quelque atteinte de* « *censure.* » Le Prologue de la « Theologia naturalis »

naturelle ou *le Livre des créatures,* dans lequel, par des considérations tirées des choses créées, il démontre les perfections de Dieu et toutes les obligations qui incombent à l'homme tant envers Dieu qu'envers le prochain. Si bien qu'il est aisé de reconnaître que les créatures, considérées avec un œil pur, peuvent fournir à l'esprit la matière

de Raymond de Sébonde fut mis à l'*Index* en effet, parce qu'il renfermait cette théorie : l'homme peut, par la lumière naturelle de la raison, découvrir toutes les vèrités que la foi enseigne. L'ouvrage lui-même, malgré son grand mérite, est par son peu de profondeur et par la fragilité de ses preuves, la condamnation pratique de la théorie même qu'il prétend démontrer. Le Concile du Vatican a défini avec une admirable précision le rôle de la raison s'exerçant dans le domaine des vérités révélées : « *La raison, il est vrai, illuminée par la foi,* « *lorsqu'elle cherche avec soin, avec piété et modération,* « *acquiert, Dieu aidant, une certaine intelligence des* « *mystères, et cette intelligence est très fructueuse. Cette* « *intelligence la raison l'acquiert, soit par analogie avec* « *les choses qu'elle connaît naturellement, soit par le* « *lien que les mystères ont entre eux et avec la fin der-* « *nière de l'homme ; toutefois elle n'est jamais rendue capa-* « *ble de les voir à l'instar des vérités qui constituent son* « *objet propre. Car les mystères divins dépassent telle-* « *ment par leur nature l'intelligence créée, que, même après* « *qu'ils nous ont été transmis par la révélation et que* « *nous les avons reçus par la foi, ils demeurent néan-* « *moins couverts du voile de la foi et comme enveloppés* « *d'un certain nuage, tant que nous voyageons dans cette* « *vie mortelle loin du Seigneur ; car nous marchons vers* « *lui par la foi et nous ne le voyons pas à découvert.* » (Conc. du Vat. Const. Dei Filius, ch. 4.).

des plus saints, des plus spirituels et des plus beaux entretiens du monde. C'est pour cela que Jésus-Christ nous renvoie à ce livre quand il dit : « *Considérez comment croissent les lis des* « *champs : ils ne travaillent pas et ne filent pas* « *et je vous dis en vérité que Salomon avec toute* « *sa pompe, ne fut jamais si bien vêtu qu'aucun* « *d'eux.* » (Matt. 6.) En vérité il n'y a pas de créature, quelque basse et quelque rampante qu'elle paraisse, qui ne puisse édifier l'esprit et l'exciter à admirer la grandeur et la sagesse de Dieu ou à de semblables affections, mais c'est surtout vrai de l'homme qui est la partie principale de ce grand livre et qui suffit à fournir d'inépuisables sujets de méditation, principalement s'il veut s'arrêter à considérer son être, son pouvoir et son opération et à les considérer selon les trois divisions du temps, dans le passé, dans le présent et dans l'avenir ; ce qui fait en tout neuf points (1). Le premier point est ce qu'il a été ; le

1. Bail s'inspire manifestement dans toute cette Méditation des idées de Raymond de Sébonde. La « THEOLOGIA NATURALIS » insiste d'une manière toute particulière sur la nécessité pour l'homme de s'élever de la connaissance des créatures à la connaissance de lui-même ; c'est ce que Raymond appelle « *rentrer dans l'âme, où* « *reluit l'image divine et la lumière de la vérité, rein-* « *trare in mentem nostram, in qua divina relucet imago* « *et lux veritatis.* » C'est ce qu'annonce le titre même de l'ouvrage qui portait primitivement : « *Liber creatura-* « *rum, sive de homine* », et le commencement du Prologue qui fut donné comme titre aux éditions postérieures : « *Theologia naturalis, sive liber creaturarum, specialiter*

second, ce qu'il est actuellement ; le troisième, ce qu'il sera à l'avenir ; le quatrième, ce qu'il a pu faire dans le passé ; le cinquième, ce qu'il peut faire actuellement ; le sixième ce qu'il pourra faire à l'avenir ; le septième ce qu'il a fait dans le passé ; le huitième, ce qu'il fait présentement ; le neuvième, ce qu'il fera à l'avenir, en y ajoutant ce que Dieu lui fera.

Le second livre, dont on doit tirer les bonnes considérations est l'Ecriture sainte, tant l'Ancien que le Nouveau Testament, mais plus spécialement l'Evangile, qui renferme l'histoire sacrée de la naissance, de la vie, de la mort, de la Résurrection et de l'Ascension de Jésus-Christ (1). Ce livre

« *de homine et de natura ejus, in quantum homo, et de* « *his quæ sunt ei necessaria ad cognoscendum seipsum et* « *Deum, et omne debitum ad quod homo tenetur et obli-* « *gatur tam Deo quam proximo.* » Dans le même ouvrage il montre Dieu donnant à l'homme deux livres pour lui permettre de s'instruire : *le livre de la nature* et *le livre sacré ou la Bible*, qui ne fut donnée qu'après le péché et parce que l'homme déchu ne savait plus lire dans le premier livre.

1. Le Concile du Vatican, après avoir enseigné que « *les perfections invisibles de Dieu sont devenues visi-* « *bles depuis la création du monde par la connaisance* « *que ses ouvrages nous donnent de lui* » (Const. Dei Filius, ch. 2), nous montre quelques lignes plus bas la révélation surnaturelle, contenue dans les livres inspirés : « *Or, cette révélation surnatu-* « *relle, selon la foi de l'Eglise universelle, foi déclarée* « *par le Concile de Trente, est contenue dans des livres et* « *dans des traditions non écrites que les Apôtres ont*

ne contredit pas le premier, mais s'accorde très bien avec lui, pour faire éclater quoique d'une manière différente, la grandeur, la sagesse et la bonté de Dieu. Aussi l'un et l'autre a pour auteur Dieu qui par ce moyen veut instruire les hommes qui se rendront dociles aux enseignements que ces livres renferment (1). « *Toute écri-*

« *reçues de la bouche de Jésus-Christ même, ou que les* « *Apôtres eux-mêmes, sous la dictée du Saint-Esprit,* « *ont transmises comme de main en main, et qui sont* « *parvenues jusqu'à nous.* » — Après avoir affirmé l'existence et la légitimité de ces deux modes de connaissance, ou, comme dit Bail, de ces deux livres, le Concile fait ressortir la double distinction qu'il y a entre eux. « *Le consentement perpétuel*, dit-il, *de l'Eglise* « *catholique a tenu aussi et tient qu'il y a deux ordres de* « *connaissance, et que ces deux ordres sont distincts, non* « *seulement par leur principe, mais encore par leur* « *objet : par leur principe, d'abord, parce que dans l'un* « *c'est par la lumière de notre raison, et dans l'autre* « *par la foi divine, que nous connaissons. Par leur* « *objet ensuite, parce que, indépendamment de ce que peut* « *atteindre la raison naturelle, des mystères cachés en* « *Dieu sont proposés à notre croyance ; et ces mystères ne* « *peuvent être connus à moins que Dieu ne daigne les* « *révéler.* » (Ibidem, ch. 4.)

1. Cette doctrine est l'enseignement même du Concile du Vatican. Voici comment il affirme et prouve en même temps l'accord parfait de la foi et de la raison : « *Quoique la foi soit au-dessus de la raison, il ne peut* « *jamais y avoir entre la foi et la raison un désaccord,* « *une opposition véritable. Car c'est le même Dieu qui* « *révèle les mystères et infuse la foi, et qui a donné à* « *l'esprit de l'homme la lumière de la raison. Or, Dieu*

« *ture divinement inspirée*, dit Saint Paul, *est* « *utile pour enseigner, pour reprendre, pour* « *corriger et instruire dans la justice, afin* « *que l'homme de Dieu soit parfait et disposé à* « *toutes sortes de bonnes œuvres* » (II Tim. 3) ; ce qui veut dire qu'on trouve dans l'Ecriture sainte de quoi établir la vérité de la doctrine et qu'on y trouve aussi la règle des bonnes mœurs. Chaque passage de l'Ecriture, s'il est bien étudié, peut servir à enseigner quelque vérité dogmatique et à réfuter l'erreur contraire, comme aussi à

« *ne peut se nier lui-même, et le vrai ne saurait jamais* « *contredire le vrai. Les vaines apparences d'une telle con-* « *tradiction viennent surtout ou de ce que les dogmes de* « *la foi n'ont pas été compris et exposés au sens de* « *l'Eglise, ou de ce que de fausses opinions sont prises* « *pour les données mêmes de la raison. Nous défi-* « *nissons donc que toute assertion contraire à la vérite* « *connue par la foi est absolument fausse.* » (Const. Dei Filius, ch. 4.) Quant à l'appui que la foi et la raison se prêtent mutuellement, le Concile s'exprime ainsi dans le même chapitre : « *Et non seulement la foi et la rai-* « *son ne peuvent jamais se combattre, mais elles se por-* « *tent un mutuel secours, puisque la droite raison dé-* « *montre les fondements de la foi, et qu'éclairée par sa* « *lumière elle cultive la science des choses divines. Quant* « *à la foi, elle délivre et préserve la raison des erreurs, et* « *lui fournit d'amples connaissances. Ni elle n'ignore en* « *effet, ni elle ne méprise les avantages qu'apportent aux* « *hommes les sciences et les arts ; bien plus, elle avoue que,* « *de même que ces grandes choses viennent de Dieu, qui est* « *le Seigneur des sciences, de même elles doivent, si elles* « *sont traitées ainsi qu'il convient, avec le secours de la* « *grâce, nous ramener à Dieu.* »

reprendre les mauvaises mœurs et à persuader les bonnes.

Le troisième livre est la Théologie scolastique, si nous en retranchons quelques questions peu utiles qui s'y sont glissées à la suite de la philosophie. Ce livre est composé avec les deux premiers livres, avec le livre du monde et l'Ecriture sainte. Dieu ayant donné le livre du monde pour instruire les hommes et le livre des Ecritures encore dans le même dessein, la scolastique les unit ; elle fortifie le raisonnement par la révélation et elle éclaire la révélation par le raisonnement. De la sorte l'esprit humain se fortifie lui-même excellemment et perçoit d'une manière plus claire et plus certaine les vérités importantes qui doivent régler sa vie et ses actions (1). Aussi saint

1. C'est bien en effet de l'application des principes philosophiques aux vérités révélées qu'est née la Théologie scolastique. Les Souverains Pontifes l'ont vengée de toutes les accusations portées contre elle, notamment de celle d'avoir préparé la voie au naturalisme et au panthéisme (voir la 4e des propositions souscrites par Bonnetty, le 12 juillet 1855), et de celle « *de ne plus convenir aux nécessités des temps présents ni au progrès des sciences.* » (13e proposition du Syllabus.) Citons l'éloge caractéristique qu'en fait Pie IX. (Lettre TUAS LIBENTER, du 11 décembre 1863 sur les erreurs des Théologiens d'Allemagne.) « *Nous n'ignorions pas qu'en Allemagne s'était aussi accréditée une « fausse opinion sur l'ancienne école et sur la doctrine « de ces illustres Docteurs, que l'Eglise universelle vénère « à cause de leur sagesse et de leur sainteté admirables. « Cette fausse opinion bat en brèche l'autorité de l'Eglise*

Thomas a-t-il compris dans sa Théologie tous les sujets les plus sublimes, les plus célestes, les plus pieux et les plus dignes d'occuper un esprit immortel, si bien qu'il n'y a pas au monde d'emploi de l'intelligence plus digne et qui ennoblisse autant une âme raisonnable. De là vient que ce livre merveilleux a servi comme source à tous les autres livres de méditation, qui en sont dérivés comme des ruisseaux. Si maintenant cette Théologie est rendue affective, si elle offre des méditations toutes saintes, elle imite la nourrice qui met dans la bouche de son petit enfant le pain tout mâché, ou qui nourrit cet enfant de son propre lait ; car après cela il ne reste plus que fort peu de difficultés pour méditer.

J'apprendrai à faire cas de ces livres et à en faire un bon usage, celui pour lequel ils ont été donnés par Dieu et qui n'est autre que d'embraser ma volonté par quelque sainte affection. Je ne me contenterai donc pas de voir la surface et le côté extérieur des choses créées, à l'exemple des enfants qui regardent les lettres et les caractères

« *elle-même, puisque l'Eglise elle-même non seulement* « *a permis pendant tant de siècles que la science théologi-* « *que fût cultivée d'après la méthode de ces mêmes Doc-* « *teurs et d'après les principes communément admis par* « *toutes les écoles catholiques, mais encore a très souvent* « *accordé les plus grands éloges à leur doctrine théologi-* « *que et l'a fortement recommandée comme un rempart de* « *la foi inexpugnable et comme un arsenal renfermant* « *des armes redoutables pour combattre les ennemis de* « *l'Eglise.* » (Cf. l'Encyclique de Léon XIII « Œterni Patris, » sur les études philosophiques, du 4 août 1879.)

d'un livre qu'ils ne savent pas lire. Je n'étudierai pas les créatures uniquement par curiosité, comme les anciens philosophes qui n'ont pas glorifié Dieu malgré toute leur philosophie et leurs pénibles études. A leur vue, je m'élèverai jusqu'à la connaissance du Créateur suprême et avec le prophète je dirai dans mon cœur : « *Seigneur, vous m'avez* « *rempli de joie dans la vue de vos créatures* « *et je la ferai éclater en louant les ouvrages de* « *vos mains. Je dirai : Que vos ouvrages, Sei-* « *gneur, sont grands et magnifiques! Que vos* « *pensées sont profondes et impénétrables !* « *L'homme insensé ne les pourra connaître et le* « *fou n'en aura point l'intelligence.* » (Ps. 91.) J'en penserai autant de l'Ecriture sainte ; je la traiterai avec respect, je la lirai comme un livre qui m'est envoyé du ciel, par lequel Dieu me parle et veut m'enseigner, me convaincre, me reprendre et me diriger. Je ne me contenterai pas d'étudier les vérités de la théologie au point de vue de la pure spéculation, je me proposerai en plus de tirer de chaque thèse quelque pieuse affection. Car, dit saint Bernard, de même que la viande dont on charge outre mesure l'estomac et qui n'est pas digérée par une bonne chaleur, ne produit que de mauvaises humeurs et corrompt le corps au lieu de le nourrir ; ainsi une science abondante reçue dans la mémoire, si elle n'est pas bien cuite au feu de la charité, ne sert qu'à multiplier les humeurs vicieuses et nuisibles, c'est-à-dire les mauvaises mœurs et les péchés.

II

Considérez quelles doivent être les affections de l'oraison mentale, car, comme elles sont la partie principale de l'oraison mentale, il est très nécessaire de connaître en quoi elles consistent et comment il faut les exciter en méditant. Les maîtres de la vie spirituelle les distinguent en trois classes selon les trois voies différentes qu'il y a dans la vie spirituelle, la voie purgative, la voie illuminative et la voie unitive, ou selon les trois états de ceux qui s'adonnent à la dévotion, l'état des commençants, l'état de ceux qui font des progrès et l'état des parfaits. Quoique ces affections soient quelquefois mêlées, de telle sorte que celui qui débute dans la dévotion conçoive aussi les affections des parfaits, toutefois ce n'est que peu et rarement, car le débutant doit principalement s'étudier à produire les affections qui lui sont propres, c'est-à-dire celles qui appartiennent à la vie purgative, il doit en faire comme son ordinaire, sans pourtant qu'il soit à condamner si quelquefois il s'occupe à quelques affections des plus parfaits, quand l'occasion l'y amène (1). Il en est de même du parfait à l'égard des affections propres aux commençants ; il ne serait pas convenable qu'il s'occupât continuellement aux affections de crainte, d'épouvante et d'appréhension des jugements de Dieu, en se remémorant sans cesse ses péchés, quoiqu'il n'y ait pas lieu de le blâmer, si de temps à autre, il se livre à ces émotions salutai-

1. Suarez, *De Orat. ment.* l. 2. c. 11.

res, dont il ne fait pas son exercice ordinaire, car il a une autre occupation et une autre tâche plus conforme à la condition de sa vie et de son état ; et son état prend son nom de la partie prédominante.

Or les affections des commençants sont premièrement la crainte et l'horreur à la pensée de la justice, de la colère et de la fureur de Dieu ; ce sont des détestations pour le péché mortel, considéré comme mal suprême de la créature raisonnable à qui il cause des désastres infinis ; ce sont des haines pour le péché véniel comme étant le plus grand mal après le péché mortel ; ce sont aussi des actes d'espérance ou de confiance en la bonté, en la miséricorde et en la libéralité divines ; ce sont enfin des actes d'attrition et de contrition et des résolutions d'éviter les occasions du péché et de mortifier ses passions qui sont les sources intérieures de tout le désordre de la vie humaine (1).

1. Cette voie est exactement celle que trace à l'âme pécheresse, pour parvenir à la justification, le Concile de Trente qui à son tour s'appuie, pour en indiquer chacune des diverses étapes, sur un texte de la Sainte Ecriture. « *Voici comment les adultes se disposent à la « réception de la justice... Comprenant qu'ils sont « pécheurs, ils passent de la crainte de la justice divine, « qui leur donne une secousse utile, à la considération de « l'infinie miséricorde, et à l'espérance qui les relève et « leur fait attendre avec confiance leur pardon accordé « en vue de Jésus-Christ par le Seigneur leur Dieu ; ils « commencent alors à l'aimer comme source de toute jus- « tice, et, par ce motif, ils repoussent leurs péchés par*

Les affections de la vie illuminative, qui sont les affections propres de ceux qui font des progrès dans la dévotion, sont en premier lieu les désirs de pratiquer les vertus, les désirs aussi d'imiter Jésus-Christ comme le modèle de toutes les vertus et de se former sur la vie des plus grands Saints ; ce sont la dévotion, la reconnaissance ou l'action de grâces, la compassion aux souffrances de Jésus-Christ.

Les affections de la vie unitive, affections propres aux parfaits sont : l'admiration en face des grandeurs de Dieu et de ses mystères que la foi nous propose, car l'esprit qui s'applique à les méditer y rencontre quelque chose de nouveau et d'extraordinaire dont il ne connaît ni la cause ni la raison et d'où jaillit l'étonnement et l'admiration. Viennent ensuite les louanges des perfections de Dieu et de ses mystères, les congratulations, les actes d'amour, de bienveillance, de complaisance et aussi les actes de l'amour appréciatif ; en dernier lieu les désirs ardents des choses célestes et des actes héroïques des plus sublimes vertus. Enfin la contemplation est une affection qui appartient proprement à la voie unitive, elle consiste en ce que l'âme, après avoir médité et tâché de découvrir par le raisonnement les perfections divines, cesse toute étude et s'occupe à les considérer avec

« *un sentiment de haine et de détestation, c'est-à-dire* « *par cette pénitence qu'il faut faire avant d'être baptisé ;* « *enfin ils se proposent de recevoir le baptême, de com-* « *mencer une vie nouvelle et d'observer les préceptes divins.* » (Sess. 6, ch. 6.)

amour. C'est pourquoi la contemplation est le fruit de la méditation ou de l'oraison mentale fidèlement pratiquée, quoique Dieu par une faveur spéciale l'accorde, quand il lui plaît, à quelques âmes, qui ne se sont jamais exercées à méditer (1).

J'admirerai cette variété d'affections que fait naître en nous l'oraison mentale ; pour ce motif j'aurai en grande estime l'oraison et je tâcherai de de la pratiquer, afin que ma volonté soit émue par tant de saintes et salutaires affections. O mon Dieu, la gloire et la couronne des Saints, qui faites briller votre lumière dans nos intelligences et qui y répandez la connaissance de vos perfections, pour vous rendre maître de notre volonté, faites que nous aspirions ardemment à l'exercice de l'oraison mentale, afin que grâce à elle nous soyons délivrés des vices et des mauvaises affections, et qu'à leur place nous soyons remplis de saintes et salutaires émotions intérieures, par lesquelles notre esprit et notre cœur seront unis à vous seul, qui êtes notre vraie béatitude. Faites, Seigneur tout-puissant, que nos âmes enflammées d'un ardent désir de l'oraison et de la méditation,

1. Schram définit la contemplation *l'élévation de l'âme à Dieu par une intuition simple, ardente et affectueuse.* (INSTITUTION DE LA THÉOLOGIE MYSTIQUE.) D'après saint Thomas elle consiste dans une simple vue de Dieu et des choses divines, pleine d'admiration et de joie spirituelle. (II. II. q. 180. a. 3, ad 1 — et a. 7.) Elle consiste formellement dans une motion spéciale de l'Esprit-Saint appliquant l'intelligence et la volonté à considérer et à goûter la vérité divine.

ne désirent rien autre chose que d'adhérer continuellement à vous par une pure et vraie connaissance et par un très ardent amour.

III

Considérez les colloques que l'on fait dans l'oraison mentale et auxquels certains ont appliqué la parole du Sage : « *La fin de l'oraison est meil-* « *leure que le commencement.* » (Eccl. 7.) En effet ils en sont la forme, la fin et la perfection, à tel point que sans eux la méditation est imparfaite et défectueuse. Ces colloques consistent à exprimer intérieurement, en présence de Dieu, des pensées et des affections que l'âme a eues en méditant ; elle les adresse à Dieu ou aux Saints, — car les colloques sont aussi adressés aux Saints — afin que Dieu ait ces pensées et affections pour agréables et les favorise tellement de sa grâce qu'elles puissent être exécutées et mises en pratique pour sa plus grande gloire. Ces colloques sont appelés la fin et la perfection de l'oraison, car l'âme n'entre en oraison que pour exciter davantage la volonté à fuir le péché et à poursuivre le bien, afin qu'étant ainsi excitée, elle demande à Dieu avec une plus grande ardeur ce qui lui est convenable et salutaire. C'est cette demande ardente, faite après une considération attentive et à la suite d'une pieuse affection, qui s'appelle le colloque ; c'est un pourparler avec Dieu, sans lequel l'oraison ne mériterait pas le nom d'oraison (1).

1. Thomas Massut. *De cœl. convers.* l. 8. c. 1.

Or, la méthode pour bien faire les colloques dans l'oraison, consiste à produire trois sortes d'actes. Les premiers sont des actes de louange et de glorification de Dieu, consistant à donner à Dieu des noms honorables et glorieux, ayant, autant que possible, quelque rapport avec le sujet de la méditation. Les seconds actes sont des actions de grâces pour les bienfaits reçus dans le passé. Les troisièmes actes sont des demandes en vue d'obtenir soit la rémission de ses fautes, soit des grâces plus abondantes pour accomplir le bien désiré, aimé, choisi et décidé dans la méditation. La civilité nous sert d'exemple ici et nous indique cette méthode. Quand on veut obtenir d'un homme puissant ce qu'on lui demande, on commence par le saluer profondément en lui décernant des titres honorables, car rien n'est plus efficace que la louange, pour fléchir quelqu'un et se le rendre favorable. On lui rend aussi des actions de grâces, s'il y a lieu, pour l'obliger davantage par l'expression de notre reconnaissance à continuer ses bienfaits, car si l'ingratitude en tarit la source, l'action de grâces et la reconnaissance la maintiennent ouverte. Enfin on lui expose sa requête avec respect et toute bienséance. Il en est de même dans l'oraison mentale ; on loue Dieu ou Jésus-Christ, on le remercie, et puis on lui demande ou le pardon du mal commis ou la faveur de quelque bien.

Je remarquerai l'importance de cette méthode à appliquer aux colloques qui achèvent la méditation et je tâcherai de les faire de la sorte. Je dirai à Dieu comme David : « *Que ma parole lui soit*

« *agréable* » (Ps. 103), ou selon la version de saint Jean Chrysostome : « *Que mon colloque lui soit* « *agréable* » (1).

XIE MÉDITATION

DES TROIS MOYENS QUI AIDENT A FAIRE L'ORAISON MENTALE

SOMMAIRE :

Premier moyen qui aide à faire l'oraison : le désir de la bien faire — deuxième moyen : la force — troisième moyen : la lecture attentive du point à méditer.

I

Considérez que le grand désir de faire l'oraison mentale aide grandement une âme à faire cet exercice. Comme il est par lui-même pénible, laborieux et entravé par plusieurs obstacles, tant de la part des démons qui s'efforcent de l'empêcher, que du côté de la faiblesse humaine, qui, appesantie par la masse du corps, ne s'élève à Dieu que difficilement, si l'âme n'en a pas un grand désir, un désir très fort, très véhément, très constant et en quelque sorte insatiable, à peine

1. Hom. 30 *in Genesim.*

pourra-t-elle y réussir. Dans le but d'inspirer ce désir, les maîtres de la perfection font ressortir avant tout l'excellence de cet exercice et les motifs qui peuvent porter une âme à l'affectionner ardemment. Il est très utile de considérer ces motifs.

Premièrement, l'oraison mentale a été un des exercices de Jésus-Christ sur la terre, car quand l'Evangile dit qu'il passait les nuits en oraison et qu'il se retirait seul sur la montagne pour prier (Matt. 21); c'est de l'oraison mentale qu'il faut entendre ces paroles.

En second lieu, l'excellence de ce genre de prière se prouve par ce qu'elle est essentiellement; elle est un pourparler, un entretien et un colloque avec Dieu; ce qui est la plus noble action qui puisse convenir à une créature basse et terrestre. S'entretenir avec Dieu en effet, c'est la vie des anges, des séraphins et des chérubins; c'est l'action propre des Saints du paradis qui sont arrivés au terme de la béatitude. C'est pourquoi la pratique de l'oraison mentale est une des manières les plus parfaites dont on puisse participer en ce monde à la félicité du paradis, suivant cette parole de Jésus-Christ à sainte Marie-Madeleine : « *Marie* « *a choisi la très bonne part, qui ne lui sera pas* « *ôtée.* » (Luc, 10.)

Ce genre d'oraison est aussi plus efficace au point de vue de l'impétration, parce qu'on le fait avec plus d'ardeur, car l'ardeur naît de la méditation, comme aussi avec une plus grande pureté de cœur et une plus grande élévation d'esprit, qui ordinairement accompagnent la méditation. Il est

enfin très estimable, à cause de la puissance merveilleuse qu'il a pour produire dans une âme toutes les vertus ; il est en effet la source de toute sainteté et de toute dévotion, il fait croître la charité, fait fleurir la justice et fournit l'occasion de produire tous les plus grands actes de piété.

Ces considérations ont fait croire à quelques-uns que la méditation obligeait tous les hommes sous peine de péché mortel, comme étant un moyen nécessaire pour éviter le péché et pour s'entretenir dans la crainte et dans l'amour de Dieu ; ils considéraient que sans la méditation des vérités qui concernent le salut, il est moralement impossible de ne pas tomber dans plusieurs péchés mortels, selon la parole de Jérémie : « *La* « *terre est dans une extrême désolation, parce* « *qu'il n'y a personne qui ait le cœur attentif à* « *Dieu.* » (ch. 12.) Si bien qu'ils ont enseigné qu'on ne pouvait se conserver dans la grâce de Dieu qu'à la condition de consacrer une heure par jour à l'oraison mentale. D'autres ont restreint cette obligation aux religieux, par exemple le Docteur séraphique (1), qui dit que le religieux qui ne fait pas habituellement l'oraison, n'est pas seulement misérable et inutile, mais qu'aux yeux de Dieu il porte une âme morte dans un corps vivant. Or, bien qu'il soit plus vrai de dire qu'en dehors de l'obligation du vœu ou de la règle, il n'existe aucun précepte naturel ou divin qui oblige à faire ce genre d'oraison, et qu'on ne doit pas le donner comme un exercice obligatoire ; cependant

1. Opusc. *De perfect. vitæ*, c. 5.

il faut le conseiller au moins dans une certaine mesure à toutes sortes de personnes, mais plus spécialement aux ecclésiastiques et aux religieux, car outre ce qui a été dit de son excellence, l'oraison mentale est utile pour rendre plus parfaite l'oraison vocale, que l'on peut à peine bien faire sans méditer quelque peu. Sa valeur impétratoire est plus grande que celle de la prière vocale, d'autant plus que par la cessation de l'acte extérieur, l'âme est plus libre pour former des désirs et des affections plus ardentes (1). Elle constitue aussi un exercice plus mortifiant, car le corps est séquestré davantage des actions sensitives et animales et comme élevé au-dessus de lui-même ; c'est dans ce sens que le Sage dit : « *La méditation fréquente est* « *l'affliction de la chair.* » (Eccl. 18.) Enfin, ce genre d'oraison donne à l'esprit des lumières admirables, qui l'aident à voir plus clair dans les affaires de Dieu et de son salut ; il donne aussi de grandes dispositions pour vaincre toutes les tentations et éviter les occasions de péché. Or, comme ces avantages sont communs à tous les fidèles, la méditation peut leur être conseillée dans la mesure où ils en sont capables (2).

1. Suarez, *De orat.* l. 2, c. 4.

2. Elle est grandement recommandée par les Souverains Pontifes et enrichie par eux d'indulgences, notamment par Benoît XIV, dans sa Constitution Quemadmodum du 16 déc. 1746. On peut même affirmer qu'une certaine méditation entendue dans le sens large, c'est-à-dire dans le sens d'attention prêtée à l'enseignement des vérités religieuses et des préceptes divins est impo-

LIBRARY

Pourquoi donc, ô mon âme, n'affectionnes-tu pas davantage ce saint, ce noble et ce très profitable exercice, dont peut dépendre ton salut éternel ? O mon Dieu, quel désordre dans ma vie ! J'éprouve un grand désir pour les choses qui me sont nuisibles ou inutiles, et quand il s'agit d'un bien si important, je suis froid et glacé. O mon Dieu, changez ma volonté ; inspirez-moi un ardent désir d'une action si souhaitable, car « *il m'est* « *bon d'adhérer à Dieu.* » (Ps. 71.) — « *Mon* « *cœur vous a parlé ; mes yeux vous ont cherché ;* « *je chercherai, Seigneur, à voir votre visage.* » (Ps. 26.)

II

Considérez un second secours pour bien faire l'oraison mentale, qui est la vertu de force avec ses trois compagnes, la patience, la constance et la persévérance. Car l'oraison étant une action très excellente et sublime, elle est difficile comme l'est, suivant l'adage connu, tout ce qui est beau. D'ailleurs, elle est traversée par plusieurs obstacles, auxquels il est nécessaire de s'opposer et contre lesquels il faut lutter avec une grande force et un grand courage, à l'exemple de Notre-Seigneur Jésus au jardin des oliviers, où il résista

sée à tout chrétien. Notre-Seigneur nous déclare que la parole de Dieu ne peut fructifier dans les âmes qu'à la condition d'avoir été d'abord comprise. « *Celui qui* « *reçoit la semence dans la bonne terre, c'est celui qui* « *écoute la parole de Dieu, qui la comprend et qui porte* « *du fruit...* » (Matt. XIII, 23.)

courageusement à la tristesse dont il était accablé et où, d'après l'Evangile, « *entré en agonie, il* « *priait plus longuement.* » (Matt. 26.) Saint Jean Climaque (1) donne comme une chose certaine que, lorsque le signal de l'oraison étant donné, les pères s'assemblent visiblement, au même instant, les démons s'assemblent invisiblement pour les empêcher de la faire par des moyens divers ; les uns par le sommeil, les autres par la tiédeur, certains par une fausse persuasion qu'ils sont malades, d'autres enfin par des distractions et par des images représentant des choses indécentes et ridicules, dont ils remplissent l'imagination pour égarer leur pensée et les faire songer à tout autre chose qu'au sujet de l'oraison. Aussi c'est dans ce temps surtout que se vérifie la parole de saint Paul : « *Nous ne combattons pas contre* « *la chair et le sang, mais contre les princes et* « *les puissances, contre les milices spirituelles du* « *ciel.* » (Eph. dern. chap.) Saint Bernard (2) qu'ont suivi tous ceux qui ont écrit après lui sur cette matière, a réduit à quatre les obstacles qui empêchent l'âme d'entrer dans le sanctuaire de Dieu par la contemplation, ce sont : l'infirmité, la sollicitude intense, le remords de la conscience et, ce qui est plus difficile à éloigner, la multitude des images corporelles et les fantômes de l'imagination. Par l'infirmité, il entend l'infirmité de l'esprit ou du corps, qui quelquefois est telle qu'elle rend une personne absolument incapable de faire

1. Gradu 18.

2. Serm. 23, *In cant.*

l'oraison mentale et l'oblige à se contenter de la prière vocale; saint Ambroise (1) dit que ceux qui sont faibles ne peuvent s'élever sur les hauteurs. Dans le cas où l'infirmité n'est pas très grande, elle sert à exercer celui qui veut prier, car il a l'espérance de la vaincre. Par la sollicitude poignante, il faut entendre les mouvements des passions, de la crainte, de la joie, du désir, de la tristesse et des autres qui se réveillent quelquefois au moment de l'oraison. Par le remords, il faut entendre le souvenir de tels ou tels péchés, qui n'est pas toujours opportun au temps de l'oraison, comme l'enseigne saint Grégoire le Grand, ou bien l'état de péché dont il faut se débarrasser avant la méditation, afin qu'à la faveur de la paix de la conscience, on pénètre mieux les mystères de Dieu. Enfin, la foule des fantômes de l'imagination et des images corporelles, donne lieu à des distractions sans nombre, qui appesantissent et refroidissent l'âme et qui forment entre Dieu et elle une nuée épaisse; cette nuée empêche l'oraison d'arriver jusqu'à Dieu; Jérémie déplore ce malheur quand il dit : « *Vous avez mis* « *une nuée au devant de vous, afin que la prière* « *ne pût point passer.* » (Lament. 3.)

Les difficultés étant telles, il est aisé d'inférer combien est nécessaire la force pour ne point se rebuter, quand on entreprend de méditer, la patience pour supporter les peines qui nous y arrivent, la constance pour ne point se relâcher dans ces diverses peines, la persévérance enfin

1. *In Lucam*, l. 5.

pour tenir bon malgré leur continuité et leur durée. C'est pourquoi l'oraison est comparée à l'eau de la citerne de Bethléem, dont David désira boire : « *Oh! qui me donnera de l'eau de la* « *citerne, qui est à Bethléem, auprès de la* « *porte!* » (II, Rois, 23.) Mais comme l'armée des Philistins, les ennemis de David, y était campée, il était difficile d'étancher sa soif. Cependant trois hommes des plus vaillants exposant leur vie, percèrent, tête baissée, les escadrons ennemis et s'étant approchés de la fontaine, y puisèrent de l'eau qu'ils apportèrent à David. Telle est l'eau de l'oraison ; quiconque veut s'en rassasier a besoin d'une grande générosité et doit passer à travers mille difficultés. Peu de personnes persévèrent dans la pratique de l'oraison, parce qu'il leur manque la force avec ses compagnes, qui sont la patience, la constance et la persévérance.

Je comprendrai donc que l'oraison mentale n'est point le fait d'une personne lâche et qui veut faire la délicate, puisqu'il y faut de la force et de la générosité ; par conséquent j'accuserai sur ce point ma pusillanimité, mon inconstance, ma légèreté et mon impatience, qui me frustrent du bien très précieux de la méditation. Je désirerai aussi la force et la constance, et je la demanderai instamment à Jésus-Christ, pour pouvoir persévérer dans l'oraison ; je dirai avec le patriarche Jacob : « *Je* « *ne vous laisserai point aller que vous ne* « *m'ayez béni.* » (Gen. 32.) O mon Seigneur Jésus-Christ, qui êtes « *le lion très fort de la tribu de* « *Juda* » (Apoc. 3) ; vous qui avez quitté le sein de votre Père pour venir sur la terre dompter les

monstres de nos péchés et vaincre la mort, vous qui dans votre agonie avez prié votre Père céleste avec constance et persévérance, fortifiez nos âmes faibles, afin que nous ne succombions pas aux difficultés que nos adversaires nous suscitent dans l'oraison, mais que nous soyons les vrais imitateurs de votre force invincible et que nous n'abandonnions pas par lâcheté le dessein que nous avons formé par amour pour vous de faire oraison.

III

Considérez un troisième secours pour bien faire la méditation ou l'oraison mentale ; il consiste à lire attentivement la matière ou les points sur lesquels on se propose de méditer. Cette lecture est le prélude de la méditation (1) ; elle est si utile pour la bien faire que saint Bernard (2) dit que la méditation sans lecture est dangereuse, ou bien parce que celui qui aborde la méditation sans être suffisamment instruit par la lecture, est en danger de tomber dans l'erreur, ou bien parce qu'il procède avec incertitude, ne sachant où il va, et qu'il n'avance qu'au hasard et avec témérité, car il ne s'est pas suffisamment proposé un but dans sa méditation, ni la matière sur laquelle il doit méditer. C'est pourquoi le Sage dit avec raison : « *Prépare* « *ton âme avant l'oraison, et ne sois pas comme* « *un homme qui tente Dieu.* » (Eccle. 18.) Cette préparation, il est vrai, comprend plusieurs choses, comme de se mettre en la présence de Dieu et d'invoquer l'assistance du Saint-Esprit ; mais

1. Suarez, *De Orat.* l. 2. cap. 2.

2. In *Schola claustrali seu Libro de modo orandi.*

elle comprend aussi cette lecture, qui est une des préparations les plus essentielles de l'oraison. Il est néanmoins à considérer que cette lecture est plus nécessaire aux uns qu'aux autres. Ceux en effet qui sont très savants en Théologie ou qui ont fait de grands progrès dans la vie spirituelle, en ont moins de besoin, bien qu'ils ne doivent pas la négliger ; les premiers, parce que leur science pourra leur fournir facilement des sujets d'entretiens spirituels, les seconds, parce qu'il leur suffit souvent de songer à Dieu, pour se sentir enflammés d'amour pour lui, selon cette parole de David : « *Je me suis souvenu de Dieu et j'ai été* « *rempli de joie.* » (Ps. 76.) C'est d'autant plus vrai qu'ayant souvent dans leurs précédentes méditations, étudié les nobles qualités de Dieu, il leur est aisé, sans y réfléchir davantage, de s'en souvenir, pour s'unir à lui par l'amour ; ainsi qu'il arrive à une femme, qui avant de prendre un mari, fait certaines recherches et prend des informations sur ses ressources, ses mœurs et sa vie, mais qui, ces informations une fois prises, cesse ses recherches et se laisse aller à des sentiments d'amour, en sa présence et à sa seule vue, ou encore à son seul souvenir. Il en est de même des autres sujets de méditation, sur lesquels leur esprit a passé et repassé souvent ; ils ont une plus grande facilité à s'y occuper fructueusement, sans beaucoup de préparation. Quant à ceux qui sont moins avancés dans la science théologique ou dans la perfection, la lecture du sujet est beaucoups plus nécessaire, ou tout au moins quelque chose qui la supplée, comme de l'écouter atten-

tivement et de la bien comprendre avant de se présenter devant Dieu ; sans cela on ne saurait ni ce que l'on a à faire, ni ce que l'on doit dire. On ressemblerait à un orateur qui entreprendrait de haranguer un puissant monarque, sans avoir pensé à ce qu'il doit dire et qui dans ces conditions s'exposerait à commettre beaucoup d'extravagances. C'est précisément ce qui arrive à plusieurs dans l'oraison mentale, dont ils s'acquittent fort mal devant Dieu et devant les anges, (car comme elle est un exercice intérieur et spirituel, les hommes n'en voient rien) ; et cela faute de préparation et de lecture suffisante.

Cette lecture devra être faite préférablement dans un livre qui traite la matière de la méditation par ses principes et à fond, et qui ne se contente pas d'effleurer légèrement quelques conclusions faciles à tirer de quelque action, de quelque vertu ou de quelque mystère. Il est plus utile en effet de remonter dans les points de la méditation aux premiers principes et de remplir l'intelligence d'une connaissance solide des vertus ou des autres sujets que l'on veut méditer, car une connaissance un peu plus profonde excite et aiguillonne davantage la volonté, à former des résolutions pratiques, et de la sorte elle ne s'endort pas dans la pure spéculation. Il faut cependant faire intervenir la prudence, soit pour le temps que l'on doit employer à cette lecture, soit pour le choix des points, et avoir égard à la capacité de son esprit, au lieu et aux autres circonstances (1).

1. Insinuat Gaudier, *De perf. natur.* p. 2, c. 15.

Si quelqu'un dit qu'il suffit à une âme de se mettre en la présence de Dieu, sans autre façon, et d'attendre que Dieu nous parle, s'il plaît à sa grandeur, et que dans le cas contraire, ce sera assez de nous être mis respectueusement en sa présence et en devoir de nous entretenir avec lui, comme il arrive aux courtisans qui allant à la cour et se présentant devant le roi qui ne leur parle pas toujours, ne laissent pas néanmoins de s'être acquittés de leur devoir ; à cela il faut répondre qu'autre chose est le simple exercice de la présence de Dieu, et autre chose l'exercice de l'oraison. Si le premier exercice est bon et louable, le second l'est encore davantage, de même que le corps entier vaut mieux que l'œil tout seul, quoique l'œil soit une des parties du corps les plus parfaites. Aussi le second exercice comprend le premier et beaucoup plus ; il répond au désir que Dieu a eu de nous voir profiter de tous les mystères et de toutes les vérités chrétiennes pour nous élever par ce moyen comme en quelque sorte par des échelons à sa louange et à son service. Tel a été en effet son dessein en opérant tant de merveilles dans le monde de la nature et dans celui de la grâce ; il a voulu que la vue de tous ces êtres nous élevât jusqu'à lui et nous obligeât à le reconnaître et à l'aimer. Or l'oraison mentale précédée et préparée par une sainte et attentive lecture, contribue beaucoup mieux à ce dessein. C'est pourquoi c'est sans raison que quelques-uns s'élèvent contre cette préparation, sous prétexte de se livrer à un exercice plus facile, mais moins fructueux, exercice que certains em-

brassent par mollesse et uniquement pour fuir la peine, au préjudice d'un autre exercice beaucoup plus solide.

Je me résoudrai donc à aller par ce grand chemin de l'oraison mentale ordinaire et telle qu'elle a été enseignée et pratiquée par les Saints et par les hommes les plus experts dans la direction spirituelle. Je tiendrai pour suspectes certaines autres méthodes ; il est à craindre, puisqu'on les rend si faciles, qu'elles ne donnent pas de grands résultats, car les choses les meilleures ne s'obtiennent pas sans difficulté et sans travail. Je m'en tiendrai donc à la pratique de l'oraison qui a sa préparation, ses points, ses affections ou résolutions et ses colloques, et puisque la lecture est si importante, pour la bien faire, je m'y assujettirai, de peur de ressembler à celui qui tente Dieu dans l'oraison.

XIIE MÉDITATION

D'UN TROISIÈME ACTE DE LA VERTU DE RELIGION QUI EST L'ADORATION OU LE CULTE DE LATRIE

SOMMAIRE

L'adoration est un acte de la vertu de Religion par lequel nous voulons être soumis à Dieu. — L'acte d'adoration peut être purement intérieur. — Motifs de l'adoration.

I

Considérez que l'adoration est un acte de la vertu de Religion, par lequel nous voulons être soumis à Dieu et nous témoignons cette soumission, pour reconnaître l'excellence et la majesté infinie de Dieu et protester de notre dépendance à son égard. L'adoration est appelée un acte de la vertu de Religion, parce que se soumettre à son supérieur et à plus digne que soi, est une chose honnête, conforme à la raison, difficile et agréable à Dieu. Or une telle chose est un acte de vertu. Et si ce supérieur et plus digne que soi est Dieu même à qui est dû le respect et la soumission, c'est un acte de la vertu de Religion, par laquelle on rend à Dieu le culte et l'honneur qui lui

appartient. Que si d'abord on objecte que l'adoration est un acte de servitude, tandis que la vertu est un acte libre, le Docteur séraphique (1) répond à cette difficulté qu'il y a une servitude qui nous assujettit aux honmmes et une servitude qui nous assujettit à Dieu. De nouveau, il y a une servitude imposée par la violence, telle que celle des prisonniers de guerre et des esclaves, et une autre qui est libre, telle que celle du charitable évêque saint Paulin, qui se vendit lui-même à des barbares, pour racheter le fils d'une pauvre veuve qui était retenu en captivité. Or il est vrai que la servitude que l'on subit par force et à contre cœur de la part des hommes, ne mérite pas le nom de vertu, mais cette servitude à l'égard de Dieu que l'on accepte de bon cœur, mérite bien ce nom, parce qu'elle élève l'homme à un état très sublime, où il n'y a ni bassesse, ni indignité. Aussi la sainte demoiselle Agathe disait-elle que là est la souveraine noblesse où se trouve la servitude à l'égard de Jésus-Christ. Et par conséquent, puisque l'adoration est une servitude à l'égard de Dieu, rien n'empêche qu'elle ne soit un acte de la vertu de Religion.

Au reste, pour le mieux comprendre, il est nécessaire de considérer quatre choses qui se rencontrent dans cet acte. La première est une connaissance et un regard jeté par l'intelligence sur l'élévation et l'excellence de Dieu d'une part, et sur la bassesse humaine d'autre part. La seconde est un jugement pratique et comme un

1. In 3, dis. 9, art. 2, q. 1

arrêt de l'esprit qui décide qu'il est raisonnable de rendre à Dieu respect et honneur, puisque sa majesté est si élevée et son excellence si sublime, et que la créature, d'autre part est si basse et si dépendante de lui. La troisième chose, celle dans laquelle consiste précisément l'adoration, est un acte par lequel la volonté consent et se complaît librement à demeurer dans cet état de sujétion et de dépendance à l'égard de Dieu, en considération de son excellence infinie et de ses perfections très hautes. C'est pourquoi, qui dit adoration dit assujettissement. La quatrième chose qui accompagne encore ordinairement l'adoration est quelque témoignage ou quelque signe, par lequel nous donnons à entendre que nous sommes dans la dépendance de Dieu, soit en nous agenouillant et en nous prosternant pour nous faire plus petits, et dire tacitement que nous ne sommes rien, soit en pratiquant des actes de vertu, pour témoigner que nous le servons en effet, soit en faisant quelque action extérieure qui dénote nos sentiments intérieurs. Toutes ces choses nous font comprendre en quoi consiste l'acte d'adoration, et nous montrent que c'est vouloir, par une sorte de complaisance, être dans la servitude à l'égard de Dieu, à cause de son excellence suprême, à laquelle sont dus tous les honneurs imaginables.

Apprenez donc à bien faire l'acte d'adoration et à l'estimer beaucoup, comme provenant d'une excellente vertu qui est la vertu de Religion et comme étant un acte qui soumet et fait plier le cœur aux volontés de Dieu. Appliquez-vous à concevoir la grandeur divine et la bassesse

humaine. Oh ! que ce Dieu est grand et puissant ! Oh ! qu'il est sublime et admirable ! C'est le Dieu des dieux, c'est l'unique, le souverain, le très parfait, que rien ne saurait égaler. Oh ! qu'il mérite d'honneurs et de respects ! Oh ! que je suis bas et petit en face de lui ! C'est donc justice que je lui cède et que je me soumette à lui. Qui me donnera donc, ô mon Dieu, de descendre jusqu'à mon néant pour faire paraître votre Etre glorieux ? O Dieu très grand et qui dépassez toutes choses, sans vous je ne suis qu'un néant. O Roi des rois, monarque des monarques, je me complais à la pensée que vous êtes mon prince et mon souverain. Je prends plaisir à vous rendre hommage, parce que vous êtes véritablement grand, parce que seul vous êtes incréé et indépendant et que de vous tous les êtres relèvent. Ah ! vous êtes si auguste que je ne saurais jamais m'humilier assez et m'abaisser devant votre grandeur, quand bien même je descendrais bien au-dessous des abîmes, ou plus bas que le centre de la terre, si c'était possible. Pourquoi donc ne m'inclinerais-je pas et me prosternerais-je pas contre terre dans le sentiment que j'ai de votre grandeur et de votre excellence infinie ?

II

Considérez que l'acte d'adoration peut être purement intérieur sans aucune action, ou mouvement du corps, car les Anges qui sont de purs esprits, et qui n'ont pas de tête pour l'incliner, ni de genoux pour les fléchir, ni de corps pour le prosterner, forment des actes d'adoration de Dieu

excellents. « *Que tous les anges adorent Dieu;* « *Sion l'a entendu et s'en est réjouie.* » (Ps. 96.) Sion, c'est l'Eglise de Dieu, qui prend plaisir de voir son Dieu estimé et traité avec honneur par les Anges ; c'est pourquoi elle chante mélodieusesement : « *Par qui les Anges louent votre majesté* « *et les Dominations l'adorent.* » De plus, il n'y a pas seulement une oraison vocale, mais il y a aussi une oraison mentale et intérieure, dans laquelle la langue ne fait aucun mouvement et garde le silence ; pourquoi dès lors n'y aurait-il pas une adoration qui demeure au fond de l'âme et purement intérieure ? Si l'adoration était impossible sans les gestes et les postures du corps, il s'ensuivrait qu'un paralytique ou un homme perclus de tous ses membres ne pourrait accomplir le commandement que Dieu lui a imposé de l'adorer ; ce qui choque le sentiment de toutes les personnes spirituelles qui ne croient pas que l'âme dépende du corps dans l'accomplissement de cet acte si excellent. D'ailleurs, il y a peu d'apparence que l'âme puisse soumettre son corps à Dieu par l'acte d'adoration, et ne puisse pas s'y soumettre elle-même. Ajoutons que l'adoration tend vers Dieu, qui lit dans nos cœurs et à qui les pensées de nos âmes ne sont pas cachées, si bien qu'elles lui rendent un témoignage suffisant de ce que nous sommes. Si donc nous produisons des actes de foi, d'espérance et de charité, ou même d'oraison mentale, dans le but de reconnaître sa souveraine excellence et notre sujétion, nous lui témoignons assez que nous sommes à son service. Qui donc pourra dire que de telles pratiques

intérieures ne passent pas aux yeux de celui qui voit tout, pour de vraies adorations ?

Enfin, c'est l'opinion commune des Théologiens. Avec le Maître des Sentences (1), ils divisent l'adoration en adoration intérieure qui consiste uniquement dans des actes spirituels et en adoration extérieure ; cette dernière procède de la précédente, à laquelle elle ajoute des témoignages apparents et sensibles de soumission. Mais qu'avons-nous besoin de fortifier notre proposition par l'autorité des hommes, quand nous avons le témoignage de la Vérité elle-même, de Jésus-Christ, qui a enseigné par la parole et par l'exemple que l'adoration peut être purement spirituelle et intérieure. Car il ne dédaigna pas de conférer avec la pauvre Samaritaine et de l'instruire de la manière d'adorer Dieu, comme d'un point important pour son salut et il lui dit : « *Dieu est esprit,* « *et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en* « *esprit et en vérité.* » (Jean, 4.) Et lui-même enfermé entre les cloisons sacrées du sein virginal, y adora Dieu en esprit : « *Dès le sein de ma mère,* « *vous êtes mon Dieu.* » (Ps. 21.) Cloué sur la croix et dans l'impossibilité soit de fléchir le genou, soit de se prosterner, il lui rendit les mêmes devoirs, l'appelant encore son Dieu. « *O* « *mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissé ?* « *O mon Dieu, je crierai durant le jour.* » (Ps. 21.)

Que cette considération vous apprenne à pratiquer plus souvent les actes d'adoration en esprit et en vérité ; car puisque ces actes ne dépendent

1. L. 3. *Sent.*, dist. 9.

pas nécessairement de la posture et de la position du corps, quelle excuse avons-nous pour ne pas, en tout lieu et en quelque état que nous soyons, soumettre à Dieu nos âmes à la pensée de son excellence et de sa grandeur infinie ? Réjouissez-vous de ce que nous pouvons pratiquer cet acte de Religion même quand notre corps est le plus gravement indisposé ; même dans notre dernière agonie, alors même il nous sera possible de rendre à Dieu le culte de lâtrie et l'adoration qui lui est due. Proposons-nous donc, en élevant plus souvent nos âmes vers lui, de les prosterner devant lui et de les lui soumettre en esprit et en vérité, en esprit et en foi, en esprit et en charité, en esprit et en piété, en esprit et en une très profonde humilité devant sa grandeur immense.

III

Considérez les motifs de l'adoration.

Le premier est l'obligation qui nous en est imposée par le commandement : « *Tu adoreras le* « *Seigneur ton Dieu et tu ne serviras que lui* « *seul.* » (Matt. 4.) C'est un précepte affirmatif, de l'accomplissement duquel nous ne pouvons pas toujours nous dispenser (1). C'est pourquoi chaque dimanche le prêtre adore Dieu en lui offrant le grand sacrifice de l'Eucharistie en son propre nom et au nom de tout le peuple, qui l'offre aussi.

Les autres motifs sont les biens que nous apporte l'acte d'adoration.

1. Scotus, in 2, dist. 9, quœst. unic.

Le premier bien est de nous séparer des athées et des infidèles qui ne reconnaissent pas Dieu, car c'est le propre de l'adoration de le reconnaître, non seulement par l'intelligence, comme le font plusieurs infidèles et même les démons, mais aussi par la volonté que l'adoration courbe sous sa majesté.

Le second bien de l'adoration est la victoire qu'elle fait remporter sur les tentations de notre ennemi, comme on le vit au désert, où Jésus-Christ mit en fuite le démon, quand il lui parla d'adorer. (Matt. 4.) Rien en effet n'est plus opposé aux tentations de notre ennemi que cet acte sublime qui les dissipe toutes, car l'intention du démon est de nous faire adorer la créature, comme le font les avares à qui l'or sert d'idole, les orgueilleux à qui la fumée sert de divinité et les impudiques qui idolâtrent les femmes.

Le troisième bien est qu'en adorant Dieu, nous l'apaisons ; il lui suffit de nous voir humiliés. C'est ainsi que l'Ange prêt à tuer Balaam, s'apaisa, quand il le vit par terre adorant Dieu. Dieu est généreux à la façon du lion qui se montre magnanime et ne s'irrite pas contre les corps qui s'abattent devant lui.

Le quatrième bien est que cet acte constitue un moyen très puissant pour obtenir de Dieu plusieurs grâces signalées pour cette vie et pour l'autre. Le roi Ezèchias atteint d'une maladie mortelle, obtint quinze ans de vie, après avoir adoré Dieu. (Ps. 38.) Le lépreux de l'Evangile qui adora Jésus-Christ descendant de la montagne, fut guéri de sa lépre. (Matt. 8.)

Mais le plus grand motif pour lequel nous devons adorer Dieu est la bonté et la perfection infinie de Dieu, car Dieu doit être adoré à cause de sa divinité, comme aussi pour tous ses attributs et spécialement à cause de son souverain domaine sur tous les êtres créés ; car « *la terre appartient* « *au Seigneur avec tout ce qu'elle contient. Oui,* « *toute la terre et tous ceux qui l'habitent sont à* « *lui.* » (Ps. 23.) En second lieu, sa sainteté et sa pureté infinies le rendent très digne d'adoration ; c'est pourquoi les Anges s'écrient en son honneur : « *Saint, saint est le Seigneur, le Dieu des* « *armées, la terre est remplie de sa gloire.* » (Ps. 6.) De plus sa magnificence et sa très grande libéralité lui donnent le droit d'être adoré, car il n'y a pas d'aussi grand bienfaiteur que lui. Voilà pourquoi toute notre espérance est en lui qui peut nous élever parmi les Anges aux grandeurs de l'éternité. Après tous ces motifs, en voici un autre : il a été offensé et déshonoré par nos péchés, et puisque la raison veut que nous rendions l'honneur à celui à qui nous l'avons ravi, nous devons réparer par une humble adoration tout le mépris et tout le déshonneur que lui ont infligés nos péchés.

Ces motifs doivent nous faire un devoir d'adorer. L'adoration est un des principaux exercices des vrais dévots, parmi lesquels il faut citer comme un des plus dignes d'être admirés, saint Siméon Stylite, que Dieu suscita comme un prodige de sainteté et qu'il exposa publiquement à la vue de tout le monde, pour réchauffer les plus tièdes par l'exemple de sa vie et convertir plu-

sieurs infidèles par ses miracles et ses exhortations. Cet homme demeura jour et nuit pendant soixante-dix ans, sur une colonne de trente pieds de haut, élevée sur un grand chemin, se tenant tantôt droit pendant un temps considérable, tantôt fléchissant le genou, louant Dieu ou prêchant au peuple. Plusieurs de ceux qui le contemplent, dit Théodoret (1), comptent ses adorations; un jour, un de ceux qui le regardaient avec moi, en compta jusqu'à mille deux cent quarante-quatre, et par lassitude il cessa de les compter. Et chaque fois qu'il faisait une inclination, il inclinait son front jusqu'à lui faire toucher ses pieds. Comme il ne mangeait qu'une fois par semaine, et encore fort peu, il lui était aisé de courber son dos (2).

1. In *Histor. religiosa,* in Simeone.

2. Ce fait si extraordinaire de Siméon Stylite, passant trente-sept ans au sommet d'une haute colonne dans une prière continuelle et un jeûne des plus rigoureux est 1) historiquement certain; il est constaté par les actes authentiques de trois contemporains, témoins oculaires: du savant Théodoret, évêque de Cyr, en Syrie, dont l'auteur allègue le témoignage, de Cosmas, prêtre de Phanix et d'Antoine, disciple du saint. 2) Il doit être attribué non pas à une sorte de folie religieuse ou à un fanatisme extravagant, mais à une haute sainteté qu'il plut à Dieu de diriger vers ce genre de vie extraordinaire; la preuve en résulte non seulement du nombre prodigieux des miracles opérés par Siméon Stylite, mais aussi de l'influence profonde qu'il exerça au point de vue de l'orthodoxie et de la morale sur les foules qui se pressaient autour de sa chaire d'un genre nouveau. « *Cette colonne, objet de tant de moqueries,* dit « Théodoret, *fut une intarissable source de grâces.* »

Après avoir considéré ces motifs, je regretterai que cet acte d'adoration qui est prescrit par le premier commandement de Dieu, soit si peu pratiqué par la plupart des chrétiens, qui ignorent si souvent ce que c'est qu'adorer Dieu, qu'à peine trois sur cent sont suffisamment instruits là-dessus. Peut-être cette ignorance est-elle la source de tant de péchés qui ne se commettraient pas si Dieu était adoré en esprit et en vérité. Comment offenserait-on en effet celui à qui on se soumettrait par l'adoration ? La soumission et la résistance peuvent-elles habiter ensemble ? Par conséquent, laissons-nous convaincre par ces motifs pour faire souvent chaque jour de notre vie des actes d'adoration. « *Venez, adorons et proster-* « *nons-nous devant notre Dieu, pleurons en* « *présence du Seigneur qui nous a créés.* » (Ps. 94). O auteur de mon être, vous êtes Roi tout-puissant au ciel et sur la terre, je reconnais votre excellence infinie et je veux y être toujours soumis. Je confesse que le peu que je suis, je ne le suis que par vous et que je ne veux servir que vous. Oh ! Dieu infini, devant qui les Séraphins tremblent de respect, je vous adore de tout mon cœur, je me reconnais votre chétive créature, toute indigente de votre bonté et de votre miséricorde. O Dieu des dieux, c'est vous qui avez tout créé, et qui êtes le premier et le principe souverain de toutes choses, vous qui avez moulé cet univers selon votre plaisir et votre magnificence. Recevez donc l'hommage de vos petites créatures ; nous avouons que vous êtes notre Dieu, nous ne voulons pas d'autre Seigneur

suprême que vous. Oh ! qu'on vous rende gloire et une infinité de respects dans tous les siècles des siècles.

XIIIE MÉDITATION

D'UN QUATRIÈME ACTE DE LA VERTU DE RELIGION QUI EST LE VŒU ET DE SA RÉNOVATION

SOMMAIRE

Le vœu est une promesse délibérée faite à Dieu d'un plus grand bien. — L'œuvre faite en accomplissement d'un vœu est plus méritoire. — La rénovation des vœux est fondée sur trois maximes spirituelles.

I

Considérez que le vœu est une promesse délibérée, faite à Dieu d'un plus grand bien. Par le mot de promesse, le vœu est distingué de la pensée, du désir ou de la résolution de faire quelque chose ; car faire un vœu n'est pas seulement penser, désirer, se résoudre à faire quelque chose de bon ou se proposer de le faire, mais c'est promettre de le faire et donner droit à

celui à qui s'adresse la promesse, de l'exiger de nous, comme étant tenus de nous acquitter envers lui de notre parole et de notre promesse. Ces autres paroles : d'un plus grand bien, nous font connaître quelle est la matière du vœu et ce qu'on peut promettre à Dieu, à savoir les choses qui sont bonnes en elles-mêmes (1), qui nous sont possibles et qui sont agréables à Dieu, car promettre des choses mauvaises et illicites, ce n'est

1. Pour qu'une chose puisse devenir l'objet d'un vœu, il ne suffit pas qu'elle soit moralement bonne ; le vœu est la promesse d'un bien *meilleur*, ce qui signifie non pas du bien absolument le meilleur, mais du meilleur de deux biens, qui s'excluent mutuellement et entre lesquels le choix est laissé à la volonté de l'homme. Ainsi ces deux choses : le mariage et la virginité sont moralement bonnes. Néanmoins la première ne peut faire l'objet d'un vœu, parce qu'elle constitue un bien moral inférieur à celui de la virginité et que s'y obliger par vœu équivaudrait à aliéner sous prétexte de plaire à Dieu, la faculté d'accomplir ce qui plaît le plus à Dieu. Cependant peut faire l'objet d'un vœu toute action qui a pour effet de rendre impossible au moment même où on la fait, l'accomplissement simultané d'une action plus parfaite ; tels sont les actes de la vie active qui rendent impossibles à l'homme, dans l'instant même où il les accomplit, ceux de la vie contemplative, ou l'aumône donnée à un pauvre qui ne peut être en même temps donnée à un autre pauvre, chez qui elle serait peut-être mieux placée. Dans de semblables cas la condition du bien meilleur est encore réalisée, car de tels actes sont préférables aux actes contraires, et les faire est encore quelque chose de plus parfait que de les omettre.

pas faire un vœu, ni honorer Dieu, c'est plutôt le menacer. Promettre des choses impossibles, ce n'est pas promettre des choses qui soient bonnes, car ce qui nous est impossible ne peut être notre bien. Il en est de même des choses indifférentes et de celles qui ne peuvent contribuer en rien à la gloire de Dieu ; elles ne sont point agréables à Dieu et il ne voudrait jamais les exiger de nous. Si bien que la matière du vœu doit être une chose telle que Dieu veuille bien l'exiger de nous et nous la demander. Telles sont les œuvres de conseil et de surérogation ; telles sont aussi les œuvres déjà prescrites, dont fit vœu le patriarche Jacob ; telles sont encore les œuvres de miséricorde et l'engagement de s'abstenir de pécher véniellement de propos délibéré. Au reste, cette promesse doit être faite à Dieu, que le vœu honore comme un acte de Religion qui multiplie son droit et son domaine sur toutes nos œuvres. Si les vœux de Religion se font aussi aux prélats et aux Supérieurs, ce n'est qu'en qualité de témoins, ainsi qu'il en est des Saints du paradis que l'on nomme quelquefois dans cette cérémonie. Mais le vœu se fait à Dieu directement.

Dieu n'a point pour agréables les promesses inconsidérées et téméraires, sa bonté ne lui permettrait pas de tenir pour obligées des âmes qui auraient été surprises ou empêchées soit par l'aveuglement et l'ignorance, ou bien qui auraient agi par contrainte et à contre cœur. Il faut qu'une telle promesse soit faite avec délibération, et que cette résolution soit volontaire et sans aucune contrainte. De là vient que les Théologiens déci-

dent que le vœu ne se forme pas par le premier mouvement d'une imagination prompte, mais qu'il faut au moins autant de capacité d'esprit et de délibération, pour s'obliger à l'égard de Dieu, qu'il en faudrait pour s'obliger à l'égard du démon par le péché mortel. Le Sage dit à ce propos : « *C'est* « *une ruine à l'homme de dévorer les saints,* « *comme aussi de rétracter les vœux qu'il a* « *faits* » (Prov. 20) ; ce qui signifie que faire des vœux d'une manière téméraire, et sans réflexion préalable, c'est ressembler à quelqu'un qui mange sans mâcher ; c'est ne penser aux conséquences du vœu qu'après l'avoir fait. Le texte grec porte : « *C'est un piège pour l'homme que de dévorer ce* « *qui est sanctifié et de faire des enquêtes après* « *le vœu* » (1). Il fallait penser plus tôt à ce que l'on voulait s'engager à faire, et non pas après s'y être engagé.

Le fruit que je recueillerai de ce point sera la connaissance du vœu ; j'apprendrai également avec quelle prudence on doit s'obliger envers Dieu et aussi sur quelles choses. Je m'élèverai aussi vers Dieu avec étonnement ; car n'est-ce pas une chose admirable qu'une créature chétive et misérable, toute pauvre et disetteuse, puisse promettre de donner à celui qui est tout riche et de la libéralité de qui elle dépend à chaque moment ? Mais la créature est généreuse et se ressent du caractère et de l'image de son Dieu, qui est empreinte en elle ; c'est pourquoi, comme Dieu de son côté lui promet l'éternité bienheureuse et les trésors im-

1. Versio Pagnini et Vatabli.

menses de la félicité, elle de son côté lui promet ses œuvres et sa vie, elle veut accroître ses droits et son domaine, autant qu'elle le peut, et se rendre encore plus dépendante de lui, qui accepte favorablement ses offres et ses promesses, comme la grande mer reçoit les eaux de tous les fleuves qui coulent vers elle. Je dirai sur ce sujet après saint Augustin (1) : Vous reprenez ce que vous trouvez et ce que vous n'avez jamais perdu. Toujours riche, vous aimez le gain ; jamais avare, vous voulez qu'on vous paie avec usure.

II

Considérez l'excellence du vœu ; l'œuvre que l'on accomplit en vertu d'un vœu est meilleure et plus méritoire, que la même œuvre faite sans s'y être obligé par vœu. Le Docteur angélique (2) a prouvé cette vérité par de très bonnes raisons.

Voici la première raison : le vœu, qui est un acte de la sublime vertu de Religion, fait monter et parvenir à la hauteur de cette vertu, les œuvres des vertus qui lui sont inférieures. Ce qui n'était qu'un acte de la vertu de force ou de tempérance, une fois voué, devient acte de Religion, comme si le vœu était une sainte alchimie qui changeât l'étain en argent, le cuivre en or et les métaux les plus vulgaires en métaux précieux. Et comme la vertu de Religion ne détruit pas les autres vertus, il se fait un double bien et on pratique tout à la fois deux vertus, quand on fait en raison d'un

1. *Confess.* l. 1. cap. 4.
2. Quœst. 88, art. 6.

vœu des actes d'une vertu inférieure. Dans ce cas la vertu inférieure opère en même temps que la vertu de Religion, et de là résulte un plus grand bien et un plus grand mérite qui est la conséquence de la pratique simultanée de plusieurs vertus.

Voici la seconde raison : c'est que l'on donne à Dieu davantage quand en même temps que l'œuvre on lui donne la volonté qui devient ainsi à un nouveau titre l'obligée et l'esclave de Dieu. On donne à Dieu tout ensemble les revenus de la terre et la terre, la fleur et la tige, le ruisseau et la source, enfin la lumière et le soleil, puisqu'on lui donne l'action et le principe l'action. Or celui qui donne davantage à Dieu, peut et doit raisonnablement en attendre davantage.

La troisième raison est que le vœu affermit davantage la volonté dans le bien et la rend plus résolue, car on veut tellement ce que l'on a voué qu'il n'est pas possible de ne plus le vouloir. Voilà pourquoi, après le vœu la volonté est meilleure, de même qu'une volonté plus déterminée au mal est pire. Or l'action qui part d'une meilleure volonté doit être estimée davantage (1). C'est imiter en quelque sorte les Saints du paradis qui sont confirmés dans le bien. Comme le cristal est beaucoup plus ferme et beaucoup plus précieux que la glace, qu'un peu de chaleur dissout et liquéfie ; ainsi la volonté qui est fortifiée par le vœu est semblable à un beau et brillant cristal, tandis que celle qui n'est liée par aucun vœu

1. Œgid. Rom. *Quod.* l. 2, disp. 6, q. 1.

n'est auprès d'elle qu'un glaçon, auquel un peu de chaleur suffit à faire perdre sa consistance. Le navire muni d'une ancre solide vogue sur la mer avec plus de sécurité ; si des vents furieux se lèvent, l'ancre peut l'empêcher d'être emporté par leur souffle violent et de couler au fond des abîmes, tandis que le navire dépourvu d'ancre court de plus grands dangers au milieu des orages. Ainsi en est-il d'une âme qui s'est consacrée à Dieu par des vœux. Au milieu des vents impétueux, c'est-à-dire des tentations qui l'assaillent sur la mer de ce monde, le vœu faisant l'office de l'ancre lui sert de contrepoids et l'empêche de courir avec le vent ou de se perdre dans la mer, comme cela arrive quelquefois à celui qui prétend parvenir au port du salut, mais qui n'a pas l'ancre du vœu, pour le rendre ferme au milieu des tempêtes du monde. Aussi saint Augustin (1) dit-il : heureuse nécessité qui nous oblige à mieux faire !

On objectera peut-être que Dieu demande quelquefois de nous une chose en un temps qu'il ne demande pas dans un autre, que de s'y obliger soi-même par vœu, c'est bon pour les imparfaits à qui il arrive de changer et de se dédire et que c'est une précaution utile contre l'inconstance humaine ; enfin que le vœu ne laisse pas à l'âme la liberté de pouvoir agir autrement, lors même que Dieu pourrait dans certaines occasions demander d'elle autre chose, et que ainsi, bornant en quelque sorte la conduite de Dieu sur elle, -il la met hors d'état de dépendre aussi absolument de lui et des

1. Epist. 45 *ad Armentarium.*

mouvements libres de son esprit. A cette objection spécieuse il faut répondre que Dieu se contente ordinairement de l'accomplissement des vœux faits par les âmes religieuses et que si extraordinairement il lui plaît d'en titer quelqu'une de cet état, il lui signifiera sa volonté par l'appel du Souverain Pontife qui est le chef de l'Eglise ou par d'autres moyens que de prétendues inspirations et que dans ce cas l'âme, sans être obligée à renoncer à ses vœux, fera ce que Dieu demande d'elle par une vocation certaine. Au reste, dire qu'il n'appartient de faire des vœux qu'aux imparfaits qui sont capables de se dédire, c'est avouer que tous les hommes de la terre, sans en excepter les plus saints, pourraient en faire ; qui d'entr'eux est assuré de persévérer, étant donné la faiblesse de sa nature et la force puissante des tentations du monde, de la chair et du démon? (1) Il n'y a personne en ce monde qui ne puisse dire à Dieu : « *Vos yeux ont vu mon imperfection,* » (Ps. 16) et mon faible. De plus, Dieu n'est pas impuissant, pour qu'il soit permis de dire qu'une âme est capable de borner son pouvoir sur elle. Dieu a une infinité de moyens pour faire réussir ses desseins, quand il lui plaira. Il est seulement nécessaire que les âmes religieuses ne s'imaginent pas que la pensée qui leur vient de contrevenir à leurs Règles est une inspiration de Dieu : car ce sont en réalité des suggestions du démon qui veut les rendre infidèles à leurs promesses, sous le faux prétexte que Dieu demande d'elles autre chose,

1. V. Especœum, *in c. 3 poster. ad Tim.* digr. 18.

comme si elles pouvaient faire au monde chose meilleure que de persévérer dans l'observance de leurs vœux et de leurs Constitutions. Qu'elles se persuadent enfin qu'elles ne peuvent mieux dépendre de l'Esprit de Dieu, qu'en vivant comme ses pauvres esclaves et dans la servitude à son égard, servitude qui est la première noblesse et la vraie liberté. Aussi la plus illustre des Facultés de Théologie s'est-elle prononcée sur la doctrine que renferme cette objection ; elle l'a déclarée non seulement destructive du saint état des Réguliers et capable de détourner les âmes de la sainte vie cénobitique, mais encore elle l'a déclarée fausse, scandaleuse, téméraire et erronée.

Donc, que les personnes religieuses ou celles qui prétendent l'être, comprennent d'après ceci l'excellence de leurs vœux et le bonheur de leur état ; qu'elles s'y affectionnent de plus en plus. Dieu a accordé tant de biens aux hommes, il est en lui-même si parfait, si beau, si accompli, il mérite tant que ses créatures le servent, qu'elles ne peuvent jamais lui être trop assujetties. C'est pourquoi ce doit être un de leurs souhaits les plus ordinaires, d'être ses esclaves au point de ne pouvoir pas manquer de le servir et elles ne doivent rien tant appréhender que de manquer à son service, détournées de ce légitime devoir par la lâcheté de leur nature et par la violence de leurs tentations. Qu'elles disent dans ces sentiments la parole de la sainte épouse : « *Entraînez-moi après*

2. Censura Facult. Theol. Paris, die 1ª Junii 1636, in librum *De la sainte Virginité,* par Cl. Segn.

vous. » (Cant. 1.) Hélas ! mon bien-aimé, je n'ai d'autre désir que de vous suivre et de vous plaire et de vivre dans votre maison comme votre pauvre esclave. Quoi donc ! faudrait-il que j'aie le malheur de vous déplaire en quoi que ce soit ? Forcez plutôt ma volonté rebelle par une grâce toute-puissante qui ravisse en votre faveur toutes mes forces et toutes mes facultés ; liez ma pauvre âme de toutes parts et chargez-moi de vos chaînes, afin que je n'échappe pas à faire vos volontés. Si je ne vous suis pas de bon cœur, « *attirez-moi après* « *vous* » (Cant. 1.) par mille sortes de bienfaits. Déjà le lien de la loi naturelle, le lien de la loi évangélique et le lien de vos miséricordes m'obligent de vous suivre ; mais que le lien des vœux renforce tous ces liens, de peur que l'impétuosité des passions ne vienne à les rompre, afin que je ne sois jamais, ô mon Dieu, séparé de vous, afin que vous jouissiez de tous vos droits sur moi et que vous me possédiez éternellement.

III

Considérez la rénovation des vœux qui a lieu chaque année dans la plupart des maisons religieuses, et pour vous y disposer, méditez ici trois maximes spirituelles sur lesquelles cet usage est fondé.

La première est qu'il est nécessaire à l'homme de renaître ; cette maxime est enseignée par Jésus-Christ lui-même s'adressant à un grand docteur de la loi appelé Nicodème qui vint pendant la nuit conférer avec lui sur son salut. « *Jésus lui dit :* « *En vérité, si quelqu'un n'est pas né de nouveau,*

« *il ne peut posséder le royaume de Dieu.* » (Jean, 3.) C'est pourquoi saint Paul disait : « *Mes* « *petits enfants, que j'enfante de nouveau, jus-* « *qu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.* » (Gal. 4.) Il faut, dit un docte personnage (1), naître de nouveau et jusqu'à ce que nous soyons nés trois et quatre fois, nous ne parviendrons pas à la perfection de notre état. Aussi « *mourons-nous* « *tous les jours et nous épanchons-nous comme* « *l'eau.* » (II Rois, 4). Notre vertu languit et notre vigueur se ralentit ; il est donc nécessaire que nous rajeunissions et que nous reprenions de nouvelles forces ; c'est à cela que sert la rénovation des vœux : elle donne comme une certaine renaissance à la vie spirituelle.

La seconde maxime est qu'il faut mener la vie spirituelle avec autant d'agilité, de promptitude, de soumission, de simplicité et d'innocence que si on en était encore au premier jour. Il faut imiter le saint roi David, qui quoique vieux et accoutumé aux œuvres du service de Dieu, disait néanmoins : « *Je l'ai dit : voici que je commence ; ce change-* « *ment est l'œuvre de la droite du Très-Haut.* » (IV Rois, 8.) Saint Augustin (2) écrit à Démétrius : Oublie tout ce qui est passé ; pense tous les jours que tu ne fais que commencer. Telle a été la pratique de tous ceux qui ont vécu le plus saintement dans les Ordres religieux ; ils ne se dispensaient pas davantage d'aucune de leurs Règles à la fin de leur vie, qu'ils n'eussent osé le faire au commen-

1. *Galfridus, ad c. 3 Joan. in cat. Tilmani.*
2. Epist. 143.

cement. Or, la rénovation des vœux importe beaucoup à l'observance de cette maxime.

La troisième maxime est qu'il faut renouveler souvent les actes des mêmes vertus, si l'on veut s'y perfectionner et demeurer stable et constant dans la voie de Dieu. C'est ce que veut signifier le prophète Elisée quand il dit au prince de Syrie, Naaman : « *Va et lave-toi sept fois dans le Jour-* « *dain et ta chair recouvrera la santé ; il était en* « *effet lépreux.* » (IV Rois, 8.) C'est une merveille de voir que le monde se conserve depuis tant de siècles ; mais la raison en est que les mêmes choses y reviennent toujours, les mêmes saisons, les mêmes fruits, et autres choses semblables. Ainsi les mêmes pratiques des vertus entretiennent la vie religieuse : toujours la chasteté, toujours l'obéissance, toujours la pénitence, toujours l'oraison, chaque jour Matines et Complies, toujours l'humilité et le travail, voilà ce qui la conserve. Il en est de même de la rénovation des vœux ; là où elle se fait parfaitement, il est difficile que rien se démente et se perde. Si l'on craint qu'elle ait pour effet de rendre le péché plus grand, dans le cas de violation des vœux, c'est ce que nient les Théologiens (1), qui soutiennent qu'il n'y a pas un plus grand péché à manquer à une Règle à laquelle on s'est obligé par vœu plusieurs fois, et même que la déclaration en confession de cette circonstance est superflue. De la sorte la rénovation des vœux apporte beaucoup d'avantages sans

1. Fauchez, l. 7, *de matrim.* disp. 27. — Suarez, *De voto*, l. 5, ch. 6.

aucun inconvénient ; elle est comme une rose qui naîtrait sans épines.

Que les personnes religieuses à qui il appartient de faire cette rénovation, tâchent de la faire de très bon cœur. Qu'elles s'y préparent par la considération de l'amour de Dieu pour elles et de la reconnaissance qu'elles lui doivent pour tous ses bienfaits et qu'animées d'un sentiment conforme à cette considération, elles disent : « *Que rendrai-* « *je au Seigneur pour tous ces biens ? Je prendrai* « *le calice du salut.* » (Ps. 151.) ; je me soumettrai à toutes les mortifications que comprennent les vœux, j'en boirai joyeusement toute l'amertume pour l'amour de Jésus-Christ, mon Rédempteur. O mon très aimable Seigneur, je me réjouis, par amour pour vous, de m'être consacré à votre service par les vœux d'obéissance, de chasteté et de pauvreté. Ces vœux, si je ne les avais pas encore faits, je voudrais les faire, je désire les faire maintenant avec toute la plus grande perfection possible. Ah ! puissé-je avoir la dévotion et les pures affections de toutes les âmes qui vous ont le plus ardemment aimé, afin qu'en union avec cette oblation sacrée que vous avez faite de vous-même au Père éternel dès le premier moment de l'Incarnation jusqu'à votre mort, je m'immole aussi par ces vœux. O mon Seigneur, en acquiesçant à votre très sainte volonté, je me propose la stabilité de ma vocation et la réforme de mes mœurs. Je ne veux connaître que vous, afin de vivre dans l'obéissance ; je ne veux aimer que vous, afin d'être chaste ; je ne veux posséder que vous, afin que dans ma richesse je sois pauvre. Je vous prie donc,

ô Dieu très suave, d'user à l'avenir de moi comme d'un esclave ; je vous supplie aussi par le sang précieux de votre Fils de ne point permettre que je dégénère de la perfection de ma règle.

XIVe MÉDITATION

DE LA PIÉTÉ, DE L'OBSERVANCE ET DE L'OBÉISSANCE QUI SONT LES VERTUS VOISINES DE LA JUSTICE

SOMMAIRE

La vertu de piété. — La vertu d'observance consiste à honorer les personnes de qualité. — La vertu d'obéissance.

I

Considérez la vertu de piété et ce qui est de son domaine. Voici d'abord ce qui constitue son essence et sa nature et qu'il faut chercher à connaître avant tout pour n'importe quelle chose que ce soit. La piété est une vertu morale par laquelle nous rendons aux parents et à la patrie comme aussi à ceux qui sont leurs alliés ou leurs amis, les devoirs d'honneur et de reconnaissance (1).

1. D. Thom. quæst. 101.

Cette vertu vient immédiatement après la vertu de Religion par laquelle nous honorons Dieu, l'Etre parfait et le premier principe de ce que nous sommes ; car après lui les parents qui nous ont mis au monde et la patrie dans laquelle nous sommes nés et nous avons été nourris, sont les causes secondes de notre vie. Après avoir rendu à Dieu, par la vertu de Religion, le culte qui lui est dû, il faut rendre nos devoirs aux parents par la vertu de piété. Les actes les plus ordinaires de cette vertu sont de les honorer et de les servir, de leur parler avec respect, de leur demander conseil, principalement au père, dans les choses importantes, d'acquiescer à leur avis, notamment dans les cas douteux ; de les visiter, s'ils sont infirmes ; de les assister selon nos moyens, s'ils sont indigents et de supporter patiemment leurs réprimandes, de les traiter enfin avec honneur et civilité, autant que peut le permettre la prudence, qui est le guide des vertus.

A propos de ce devoir, les Théologiens discutent sur la question de savoir s'il faut laisser les actes de Religion envers Dieu, pour remplir les actes de la piété envers le père et la mère. Sur ce point il y a une chose à peu près certaine, c'est que les exercices de la vertu de Religion qui ne sont pas d'obligation doivent être délaissés pour s'acquitter du devoir de piété envers le père et la mère. Mais quand il s'agit de l'état religieux, la question est plus difficile à résoudre. Saint Thomas (1) répond que la vertu n'est pas contraire

1. Quæst. cit. art. 4.

à la vertu, ni le bien au bien. Ainsi la Religion et la piété étant deux vertus, elles ne se détruisent pas l'une l'autre, et si leurs actes sont accompagnés des circonstances qui leur conviennent, ils ne se nuisent pas l'un à l'autre. Si nos services sont nécessaires à nos parents, s'ils ne peuvent pas être sustentés autrement, et si ces services ne nous induisent pas à pécher, nous ne devons pas les abandonner sous prétexte de Religion. Celui qui est encore dans le siècle où il a des parents pauvres qu'il est capable de nourrir par son travail, ne doit pas entrer en religion. Mais s'il avait déjà fait profession, il est censé mort au monde et ne doit pas sous prétexte de soutenir ses parents, sortir du cloître dans lequel il est enseveli avec Jésus-Christ, ni s'immiscer de nouveau dans les affaires du siècle. Il est tenu toutefois de les secourir sans préjudicier à l'obéissance et à l'état religieux qu'il a embrassé. Cependant le docteur Major (1) n'admet pas cette soluton ; il croit que le droit naturel est plus fort que l'obligation des vœux et que dans ce cas il faut obéir à Dieu avant d'obéir aux hommes. Il faut avouer qu'il y a tant de choses à examiner au sujet de cette difficulté et tant de points à éclaircir, que l'on ne pourrait rien décider sans le consentement du Supérieur (2).

Quoi qu'il en soit, ce débat peut nous servir à reconnaître combien est étroite l'obligation de la piété envers les parents, puisqu'on se demande si elle ne l'emporte pas sur l'obligation de la Reli-

1. In 4, dist. 38, q. 16.

2. *In examine pœnitentium*, p. 3, quæsito 14.

gion qui a Dieu pour objet. Ce sera donc un motif pour nous de pratiquer cette vertu, motif auquel nous devons ajouter les considérations suivantes. Mêmes les bêtes respectent les droits de la piété filiale ; c'est ce qui paraît notamment dans les jeunes cigognes, qui portent sur leurs épaules leurs parents, qui, quand ils ont perdu leurs plumes, les couvrent de leurs ailes, et qui, quand ils ont faim, les nourrissent avec ce qu'elles ont pris (1). Dieu a fait un précepte spécial pour cette vertu, et après les trois premiers commandements qui regardent son service, il a placé celui de la piété : « *Honore ton père et ta mère, afin que tu* « *vives longuement,* » (Ex. 20.) La grandeur du bienfait que nous avons reçu d'eux nous excite aussi puissamment à la pratique de cette vertu ; car depuis longtemps ils ont donné à leurs enfants la vie et la substance ; en reconnaissance de ce don les enfants ne peuvent leur donner que des biens accessoires, tels que quelques honneurs et quelques services ; mais s'ils ne le font pas, ce sont des ingrats. De plus, ce que les enfants sont pour leurs pères et mères, ils peuvent espérer que leurs enfants le seront à leur tour envers eux, soit bons, soit méchants ; on peut leur appliquer le mot de l'Evangile : « *On se servira envers vous* « *de la même mesure dont vous vous serez servi* « *envers les autres.* » (Luc, 6.) Et s'ils n'ont point d'enfants pour leur rendre la pareille, Dieu la leur rendra, lui qui couronne les œuvres de vertus et qui frappe de sa malédiction ceux qui

1. D. Ambros. *Hexam.* l. 6. cap. 16.

méconnaissant les devoirs de la piété filiale, se conduisent comme des barbares.

Je concluerai cette méditation par les paroles d'un ancien Père de l'Eglise (1). Honorons le Père céleste; honorons aussi les pères de notre corps, car le premier devoir de la piété des chrétiens est d'honorer ses parents, de leur rendre les peines qu'ils ont prises pour notre éducation, et de leur procurer par toute sorte d'industrie ce qui peut contribuer à leur repos. Après avoir pris cette résolution, je prierai Dieu de me donner cette vertu. Seigneur Jésus-Christ, modèle de toutes les perfections, vous qui avez honoré votre Pète céleste et qui sur la terre vous êtes humblement soumis à votre très chaste mère, sans même l'oublier sur l'arbre de la croix, du haut duquel vous l'avez recommandée à saint Jean, donnez-nous un naturel plein de bonté et des entrailles de piété, afin que nous aimions nos parents et nos alliés et que nous ne manquions pas à un seul point de notre devoir à leur égard. Faites, Seigneur, que nous le fassions pour l'amour de vous et en votre considération, puisque c'est de vous qu'émane toute paternité au ciel et sur la terre, afin que nous ne soyons pas à vos yeux des fils dénaturés et sauvages, afin que le respect que nous leur témoignons ici-bas nous porte à vous honorer plus saintement, vous de qui nous avons reçu l'âme et le corps entièrement, ainsi que la grâce et l'espérance de la gloire.

1. D. Cyrill. Hierosol. *Catech.* 7.

II

Considérez la vertu d'observance ; saint Augustin (1) dit que par elle nous traitons avec honneur ceux qui sont au-dessus de nous par leur dignité. Or cette dignité est ou surnaturelle, comme celle des Saints et des prêtres, ou naturelle comme celle des princes et des seigneurs, des sages, des magistrats et des vieillards. La vertu dont nous parlons regarde l'une et l'autre dignité et incline la volonté à traiter avec un respect tout spécial ceux qui en sont revêtus, et que nous distinguons des autres. C'est pourquoi cette vertu nous fait honorer les Saints du paradis, comme étant les amis de Dieu et comme étant élevés au plus haut degré d'honneur et de gloire où les mortels puissent parvenir. Par cette vertu on conçoit une haute estime de leur état, on parle d'eux avec honneur, on traite avec respect leurs reliques, on garde même leurs portraits et leurs images dans lesquels on révère leurs personnes ; dans ces cas, l'observance qu'on leur témoigne, s'appelle ordinairement dulie. Par cette même vertu on honore les prélats de l'Eglise et les prêtres, parce que Dieu a daigné les choisir parmi les hommes et les prendre pour ses coadjuteurs et coopérateurs dans le gouvernement des âmes, en vue de leur sanctification et de leur salut, parce qu'il leur a donné à cet effet les clefs du paradis et le pouvoir admirable de remettre les péchés des hommes, avec la promesse de ratifier dans le ciel ce qu'ils auront lié ou délié sur la

1. L. 83, q. 31.

terre. C'est pourquoi saint Jean Chrysostome (1) disait : que personne ne fasse le mutin et le séditieux, que quiconque aime Jésus-Christ aime ausssi le prêtre, quel qu'il soit, parce que c'est par son entremise qu'il a reçu les mystères redoutables. Sur ce point, quelques-uns peu circonspects disent qu'ils veulent bien honorer les prêtres, pourvu qu'ils soient pieux et savants, ils ne considèrent pas que ce n'est pas tant à cause de leur science et de leur probité qu'ils doivent être honorés, qu'à cause de leur caractère et de la dignité qu'ils tiennent de leur consécration. C'est pourquoi quiconque n'honore que ceux qui sont savants et gens de bien, ne fait rien pour les prêtres et n'honore pas la prêtise, mais seulement la science et la probité qui peut leur être commune avec beaucoup de séculiers. L'observance incline les hommes à leur parler avec respect, à leur souhaiter les places honorables, à faire état de leurs ordonnances, à conserver leurs droits et leurs immunités et à les assister dans ce qui leur est nécessaire, en leur donnant les biens temporels quand on reçoit d'eux les biens spirituels, conformément à ce qu'enseigne saint Paul. « *Les prêtres qui gouvernent sont dignes d'un double honneur, principalement ceux qui travaillent à la prédication de la parole et à l'instruction des peuples.* » (I, Tim. 5.)

L'observance s'étend aussi aux séculiers, aux princes et seigneurs, aux juges et aux magistrats, et à tous ceux qui ont dans le monde quel-

1. Hom. 10, *in 1 ad Thessal.*

que dignité éminente qui les rend recommandables, car de même que le Souverain Pontife, les prélats et les pasteurs sont les vicaires de Dieu sur la terre pour le spirituel, les rois et les princes le sont pour le temporel, et pour ce motif méritent d'être traités autrement que le simple peuple. « *Soyez soumis*, dit saint Pierre, *en toute* « *révérence, à vos maîtres, non seulement aux* « *bons et aux modestes, mais aussi à ceux qui* « *sont difficiles et de fâcheuse humeur.* » (I Pier. 2.) La personne, dit saint Thomas (1), qui a quelque chose à voir sur vous, participe spécialement à la qualité de père. Le père est en effet le principe de la génération, de l'éducation, de la discipline, et de tout ce qui contribue à la perfection de la vie humaine. Or la personne constituée en dignité est comme le principe du gouvernement à l'égard de quelque chose ; ainsi le gouverneur d'une ville l'est dans les affaires civiles, un général d'armée dans les affaires de la guerre, un maître dans l'enseignement. Et de là il conclut (2) que ces personnes méritent le nom de père et qu'elles doivent être honorées par la vertu d'observance, comme le sont les vrais pères par la vertu de piété. Et ce serait vrai quand bien même ils n'auraient aucun pouvoir sur nous. Ajoutons que quelqu'un peut être honoré, non seulement à cause de sa propre vertu, mais à cause de la vertu d'autrui et par conséquent les princes et les prélats doivent, quoique mauvais, être honorés, en

1. Quœst. 101, art. 2.

2. Quœst. 63, art. 6.

tant qu'ils représentent la personne de Dieu et la communauté sur laquelle ils sont établis. De même les maîtres doivent être honorés, parce qu'ils participent à la dignité de Dieu qui est le Père et le Maître de tous, et les vieillards sont eux aussi honorables parce qu'ils ont ce qui est un signe de vertu, à savoir la vieillesse, et quoique la vertu elle-même leur fasse quelquefois défaut. Dira-t-on que la charité ne fait pas tant de distinctions ? C'est vrai, mais elle ne les défend pas non plus, car elle ne détruit pas les autres vertus, mais elle les laisse agir et rapporter à Dieu leurs actions. Or, il est très agréable à Dieu que l'on traite par la vertu d'observance quelques personnes avec plus de respect, comme aussi que l'on soit soumis davantage par la vertu d'obéissance à certaines autres.

J'apprendrai que l'on doit respecter les personnes et que ce n'est pas le fait d'un homme de vertu de traiter également tout le monde, sans honorer davantage les uns que les autres. C'est pourquoi qui n'entend pas du tout son monde et ne sait rien de la civilité, ne peut pas passer aux yeux de la Théologie pour vertueux en tout point, puisqu'il se trouve manquer de la vertu d'observance, qui est une vertu annexe de la Justice et sœur de la piété. Je désirerai donc acquérir cette vertu et je la cultiverai dans les occasions, en évitant toute flatterie. O mon Rédempteur, Jésus-Christ, vous qui avez vécu sur la terre pour donner aux hommes l'exemple d'une sainte vie, qui avez toujours honoré les prêtres de l'Ancienne Loi, comme les Scribes et les Docteurs, et qui

avez commandé de les honorer, rendez-nous vos imitateurs, afin que nous déférions toujours par respect à nos Supérieurs et aux personnes d'une éminente vertu, et que nous les honorions selon leur dignité, en vous et pour l'amour de vous, avec le respect convenable.

III

Considérez la vertu d'obéissance, qui porte la volonté à faire les actions qui sont commandées, précisément parce qu'elles sont commandées. Cette vertu a d'étroites relations avec la piété et l'observance et ne s'en sépare pas, car quiconque a de la piété envers les auteurs de sa vie et pratique l'observance envers les personnes élevées en dignité à cause de cette dignité même, se montre également obéissant et soumis à leur gouvernement et à leurs ordonnances. Car, de même que dans la nature les êtres inférieurs sont mus et portés à leurs actions par les êtres supérieurs, qui ont reçu de Dieu la puissance de les mouvoir, ainsi que nous le constatons pour les cieux supérieurs qui impriment le mouvement aux autres cieux ; ainsi dans les choses humaines, les Supérieurs ont reçu de Dieu la puissance de faire agir les inférieurs en leur commandant. C'est pourquoi les inférieurs doivent leur être soumis et obéissants par ordre de Dieu, qui veut que le monde soit régi ainsi. Cette obéissance est due de droit et en justice dans tout ce qu'ils commandent, pourvu qu'ils ne dépassent pas les limites de leur pouvoir et que ce qu'ils commandent ne soit pas défendu par une autorité supérieure. Car

les pouvoirs des hommes sont limités : l'un commande pour ce qui est de la guerre, l'autre pour ce qui est de la justice, un troisième pour ce qui regarde la religion et la pratique des vertus religieuses, et les sujets ne leur doivent obéissance que pour ces choses et non pour d'autres. Notamment un Supérieur qui en a un autre au-dessus de lui ne peut rien commander qui soit défendu par ce Supérieur auquel lui-même est soumis ; de même que le feu n'a plus d'action quand il est envahi par une masse d'eau et qu'il ne peut plus réchauffer, ainsi le Supérieur perd sa force et son crédit quand s'exerce une autorité supérieure à la sienne. Aussi faut-il établir comme une maxime que lorsque les préceptes des hommes sont en contradiction avec les commandements de Dieu, « *il faut obéir plutôt à Dieu qu'aux hommes* ». (Act. 4.) Néanmoins, s'il n'est pas évident que le Supérieur outrepasse son pouvoir et que ce qu'il commande est opposé à la loi de Dieu, le sujet ne doit pas examiner la chose de très près ; comme le Supérieur est en possession du droit de commander, dans le cas de doute, son droit d'être obéi doit être respecté, et le sujet obéira d'une manière plus parfaite, s'il se persuade que son Supérieur lui commande sagement, bien qu'il ne voie pas clairement le motif du commandement qui lui est fait, car dans ce cas il obéit aveuglement (1), selon

1. Une explication est nécessaire pour légitimer cette obéissance *aveugle* que tant d'hommes de notre siècle proclament contraire à la dignité humaine, quand on l'exige du religieux, mais qu'ils trouvent juste et même

la recommandation de saint Paul : « *Obéissez à* « *vos supérieurs et soyez-leur soumis ; car ils* « *veillent, devant rendre compte de vos âmes.* »

nécessaire quand on l'impose au soldat. L'obéissance religieuse est aveugle en ce sens que celui qui obéit ne veut pas voir les motifs suggérés par la prudence de la chair pour éluder tout ce qui est onéreux à la nature, motifs qui peuvent se résumer soit dans les défauts de celui qui commande, soit dans l'inutilité de ce qu'il commande en regard du but à atteindre. Il n'y a d'obéissance parfaite qu'à cette condition. Mais où l'homme obéissant peut et doit être très éclairé, c'est sur les deux points suivants : 1) Celui qui commande est-il le Supérieur légitime eu égard à la matière dans laquelle il commande ? 2) Ce qu'il commande n'est-il défendu par aucune loi divine ? Citons les belles paroles de Suarez (DE RELIG. tract. 8. l. 4. c. 15, n. 26, 27, 29) : « *Quoique l'aveuglement consiste dans la privation de la* « *vue et que ce terme ait été transféré par métaphore aux* « *choses spirituelles, il est certain qu'il n'a pu leur être* « *appliqué dans le sens de privation totale de connais-* « *sance et de jugement. Qui peut douter en effet que* « *l'homme doive obéir non pas comme une brute et stupi-* « *dement, mais en homme usant de sa raison?... Comme* « *l'obéissance est une vertu très parfaite, elle ne requiert* « *pas moins que les autres vertus morales la prudence* « *pour que son acte soit parfait ; mais ce qui lui est* « *propre c'est que le jugement prudent qui la dirige est* « *fondé sur un principe extrinsèque et sur le jugement* « *du supérieur plutôt que sur le jugement personnel, et* « *c'est dans ce sens qu'on l'appelle aveugle, c'est-à-dire* « *en tant qu'elle exclut le jugement propre. Toutefois ce* « *jugement propre elle l'exclut dans la mesure où il est* « *vicieux et imparfait, elle ne s'interdit pas absolument* « *tout usage de sa propre intelligence. Ainsi donc dans*

(Héb. 13) (1). Saint Paul veut dire : qu'ils prennent garde de ne commander que ce qui nous est convenable et utile, car ils seront les premiers jugés et condamnés s'il y avait quelque péché à faire ce qu'ils nous ordonnent. Cette considération donne un merveilleux repos de conscience aux personnes consacrées au service de Dieu, qui font toutes leurs bonnes actions par obéissance à un Supérieur qui ne paraît pas être mauvais; car quand bien même il y aurait dans ce qu'il commande quelque mal, pourvu que ce mal ne soit pas évident, l'obéissance excuse de péché au jugement de Dieu les inférieurs.

Mais il y a d'autres raisons qui persuadent l'amour de cette vertu. C'est en premier lieu son excellence, qui consiste en ce que cette vertu consacre à Dieu la plus noble puissance de l'homme, la volonté. C'est pourquoi Samuel l'a préférée au sacrifice, dans lequel on immole la chair des bêtes ; une telle victime qu'est-elle en comparaison de la volonté propre, que l'on sacrifie par l'obéissance, comme le dit saint Grégoire le

« cette matière, les Saints ont appelé obéissance aveugle « celle qui ne s'appuie pas sur sa propre prudence et qui « ne cherche pas avec curiosité les raisons ou les causes « de ce qui est commandé... De même que l'aveugle se fait « conduire et y voit en quelque sorte par les yeux d'un « autre, ainsi est l'inférieur par rapport au supérieur... « Dans l'obéissance ainsi pratiquée, il n'y a ni mal ni « péril d'aucune sorte, parce qu'elle suppose toujours une « matière honnête en même temps qu'une certitude suffi- « sante, qui exclut tout danger de mal faire. »

1. Valent. disp. 7, quœst. 3, puncto 2.

Grand ? (1) Cette vertu supplée le défaut de prudence, et celui qui est le fils de l'obéissance n'est point taxé d'imprudence, bien qu'il ait peu de lumières. Elle dresse l'âme à la pratique sûre des vertus et la munit puissamment contre les attaques des démons et contre leurs tentations. C'est pour cela que le Sage dit que « *l'homme obéissant* « *racontera ses victoires.* » (Prov. 21.) Si maintenant nous considérons à la cour des princes les courtisans qui s'assujettissent à faire tant de choses basses, afin de mériter je ne sais quelle récom-

1. Moral. l. 35, cap. 12. — Il ne serait point vrai de dire que la vertu d'obéissance, considérée simplement en elle-même, est préférable au sacrifice, qui est un acte de la vertu de religion, la plus parfaite des vertus morales. Mais l'obéissance peut être pratiquée en vue de rendre à la suprême majesté de Dieu le culte qui lui est dû ; dans ce cas l'obéissance est *commandée* par la vertu de religion, son acte devient un acte de religion qui peut entrer en comparaison avec cet autre acte de religion qu'est le sacrifice. On voit que si les termes de la comparaison, sont ainsi posés, c'est à l'obéissance inspirée par un motif de religion que revient l'avantage, en raison de la supériorité de son objet matériel ; car tandis que les autres actes de religion consistent à offrir à Dieu des biens extérieurs à l'homme, celui-ci lui consacre ce qu'il y a de plus intime et de plus précieux dans l'homme, sa volonté propre. C'est dans ce sens que saint Grégoire le Grand, dont l'auteur allègue le témoignage, a pu dire : « *C'est à bon droit que* « *l'obéissance est préférée au sacrifice, parce que c'est une* « *chair étrangère que l'on immole dans le sacrifice, mais* « *par l'obéissance, c'est la volonté propre qui est immo-* « *lée.* » (Moral. l. 35, c. 14, n. 28 ; M. 76, 765.)

pense qui leur manque encore le plus souvent, si nous considérons l'obéissance des soldats qui dans la guerre obéissent au péril de leur vie, qui par ordre font la sentinelle perdue, vont à l'assaut à travers la brèche d'une muraille, se jettent au milieu des piques et des épées, et se mettent tous les jours à un doigt de la mort, plutôt que de manquer à l'obéissance qu'ils ont promise à leur capitaine ; quelle ne doit pas être la confusion d'un chrétien qui dans la guerre spirituelle n'obéit qu'avec peine et en murmurant? Certes, ces exemples doivent nous servir d'aiguillon pour marcher promptement et allègrement au gré de l'obéissance, comme aussi l'exemple de Jésus-Christ qui a obéi d'un cœur très doux et très soumis à sa Mère et à saint Joseph, qui était son père nourricier. « *Il a été obéissant jusqu'à la mort et jus-* « *qu'à la mort de la croix.* » (Philipp. 2) ; ce qui est le prodige le plus étonnant qui se puisse jamais lire. Mais nous n'en finirions pas si nous voulions considérer tout ce qui appartient à cette vertu, dont on peut bien ébaucher les louanges, mais non les épuiser, à cause de leur multitude et de leur grandeur.

J'aimerai donc et je cultiverai la vertu d'obéissance. Par amour pour cette vertu je soumettrai mon jugement aux avis de mes Supérieurs, et mes désirs à leurs volontés, afin d'accomplir la volonté de Dieu, qui veut que nous soyons gouvernés de la sorte. O Seigneur mon Dieu, je suis tout à fait résolu à leur obéir. Je confesse, Seigneur, qu'ils sont très dignes de respect ; c'est pourquoi je me soumettrai très librement à eux. Qu'il ne m'arrive

donc jamais, Seigneur, de condamner leurs ordonnances ou de murmrer contre elles. Je me propose de leur obéir de la même manière que je vous obéirais, ô mon Dieu, si je vous voyais devant mes yeux me faisant des commandements. O Seigneur, c'est une trop grande honte pour moi que des soldats obéissent jusqu'à la mort, et que je sois rebelle aux ordres de ceux qui me gouvernent. C'est une bonne chose, Seigneur, que l'obéissance règne dans le monde, afin que tout soit réglé avec justice et sagesse dans votre maison. Répandez donc, Seigneur, votre esprit avec abondance sur toute l'Eglise, sur toutes les familles chrétiennes et sur toutes les maisons religieuses, afin d'en chasser la rébellion, la désobéissance et le murmure, et afin que chacun rende à ses Supérieurs le devoir d'obéissance, les chrétiens aux pasteurs, les enfants à leurs père et mère, les serviteurs à leur maître, les sujets à leurs princes, les religieux et les religieuses à leurs Supérieurs et à leurs Supérieures. Ainsi vous serez honoré et personne ne se verra contraint d'obéir aux démons éternellement, pour avoir désobéi à ses Supérieurs, mais plutôt chacun aura gagné la récompense que vous avez promise aux fils de l'obéissance (1).

1. Joan. Carmel. *Instr. novit.* p. 2, c. 6.

XVE MÉDITATION

DES TROIS AUTRES VERTUS ANNEXÉES A LA JUSTICE QUI SONT LA GRATITUDE LA VÉRITÉ ET L'AFFABILITÉ

SOMMAIRE

La gratitude est une vertu qui nous porte à faire du bien à ceux qui nous en ont fait. — La vérité est une vertu morale par laquelle l'homme se montre tel qu'il est. — L'affabilité est une vertu qui fait que l'homme se comporte avec douceur.

I

Considérez la gratitude qui est une vertu morale, par laquelle les hommes sont portés à faire du bien à ceux qui leur en ont fait gratuitement et sans obligation.

Comme raisonne saint Thomas (1), tout effet retourne naturellement à sa cause, car l'effet tend toujours à la fin que la cause s'est proposée. C'est pourquoi Dieu, comme cause de toutes choses, les rapporte toutes à lui-même en les faisant servir à sa gloire. Or, celui qui a reçu quelque bien est en quelque sorte un effet par rapport à son bienfaiteur

1. Quœst. 106, art. 3.

qui l'a obligé ; c'est pourquoi il doit retourner à lui par des actes de reconnaissance et de remercîment. C'est ce qui a lieu de trois manières : premièrement, en reconnaissant qu'on a reçu un bienfait ; secondement, en louant et en remerciant le bienfaiteur par paroles ; troisièmement, en lui faisant quelqu'autre bien selon le temps, le lieu et les facilités que l'on a, comme par exemple en l'honorant, en le traitant avec respect ou en le secourant, s'il en a besoin. Ce n'est pas à dire cependant qu'il faille recourir à ces trois choses à la fois pour reconnaître tous les bienfaits que l'on a reçus. C'est le fait d'un homme prudent de juger selon les circonstances si l'une de ces choses suffit, ou s'il faut les mettre toutes les trois à exécution, pour satisfaire à l'obligation morale et d'honnêteté qu'on contracte, quand on reçoit quelque bienfait d'une autre personne. Saint Thomas (1) enseigne qu'aussitôt un bienfait reçu, on doit le reconnaître par désir et par affection sans aucun délai, mais non pas si tôt d'une manière effective, parce qu'il faut attendre l'occasion où la reconnaissance sera plus opportune au bienfaiteur. Car si quelqu'un donne sur le champ un présent en retour de celui qu'il reçoit, la reconnaissance n'est pas vertueuse ; parce que, comme le dit Sénèque le philosophe (2), celui qui désire s'acquitter trop promptement, n'est redevable qu'à contre-cœur et celui qui n'est redevable qu'à contre-cœur, est un ingrat. En voici la raison : il faut recevoir avec bonté un bienfait ; or,

1. Loc. cit. art. 4.
2. *De benefic.* l. 4, c. 40.

celui qui le rend sur le champ, semble l'avoir reçu contre son gré et n'avoir pas eu pour agréable d'en être chargé ni redevable en aucune manière. Aussi ce n'est pas sans raison que cette vertu doit être spécialement assistée de la prudence, qui est plus capable de la bien régler que tous les préceptes qui en ont été donnés jusqu'à présent.

Or, si les hommes sont redevables aux hommes de la gratitude, ils le sont incomparablement davantage par rapport à Dieu, car ce qu'ils reçoivent de lui excède démesurément ce qu'ils reçoivent des créatures. Que pourraient donner les hommes qui fût comparable aux bienfaits de la création, de la conservation, de la préservation, de la vocation, de la justification, de l'adoption et de la glorification? Aussi cette vertu porte-t-elle beaucoup plus la volonté à être reconnaissante à l'égard du Créateur qu'à l'égard de la créature (1), car le Créateur est un bienfaiteur très puissant, très noble, très affectionné, très fidèle, très heureux,

1. La gratitude comme telle porte simplement la volonté à être reconnaissante à l'égard d'un bienfaiteur particulier pour des bienfaits personnels. (S. Thom. II. II. q. 106, a. 1.) Si elle s'exerce dans d'autres conditions, par exemple à l'égard des parents, ce n'est plus proprement de la gratitude, mais de la piété filiale, et si elle s'exerce à l'égard de Dieu, c'est proprement un acte de la vertu de Religion. « *Il faut répondre au* « *premier argument,* dit saint Thomas (II. II. q. 106, « ad 1.), *que comme la religion est une piété suréminente,* « *de même elle est un témoignage de gratitude d'un ordre* « *supérieur. C'est pourquoi on a rangé parmi les actes* « *de religion les actions de grâces qu'on rend à Dieu.* »

très parfait et très bon. Mais le moyen de se montrer reconnaiasant envers lui ? La gratitude vraie et parfaite, dit Albert le Grand (1), consiste à exalter dans son âme l'excellence des dons de Dieu, en s'anéantissant soi-même et en éprouvant au fond du cœur des sentiments de respect. Celui-là a la vraie gratitude qui s'estime indigne de tous les dons de Dieu, et plus il sent qu'il en est indigne, plus la gratitude grandit dans son âme.

Au reste plusieurs raisons nous excitent à être reconnaissants envers lui : c'est d'abord l'excellence de celui qui donne, car Dieu est infini ; la grandeur de ses dons, car il n'y a rien qui leur soit comparable ; l'affection avec laquelle il donne, car il ne donne pas avec la moitié de son cœur, ou avec regret, pour être quitte envers nous, mais il donne avec tout son cœur divin, avec tout son amour et toute sa bonté. Il faut aussi considérer l'utilité de ses dons, car il nous les donne tous pour le connaître et l'aimer, pour le posséder et être glorifiés par lui. Il faut aussi méditer ce qui l'excite à donner ; ce n'est pas la crainte de quelque mal, mais son éternelle et immense bonté. Il faut considérer aussi notre indignité, car nous ne sommes pas dignes de la vie et nous n'avons pas même mérité d'être de pauvres vermisseaux au milieu des autres créatures. De là vient que les pénitents sont plus obligés de remercier Dieu que ceux qui ont conservé l'innocence, car si le don d'innocence est un bien plus grand, la grâce qui est faite au pénitent lui est accordée plus gratuitement, eu

1. *In paradiso animæ*, c. 25.

égard à la condition d'indignité de la personne après sa chute dans le péché (1). L'utilité et l'excellence de cette vertu doit encore nous provoquer à l'aimer, car elle ouvre la source des miséricordes divines et la fait couler abondamment, tandis qu'au contraire l'ingratitude la dessèche et la tarit. Cette vertu est belle et illustre par elle-même, elle triomphe des cœurs et il n'y a personne qui ne se sente disposé à renouveler souvent ses faveurs à ceux qui sont reconnaissants. Ajoutons à cela la difformité de l'ingratitude qui constitue, dans les cas de bienfaits signalés, un péché mortel, car elle blesse l'amitié et viole gravement la charité réciproque qui est la vie de l'âme. Or peu de personnes pensent à cela. Telle est l'ingratitude par omission, qui consiste à omettre et à oublier toute reconnaissance de quelque grand bienfait; mais l'ingratitude qui se traduit par un acte formel est pire, elle rend le mal pour le bien en traitant indignement son bienfaiteur (2).

J'aimerai donc et je pratiquerai de mon mieux cette excellente vertu, je détesterai l'ingratitude, tant envers les hommes qu'à l'endroit de Dieu, car c'est un péché digne d'exécration. Je dirai

1. D. Thom. q. 106, art. 2.

2. L'ingratitude ne revêt la gravité du péché mortel que dans le cas où elle consiste dans un mépris formel du bienfaiteur; dans tous les autres cas elle n'est par elle-même qu'un péché véniel. « *Le devoir de la reconnaissance*, dit saint Thomas (II. II. q. 107, a. 3.), « *exige que l'homme donne par générosité ce qu'il n'est* « *pas tenu de donner. C'est pourquoi, s'il omet de le faire,* « *il ne pèche pas mortellement. Il commet cependant un*

avec saint Bernard (1) : Dieu me charge tellement de ses miséricordes, m'entraîne et m'accable tellement de ses bienfaits que je ne puis sentir une autre charge. Car « *que rendrai-je au Seigneur* « *pour toutes les choses qu'il m'a données ?* » (Ps. 15.) Animé de ces sentiments, je formerai des actes intérieurs de gratitude. O Dieu très bon, je vous rends grâces pour les biens tant naturels que surnaturels que vous m'accordez abondamment, quoique j'en sois très indigne. Dieu plein de douceur, que vous rendrai-je pour toutes les œuvres que vous m'avez fait accomplir ? pour toutes les bonnes paroles que vous m'avez fait prononcer, pour toutes les bonnes pensées et les bons sentiments que vous m'avez fait concevoir ? Seigneur très aimable, à cette heure, je brûlerais dans l'enfer pour les péchés dont vous ne m'avez pas puni, mais dont vous avez attendu que je fisse pénitence. Grâces infinies soient rendues à votre miséricorde de ce que je ne suis pas damné. Dieu très admirable, je reconnais aussi que toutes les afflictions de ma vie m'ont été envoyées par vous pour mon plus grand bien, pour me faire rentrer en moi-même et m'humilier ; je vous en

« *péché véniel, parce que cette omission provient d'une* « *négligence ou d'une disposition peu heureuse pour la* « *vertu. Toutefois il peut se faire que cette ingratitude* « *constitue un péché mortel, soit à cause du mépris intérieur, soit à cause de la condition de celui que nous* « *privons d'un secours qui lui est dû absolument ou dans* « *un cas de nécessité.* »

1. Sermo 3, *De 7 panibus*.

remercie d'une manière toute spéciale. Mon cher Sauveur Jésus-Christ, vous avez perdu la vie pendant trois jours pour mon salut, et vous avez souffert à cause de moi mille indignités pendant trente-trois ans ; en reconnaissance je souhaite de vous bénir et de vous glorifier durant toute l'éternité. En attendant, je vous donne mon cœur, je vous offre mon âme comme un sacrifice de louanges (1).

II

Considérez la vérité, qui est une vertu morale par laquelle l'homme se montre tel qu'il est, dans sa vie et dans ses paroles, sans rien feindre, rien ajouter ou diminuer. Cette vertu touche à la Justice, en ce qu'elle rend à autrui ce qui lui est dû en toute honnêteté, à savoir la manifestation de la vérité. Car, comme l'homme est par nature un animal sociable, plus que ne le sont les abeilles, — c'est ainsi que s'exprime le prince des philosophes (2), — comme il est né pour la vie en société, il est tenu d'observer les choses sans lesquelles la société humaine ne subsisterait pas. Or les hommes ne pourraient vivre ensemble s'ils n'avaient foi l'un dans l'autre, comme en des gens qui parlent entre eux sincèrement et sans fraude, en toute simplicité et fidélité. C'est pourquoi la vérité est une vertu qui rend en quelque sorte à autrui ce qui lui est dû. Et cependant il n'y a pas chose plus rare au monde que la vérité ; presque

1. Joan. Carmel. *Instr., novic.* p. 2, c. 17.
2. *I. Polit.* 2.

tous la contredisent, l'esquivent ou la pallient. C'est pourquoi le prophète affirme qu'elle est tombée à terre : « *La vérité*, dit-il, *est tombée dans la* « *rue.* » (Is. 59.) Un apologue dit que l'eau, le feu, le vent et la vérité ayant conféré ensemble, parlaient, au moment de se séparer, du lieu où ils pourraient se retrouver en cas de besoin. L'eau dit qu'on la trouverait dans un endroit où pousseraient des joncs, à la condition de donner quelques coups de pioche ; le feu dit qu'on le trouverait dans des cailloux, si on les frappait l'un contre l'autre ; le vent dit qu'on s'apercevrait de sa présence sous les feuilles des arbres ; mais la vérité dit qu'elle ne pouvait indiquer aucun lieu d'une manière sûre, parce que tous les hommes étaient menteurs. « *Sauvez-moi, mon Dieu, car* « *la vérité est altérée parmi les enfants des* « *hommes ; chacun a dit à son prochain des* « *choses mensongères, tous ont parlé avec un* « *cœur double. Que le Seigneur perde entière-* « *ment toutes les lèvres trompeuses et la langue* « *qui parle avec insolence.* » (Ps. 11.)

Quatre ennemis combattent la vérité et tâchent de l'exterminer sur la terre : le mensonge, l'hypocrisie, la jactance et l'ironie ou la moquerie. Le mensonge est une parole contraire à la pensée. Il est un péché mortel, s'il est pernicieux comme en matière de foi et dans tout ce qui est préjudiciable au prochain ; il est péché véniel, s'il est joyeux, c'est-à-dire quand on le profère pour récréer et faire rire en société. Mais comme il n'est jamais permis de faire le mal en vue de n'importe quel bien, dans le cas où le monde serait sur le

point de s'effrondrer, il ne serait pas permis de le soutenir non seulement par un mensonge pernicieux, mais pas même par un mensonge officieux ou joyeux. D'où il résulte que ceux-là se trompent lourdement qui croient que c'est une chose honnête de faire un faux témoignage pour empêcher la ruine d'une maison.

L'hypocrisie consiste à feindre d'être tout autre que l'on est, comme font les tragédiens sur le théâtre ; l'hypocrite contrefait l'homme de bien, sans avoir la volonté de l'être.

La jactance est une espèce de mensonge qui consiste à parler de soi avec trop d'avantage ; elle ne dépasse pas le péché véniel, lorsqu'elle n'intéresse pas le prochain, et qu'elle n'a pas de plus mauvais motifs que le profit et la vaine gloire.

L'ironie est une autre espèce de mensonge, qui consiste à parler de soi trop bassement, en s'attribuant des défauts que l'on n'a pas ou en niant positivement les qualités que l'on a, car, quoiqu'il soit louable de taire ses qualités et qu'il n'y ait pas toujours obligation de manifester ses défauts, il y a pourtant péché véniel à s'attribuer des manquements que l'on n'a pas faits et à se refuser les vertus que l'on croit avoir. Dans ce cas l'humilité n'est pas une excuse ; car, dit saint Augustin (1), quand tu mens par humilité, si tu n'étais pas pécheur avant de mentir, tu le deviens en mentant.

Nous devons donc détester tous ces péchés et aimer la vérité, d'autant plus que Jésus-Christ

1. Sermo 29, *De verbis apostol.*

aime la vérité pour laquelle il a voulu mourir et qu'il s'appelle lui-même « *la vérité* ». (Jean, 4.) Aussi les chastes et les humbles aiment-ils la vérité ; elle rehausse la chasteté et l'humilité et elle déteste l'impureté et l'orgueil. De plus, la vérité est ce qu'il y a de plus fort au monde et elle demeure immuable ; si bien que le ciel et la terre périront plus tôt qu'un seul accent vienne à manquer à la loi de la vérité. (III Esdras, 3. — Luc, 16.) Les martyrs nous excitent eux aussi à l'aimer, car ils ne l'ont pas délaissée pour obtenir la faveur des princes, ni pour conserver leurs biens, ni en présence d'une cruelle mort. Un saint chartreux (1), qui florissait il y a cinq cents ans, a écrit sur elle deux sentences d'or. Voici la première : nous devons adorer la vérité sans grâce et sans beauté et attachée à la croix. Voici la seconde : plus une créature est noble et puissante, plus elle se soumet volontairement à la vérité, et même elle n'est puissante et noble que parce qu'elle s'y soumet. Enfin la laideur du mensonge et la haine que Dieu lui porte doivent nous exciter à le fuir, car c'est le signe d'une âme vicieuse et le jeune enfant qui s'adonne au mensonge, donne la preuve que sa nature est grandement corrompue. « *Vous « perdrez tous ceux qui profèrent le mensonge* », dit David (Ps. 5). « *Le Seigneur a en abomination « celui qui profère le mensonge* », dit Salomon (Prov. 12); les faux témoins ne sont pas plus odieux aux juges, et les faux monnayeurs aux princes, que les menteurs ne le sont à Dieu, car si

1. Guigo, *Meditat.* c. 1.

la luxure souille le corps, le mensonge souille l'âme qui est créée à l'image de Dieu.

Je me proposerai donc fermement de dire toujours la vérité et de la défendre constamment ; j'abhorrerai le mensonge et l'hypocrisie comme une trahison dangereuse, je détesterai toute feinte et toute duplicité comme une peste universelle qui infecte la plupart des âmes. Donnez-moi donc, Seigneur, qui êtes appelé « *Dieu de vérité* », la grâce de bien guider ma langue et d'éviter le mensonge ; non seulement celui qui consiste dans le faux témoignage nuisible au prochain, ou dans l'irréligion qui s'attaque à l'honneur de votre Eglise, mais aussi le mensonge d'infidélité à mes légitimes promesses, le mensonge d'hypocrisie qui se traduit par mes œuvres et par mon maintien, le mensonge de jactance et d'ironie, tant dans les grandes que dans les petites choses. Le mensonge en effet est détesté de vous, quelle qu'en soit la matière et quelle que soit l'intention dans laquelle il est proféré. Donc, Seigneur, que mon cœur soit à vos yeux droit et vrai, que ma langue et ma main soient conformes au cœur, que la vérité établisse une telle harmonie entre mes pensées, mes lèvres et mes actions, que, marchant dans une simplicité, une innocence et une vérité parfaites, nous arrivions jusqu'à vous, qui êtes la Vérité incréée, pour vous glorifier éternellement.

III

Considérez encore l'affabilité : c'est une vertu morale, par laquelle l'homme se comporte avec douceur, tant en paroles qu'en action, à l'égard de

ceux avec qui il vit (1). C'est une vertu annexée à la Justice ; elle rend au prochain ce qui lui est dû moralement et en vertu de l'honnêteté civile, en le fréquentant et en le traitant avec toute bienséance dans un gracieux et agréable entretien, car l'homme n'a pas besoin dans ses entretiens avec les autres hommes, uniquement de la vérité, mais il a besoin aussi de douceurs et quelquefois de joie. En effet, comme le dit le maître de la philosophie (2), personne ne peut passer ses journées avec un homme triste et fâcheux. Mais, comme il est difficile de réussir dans cette matière, il a fallu une vertu particulière pour y disposer d'une manière sûre les hommes. La tempérance ne suffit pas pour cela ; elle modère bien les plaisirs des sens, mais non ceux qui proviennent de l'esprit et de la raison. C'est l'affabilité qui a le secret de rendre agréable la fréquentation mutuelle des hommes entr'eux, fréquentation qu'aucune vertu ne condamne comme nuisible et dangereuse, car elle est honnête et vertueuse, comme l'a dit David : « *Oh ! « comme il est bon et agréable à des frères « d'habiter ensemble !* » (Ps. 136).

Quelquefois néanmoins l'homme vertueux ne craindra pas, ajoute le saint Docteur, de contrister ceux avec qui il vit, pour leur faire quelque bien ou les exempter de quelque mal. C'est pourquoi l'apôtre dit : « *Si je vous ai contristés dans ma lettre, « je ne m'en repens pas ;* » et il ajoute aussitôt après : « *Je me réjouis, non pas simplement de ce*

1. D. Thom, quœst. 114.
2. *Ethic.* 8.

« *que vous avez été contristés, mais de ce que votre* « *tristesse vous a amenés à la pénitence.* » (II Cor. 7.) C'est pourquoi nous ne devons pas montrer un visage joyeux pour être agréables à ceux qui sont enclins à pécher, de peur que nous ne semblions consentir à leur péché et que nous les enhardissions à offenser Dieu. Nous devons agir de même lorsque ceux en compagnie de qui nous nous trouvons, commettent quelque péché mortel en notre présence, car nous ne devons pas y applaudir ; et si la personne est de telle condition qu'elle ait besoin de remontrance, nous ne devons pas y manquer, quand bien même on devrait nous estimer à cause de cela incivils et de fâcheuse humeur. Ce n'est pas une vertu que cette affabilité qui consisterait à voir périr son prochain pour lequel Jésus-Christ est mort, et à ne pas se donner la peine de le délivrer, de peur de lui causer quelque déplaisir passager, qui doit tourner à sa plus grande joie. Mais si le prochain était assez malheureux pour vouloir nous provoquer à quelque action mauvaise, à une action qui fût le moins du monde contraire à la loi de Dieu et à notre salut, dans ce cas il ne serait pas seulement nécessaire de lui remontrer sérieusement sa faute, mais il faudrait aussi rompre avec lui et fuir sa présence plus que celle d'un serpent venimeux ; car le serpent ne pourrait que tuer notre corps par l'infusion de son venin, tandis que celui-ci s'emploie à donner à l'âme le coup de la mort, et à nous faire perdre notre Dieu, ce qui est tout perdre. Ceux-là pèchent gravement sur ce point qui se plaisent à donner aux autres de l'amour et à en recevoir d'eux. Un

des plus anciens et des premiers pères de la grande Chartreuse (1) leur adresse ces paroles qu'ils devraient méditer jour et nuit : Aucune personne ne doit désirer d'être aimée, quand elle n'est point capable de rendre heureux, en tant qu'elle est aimée, celui qui l'aime. Or, nulle personne n'en est là, sinon celle qui n'a pas besoin d'amant, c'est-à-dire Dieu, qui n'a aucun avantage à être aimé d'un autre ou à l'aimer. Elle est donc très cruelle la personne qui veut que quelqu'un mette en elle sa fin, son amour et son espérance, puisque cela ne peut lui être utile ; c'est ce que font les démons qui veulent que les hommes soient occupés à les servir. Criez donc à ceux qui vous aiment : cessez désormais, misérables, de m'admirer, de me révérer, et de m'honorer de n'importe quelle manière, car moi, qui suis misérable, je ne suis capable de faire du bien ni à vous, ni à moi. Il lui fait aussi le reproche suivant : Autant que tu l'as pu, tu as perdu tous les hommes, car tu t'es interposé entre Dieu et eux, afin que tournant vers toi leur regard, et délaissant Dieu, ils n'admirassent que toi, ne regardassent et ne louassent que toi ; voilà une chose inutile, pour ne pas dire préjudiciable à toi et à eux.

Si l'affabilité évite ces désordres, elle se garde aussi avec non moins de soin de l'adulation et de la dispute, qui sont deux vices extrêmement opposés à son esprit. La vraie vertu n'est ni flatteuse, ni querelleuse, elle ne loue pas le prochain plus qu'il ne le mérite, pour lui faire plaisir ; c'est là le pro-

1. Guigo, *Meditat.* c. 8.

pre des flatteurs, qui ne sont pas exempts de péché mortel, quand ils donnent à quelqu'un des louanges excessives, dans un mauvais but (1). Elle ne le pique pas non plus par des injures ou des reproches mordants et elle n'use pas de railleries qui visent au mépris du prochain ; ce qui est le propre des querelleurs.

L'affabilité qui se pratique en tenant compte de ces règles et de ces précautions et de quelques autres qu'à l'occasion la prudence suggèrera, est une très belle vertu, qui sied bien aux chrétiens, en qui rien n'est recommandable comme la charité réciproque et la dilection mutuelle. Par cette vertu les hommes parviennent à ce grand bien, la paix, et aussi à la suavité et à la douceur, qui accompagne ordinairement la paix ; ils se rendent aimables à tout le monde et comme les parfumeurs, laissent quelque bonne odeur d'eux-mêmes dans les endroits où ils passent. Et si après cela ils se sentent du zèle pour le salut des âmes, s'ils désirent leur être utiles au point de vue spirituel, il leur est aisé de passer des discours de la terre à ceux du ciel, et d'exhorter ceux qui sont en leur compagnie ; car ceux-ci se laisseront gagner facilement par les paroles de ceux qui leur agréent,

1. Saint Thomas voit dans la flatterie un péché mortel : 1) « *en raison de sa matière, comme quand on loue « quelqu'un pour un péché qu'il a fait. Car ceci est con- « traire à l'amour de Dieu dont on blesse la justice et « aussi à l'amour du prochain qu'on autorise dans sa « faute.* » — 2) « *en raison de l'intention, comme quand « on flatte quelqu'un pour lui nuire perfidement, soit « dans son corps, soit dans son âme.* » (II, II, q. 115, a. 2.)

tandis que les gens grossiers et les rustauds ne sont utiles qu'à eux-mêmes, selon ce qu'écrit saint Jérôme (1), qu'une sainte rusticité ne sert qu'à soi-même. C'est pourquoi saint Paul se rendait complaisant à l'égard de tous, pour les gagner à Jésus-Christ. Et Jésus-Christ lui-même fut admirable dans sa conversation ; il n'était ni triste ni turbulent, selon l'expression d'un prophète (Is. 42.), mais gracieux au possible, avec toute l'honnêteté et la bienséance convenables, quoiqu'il eût le plus souvent affaire à des personnes cauteleuses et perverses qui ne cherchaient qu'à le surprendre, aux grands et aux petits, aux doctes et aux ignorants, aux bons et aux mauvais. A tel point qu'ayant daigné converser avec les hommes pendant les trois dernières années de sa vie mortelle, il charmait les cœurs par sa bonne grâce et faisait de grandes conversions.

Il faut donc que je travaille à cultiver cette vertu et à purifier ma conversation et mon amitié des manquements qui s'y rencontrent ; il faut même que je m'impose quelquefois dans ce but un examen particulier ; qui me permettra de reconnaître mes fautes sur ce point, m'apprendra à vivre et à me corriger de mon incivilité. O mon Seigneur Jésus-Christ, qui avez donné dans votre commerce avec les hommes un exemple que tout le monde peut imiter, vous qui nous avez exhortés à la bienveillance et à l'amour réciproque, donnez-nous aussi la vertu d'affabilité et d'amitié, afin que nous conversions gracieusement avec notre

1. Epist. 105, *ad Paulinum*.

prochain, sans malice, sans dissimulation, sans flatterie, sans querelle, sans raillerie, en un mot, sans aucune offense. Ainsi après avoir conversé saintement et purement avec les hommes, nous pourrons un jour converser aimablement avec vos Saints et vos Anges bienheureux.

XVIe MÉDITATION

DES TROIS AUTRES COMPAGNES DE LA JUSTICE QUI SONT L'AMITIÉ LA LIBÉRALITÉ ET L'ÉQUITÉ

SOMMAIRE

L'amitié est une vertu morale par laquelle deux ou plusieurs personnes s'aiment réciproquement dans le but de se porter à la vertu. — La libéralité consiste à user avec modération des richesses. — L'équité consiste à suivre plutôt l'intention du législateur que la lettre de la loi.

I

Considérez que l'amitié est une vertu morale, par laquelle deux ou plusieurs personnes se portent de l'amour réciproquement et ouvertement et s'unissent l'une à l'autre pour s'entr'aider

et se porter au bien. Cette définition nous montre quelle est la vraie et vertueuse amitié ; elle nous montre aussi que l'amitié sensuelle qui tend à des privautés indiscrètes et vilaines, et l'amitié qui tendrait à faire quelque chose de mal, ou à acquérir des biens périssables, n'est pas la vraie et vertueuse amitié, car la véritable amitié doit être fondée sur la communication des véritables biens, qui sont la vertu, la sainteté ou la dévotion. Cette vertu est une annexe de la Justice, parce que l'homme étant né pour la société, il est convenable qu'il ait de l'amitié pour d'autres qui se communiquent à lui, comme il se communique à eux. « *Ne demeurez redevables de rien à personne*, « *excepté de l'amour que vous vous devez les uns* « *aux autres.* » (Rom. 13.) Elle est néanmoins distincte de la charité, en ce que par la charité on désire la possession de Dieu à tous les hommes, tandis que par la vertu d'amitié on est seulement porté à se communiquer soi-même à quelques personnes, car il ne convient pas de se communiquer à tous à cause des inconvénients qu'il pourrait y avoir. Comme le dit avec raison Pierre de Blois (1), l'ami doit être tel que tu puisses lui confier ton cœur et tous les secrets de ton cœur. C'est pourquoi il faut premièrement le choisir, puis l'éprouver, ensuite l'admettre et finalement le traiter avec beaucoup de respect et d'affection ; et afin que tout procède comme il faut dans l'amitié, les prémices de la dilection doivent être consacrées à Dieu. Il ajoute que quatre choses ternis-

1. Tract. *De amore et amicitia.*

sent le lustre de l'amitié, et qu'il faut s'en préserver : c'est la colère, l'inconstance, le soupçon et l'indiscrétion qui divulgue les secrets. Pareillement, il y a quatre choses qui révèlent la véritable amitié : la confiance, grâce à laquelle on fait connaître sans crainte ses secrets à son ami ; l'intention droite, qui consiste à n'avoir en vue dans l'amitié aucun intérêt, mais seulement Dieu et le bien de la familiarité, la discrétion qui consiste à féliciter son ami de ce qu'il fait de bien et à le reprendre, quand il le faut ; enfin la patience, qui consiste à le supporter dans les divers états de la vie et à le considérer d'un même œil, riche ou pauvre, puissant ou faible, sain ou malade, élevé ou abaissé.

Je désirerai contracter cette amitié vertueuse et spirituelle avec quelques personnes convenables et dignes d'être choisies comme amis, et je me garderai des fausses et dangereuses amitiés qui ne tendent qu'au mal. O Dieu éternel, qui êtes la source de l'amitié, vous qui avez créé dans ce monde tant de biens pour attirer les hommes à votre amour et qui dans vos saintes Ecritures nous exhortez à la bienveillance mutuelle, imprimez dans nos âmes les sentiments de la véritable amitié, afin que nous vivions entre nous de manière à éviter les discordes et les contestations préjudiciables à notre salut, et que nous conservions toujours le bien si désirable de votre sainte dilection.

II

Considérez la libéralité qui est une vertu morale par laquelle ceux qui ont des richesses en usent modérément et en font part à d'autres sans y être obligés, et par pure bienveillance. Cette vertu est très excellente, en ce qu'elle rend l'homme imitateur de Dieu, qui use de libéralité à l'endroit de toutes ses créatures. Elle lui fait aussi modérer l'amour des richesses, de manière à ce qu'il ne mette pas trop de soin à les acquérir, à les conserver ou à les augmenter, et de manière aussi à ce qu'il ne les prodigue pas en dépenses superflues. Et ainsi cette vertu dispose l'homme en le détachant des biens de la terre, à faire plusieurs actions excellentes, c'est-à-dire à employer plus facilement ces biens pour tout ce qui regarde son salut, l'utilité du prochain et la gloire de Dieu. Et pour cela même cette vertu fait aimer les hommes de ceux à qui ils sont utiles, comme aussi elle les rend célèbres et illustres, en leur attirant aisément les louanges et les applaudissements du monde qui les honore beaucoup. Si l'on dit que c'est aller contre une inclination naturelle que d'être plus utile aux autres qu'à soi-même, saint Thomas (1) répond, que la surabondance des richesses a été donnée par Dieu à quelques hommes, afin qu'ils aient le mérite de bien les distribuer ; il ajoute que peu de choses suffisent à une seule personne et que dès lors l'homme libéral dépense louablement davantage pour les autres

1. Loc. cit. art. 1.

que pour lui-même. Il n'en est pas de même, quand il s'agit des biens spirituels dont l'homme doit se pourvoir lui-même plus que les autres, et pour ce qui concerne les biens temporels eux-mêmes, il ne faut pas que celui qui est libéral ait soin des autres au point de se négliger lui-même et ses proches. C'est pourquoi saint Ambroise (1) dit qu'il faut approuver la libéralité qui est telle qu'elle ne délaisse pas les parents, qui sont dans l'indigence.

Au reste, ce qui rend cette vertu plus utile aux hommes, c'est qu'elle modère deux vices opposés, l'avarice et la prodigalité, qui précipiteraient aisément les hommes dans de grands malheurs, si elle n'y mettait obstacle. Car bien qu'un trop grand amour des richesses, ne soit, s'il n'est accompagné d'aucune autre mauvaise circonstance, qu'un péché véniel, toutefois il est souverainement dangereux, car il pousse à mépriser les commandements de Dieu, pour acquérir les richesses, et aussi à user de trahison, de fraude, de tromperie, de parjure, de violence, d'injustice et de dureté de cœur envers les pauvres et les malheureux. C'est pourquoi le Sage dit : « *Il « n'y a rien de plus méchant que l'avare.* » (Eccl. 10) (2). La prodigalité n'est pas dangereuse, car elle avoisine de plus près la libératité, et si l'avarice n'est utile à personne, du moins la prodigalité profite à plusieurs et on s'en corrige finalement, quand on a tout épuisé. Néanmoins

1. *De offic.* l. 1, cap. 30.

2. Lessius, *De just. et jure*, l. 2, cap. 47, dub. 8.

elle peut être un péché mortel, par exemple quand elle tend à une mauvaise fin, comme chez les impudiques ; quand elle met l'homme dans l'impossibilité de s'acquitter de ses dettes, comme c'est le cas de plusieurs nobles, et quand on la fait avec les biens acquis dans le ministère sacré, biens dont le superflu est dû aux pauvres par les bénéficiers. Outre que ceux qui ont été trop prodigues, sont souvent portés, après s'être vidés, à se remplir par plusieurs artifices injustes ou par des violences. Voilà pourquoi la libéralité qui empêche cet excès, est une vertu très belle et très profitable.

J'estimerai donc encore cette vertu qui fait vivre les hommes noblement et généreusement. Je désirerai la pratiquer particulièrement envers les nécessiteux, sans vouloir décider préalablement si leur nécessité est extrême, car alors leur faire du bien n'est pas tant un acte de libéralité qu'un acte de justice. O Sauveur du monde, qui avez été si libéral de votre sang, que vous avez commencé à le verser dès votre enfance et en attendant que vous le versiez entièrement au moment de votre mort précieuse, pour affranchir nos âmes de leur captivité et de leurs misères, enseignez-nous la pratique de la bonne et vertueuse libéralité envers nos semblables, afin que par le bon usage des biens de la vie présente, nous acquérions ceux de la vie bienheureuse et que nous traversions les biens temporels de telle sorte que nous ne perdions pas les biens éternels.

III

Considérez l'équité : c'est une vertu morale qui est une annexe de la Justice et qui incline la volonté à suivre plutôt l'intention du législateur ou du Supérieur, que la lettre de leur loi, quand pour de bonnes raisons on ne doit pas la suivre (1). Cette vertu est une annexe de la Justice, comme d'ailleurs l'obéissance, à laquelle elle ressemble par la soumission qu'elle observe à l'égard des Supérieurs, et dont elle se distingue en ce que par l'obéissance on satisfait à ses Supérieurs, en se conformant aux termes mêmes de leurs ordonnances, tandis que par l'équité on satisfait uniquement à leur intention, en ne se conformant pas aux termes de leurs commandements. Agir ainsi est souvent très difficile, mais c'est très juste, car les lois sont faites pour tous en général, elles ne prévoient pas tous les cas particuliers et les rencontres innombrables où elles ne doivent pas être observées. Par exemple, la loi commande de rendre un dépôt, mais elle n'oblige pas de rendre une épée, si celui qui la demande est fou furieux ; la loi qui défend l'usage de la viande à certains jours, n'oblige pas dans le cas de maladie ; dans ces cas et dans mille autres il faut se demander sagement quelle est l'intention du législateur pour la suivre plutôt que ses paroles, qui sont trop vagues et indéterminées. Suivant les paroles d'un empereur romain, il n'y a pas de doute que celui-là pèche contre la

1. *Epikeia*, D. Tho. q. 120. — Lessius, loc. cit. dub. 9.

loi, qui s'attachant aux termes mêmes de la loi, va à l'encontre de la volonté du législateur (1).

Cependant plusieurs ont beaucoup de peine à se détacher tant soit peu des paroles de la loi, qu'ils veulent suivre aveuglément dans n'importe quel cas, soit parce qu'ils trouvent plus de sécurité et de repos pour leur conscience à se conformer aux termes mêmes de la loi, soit parce qu'ils ne sont pas capables d'interpréter l'intention de celui qui a porté la loi, ou qu'ils ne veuillent pas s'en donner la peine et s'exposer en le faisant à quelque danger. Cela vient de ce que la vertu d'équité leur manque ; cette vertu les rendrait beaucoup plus raisonnables tant dans leur conduite personnelle que dans celle des autres dont ils remplissent les âmes d'une infinité de troubles ; ils ne veulent se baser que sur les termes de tel ou tel canon ou sur les définitions de tel Concile, qu'il leur plaît de choisir entre plusieurs, et nullement sur l'intention de l'Eglise, que l'on doit préférer aux syllabes et aux lettres de ses ordonnances ; ils ne s'avisent pas que les décisions en fait de morale sont d'autant plus fausses qu'elles sont générales, et d'autant plus vraies qu'elles sont particulières et adaptées à tel cas particulier. Aussi le Sage donne-t-il cet avis important : « *Ne vise pas à* « *être trop juste* » (Eccl. 7) ; c'est-à-dire ne t'arrête pas toujours exactement à la rigueur des paroles de la loi. Voilà pourquoi il arrive qu'un droit trop rigoureusement rendu, constitue souvent une grande injustice, une grande croix et un grand

1. In *Codice de Leg. et Const. princ.* lege 5.

mal. Car de même que les médecins ne rédigent pas toujours leurs ordonnances conformément à ce que prescrivent leurs livres, mais qu'ils sont fréquemment obligés de les modifier, selon le tempérament des corps dont ils guérissent les maladies, et comme le cocher, pour si forts et si agiles que soient les chevaux, ne va pas toujours droit devant lui, mais fait quelquefois tourner son char, parce qu'il y a des chemins tortus ; ainsi comme les esprits des hommes sont diversement affectés, il est souvent besoin de modérer avec prudence l'application des lois et de chercher à découvrir l'intention du législateur qui, s'il est homme, n'a pu prévoir tous les cas et toutes les circonstances diverses qui se présenteraient et où sa loi ne pourrait être observée selon le sens rigoureux des paroles ; ou bien, si le législateur les a prévus, il a jugé expédient de ne pas les exprimer et de laisser le soin de les éclaircir aux personnes sages et équitables, dans les cas particuliers, où ces paroles auraient besoin d'être interprétées.

J'estimerai donc grandement la vertu d'équité, mais puisque la pratique en est dangereuse, si on n'a pas un esprit bien éclairé et pénétrant, capable de pénétrer l'intention de ceux qui font les lois, j'estimerai qu'il est nécessaire d'avoir la prudence infuse et le don spécial de conseil, pour ne point se tromper dans la pratique de cette vertu ou par trop de témérité dans l'interprétation des volontés des Supérieurs, ou par trop de timidité dont l'effet serait de nous les faire mal exécuter. O Esprit-Saint, lumière infinie, unissez-moi inséparablement à vous comme à mon saint con-

ducteur, éclairez-moi dans les obscurités des cas de conscience, dirigez-moi à travers ce labyrinthe des décisions morales, afin qu'évitant l'erreur et le péché, et me conformant toujours à vos saintes intentions, je ne sois pas condamné par l'arrêt du jugement dernier. Ainsi soit-il.

XVIIE MÉDITATION

DE LA TROISIÈME VERTU CARDINALE QUI EST LA FORCE ET DE SES DEGRÉS

SOMMAIRE

La Force est une vertu morale qui nous rend capables de faire le bien dans les plus grandes difficultés. — Elle a trois degrés. — Le martyre est l'acte le plus parfait de la vertu de Force.

I

Considérez que la Force est une vertu morale, par laquelle la volonté est portée à faire le bien et à fuir le mal dans les grandes difficultés et dans les cas de menaces terribles qui ont pour but de l'en détourner ; de telle sorte que sans crainte excessive et sans audace téméraire,

elle les attend, les souffre, les évite ou les repousse. La Force est appelée une vertu morale, parce qu'elle est une bonne qualité et une habitude, qui soutient la volonté dans le bien, et parce que son acte est bon, excellent et conforme à la raison. Car, comme cette vie est un combat perpétuel, et que la voie de la vertu est semée de ronces et d'épines, l'homme qui a résolu par la prudence ou par la justice, de se comporter en tout vertueusement, ne manque pas de trouver des empêchements capables de l'en détourner. Ces empêchements lui viennent quelquefois de choses douces et délectables qui amollissent son courage pour le porter à quelque action vicieuse et deshonnête ; dans ce cas la vertu de tempérance lui sert pour résister à cette tentation, afin que les douceurs et les délectations qu'offre le vice ne lui donnent pas envie de s'y porter. D'autre fois, ces empêchements lui viennent de la part des objets terribles et redoutables, par exemple de la crainte de la mort, des menaces de tourments, de la perte de tous les biens, des grands travaux que requiert la vertu et de mille autres difficultés fâcheuses ou terribles, qui suffiraient à ébranler plusieurs âmes et à les faire renoncer à leur bonne résolution ; dans ce cas, la vertu de Force conserve la volonté et la maintient de telle sorte que par suite d'une trop forte appréhension, elle ne se détourne pas de quelque action louable. Au reste, il arrive quelquefois que l'âme se jette sans réflexion au milieu de périls et de difficultés qui surpassent ses forces et qu'ainsi elle est emportée par une audace excessive qui l'empêche de craindre ce qu'il serait

raisonnable de craindre. Mais, de même qu'il appartient à la Force de modérer la crainte, il lui appartient aussi de modérer l'audace téméraire, de manière à ce que l'âme ne soit ni trop timide, ni trop hardie, ni trop pusillanime, ni trop entreprenante, mais qu'elle garde le milieu, c'est-à-dire qu'elle craigne dans le temps et dans la mesure qu'il faut et qu'elle ait de la hardiesse mais avec la modération et la retenue qui conviennent. Voilà pourquoi la définition de la Force nous dit que cette vertu porte la volonté à être sans crainte excessive comme aussi sans audace téméraire au milieu des grandes difficultés, ou pour les attendre, ou pour les souffrir, ou pour les fuir ou pour les attaquer, afin d'en triompher.

Dans ces mots sont indiqués les actes principaux de la Force ; car cette vertu n'agit pas toujours de la même façon, mais différemment selon les règles de la prudence, qui est son œil et son guide dans les cas si nombreux qui se présentent. Elle s'exerce quelquefois en attendant avec un grand courage les maux terribles qui vont fondre sur elle ; ainsi qu'un soldat attend au poste qu'on lui a assigné, l'arrivée et le choc des ennemis, ou bien comme un criminel condamné à mort attend courageusement l'exécution. D'autre fois, on pratique la Force en souffrant avec constance les peines et les tourments horribles qui sont infligés dans le moment même ; c'est le cas du martyr qui endure le feu et la cruauté des tyrans, plutôt que de renoncer à sa foi ; il se souvient des paroles de Jésus-Christ : « *Bienheureux ceux qui souffrent* « *persécution pour la justice, car le royaume*

« *des cieux est à eux.* » (Matt. 5.) La Force consiste d'autre fois à fuir les dangers et les ennemis, quand ils nous sont trop supérieurs en puissance et lorsque le bien du royaume, l'utilité du prochain ou la gloire de Dieu semblent l'exiger, car ce n'est point faire acte de Force pour une petite troupe de soldats, que d'attendre une puissante armée d'ennemis qui vient les assaillir, c'est entêtement et obstination. Aussi Jésus-Christ recommande-t-il aux prélats de quitter une cité pour une autre, quand on ne demande que leur seule tête et qu'ils peuvent pourvoir suffisamment à leur troupeau par une personne capable. « *Quand* « *ils vous persécuteront dans une ville, fuyez* « *dans une autre.* » (Matt. 10) ; car dans cette circonstance, fuir n'est pas de la timidité ou de la peur, mais de la piété. En des cas pareils, saint Paul a fui, et saint Athanase le Grand aussi, qui a écrit une savante apologie de sa fuite. Enfin, la Force consiste à affronter dans d'autres cas l'ennemi et à prendre l'offensive pour se débarrasser des choses difficiles ; c'est ce que le Docteur subtil (1) appelle vertu guerrière. Ainsi a agi saint Jean-Baptiste quand il aborda Hérode et lui dit hardiment : « *Il ne t'est pas permis d'avoir la femme de ton* « *frère.* « (Matt. 6) ; ainsi agit saint Pierre qui parlait haut et clair à la barbe des juges et des magistrats et qui leur disait : « *Il vaut mieux* « *obéir à Dieu qu'aux hommes.* » (Act. 5.)

J'apprendrai par cette considération en quoi

1. In 3, dist. 34, quœst. unic.

consiste la vraie Force, celle qui est une vertu. Puisqu'elle soutient l'âme dans ses dangers et au fort de ses difficultés, je dois en faire un grand cas et tâcher d'en être muni en cas de besoin ; car que peut faire de mieux l'homme que de se pourvoir de ce qui lui est nécessaire au temps du malheur, qui ne manquera pas de lui arriver dans cette vie ? Je désirerai donc cette vertu, pour ne pas succomber sous les efforts de mes ennemis, au milieu des rudes tentations qui se présentent dans mille occasions ici-bas, hélas ! où nous ressentons une peur exagérée là où il n'y a pas lieu d'avoir peur. « *Ils ont tremblé de peur, là où il n'y avait* « *rien à craindre* » (Ps. 15) ; ou bien nous avons une sotte impassibilité, qui fait que nous n'appréhendons aucunement ce qui serait à redouter, ou bien nous entreprenons avec une téméraire audace ce qui dépasse notre pouvoir et ainsi nos travaux font éclater notre ridicule imprudence. Donc puisque la Force modère tous ces défauts, ô mon Dieu, vous qui êtes incomparable en puissance, donnez-la moi, armez-en mon âme de toutes parts, afin que par elle je sois affranchi.

II

Considérez les degrés de la Force, et plus particulièrement trois degrés, qui sont les plus importants pour atteindre au sommet de cette excellente vertu (1).

Le premier consiste à ne pas être épouvanté par la présence véritable ou par la représentation seu-

1. Thomas Masurius, *De cœl. conv.* l. 4. c. 7.

lement imaginaire des grandes difficultés que nous aurons pour faire avancer l'œuvre de notre salut et nous perfectionner ; mais à nous proposer de les subir et de les vaincre avec la grâce de Dieu, qui ne manque jamais quand on en a besoin. Jésus-Christ nous exhorte à ce premier degré : « *Ne craignez pas ceux qui tuent le corps et ne* « *peuvent tuer l'âme.* » (Matt. 10.) — « *Agissez* « *avec un grand courage et que votre cœur s'af-* « *fermisse* » (Ps. 30), dit David. — Saint Pierre dit aussi : « *Ne craignez pas leurs menaces et ne* « *vous troublez pas.* » (II Pierr. 3.) C'est ainsi que se comportèrent les trois Marie au tombeau de Jésus-Christ ; bien qu'elles eussent prévu la difficulté de la pierre qui fermait le tombeau, puisqu'elles disaient : « *Qui nous ôtera la pierre* « *du monument ?* » (Marc. 16), elles ne laissèrent pas de continuer leur chemin. Celui qui s'épouvante des difficultés ne fera jamais aucun progrès, car c'est une nécessité de les subir. La vie humaine est pleine d'ennemis qui l'attaquent et l'occupation perpétuelle de l'homme consiste à leur opposer de la résistance. Vois, dit un contemplatif (1), comme tu es, pour ainsi dire, en guerre continuelle ; la soif te dessèche, tu lui opposes le breuvage ; la faim te tourmente, tu lui opposes les viandes ; le froid t'assaille, tu te munis contre lui par les vêtements ou par le feu, comme tu luttes contre les maladies par les remèdes. Et si la vie temporelle ne consiste qu'à résister à ce qui l'incommode, n'en sera-t-il pas de même de la vie

1. Guigo, *Meditat.* c. 14.

spirituelle, contre laquelle est conjuré l'enfer?

Le second degré de la Force consiste à se réjouir même dans les choses dures et fâcheuses, comme nous y exhorte saint Jacques : « *Regardez comme* « *un bonheur, mes frères, de tomber en diverses* « *tentations.* » (Jacq. 1.) Et les Apôtres ne nous en donnent-ils pas l'exemple, quand, maltraités par les Juifs, « *ils sortaient du conseil*, dit saint « Luc, *heureux d'avoir été dignes d'endurer des* « *outrages pour le nom de Jésus.* » (Act. 5.) C'est aussi ce que pratiquait saint Paul : « *Je suis rem-* « *pli de consolation et je surabonde de joie dans* « *toutes mes tribulations.* » (I Cor. 7.) C'est une grande générosité d'âme ; elle est propre aux plus grands Saints qui ont conçu une plus grande espérance de la gloire, à mesure qu'ils se sont vus plus assaillis par les adversités de cette vie ; par elles ils devenaient plus conformes à Jésus-Christ, leur modèle. De plus, aux âmes épurées l'adversité est un avantage très souhaitable ; car, comme le dit le même contemplatif (1), la prospérité est un lacet ; le couteau qui coupe ce lacet, c'est l'adversité ; la prison de l'amour de Dieu est la prospérité, et le bélier qui renverse cette prison c'est l'adversité.

Le troisième degré de la Force consiste à s'exposer courageusement à toutes sortes d'incommodités et de dures et fâcheuses choses, pour promouvoir le bien spirituel du prochain et le dégager des mains des ennemis de son salut, à la manière dont un soldat, voyant son ami au pouvoir de ses

1. Guigo, loc. cit.

ennemis, se jetterait dans la mêlée pour l'en arracher. Ce dernier degré de Force est propre aux hommes apostoliques, que le zèle des âmes rend plus belliqueux que ne l'ont été les Alexandre et les César. Tel était entre autres saint Paul qui voulait demeurer plus longtemps à Ephèse, parce qu'il y voyait un plus grand nombre d'adversaires. (I Cor. 16.) Tel fut Jésus-Christ qui « *dans « la vue de la gloire éternelle qui lui était propo- « sée, a souffert la croix en méprisant la honte* » (Héb. 12) pour sauver les âmes. Les enfants de ce siècle, quoique puissants sur la terre, n'ont rien de cette Force. Ils sont timides et le seul nom de la mort les épouvante, car ils ont mis leurs affections dans les biens terrestres qu'ils possèdent ; de là vient qu'à l'approche des dangers la terreur les saisit, car ils ne veulent pas perdre ce qu'ils aiment désordonnément. Mais les vrais serviteurs de Jésus-Christ n'ont aucune crainte de perdre ce qu'ils n'affectionnent pas ; c'est pourquoi, méprisant la mort, ils se jettent dans tous les dangers sur terre et sur mer et combattent valeureusement soit pour la vérité, soit pour racheter les âmes au péril de leur vie.

J'admirerai les âmes qui sont parvenues à ce degré de Force chrétienne, et je m'exciterai moi-même à les imiter. Quoi donc ! Faudra-t-il que pour avoir manqué de courage, je sois éternellement captif et misérable, comme un lâche soldat qui, pour n'avoir fait aucun effort et ne s'être point battu quelque temps contre les ennemis, est fait prisonnier et réduit à la pauvreté en même temps qu'à la honte ? O Roi de Force ! ô Roi invincible !

sous les pieds de qui gémissent la mort et les démons de l'enfer, vous qui avez montré votre Force sur la croix, faites-nous sentir que nous sommes vos enfants, rendez-nous fermes et résolus dans les combats que nous avons à soutenir en vue de l'éternité, afin que notre ennemi ne se réjouisse jamais d'avoir prévalu contre nous.

III

Considérez le plus grand acte de la Force, qui est le martyre subi par un adulte. Par martyre il faut entendre ici une mort violente, librement acceptée et réellement subie, dans le but de rendre témoignage à la vraie foi ou de la defendre, immédiatement en elle-même, ou en tant qu'elle est contenue dans quelque exercice pieux, tel que la pratique de quelque vertu recommandée par la vraie foi. Le martyre est appelé l'acceptation volontaire de la mort parce que, comme il s'agit d'un acte héroïque de vertu, il faut qu'il soit volontaire, car la vertu ne se pratique pas sans la coopération de la volonté, et le martyre ne s'accomplit pas s'il n'y a pas une véritable mort ; sans la mort réelle ce que l'on souffre n'est martyre qu'en apparence (1).

1. C'est en effet l'opinion commune des Théologiens (seul le théologien Martin des Maîtres a soutenu le contraire) que celui-là seul est martyr qui a non seulement accepté, mais subi la mort. Que de Saints ont eu le plus ardent désir du martyre et cependant l'Eglise ne les honore que comme confesseurs. N'est pas même martyr celui qui a subi l'exil, la prison et d'autres tourments en haine de la foi, si la mort n'est pas résultée de ses tourments. « *On appelle martyr,* dit saint Tho-

C'est ce qui fait dire à saint Bernard (1), qu'il y a trois martyres sans effusion de sang : la mortification dans l'abondance, la largesse dans la pauvreté et la chasteté dans la jeunesse, et à un autre auteur (2) qu'il y a trois martyres spirituels : la compassion à l'égard des affligés, la pénitence dans l'adversité et l'amour des ennemis. Et encore

« mas (II. II. q. 124, a 4), *celui qui rend en quelque* « *sorte témoignage à la foi chrétienne, qui nous fait mé-* « *priser les biens visibles pour les biens invisibles, selon* « *l'expression de saint Paul (Héb. XI.). Il appartient* « *donc au martyre que l'homme rende témoignage de sa* « *foi, en montrant par ses œuvres qu'il méprise les biens* « *présents, pour arriver aux biens futurs et invisibles. Or* « *tant que l'on conserve la vie du corps, on ne montre* « *pas par un acte que l'on méprise tout ce qui est corporel.* « *Car les hommes méprisent ordinairement leurs parents* « *et tout ce qu'ils possèdent, et ils consentent même à* « *endurer toutes les souffrances corporelles pour conser-* « *ver la vie. C'est pourquoi Satan dit à l'occasion de Job :* « L'HOMME DONNERA TOUJOURS PEAU POUR PEAU, ET IL ABAN- « DONNERA TOUT CE QU'IL A POUR SAUVER SA VIE. *C'est ce* « *qui fait qu'on exige, pour que le martyre soit parfait,* « *qu'on endure la mort pour le Christ.* » Néanmoins la gloire du martyre est acquise à celui qui a été soumis à un traitement tel que la mort devait en être la conséquence naturelle, si Dieu n'avait miraculeusement empêché une telle cause de produire son effet. C'est ainsi que l'Eglise honore, le 6 mai, à titre de martyr, saint Jean l'Evangéliste, qui, jeté dans l'huile bouillante, en sortit plus fort et plus vigoureux.

1. In *lib. diversarum Sent. moral.*

2. Discipulus, serm. 13, *de tempore.*

faut-il que cette mort soit acceptée et subie, nonobstant la torture horrible qu'elle cause ; parce que c'est le propre de la Force, dont le martyre est l'acte le plus signalé, de s'exercer au milieu des douleurs terribles et les plus effroyables.

Il faut de plus qu'elle soit acceptée ou soufferte dans un but légitime, qui n'est autre que le témoignage en faveur de la vraie foi ou la défense de la foi. La mort en effet que souffrent les hérétiques pour maintenir leurs erreurs, n'est pas un martyre (1), mais une peine de leur perfidie ; si bien que la cause de la mort qui sert d'objet au martyre doit être ou la vraie foi immédiatement, ou quelque exercice pieux où elle est contenue. C'est pourquoi un grand nombre de vierges chrétiennes, qui ont souffert la mort pour conserver leur virginité, conformément aux recommandations de la religion chrétienne, sont considérées comme martyres, autant que si elles eussent été tourmentées pour avoir confessé leur foi elle-même (2). Ce n'est point la peine qui fait les

1. N'est pas même martyr un hérétique ou un schismatique de bonne foi qui meurt pour la défense d'une vertu chrétienne ; parce que le martyre est un *témoignage extérieur* en faveur de la foi, or une telle mort est plutôt un témoignage contre la foi catholique.

2. « *Les œuvres de toutes les vertus,* dit saint Thomas « (II. II. q. 124. a. 5.), *selon qu'elles se rapportent à* « *Dieu, sont des manifestations de la foi qui nous* « *apprend que Dieu demande de nous ces œuvres et qu'il* « *nous en récompensera, et à ce point de vue elles peuvent* « *être une cause du martyre. C'est ainsi que l'Eglise* « *célèbre le martyre de saint Jean-Baptiste, qui n'a pas été*

martyrs, dit saint Augustin (1), mais la cause qui consiste à rendre témoignage par la perte du bien de ce monde le plus précieux qui est la vie, ou à la vérité de la foi, ou à des actes religieux, ou à des vertus qui dépendent de la foi. D'où il résulte que cet acte n'appartient pas seulement à la Force, mais aussi à la charité qui le commande, pour rendre gloire à Dieu et à la vérité de ses paroles contre tous les efforts de ses ennemis (2). Le martyre est à la fois un acte intérieur et extérieur de charité, par lequel la créature mortelle témoigne qu'elle préfère Dieu à tous les biens du monde et qu'elle méprise ces biens pour son amour. C'est pourquoi il justifie une âme à l'instant

« *mis à mort pour avoir refusé d'abjurer la foi, mais* « *pour avoir blâmé l'adultère.* » L'Eglise a également decerné le titre de martyr à saint Thomas de Cantorbéry, mort pour la défense des droits de l'Eglise et à saint Jean Népomucène, mort pour son inviolable fidélité à garder le secret sacramentel.

1. *In Psalmum, 34.*

2. Le martyre est proprement et formellement un acte de la vertu de Force, mais il est *commandé* par deux autres vertus, par la foi et la charité. Il comprend en effet trois choses : 1) un témoignage extérieur qui consiste dans la mort acceptée et subie ; 2) l'affirmation de la foi ; 3) l'honneur rendu à Dieu ou à Jésus-Christ. Sous le premier rapport c'est un acte de la vertu de Force, sous le second un acte de foi, sous le troisième, c'est un acte de charité, conformément à cette parole de Jésus-Christ : « *Personne ne peut avoir un plus grand* « *amour que de donner sa vie pour ses amis.* » (Jean, XV, 13.)

même, il efface ses péchés et remet même toute la peine qui leur était due. Le pape Innocent III (1) a dit : c'est faire injure à un martyr de prier pour lui, parce qu'il n'a pas besoin de prières après sa mort, soit pour la rémission de ses fautes mortelles ou vénielles, soit pour la remise de ses peines temporelles, car l'acte du martyre contient la vertu de la plus parfaite pénitence, qui remettrait tant la faute que la peine ; il n'y a pas en effet, dit saint Thomas (2), de pénitence plus dure et plus sévère. La souffrance endurée pour l'amour de Jésus-Christ a aussi la vertu du baptême, et par conséquent elle efface tout péché mortel ou véniel, si elle ne trouve pas la volonté actuellement attachée au péché. D'où plusieurs Théologiens (3) concluent que comme le baptême avec la seule attrition remet tous les péchés, quant à la faute et quant à la peine, par la vertu de l'œuvre opérée et par sa propre efficacité, ainsi fait également le baptême de sang qui est le martyre. Néanmoins celui qui subit le martyre n'est pas dispensé d'observer autant qu'il lui est moralement possible les commandements qui obligent à l'article de la mort et de s'unir plus amoureusement et respectueusement à Dieu (4).

1. In cap. *Cum Marthæ,* parag. ult. Extra. *de celebratione missarum.*

2. III, quæst. 87, art. 1.

3. Durandus in dist. 4, q. 8. — Valentia, 2, 2, dist. 8, q. 2. punct. 1.

4. Voici sur cette question l'opinion des Théologiens. D'abord s'il s'agit des enfants, l'opinion commune et

J'estimerai donc par-dessus tout cet acte très généreux de la vertu de Force. Je louerai hautement et j'honorerai les fidèles témoins de Jésus-

certaine est que le martyre a la même efficacité que le baptême au point de vue de la rémission du péché originel et de l'infusion de la grâce; Suarez qualifie à bon droit de « *téméraire* » l'opinion contraire (De Sacramentis p. 1, disp. 29, sect. 1.) S'il s'agit des adultes, les Théologiens ne sont point d'accord. 1) Les uns affirment, notamment Vega (lib. 6, in sess. 6, Trid. c. 36, 37), que la mort volontairement subie pour Jésus-Christ efface par elle-même tous les péchés et en remet totalement la peine, de telle sorte que quiconque est conduit au martyre, se souvient-il qu'il est en état de péché mortel, n'est nullement tenu de s'en repentir ou de faire un acte de charité distinct de la volonté qu'il a de mourir pour Jésus-Christ, 2) D'autres, tels que Alexandre de Alès (p. 4, q. 22, membr. 5), saint Bonaventure (4, dict. 4, p. 2, a. 1, q. 2), Melchior Cano. (Relect. de pænit. p. 3), Vasquez (in p. 3, disp. 153, c. 3, 4, 5.) affirment que le martyre n'a pour justifier d'autre efficacité que celle qui lui vient de l'acte d'amour parfait de Dieu qui accompagne le martyre; d'où il résulte que celui qui étant en état de péché mortel sans en avoir conscience, subirait le martyre, n'obtiendrait pas par le seul fait du martyre la grâce sanctifiante. 3) D'autres enfin, — et c'est cette dernière opinion qui est la plus probable et la plus conforme à l'enseignement des Saints Pères, — d'autres affirment que la mort subie volontairement pour Jésus-Christ a pour effet de produire la grâce sanctifiante et d'effacer tous les péchés, comme aussi de remettre toute la peine due au péché, mais à une condition, c'est que le martyr n'y mettra aucun obstacle, comme il y en mettrait en

Christ, qui ont rendu témoignage à sa foi par l'effusion violente de leur sang. O très valeureux soldats du Roi céleste, n'aviez-vous pas des corps

réalité s'il négligeait par sa faute soit de faire l'acte de charité auquel tout chrétien semble être tenu à l'article de la mort, soit de recourir aux moyens divinement établis pour la rémission des péchés et qui sont le Baptême et la Pénitence. C'est l'opinion de Suarez (De Sacram, p. 1, disp. 29, sect. 3) et d'un grand nombre de Théologiens ; c'est aussi celle à laquelle se range notre auteur. Une des conséquences de cette opinion est que si un martyr omettait de bonne foi, par suite d'une ignorance de fait ou de droit non coupable de sa part, soit de faire cet acte d'amour de Dieu, soit de recourir, dans le cas de péché mortel, à la pénitence, la mort acceptée et subie pour Jésus-Christ effacerait tous ses péchés, à la condition qu'il y apportât la disposition qui suffit pour obtenir cette même rémission des péchés dans les sacrements de baptême et de pénitence, à savoir l'attrition. Suarez va même plus loin (de sacram. p. 1, disp. 29, sect. 3) : « *Quoique la « pénitence formelle pour les péchés commis soit nécessaire avant le baptême de sang, il est probable cependant que si par accident il arrive que l'omission de « cette pénitence ne soit pas coupable, soit à cause de « l'inadvertance naturelle et de l'oubli des péchés, il est « problable, dis-je, que la volonté seule de mourir pour « le Christ est une disposition suffisante pour obtenir, « en vertu du privilège attaché au martyre, le pardon des « péchés et la grâce.* » Saint Thomas est très favorable à cette opinion (p. 3, q. 87, a. 1, ad 2), qui a pour base solide cette promesse sans restriction de Jésus-Christ : « *Celui qui perdra sa vie pour l'amour de moi la retrouvera.* » (Matt. x, 30 et xvi, 25.)

passibles et pétris de la même masse que les nôtres ? Comment donc, alors que vous pouviez vous cacher ou fuir la présence des tyrans, avez-vous exposé ces corps aux fers, aux feux, aux roues et à toutes sortes de cruautés ? Comment les peignes, les harpons, les grils, les poêles, les chaudières et toutes les machines infernales qui font hérisser les cheveux à ceux qui les regardent, ne vous ont-elles pas épouvantés ? O très nobles triomphateurs de la mort, qui vous a donné tant de Force pour vous résoudre à échanger les plaisirs de la vie contre de très cruels tourments? Et vous, Vierges généreuses, qui vous a communiqué tant de constance et d'assurance, que méprisant les beautés du corps, les ornements du siècle et les plus avantageux mariages, vous ayez voulu épouser les roues et les croix et surmonter la faiblesse de votre sexe pour demeurer fidèles à votre Epoux céleste ? Oh ! l'admirable vertu ! Hélas ! que je suis confus de me voir si faible et si abattu en présence des moindres difficultés de la vie, où tout me fait peur et m'arrête ? O mon âme, médite souvent les paroles qui ont excité les martyrs à souffrir : « *De quoi sert à l'homme de gagner le* « *monde entier, s'il vient à perdre son âme.* » (Matt. 16.) Ah ! de quoi a servi à ces empereurs de tenir sous leur pouvoir le monde pendant plusieurs années, par exemple comme Octave pendant cinquante-trois ans, puisqu'il est enseveli dans l'enfer depuis seize cents ans ! N'eût-il pas mieux valu pour lui avoir été le compagnon du pauvre Lazare, que d'être maintenant celui du démon ? Tous ces honneurs sont passés comme

l'ombre et comme un songe. Souvent le sénat les a reçus sur des chars dorés, et puis nus et criminels, ils ont été reçus par les affreux démons et liés dans un feu éternel. Mais vous, ô glorieux martyrs, après des souffrances et des opprobres de peu de durée, vous possédez une félicité éternelle. O Dieu éternel, puisque vous traitez ainsi les amateurs de ce monde, et que vous récompensez si avantageusement ceux qui l'ont méprisé pour votre amour, je veux le mépriser comme eux et m'exposer aux ignominies et aux tourments avec vos bienheureux martyrs. Ainsi soit-il (1).

1. Christianus Grammat. In hunc locum.

XVIIIE MÉDITATION

DES TROIS VERTUS ALLIÉES A LA FORCE QUI SONT LA MAGNANIMITÉ LA PATIENCE ET LA PERSÉVÉRANCE

SOMMAIRE

La magnanimité porte la volonté à de grandes œuvres. — La patience modère la tristesse qui provient d'un mal présent. — La persévérance consiste à persister dans les bonnes entreprises jusqu'à ce qu'elles aient été menées à bonne fin.

I

Considérez parmi d'autres vertus sœurs de la Force, la magnanimité, ou la grandeur d'âme. C'est une vertu morale qui porte la volonté à de grandes œuvres, à des actions dignes d'un grand honneur dans toutes sortes de vertus, en tant que ces œuvres sont grandes et ardues et supposent un grand courage. Pour bien entendre cette définition, il faut se rappeler qu'une âme chrétienne doit aspirer à quelque chose de haut et de grand. Dieu l'a créée pour lui-même, pour la même fin que les Anges, il la munit de grâces puissantes, il lui propose des récompenses inouïes comme prix de ses travaux, il l'excite aussi par ses

exhortations et par l'exemple des plus sublimes Saints, à une très sublime perfection. Pour tous ces motifs, rien ne convient mieux à une âme chrétienne que de prétendre à quelque chose de haut et de négliger tout ce qui est petit et peu honorable. Or il n'y a dans les choses humaines rien de vraiment grand que les actes de vertu, car c'est la vertu qui est l'ornement de l'homme, son bien et sa perfection, c'est par elle qu'il acquiert une bienheureuse éternité. Tous les autres biens de cette vie, les honneurs, les richesses, les plaisirs sont peu en comparaison de la vertu. Voilà pourquoi l'âme qui a la vertu de magnanimité fait peu d'état de ces biens, pour s'arrêter uniquement à tous les actes de vertu les plus grands, les plus difficiles et les plus glorieux, tels que de grandes abstinences, de grands travaux pour le salut du prochain, une invincible patience dans les grandes souffrances et une perfection de vie très relevée. Il est vrai que chaque vertu, lorsquelle est parfaite en son espèce, incline l'âme à faire les actes les plus parfaits de cette vertu ; ainsi une parfaite pénitence nous pousse à une grande austérité ; un grand amour du prochain, à de grandes entreprises pour son salut ; une parfaite humilité, à une profonde humiliation. Toutefois les vertus parfaites font ces choses pour le motif qui leur est propre et particulier, tandis que la magnanimité les fait pour un autre motif, — et c'est là ce qui la distingue des autres vertus, — elle les fait parce que c'est une chose qui sied bien à une âme créée à l'image de Dieu, assistée des grands secours de la grâce, séduite par de grandes récompenses et

sollicitée par de grands exemples de s'appliquer à de hautes et généreuses actions, à des actions dignes d'une grande gloire devant Dieu et devant les Anges. Car si la magnanimité païenne et naturelle s'adonne aux actions qui sont grandes humainement, et qui méritent de l'honneur aux yeux des des hommes ; la magnanimité chrétienne et vraiment vertueuse, considère ce qui est grand aux yeux de Dieu et des Saints, et qui peut l'honorer à leurs yeux.

Cette vertu a quatre sortes d'ennemis sur les bras : la présomption, l'ambition, la vaine gloire et la pusillanimité. La présomption est une confiance démesurée dans ses forces, qui fait entreprendre ce qui excède son pouvoir et le secours que l'on reçoit d'autrui. C'est un péché, parce quelle contrevient à la loi naturelle, qui défend d'entreprendre ce qui est au-dessus de ses forces ; elle est nuisible au prochain ou à la tranquillité des autres. La magnanimité évite ce désordre, parce qu'elle ne fait pas entreprendre d'œuvres au-dessus des forces aidées par la grâce ordinaire, en tenant compte aussi des autres secours sur lesquels peut compter celui qui les entreprend. Ainsi elle ne porte pas une âme à désirer une sainteté semblable à celle de Jésus-Christ ou de la Vierge incomparable. De semblables comparaisons seraient téméraires, et les affections auxquelles elles donneraient lieu seraient téméraires aussi, parce qu'elles supposeraient un miracle, c'est-à-dire une chose qui dépasserait les lois établies par la Providence ordinaire de Dieu, qui n'a pas donné aux créatures humaines les moyens d'arriver à un si

haut degré (1). Or les souhaits efficaces ne doivent viser qu'à une perfection qui peut s'acquérir sans nouveau miracle, par les moyens que Dieu a établis. Donc la magnanimité s'oppose à la présomption qui, bien qu'elle lui ressemble, est son ennemie (2).

A la magnanimité est aussi opposée l'ambition, qui fait prétendre à des honneurs dans le monde, aux préséances, et aux autres témoignages d'excellence, supérieurs au mérite. L'âme magnanime fait peu d'état de tout l'honneur du monde. Le Docteur séraphique a repris avec raison Aristote (3), pour avoir dit que la magnanimité est une

1. Suarez, *De orat.*, l. 1. c. 21.

2. La présomption dont il est ici question est bien différente de celle qui est opposée à la vertu d'espérance et qui consiste dans une manière indue de tendre à la fin dernière. La présomption qui est opposée à la magnanimité consiste à se laisser séduire par un certain idéal de grandeur morale qui dépasse nos forces. L'Evangile nous en fournit un premier exemple dans cet homme qui a commencé de bâtir et qui ne peut poser le faîte (Luc, XIV, 30) et un second dans l'apôtre qui renie le Christ après avoir dit dans sa présomptueuse confiance en lui-même que plutôt que de le renier il était prêt à subir avec lui l'emprisonnement et la mort. (Luc. XXII, 23.) C'est également faire preuve de présomption que de se juger capable, dès ses premiers pas dans la vertu, d'égaler les plus grands Saints, mais il n'y a aucune présomption à se proposer d'atteindre avec le secours divin à cette perfection à laquelle Dieu nous appelle tous par ces paroles : « *Soyez parfaits.* » (Matt. V, 48.)

3. *Ethic.* 4, c. 3.

vertu qui a pour objet les grandes choses auxquelles est attaché un grand honneur. Quoiqu'en dise Aristote, s'écrie saint Bonaventure (1), ce n'est pas vrai, si ce n'est quand il s'agit de l'honneur des choses éternelles ; car le magnanime désire l'honneur du paradis, autant qu'il peut s'en rendre digne par ses actions héroïques (2). C'est pourquoi la magnanimité est encore opposée davantage à la vaine gloire ou à la vanité qui cherche l'honneur dans toutes sortes d'objets, si futiles soient-ils, et de la part de toutes sortes de personnes. La magnanimité ne recherche la gloire que dans les actions excellentes et très honnêtes, et beaucoup plus au jugement des Anges et des Saints, qu'à celui des personnes mortelles qui vivent sur la terre.

1. In *Hexam.* cap. 1.

2. La magnanimité qui a pour objet les actes de vertu héroïques, a aussi par conséquent pour objet les grands honneurs qui sont dûs aux grands actes de vertu. Saint Thomas dit admirablement à cet sujet (II. II. q. 129, a. 2, ad. 3.) « *Le magnanime a donc en vue les grands « honneurs comme des choses dont il est digne, ou même « comme des choses inférieures à son mérite, parce que « l'homme ne peut suffisamment honorer la vertu, à « laquelle Dieu doit des honneurs lui-même. C'est pour- « quoi les grands honneurs ne l'élèvent pas, parce qu'il ne « les estime pas au-dessus de lui, mais il les méprise « plutôt et à plus forte raison dédaigne-t-il ceux qui sont « médiocres ou de peu d'importance. De même les injures « ne l'abattent pas, mais il les dédaigne, parce qu'il pense « qu'il les reçoit sans les avoir méritées.* » Ce passage nous semble bien de nature à mettre d'accord Aristote et saint Bonaventure, que Bail oppose l'un à l'autre.

Mais c'est la pusillanimité qui est le vice le plus opposé à la magnanimité, en réalité et de nom, car c'est un vice qui consiste à s'imaginer que toute bonne action est au-dessus de nos forces et de notre mérite, à fuir les fonctions dont on est capable, et à se détourner des bonnes entreprises qui offrent quelque difficulté dont on triompherait heureusement. En cela on peut pécher mortellement ou véniellement, selon la gravité de l'obligation qui nous incombe dans tel ou tel cas (1). La magnanimité met l'homme à l'abri de ce défaut, — elle fait embrasser sagement, — car la sagesse est sa compagne inséparable, — les choses pénibles et de haute perfection. Le motif de ses actions est la grandeur de Dieu, qui mérite que ses serviteurs fassent quelque chose de grand et de considérable pour son service ; c'est la grandeur de la grâce, qui excite de jour en jour les hommes à une plus haute perfection ; c'est la grandeur des souffrances du Dieu-Homme, Jésus-Christ, à qui on ne peut jamais témoigner assez de reconnaissance ; c'est la grandeur des Anges, à la compagnie desquels nous aspirons ; c'est la grandeur des Saints, qui étant de même chair que nous et de même terre que nous, ne se sont pas contentés d'une vie rampante et vulgaire. Que dire encore ?

1. La pusillanimité devient un péché mortel, quand elle va jusqu'à nous faire négliger l'accomplissement de nos devoirs essentiels, et jusqu'à nous faire violer gravement le précepte qui nous oblige à compter sur le secours de Dieu ; elle est encore gravement coupable quand elle cause un grave dommage à un tiers.

c'est l'excellence et l'honnêteté de cette très digne vertu, dont le seul nom séduit les cœurs élevés qui ont en horreur la lâcheté et la faiblesse ; à tel point qu'il y a pas un seul homme de bien à qui la grandeur ne plaise, et qui, suivant la condition humaine, n'estime grandement la magnanimité. Enfin elle est vraie quoique ambigue, cette parole louée par sainte Catherine de Sienne (1) ; l'ambition est au ciel et l'humilité descend dans l'enfer. Le mot d'ambition doit être pris pour la magnanimité qui peuple le ciel, et l'humilité pour la pusillanimité, qui damne beaucoup d'âmes.

Je chérirai donc cette vertu merveilleuse, et j'aspirerai avec la grâce de Dieu à des choses sublimes et aux degrés les plus parfaits des vertus. Je veux être patient au dernier point, je veux être juste rigoureusement ; je veux faire quelque grande action pour la gloire de mon Dieu. O mon âme, formée à l'image de Dieu, pour être l'héritière de sa gloire, il ne t'est pas bienséant de te contenter d'une perfection basse et commune, ni d'une pénitence légère et telle quelle de tes lâchetés et de tes offenses. Je désire donc, Seigneur, acquérir la patience de Job. Ah ! que je voudrais vous aimer comme saint Paul vous aimait ! Que je voudrais me repentir de mes péchés, comme Madeleine ! Oui, ô Dieu très grand, je prendrai la peine de mener sur la terre une vie angélique. Seigneur Jésus-Christ, qui avez fait pour nous, hommes si chétifs, de grandes et incompréhensi-

1. Frère Jacob, dans la *Vie de sainte Catherine de Sienne*.

bles choses, vous qui avez foulé aux pieds l'honneur du monde, nous vous en supplions affectueusement, imprimez en nous l'amour des grandes choses et le mépris des honneurs de la terre, afin que par nos grandes œuvres nous soyons exaltés dans votre royaume, et que ce mépris des honneurs du monde nous conduise au vrai et au très grand honneur des Saints (1).

II

Considérez en second lieu la patience : c'est une vertu morale qui modère la tristesse que cause un mal présent, de telle sorte qu'on ne fasse rien contre la raison. Cette vertu se rapproche beaucoup de la Force, et la différence qu'il y a entre les deux est si subtile, que peu de personnes peuvent l'apercevoir. Néanmoins il n'est pas impossible de la voir clairement, si on se souvient que la Force est une vertu morale qui modère la crainte des maux terribles encore à venir, tandis que la patience modère la douleur et la tristesse qui résultent des maux présents. Et comme ce qui est présent affecte et touche davantage que ce qui est encore loin de nous, l'âme a un plus redoutable combat à livrer pour modérer la tristesse que la crainte, et voilà pourquoi la patience est une vertu plus excellente que la Force, comme a voulu l'indiquer Salomon dans ces paroles : « *L'homme patient vaut mieux que l'homme* « *fort.* » (Prov. 16.) ; parce que la tristesse causée par les maux présents est plus sensible et plus

1. Joan. Carm. *Instit. novic.* p. 2, c. 18.

pressante que ne l'est la crainte qui provient des choses fâcheuses, mais encore absentes et à venir. Aussi, si cette tristesse n'est pas modérée, elle cause de funestes accidents ; car entr'autres choses, elle abat et engourdit l'âme, la rendant toute terrestre et inhabile aux grandes actions ; et pour ce motif les personnes spirituelles doivent s'en préserver avec le plus grand soin. Elle est la mère des haines et des rancunes contre ceux que l'on s'imagine être les auteurs de sa peine. Elle engendre l'aversion à l'égard de Dieu, les blasphèmes et le dégoût pour les œuvres de son service ; si bien qu'il est très nécessaire de modérer sagement cette dangereuse passion.

C'est ce que fait la très noble vertu de patience, qui dispose l'homme à ne rien faire contre la raison dans l'étreinte de cette passion. Elle lui permet bien de verser des larmes et de jeter des soupirs ou des cris plaintifs au milieu des plus rudes afflictions, parce que tout cela est naturel et ne choque pas la raison ; mais elle ne lui permet pas de perdre courage, de manquer à ses obligations, de renoncer au service de Dieu, de vouloir se venger, de se laisser aller à la détraction ou de murmurer contre Dieu, ou bien encore de s'absorber, d'engloutir l'esprit et d'occuper toutes ses puissances à l'objet de sa peine. C'est pourquoi l'âme patiente s'efforce, avant toutes choses, de supporter ses peines pour une bonne fin et dans une intention louable, telle que celle de plaire à Dieu et de se soumettre à ses volontés, car rien n'est plus honorable que de lui être soumis, même dans la douleur et l'affliction. Elle tâche aussi de les supporter

pour ressembler à Jésus-Christ, qui bien qu'innocent, a subi les tourments dus aux plus grands crimes ; ou bien afin de satisfaire à la justice divine, pour les peines dues au péchés ; ou bien pour réprimer l'insolence de sa nature et de ses appétits désordonnés. L'âme patiente a recours à l'oraison qui dissipe les fantômes et les plus grandes obscurités d'un esprit affligé ; elle a recours à l'entretien de quelque homme pieux et savant qui peut, par l'attrait de ses bonnes paroles, charmer ses ennuis. Telle est la vertu de la prédication qui bien souvent console les plus tristes, non seulement parce que nous sommes divertis par la variété de ses sujets, mais aussi parce que Dieu s'en sert comme d'un instrument pour chasser les douleurs et imprimer la confiance dans les âmes. Enfin l'âme patiente a recours à plusieurs bonnes considérations qui la déterminent à rester dans le devoir au milieu des plus grandes angoisses. Pardessus tout, elle considère le prix de cette vertu parfaite, que les Ecritures saintes, comme aussi les livres profanes et les Saints Pères dans toutes leurs œuvres (1), ont recommandée à l'envi. Tertullien a dit : où est Dieu, là est aussi son élève, la patience ; quand donc le Saint-Esprit descend, il vient avec son inséparable compagne, la patience. Essayons, dit ce docte Père, de saisir l'ensemble de ses traits et de son extérieur. Elle a un visage doux et pacifique ; son front est serein ; point de colère qui le contracte ; point de nuage qui le voile. Ses sourcils sont tou-

1. *De patient.*

jours épanouis par la joie, ses yeux sont baissés, non par la honte, mais par la modestie, le sceau du silence repose sur sa bouche. La couleur de son visage est celle de l'innocence et de la sécurité. La patience, dit-il encore, fortifie la foi, elle règle la paix, elle soutient la charité, elle cimente l'humilité, elle dispose à la pénitence, elle met le sceau à la confession, elle gouverne la chair, elle maintient l'esprit, elle enchaîne la langue, elle modère la main, elle foule aux pieds les tentations, elle repousse les scandales, elle couronne le martyre. Elle console dans la pauvreté, elle inspire la modération au riche ; elle n'accable point celui qui est faible, elle n'épuise point celui qui est fort, elle réjouit le fidèle et attire le gentil, elle concilie au serviteur la bienveillance du maître ; au maître la bienveillance de Dieu. Elle est l'ornement de la femme et l'épreuve de l'homme ; on l'aime dans l'enfant ; on l'estime dans le jeune homme ; on l'honore dans le vieillard ; elle est belle dans tous les sexes et à tous les âges. Mais est-il nécessaire de rassembler plus de louanges de cette insigne vertu, quand les livres en sont pleins? Il y en a même plusieurs qui sont écrits uniquement pour fournir des motifs de ne jamais la perdre par l'impatience, qui est une tristesse immodérée, dont l'effet est de jeter l'âme hors du devoir et de la raison (1).

Je conserverai donc cette vertu et je l'exercerai

1. Tertull. *De patient.* — *Consolatorium* Theologiœ Joan. de Tabaco. — *Clypæus patientiæ* Coreni. — *La consolation des malades* du P. Binet.

au milieu de mes peines et de mes tourments, de manière à ce que la tristesse ne m'accable jamais. O Jésus mon Sauveur ! pour votre amour et afin d'avoir l'avantage de vous être conforme, je souffrirai patiemment toutes mes peines. Oh ! ce serait une honte d'être un membre délicat sous un chef couronné d'épines. O mon Dieu ! je sais bien que je ne suis pas innocent, et que les péchés de ma vie passée méritent ce que je souffre, et beaucoup plus encore ; daignez seulement l'accepter comme satisfaction pour mes grandes offenses. O Seigneur très bon, quelque tourment qui m'arrive durant la vie, la douleur ne m'empêchera jamais de vous aimer et de vous servir comme j'y suis obligé. Si l'enfer tout entier s'arme contre moi, si toutes les créatures de la terre conspirent à me causer de la peine par leurs mœurs importunes ou par leurs actions injustes, je conserverai la paix, et n'en concevrai pas de haine contre mes semblables, que vous m'avez commandé d'aimer comme moi-même. Oui, Seigneur très aimable, je suis résolu, dans le cas où toutes les maladies du monde saisiraient mon corps, et où toutes sortes de peines et de disgrâces fondraient sur ma tête, à demeurer tranquillement soumis à vos dispositions, comme aussi à vous louer et à vous bénir. Mais, ô Seignenr, c'est de vous que procède la patience. C'est pourquoi votre prophète disait : « *Sois soumise à Dieu, ô mon âme, car c'est* « *de lui que vient la patience.* » (Ps. 6.) Il vous a même appelé la patience : « *Vous êtes ma patience,* « *Seigneur.* » (Ps. 70.) Pour ce motif nous vous demandons humblement, ô mon Dieu, de nous

armer de cette vertu, afin que nous souffrions avec douceur les maux de cette vie, de quelque côté qu'ils nous arrivent, des bons et des mauvais, et quelle que soit l'occasion où nous en soyons tourmentés. Accordez-nous de ne jamais abandonner la pratique louable de la vertu, à cause de la tristesse. C'est notre grand désir ; exaucez-nous par les mérites de votre très cher Fils, qui, aux jours de sa vie mortelle, nous a enseigné par la parole et par l'exemple, à être très patients.

III

Considérez encore la persévérance. Nous la définissons ici une vertu qui fait persister l'âme dans ses bonnes entreprises, jusqu'à ce qu'elles soient accomplies, nonobstant la peine que lui cause la longueur du temps (1). C'est une vertu particulière, parce que là où il y a un genre de bonté et de difficulté spécial, il faut reconnaître une vertu spéciale. Or l'action vertueuse peut être bonne ou difficile de deux manières : ou bien à cause de la nature elle-même de l'action qui tend vers un tel objet, ou bien à cause de la durée du temps ; car c'est une peine de travailler pendant longtemps à la réalisation d'une œuvre difficile, et par conséquent c'est une vertu de continuer une œuvre bonne jusqu'à son achèvement.

1. D. Thom. q. 137, a. 1. Il importe de ne pas confondre la vertu de persévérance avec le don de persévérance dont il est question dans le traité de la grâce, et qu'on définit la série des grâces actuelles qui conduisent infailliblement l'homme au salut.

La persévérance a deux vices qui lui sont opposés : l'entêtement et la mollesse. Par l'entêtement on entend ici une certaine dureté et opiniâtreté, par laquelle on veut pousser jusqu'au bout quelque entreprise folle, perverse ou indiscrète, qui devrait être abandonnée au plus tôt (1) ; et par la mollesse on entend une certaine inconstance et instabilité dans l'accomplissement d'une bonne action ; cette inconstance la fait abandonner avant qu'elle soit achevée, pour se porter à autre chose, parce qu'on ne peut attendre avec patience que le temps qu'il est nécessaire d'y employer soit écoulé. Ce vice est fort blâmé par l'Ecriture. « *Le fou*, dit-elle, *change comme la lune.* » (Eccl. 27.) Le Fils de Dieu compare ceux qui y sont sujets à des roseaux qui plient et tournent à tout vent. (Matt. 11.) L'apôtre saint Paul réprimande sévèrement les Galates à ce sujet : « *Etes-vous si insensés, qu'après avoir commencé par l'Esprit de Dieu, vous finissiez maintenant par la chair ?* » (Gal. 3.) En effet c'est une tentation évidente du démon, d'abandonner un bon dessein commencé. Car cet ennemi ne s'inquiète guère de nous voir commencer une multitude de bonnes œuvres, pourvu que nous n'en menions aucune à bonne fin;

1. C'est de l'entêtement que de persister dans une résolution qui a été la conséquence d'une erreur, ou de poursuivre un but qui, par suite d'un changement de circonstances, est devenu mauvais, de bon qu'il était. C'est dans le premier de ces cas qu'il faut ranger l'hérétique qui refuse de changer de religion, après avoir constaté la fausseté de celle qu'il professe.

il sait bien que c'est la fin qui couronne l'œuvre. C'est pourquoi les maîtres de la vie spirituelle recommandent grandement de faire la bonne œuvre que l'on a commencée, comme si on n'avait que celle-là seule à faire dans toute sa vie. Si pendant qu'on la fait la pensée nous venait d'une autre action qui pourrait interrompre sans nécessité celle à laquelle on est occupé, ou diminuer l'attention avec laquelle on la fait, on doit considérer cette pensée comme une tentation du démon, qui veut ou arrêter définitivement la bonne action ou du moins la troubler par la variété des pensées, de manière qu'elle ne s'achève qu'imparfaitement et que l'on soit privé de la consolation de l'avoir bien faite. Au reste, autant la mollesse et la lâcheté sont dignes de blâme, autant la fermeté et la persévérance méritent de gloire et d'applaudissements de la part de tout le monde. Elle mérite, dit saint Bernard (1), la gloire aux hommes et la couronne aux vertus ; celui qui combat sans elle ne remporte pas la victoire, et celui qui est vainqueur n'obtient point la palme. Elle est la vigueur des forts, la consommation des vertus, la nourrice du mérite, la médiatrice de la récompense, la sœur de la patience, la fille de la constance, l'amie de la paix. Otez la persévérance, le service n'a pas de salaire, le bienfait n'a pas de remerciement, la force n'a point de louange. Albert le Grand ne la recommande pas moins dans son *Paradis de l'Ame* (2).

1. Epist. 129.
2. Cap. 42.

Nous devons être portés à la persévérance par la grande utilité qui en provient. Car c'est à cause d'elle que toute œuvre et toute vertu sera couronnée ; tout notre salut se résume en elle, selon cette parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ : « *Qui aura persévéré jusqu'à la fin sera* « *sauvé.* » (Matt. 10.) Sans elle toute perfection se perd dans le néant ; car à quoi a servi à l'apôtre et au traître Judas d'être appelé par Notre-Seigneur et retiré du monde ? A quoi lui a servi ce long espace de temps, pendant lequel il a vécu familièrement avec Jésus-Christ ? A quoi lui a servi la sainte prédication du Sauveur, à laquelle il a si souvent assisté ? les exemples, les vertus et les miracles qu'il a vus ? la société des Apôtres et le talent qu'il avait reçu pour prêcher et faire des miracles ? Saint Laurent Justinien (1) renchérit sur ces louanges. Comme la lumière, dit-il, est nécessaire aux yeux du corps, ainsi la vertu de persévérance l'est aux prédestinés ; et de même que c'est en vain que quelqu'un ouvre les yeux, si la lumière fait défaut, ainsi c'est en vain que l'on court, si on ne persévère pas jusqu'à la fin. Cette vertu obtient ce qu'elle veut, car Dieu exauce les demandes qui lui sont adressées avec persévérance. Elle rend aisées les choses difficiles, car s'il y a quelque peine à passer subitement de l'obscurité à la lumière, de l'oisiveté au travail, l'usage rend tout cela facile. Elle ne laisse rien imparfait, car il n'y a rien que ne surmonte une sollicitude continue et attentive, de même que l'eau, élément incon-

1. In *lege vitæ*. tract. 9, c. 2.

sistant, creuse la pierre en tombant goutte à goutte. C'est elle qui mérite de recevoir la récompense, car elle est tout spécialement la fille du souverain Roi ; c'est à elle que l'éternité est donnée, ou plutôt c'est elle qui rend l'homme à l'éternité. Il ajoute (1) à tous ces éloges incomparables, que la persévérance et la stabilité dans l'action, prouve avec évidence que celui qui agit est du nombre des élus. Ces louanges sont assez grandes pour enflammer tous les bons esprits d'un désir brûlant de cette vertu.

Mais ce qui est le plus capable de produire en nous cet effet, c'est la vive considération de l'éternité bienheureuse du paradis et de l'éternité malheureuse de l'enfer ; car, avec cette pensée, il n'y a rien de trop long à souffrir ou à faire dans cette vie, quand bien même elle égalerait en durée celle des premiers hommes qui vivaient neuf cents ans et plus. C'est pour ce motif que les prophètes ont parlé du jugement dernier, comme d'une chose toute proche de leur temps. « *Le grand jour du Seigneur est* « *proche, il est proche et il vient en courant.* » (Sopho. c. 2.) Il a considéré diligemment, dit l'abbé Rupert (2), et il a vu clairement que ce jour était proche, ce jour qui semble être bien loin aux yeux aveuglés de ceux qui affirment qu'il ne viendra pas de longtemps. C'est avoir quelque chose des sentiments et de l'esprit de Dieu, aux yeux de qui « *mille ans sont comme le jour d'hier qui est*

1. Cap. 3.
2. In hunc locum.

« *passé* » (Ps. 28) ; ce qui signifie que ceux qui pensent à l'éternité ne trouvent rien de trop long dans cette vie, quand même cela durerait jusqu'au jugement.

Il faut donc que je persévère dans mes bons desseins dont l'exécution a déjà commencé, et que je n'abandonne pas une bonne action avant de l'avoir accomplie. Il ne faut donc pas que je cesse hors de temps et de saison de faire une action pour en commencer une autre ; si la pensée m'en vient, il faut que je la considère comme m'étant envoyée par l'ennemi pour me troubler, car il tend des embûches à la fin de toutes les bonnes œuvres, afin de nous empêcher de jamais les accomplir. Avec le prophète royal je m'écrierai : je ferai la guerre à mes passions, « *Je poursuivrai* « *mes ennemis et je les atteindrai et je ne m'en re-* « *tournerai point qu'ils ne soient entièrement* « *défaits.* » (Ps. 17.) Je songerai aux années éternelles, et de la sorte je ne trouverai rien de trop long pour éviter un malheur éternel, ou pour acquérir un bonheur éternel. Vous, Sauveur du monde, qui nous avez aimés avec tant de constance, vous qui êtes demeuré sur la croix jusqu'à la fin pour notre amour et qui avez dit : « *Tout* « *est consommé*, » rendez-nous aussi stables et persévérants dans toute vertu et dans l'état de notre vocation, afin que nous recevions la couronne immortelle, que vous ne donnez qu'à la persévérance.

XIXe MÉDITATION

DE LA TEMPÉRANCE EN GÉNÉRAL QUI EST LA QUATRIÈME VERTU CARDINALE

SOMMAIRE

La Tempérance est une vertu morale qui retient l'âme dans le devoir tracé par la raison, au milieu des difficultés qui nous viennent des plaisirs des sens, notamment du toucher et du goût. — Règle de la Tempérance. — Moyens d'acquérir la Tempérance.

I

Considérez que la Tempérance est une vertu morale, qui retient l'âme dans le devoir tracé par la raison, au milieu des difficultés qui nous viennent des plaisirs des sens, notamment du toucher et du goût. Car de même que la prudence et la justice portent l'âme à vouloir le bien, la force et la Tempérance servent à surmonter les obstacles qui pourraient l'en détourner. Or les obstacles peuvent venir ou des choses terribles et qui effrayent les sens ; c'est la force qui résiste à ce genre d'obstacles ; ou bien des choses qui plaisent au corps et le délectent, comme par exemple et surtout tous les plaisirs qui accompa-

gnent le boire et le manger et aussi l'œuvre de la chair ; c'est la Tempérance qui modère ce genre de plaisirs, de telle sorte que l'âme n'y commet aucune faute et se comporte raisonnablement.

C'est là une chose très nécessaire à l'homme, car Dieu dans sa Providence qui a pour objet spécial la conservation de l'univers, a joint un plaisir naturel aux actions les plus nécessaires à la conservation du monde. Ces actions sont la réfection par laquelle les individus entretiennent leur vie, et l'acte de la génération qui conserve l'espèce humaine en remplaçant par de nouveaux hommes ceux qui meurent tous les jours. Mais comme les hommes sont fragiles, il leur est facile de commettre des excès dans ces actions, car ils sont amorcés par l'appât de la volupté qu'ils en ressentent. Plusieurs d'entr'eux les aiment, ou d'une trop grande ardeur, ou en trop grande quantité, ou dans un temps et un lieu où il ne faut pas, ou contrairement aux lois et aux obligations qui leur incombent, ou n'observent pas les circonstances requises pour qu'il n'y ait aucun défaut. Mais la vertu de Tempérance y apporte la règle et la mesure convenables, et maintient l'âme dans les limites du devoir et de la raison, en ne les lui faisant aimer ou repousser qu'autant qu'il est bienséant et convenable. Si bien que comme l'âme douée de force se comporte bien dans les choses dures et pénibles ; ainsi celle qui est douée de Tempérance se comporte bien dans les choses douces et qui plaisent au corps, lesquelles choses seraient capables de causer mille désordres sans son entremise et sans le contrepoids

qu'elle apporte. Pour ce motif, la Tempérance est une vertu très nécessaire à l'homme et très recommandable ; elle lui conserve l'honneur qu'il a de gouverner par sa liberté, ses appétits inférieurs qui se laissent trop engager dans le plaisir. Les bêtes ont une servitude dans l'imagination des choses délectables, pour lesquelles leur concupiscence s'allume, et auxquelles elle s'attache, sans qu'il soit en leur pouvoir de l'éteindre ou de la modérer. Mais l'homme raisonnable a le pouvoir d'en user ou de n'en pas user, de les aimer ou de ne pas les aimer, et grâce à la Tempérance il ne les aime et n'en use qu'autant qu'il est raisonnable. C'est pourquoi sans cette vertu il vit en brute, et avec elle il vit en homme, et jouit du privilège que Dieu lui donna dès le commencement, c'est-à-dire en le créant. « *Votre concupis-* « *cence sera sous vous et vous la dominerez.* » (Gen. 4). Cette vertu est le frein et la bride avec laquelle l'esprit gouverne le corps : et comme un cheval indompté et sans bride emporte son homme où il veut, et le jette à terre ordinairement, ainsi le corps qui n'est pas gouverné et tenu avec la bride de la Tempérance, jette l'âme dans toutes sortes de périls et de précipices. Aussi le côté le plus faible de l'homme est-il la chair : « *L'esprit* « *est prompt, mais la chair est faible.* » (Matt. 26.) C'est pourquoi, de même qu'il est nécessaire de prémunir une ville du côté où elle est moins fortifiée et plus ouverte aux assauts des ennemis, ainsi était-il nécessaire de renforcer l'homme du côté de la chair ; c'est ce que fait la Tempérance. Elle le conserve au milieu des prospérités, dans

l'abondance, dans la paix et au milieu des voluptés traîtresses et dangereuses. qui au moyen d'un doux appât, livrent la plupart des âmes à la perdition. Car, dit David, « *ils tomberont mille à votre* « *côté gauche*, » c'est-à-dire dans l'adversité, « *et dix mille à votre côté droit,* » c'est-à-dire dans la douce et riante prospérité. (Ps. 90). Enfin la Tempérance conserve à Dieu le cœur de l'homme, que Dieu désire par-dessus tout : « *Mon* « *fils, donne-moi ton cœur.* » (Prov. 23.) ; car elle conserve pur et entier l'amour divin que les plaisirs ont pour effet ordinaire de souiller et de corrompre. D'où il résulte qu'elle rend spirituel, l'homme que l'intempérance rend charnel ; elle le sèvre des consolations terrestres, pour le rendre plus capable des consolations du ciel ; elle le dispose enfin à la contemplation et à l'union avec Dieu, en l'élevant de l'amour des beautés corruptibles, à celui de la beauté divine et immortelle. Pour tous ces motifs, elle rend l'homme ami et familier de Dieu, suivant cette parole du Sage : « *La parfaite pureté approche l'homme de Dieu.* » (Sag. 6.)

Je dois donc vivement sonhaiter cette vertu de Tempérance, dont la dignité est si relevée et l'utilité si évidente. Oh ! si je possédais parfaitement cette vertu, et si les choses délectables d'ici-bas n'avaient plus d'empire sur mon âme ! O Seigneur, tout est à craindre dans cette vie, et les choses horribles et les choses douces. Malheur aux prospérités du monde ! deux fois malheur, à cause de la crainte de l'adversité, et à cause de la corruption du plaisir. Malheur aux adversités du

siècle, deux et trois fois malheur, car l'homme est tenté pour le mal de toutes parts (1). Si donc vous nous donnez la force pour résister à celles-là, donnez-nous la Tempérance pour ne pas être blessés par celle-ci. Faites, mon Dieu, que nous soyons sur nos gardes et toujours défiants, en présence de tout ce qui est doux et qui plaît aux sens, afin que nous ne leur donnions aucun pouvoir ou empire sur nos cœurs, et que jamais notre âme ne trouve rien de plus doux et de plus agréable que vous, qui êtes la vraie douceur et qui ne décevez jamais personne.

II

Considérez quelle est la règle de la Tempérance et à quels signes on pourra reconnaître si on use d'une modération raisonnable dans les plaisirs du corps. Le Docteur angélique (2) dit que cette règle doit être prise des nécessités de la vie, parce que tout ce qui est délectable et dont l'usage est permis à l'homme, est dirigé vers la nécessité de cette vie comme vers sa fin ; c'est pourquoi la Tempérance permet l'usage de ces choses, autant qu'il est nécessaire à l'entretien de la vie humaine. Mais comme ce serait une mortification trop rigoureuse pour l'homme de ne pouvoir user de ce qui délecte les sens qu'en tant qu'il est nécessaire à la vie, saint Thomas ajoute que la nécessité de la vie peut être considérée de deux façons. Premièrement, on appelle nécessaire une

1. D. August. *Conf.* l. 20, cap. 28.
2. Quœst. 141, art. 6.

chose dont on ne peut pas absolument se passer ; dans ce sens la nourriture est nécessaire à l'animal ; secondement, on appelle nécessaire une chose sans laquelle on ne peut être convenablement, c'est-à-dire selon son état, sa condition, ses moyens, ses dispositions et ses fonctions. Or la Tempérance a pour règle l'une et l'autre nécessité, parce qu'elle use des choses délectables en tant qu'il est nécessaire à la vie et en tant qu'il convient à son état et à sa condition. Et quant aux choses qui ne sont point nécessaires ou convenables : ou bien elles sont nuisibles à la santé, et dans ce cas la Tempérance les rejette absolument, parce que ce serait pécher que d'en user ; ou bien elle ne causent pas d'inconvénient à la santé, et dans ce cas la Tempérance en use modérément, selon le temps, le lieu et les occasions que nous offrent les personnes avec qui nous avons à vivre. Ce discours de saint Thomas est tout naturel. Il faut y joindre ce que dit saint Augustin (1). La Tempérance, d'après lui, a aussi pour règle les commandements de Dieu, et par conséquent ceux de l'Eglise et des Supérieurs, à qui Dieu veut qu'on obéisse. L'homme tempérant dans les choses de cette vie, dit-il, a sa règle établie par l'un et l'autre Testament ; elle lui prescrit de ne rien aimer et de n'estimer devoir rien désirer pour lui-même, mais d'en user autant qu'il suffit à la nécessité de cette vie et de ses fonctions, non avec amour, mais avec modération. D'où il faut inférer que la Tempérance a pour règle la néces-

1. *De mor. Eccles.* l. 1, cap. 21.

sité de la vie, la bienséance de son état et les réglements des Supérieurs qu'elle ne peut outrepasser.

Mais il faut remarquer que la Tempérance doit être accompagnée d'honnêteté et de modestie ; ces deux perfections sont ses deux parties intégrantes et doivent être inséparables d'elle. L'honnêteté est l'amour de ce qui est bienséant et qui ne s'éloigne en rien d'une juste modération, et la modestie est une cerraine crainte et horreur de ce qui est contraire à la modération et à la bienséance que recherche l'honnêteté, car rien n'est si opposé à la dignité de l'homme, que de se laisser prendre dans les délectations du corps (1). Il sera très utile de peser mûrement les graves et belles sentences

1. Les paroles de saint Thomas sur ce sujet sont à noter : « *L'honnête est le beau spirituel. Le honteux est « opposé au beau. Les choses opposées se manifestent le « mieux réciproquement. C'est pourquoi l'honnêteté, qui « repousse ce qu'il y a dans l'homme de plus honteux et « de moins convenable, les jouissances de la brute, paraît « appartenir spécialement à la tempérance. Ainsi sous le « nom de tempérance on comprend surtout le bien de la « raison, qui consiste à modérer et à tempérer les convoi- « tises mauvaises ; et par conséquent l'honnêteté, selon « qu'elle lui est attribuée sous un rapport spécial, est une « de ses parties.* » (II. II. q. 145, a. 4.) Et un peu plus bas (ad. 3.) « *On doit à la justice et à la force plus « d'honneur qu'à la tempérance, à cause de l'excellence du « bien qui en est l'objet; mais on doit honorer la tempérance « davantage, parce qu'elle comprime les vices les plus « honteux..... Par conséquent on attribue de préférence « l'honnêteté à la tempérance, d'après la règle de l'Apô-*

d'un grand religieux de la Chartreuse (1). Dans les choses transitoires, celles qui délectent le plus sont les plus dangereuses. C'est la même ou une plus grande folie de fléchir le genou devant les choses qui sont tes œuvres, que d'humilier ton esprit devant celles que tu détruis, telles que les saveurs et autres choses sensibles. Quand nous nous plaisons aux mêmes choses que les brutes, c'est-à-dire à la luxure comme les chiens, ou à la gourmandise comme les pourceaux, notre âme devient semblable à leur âme, et nous n'en avons pas horreur. Quant à moi, j'aimerais mieux avoir le corps d'un chien que d'en avoir l'âme ; et cependant, si notre corps était aussi semblable au corps d'un chien, que notre âme devient semblable par la luxure à l'âme d'un chien, qui nous supporterait ? qui pourrait nous regarder sans avoir horreur de nous ? Or il serait préférable et plus tolérable d'avoir notre corps changé en celui d'une bête, pourvu que notre âme conservât sa dignité, c'est-à-dire continuât à être l'image de Dieu, que de voir notre âme devenir l'âme d'une brute, tandis que notre corps conserverait sa forme humaine. Et ce changement serait d'autant plus horrible et d'autant plus déplorable que l'âme l'emporte sur le corps. D'où vient que David dit : « *Ne devenez* « *pas semblables au cheval et au mulet, qui*

« *tre* (I. Cor. XII, 23) *que* CE QU'IL Y A DE MOINS HONNÊTE « EN NOUS, C'EST CE QUE NOUS TRAITONS AVEC LE PLUS D'HON- « NÊTETÉ *c'est-à-dire que nous voilons ce qu'il y a en nous* « *de honteux.* »

1. Guigo. Carthu. *Méditat.* cap. 3.

« *n'ont point d'intelligence.* » (Ps. 31.) Or il n'est pas question ici de la ressemblance corporelle, ce qui serait une chose absurde à dire. Désirer boire et manger uniquement pour sa plus grande délectation, c'est travailler à sa propre ruine de concert avec le démon, c'est affiler le couteau avec lequel il pénétrera plus profondément dans nos entrailles.

Je dois observer les règles de la Tempérance qui sont : la loi qui m'est imposée, la nécessité de la vie, la bienséance, l'honnêté et la modestie. Je prendrai donc la résolution de les observer et je me repentirai d'y avoir quelquefois manqué dans ma vie. O Jésus, admirable dans votre Tempérance, je suis résolu à n'user de nourriture et de breuvage que pour soutenir ma vie dans votre service. Seigneur très bon, qu'il ne m'arrive jamais d'enfreindre la loi de la Tempérance ni les jeûnes ordonnés par l'Eglise ! O mon âme, qu'il ne t'arrive jamais de désirer les plaisirs sensuels, comme les brutes qui se laisser absorber par eux. Conserve l'honnêteté et aie honte de vivre comme une bête.

III

Considérez quelques-uns des moyens d'acquérir la Tempérance ; car louer une vertu, et ne pas déclarer de quelle manière on peut y parvenir, c'est dit saint Laurent Justinien (1), découvrir une fontaine à un homme qui a une grande soif, et ne pas lui donner le moyen d'y boire. Or le premier

1. *Leg. vitæ*, tract. 12.

moyen semble être de bien user des règles de la Tempérance, que nous avons déduites dans le point précédent, et surtout d'estimer que c'est une grande imperfection d'aimer quelque chose de créé, uniquement pour le plaisir et la douceur que l'on éprouve, pour si légère et si modérée qu'elle soit, car plusieurs estiment qu'il y a en cela péché véniel, (les bons croient souvent qu'il y a péché là où il n'y en a pas.) Mais, quoiqu'il en soit du péché, c'est tout au moins une imperfection dont Satan se sert comme d'un piège, pour jeter un grand nombre de gens dans les excès de l'intempérance. Ceux-là sont plus éloignés de l'intempérance qui ne s'attardent pas à modérer les plaisirs des sens, mais qui les suppriment entièrement, ne désirant se réjouir qu'en Dieu ; c'est là un dessein vraiment généreux et que nous ne devons pas blâmer, si nous ne nous estimons pas obligés de le suivre.

Le second moyen d'acquérir la Tempérance est d'occuper honnêtement et modérément son corps et son esprit ; car il faut faire toujours quelque chose pour empêcher l'âme de s'écarter de la voie en suivant les saillies de ses convoitises. « *Les* « *désirs,* dit l'Ecriture, *tuent le paresseux, car* « *comme ses mains ne veulent rien faire*, *il passe* « *toute la journee à désirer.* » (Prov. 21.) L'esprit de l'homme oisif ne pense qu'au ventre et à la chair, et quiconque est en repos sans rien faire, s'il ne vit pas spirituellement, vit bestialement.

Mais il faut aussi que l'occupation ne soit pas excessive au point de débiliter tout à fait le corps,

car alors elle le rendrait inhabile à la lecture, à l'oraison et aux autres actes de religion.

Le troisième moyen consiste dans la fuite des objets qui peuvent provoquer la convoitise ; il est difficile d'être tempérant en présence de viandes délicates et dans un commerce trop prolongé avec des personnes agréables aux sens. L'appétit sensuel s'y nourrit et s'y repaît, la curiosité de voir et d'entendre cause un plaisir qui sert de piège à l'âme et provoque la chute. « *La femme donc* « *considéra que le fruit de cet arbre était bon à* « *manger, puisqu'il était agréable à la vue ; et* « *en ayant pris, elle en mangea et en donna à son* « *mari.* » (Gen. 3.) Si elle en eût détourné la vue, elle n'eût point ressenti ce désir ; et par suite il n'est pas bien utile de regarder ce qu'il n'est pas permis de convoiter.

Le quatrième moyen est la pensée de la mort ; car qui pourra considérer que dans peu de temps son corps sera étendu mort, sans couleur, sans sentiment, horrible à voir, exhalant une infection insupportable à tout le monde, et voudra malgré cela le traiter trop mollement ? Job parlant de l'intempérant dit : « *La pourriture des vers fait ses délices.* » (ch. 24.) A ce sujet Hugues de Saint-Victor (1) dit : Celui qui vit avec des désirs charnels, qu'aime-t-il si ce n'est un ver ? Il ajoute : Il est fort utile, quand on aime une personne vivante, de penser à ce qu'elle sera une fois morte.

Le cinquième moyen et le plus efficace consiste dans l'exercice de la mortification, car l'ouvrier se

1. *Miscell.* Cod. 1, titr. 85.

forme par le travail, et les habitudes sont le résultat de la répétition fréquente des actes. Voilà pourquoi le plus sûr moyen d'acquérir la vertu de Tempérance est de mortifier son corps, de le régler dans sa nourriture, dans son vêtement, dans son sommeil, et de ne lui permettre aucune superfluité ni aucun plaisir trop vif en tout cela. Saint Paul nous exhorte à cet exercice : « *Faites mourir les* « *membres de l'homme terrestre qui est en vous.* » (Col. 3.) Après cela je ne m'étonne pas, si ceux qui rejettent les mortifications du corps comme étant un obstacle aux opérations de l'esprit, sont rudement traités par les auteurs de la vie spirituelle. Un auteur de ce temps les appelle des hommes que le démon trompe, ou qui trompent pernicieusement les autres, des huguenots de la vie spirituelle, des directeurs d'eau douce, qui n'usent que de cilices spirituels, qui adorent des instants passés, au lieu de redouter l'instant de la mort. Il leur fait encore d'autres reproches. Mais peut-être s'est-il formé un faquin, pour avoir un objet à combattre ; car il n'y a pas de chrétiens vraiment sensés qui blâment la mortification discrète du corps, parce que, l'esprit et la chair étant opposés l'un à l'autre comme deux adversaires, le corps se fortifie dans la mesure où l'âme s'affaiblit. Enfin le purgatoire des sages mortifications du corps, met le paradis dans l'âme, ou l'âme dans le paradis. Mais laissons là ces débats qu'on ne soulève le plus souvent que pour ne pas s'entendre ou ne pas s'aimer l'un l'autre.

Conformément à cette considération, je prendrai la résolution de pratiquer ces quatre moyens, et je

me repentirai d'y avoir beaucoup manqué. O Seigneur, qui par votre très sage ordonnance, « *avez tout disposé avec mesure, poids et nombre*, » (Sag. 12) donnez-nous la grâce de disposer ainsi toutes nos actions, nos mœurs et notre vie, de manière à ce que tout y soit mesuré, compté et pesé, et que nous ne souffrions en nous aucune intempérance, mais que selon les paroles de l'Apôtre, « *toutes choses soient faites honnêtement et* « *conformément à l'ordre* » (I Cor. 14), en nous. Accordez-nous de travailler de toutes nos forces et de toutes nos facultés, à acquérir les moyens propres à devenir tempérants.

XXE MÉDITATION

DE LA TEMPÉRANCE SPÉCIALE QUI CONCERNE LE MANGER ET LE BOIRE OU DE L'ABSTINENCE ET DE LA SOBRIÉTÉ

SOMMAIRE

L'abstinence est une vertu qui nous porte à observer la modération que la raison prescrit dans l'usage des aliments. — Nécessité de l'abstinence pour vivre vertueusement. — L'acte le plus signalé de l'abstinence est le jeûne du Carême.

I

Considérez que l'abstinence est une vertu, qui nous porte à observer la modération que la raison prescrit dans l'usage des aliments (1); on peut en dire autant de la sobriété dans l'usage du boire. Elle est appelée vertu, parce que, dit

1. C'est bien là, la définition la plus générale de l'abstinence, mais communément on l'entend dans un sens plus précis et on lui fait signifier la privation qu'on s'impose par un motif de vertu, d'une certaine quantité de nourriture qu'on pourrait prendre sans pécher aucunement contre la tempérance. L'acte propre de l'abstinence ainsi comprise est le jeûne. Le jeûne à son tour comprend, en vertu de la loi ecclésiastique,

saint Thomas (1), il est besoin de vertu là où il y a une difficulté particulière de se comporter raisonnablement. Or le plaisir de manger a une merveilleuse force sur l'homme, qui a besoin de se nourrir, pour l'entraîner hors du devoir qui est tracé par la raison. C'est pourquoi il a besoin d'une vertu qui le maintienne dans le devoir, pour ce qui regarde la nourriture de son corps. Cette vertu nous l'appelons l'abstinence ; elle porte l'homme à manger avec une honnnête modération, c'est-à-dire ni trop ni trop peu ; car c'est un vice de manger moins qu'il ne faut, et de s'affaiblir au point de ne pouvoir s'acquitter de ses fonctions. J'en ai connu, dit saint Jérôme (2), de l'un et de l'autre sexe, dont le cerveau a été altéré par une trop grande abstinence, à tel point qu'ils ne savaient ce qu'ils faisaient. C'est pourquoi saint Paul dit : « *Que votre service soit rai-* « *sonnable.* » (Rom. 12.) C'est aussi un vice, mais bien plus fréquent que le premier, de manger avec excès et de se charger l'estomac de viandes superflues, qui portent préjudice à la santé ou aux opérations de l'intelligence. C'est pourquoi l'abstinence porte à manger modérément.

Mais la difficulté est grande de savoir en quoi consiste cette médiocrité. C'est ce qui faisait

un autre genre *d'abstinence*, qui consiste à se priver de certains aliments qui sont considérés d'une manière générale comme plus agréables au goût et plus nutritifs, tels que notamment la viande.

1. Q. 146, art. 2

2. *Epist. ad Demetriad.*

dire à saint Augustin (1) : Eh, Seigneur, quel est celui qui ne se laisse emporter quelquefois hors des limites de la nécessité ? Quel qu'il soit, celui-là est grand ; qu'il loue votre nom. Mais ce n'est pas moi, qui au contraire suis un pécheur. Le prince des médecins (2) dit qu'il faut accorder quelque chose au temps, au pays, à l'âge et à la coutume, car il faut se nourrir autrement dans un temps que dans un autre. En été et en automne les hommes supportent difficilement les viandes. L'estomac en hiver et au printemps est naturellement très chaud, et les nuits sont très longues ; c'est pourquoi il faut donner aux estomacs une plus grande quantité d'aliments. Les malades et les gens en bonne santé ne peuvent avoir une même nourriture. On se nourrit différemment dans les pays chauds, où l'on mange moins que dans les pays froids. Celui qui aurait été nourri délicatement dès son enfance, n'est pas à condamner aussitôt comme intempérant, s'il recherche certains mets bien apprêtés, tandis qu'un pauvre paysan, accoutumé à se contenter d'eau et de pain noir, serait, s'il agissait de même, condamnable. Il en serait de même d'une dame de qualité qui ne voudrait pas se contenter de l'ordinaire d'une pauvre bergère ; il ne faudrait pas pour cela précipiter son jugement et la blâmer comme intempérante. Ce qui peut être trop peu pour une personne, peut être excessif pour une autre, et ce qui suffit à un tel, est insuffisant à un tel autre.

1. *Conf.* l. 10, cap. 31.
2. Hippocrate, *Aphor.* l. 2, aphor. 17 et 18.

C'est pourquoi saint Pierre dit qu'il faut joindre « *la science à la tempérance* » (II Pierr. 1), afin, dit saint Thomas, que l'homme s'abtienne des viandes comme il faut, eu égard à la bienséance envers les personnes avec lesquelles il vit, à sa personne et aux exigences de sa santé. D'où nous devons conclure que la juste mesure dans l'abstinence, considérée au point de vue de la réfection du corps, varie selon la diversité des tempéraments et des circonstances.

Au reste, comme les vertus tendent toujours à quelque fin particulière, sans laquelle elles ne seraient point agréables à Dieu, celle-ci a pour but la liberté et la meilleure disposition de l'esprit pour faire ses opérations intérieures (1). C'est en effet le propre de cette vertu d'éclaircir l'esprit offusqué par les fumées d'une nourriture excessive, comme est offusquée la clarté du soleil par les grosses nuées. L'intempérance rend son organe, c'est-à-dire le corps, infirme, malade et languissant ; elle lui fournit la matière des sales pensées, des désirs et des actions impures, qui dissipent l'esprit et le ravalent, alors qu'il devrait s'élever à des pensées célestes et sublimes. Cest pourquoi les Grecs ont raison de dire qu'un gros ventre est incompatible avec un esprit subtil (2). Cette considération devrait nous faire chérir la beauté de l'abstinence, mais les enseignements que nous donne la nature doivent nous la faire chérir encore davantage. Elle a donné à l'homme une petite bouche, si on la compare à

1. Cassian. *De cœnob. instit.* l. 5, cap. 4.
2. Apud. D. Hieronym. *Epist. ad Nepotianum.*

la grandeur de son corps, afin de lui apprendre à se contenter d'une modique nourriture ; elle lui a aussi donné deux oreilles et deux yeux, mais une seule bouche, toujours dans le même dessein. Elle a encore voulu que la délectation du manger et du boire fût courte, puisqu'elle ne dure que pendant le passage des aliments de la bouche au gosier, afin que l'homme fit moins de cas de ce plaisir qui est si passager. Mais les effets de la gourmandise et de l'ivrognerie durent longtemps ; l'estomac se sent chargé comme d'une froide masse de plomb, le cerveau et les autres parties du corps sont oppressés. De là viennent les fluxions, les corruptions et les maladies sans nombre qui s'amassent dans la vieillesse et affligent cet âge de fâcheuses douleurs, qui font que les cheveux blancs, ordinairement dignes de tout respect, sont méprisés de tous.

Je détesterai pour ce motif tout excès dans le boire et le manger et toute intempérance ; je prendrai une ferme résolution de vivre plus modérément. Et si déjà j'avais pris une semblable résolution, sans la mettre en pratique, je me repentirai de cette inconstance et je travaillerai davantage à réprimer la concupiscence des viandes. Ah ! mon âme, vous êtes trop grande et trop élevée, pour vous assujettir aux appétits désordonnés de votre corps terrestre. Les bêtes ne dépassent pas la mesure ; quand elles ont pris ce qui suffit à leur nature, elles cessent de manger. Un homme, qui est doué de raison, fera-t-il moins qu'elles? Ce serait vraiment trop honteux. La table où nous mangeons est la table de Dieu même, puisqu'elle est chargée de

ses biens. Voudrions-nous l'offenser et lui déplaire à sa table ?

II

Considérez la nécessité qu'ont les hommes de l'abstinence pour vivre vertueusement; car dire combien elle est utile à la santé du corps, c'est plutôt le fait d'un médecin que d'un Théologien. Considérez donc que quiconque veut mener une vie spirituelle et se convertir après une vie libertine, doit avant tout s'exercer dans la vertu d'abstinence et de sobriété, user de diète et se mettre à un régime de vie. Les anciens Pères ont recommandé cette pratique, car saint Jérôme (1) appelle le jeûne le fondement des vertus, et Cassien (2) dit qu'il nous faut livrer le premier combat contre la gourmandise. Saint Grégoire le Grand (3) ajoute que personne ne peut remporter la palme du combat spirituel, s'il n'a premièrement vaincu les ardeurs de la chair en domptant les concupiscences du ventre ; car on ne peut pas triompher dans la guerre spirituelle, si on n'a tout d'abord vaincu l'ennemi qui est logé en nous-mêmes, et qui n'est autre que l'appétit des viandes. Si nous ne soumettons d'abord les ennemis qui sont les plus proches de nous, c'est en vain que nous nous mettrons en campagne pour combattre les plus éloignés. On se bat en effet aux champs inutilement contre les ennemis du dehors, si on a l'ennemi

1. *Epist. ad Demetriad.*
2. *De institut. cœnob.* l. 5. cap. 3.
3. *Moral.* l. 31. cap. 26.

dans ses propres murs. La chute de l'homme au paradis terrestre démontre cette vérité ; il tomba et perdit toute la nature humaine par un péché de gourmandise. Et si la première femme eût mortifié son appétit qui la poussait à manger une pomme, elle eût été victorieuse du démon, et une infinité de misères eût été inconnue sur la terre. Or, comme l'homme, pour se remettre en bon état, doit faire appel à des moyens opposés à ceux qui ont causé sa perte, — ce qui est arrivé par défaut d'abstinence, — il doit commencer à bien pratiquer cette vertu. C'est le motif qui porte et oblige tous les hommes de vertu, comme tous ceux qui veulent tout de bon mener une vie spirituelle, à apporter beaucoup de circonspection, de retenue et de crainte dans l'usage des viandes, pendant leurs repas, de telle sorte que l'action du boire et du manger, qui de sa nature est basse, vile et humiliante, comme étant commune aux hommes et aux brutes, devienne une action toute sainte et vertueuse.

Saint Augustin (1) propose de prendre les aliments comme des médicaments, afin de ne pas les prendre par plaisir, ni en plus grande abondance qu'il ne faut, mais comme quand on prend un remède. Saint Basile le Grand (2) dit qu'il faut manger non pas en toute assurance et comme quelqu'un qui ne craint personne, mais comme ayant Dieu devant soi en qualité de spectateur; il faut, dit-il, se proposer de ne point être l'esclave de son ventre, en mangeant par plai-

1. *Confess.* l. 10, cap 31.
2. *In Regulis brevis interrog.* 197.

sir, mais manger comme un ouvrier de Dieu, afin d'avoir plus de forces pour exécuter ce que commande Jésus-Christ. Cette règle est toute divine et vraiment digne de cet homme qu'on dit avoir eu la peau collée aux os, tant était rigoureuse son abstinence. Le prêtre Elie (1) appliquait à la table ces paroles de David : « *Le Seigneur garde ton* « *entrée et ta sortie.* » (Ps. 110) ; par lesquelles il entendait qu'il fallait prendre garde qu'il n'entrât trop de viande dans la bouche et qu'il n'en sortît trop de paroles. L'abbé de Lessie (2) dit qu'il faut tremper spirituellement et saucer ses morceaux dans le sang de Jésus-Christ, et puiser son breuvage dans ses plaies rosées et vermeilles. Ces pratiques observées de temps à autre, conservent la vertu de l'abstinence qui est l'entrée de la vie spirituelle, et disposent les chrétiens à faire un meilleur usage de la table sacrée de la communion ; car c'est une chose de toute évidence, que celui qui se comporte saintement à l'égard des viandes terrestres, se comportera bien plus saintement encore à l'égard du pain des Anges (3).

1. In supplem. Biblioth. Patr.

2. Blosius, in *Brevi reg. tyronis spirit.*

3. Voici résumés par saint Thomas (II. II. q. 147, a. 1) les avantages spirituels du jeûne. « *On jeûne princi-* « *palement pour trois motifs : 1° Pour réprimer les con-* « *cupiscences de la chair : c'est ce qui fait dire à l'Apôtre*» (II. Cor. VI, 5) : « DANS LES JEÛNES, DANS LA CHASTETÉ : « *parce qu'on conserve la chasteté par le jeûne. Car comme* « *le dit saint Jérôme* (CONT. JOVIN, lib. 2. cap. 6), *sans* « *Cérés et Bacchus, Vénus manque d'ardeur ; c'est-à-dire*

Je me proposerai donc d'user d'abstinence et de sobriété. Je déplorerai la misère de la plupart des hommes de la terre, qui commettent tant d'excès dans le boire et le manger, pendant que beaucoup de pauvres languissent de faim. Ils boivent sans mesure le vin qui s'achète avec mesure, et se privent souvent de la raison pour cinq ou six heures, ils se mettent dans un tel état qu'il serait impossible de les secourir spirituellement, si la mort leur arrivait dans ce temps. O la stupidité ! Et si parfois, à la vue de leur misère qui leur fait horreur, ils rentrent en eux-mêmes et se proposent de se corriger, à la première occasion ils retombent vaincus par l'affreuse concupiscence du manger et du boire excessif. O Sauveur Jésus-Christ, vous qui, comme homme, avez

« *que l'abstinence du boire et du manger calme la luxure.* « 2° *On jeûne pour permettre à l'âme de s'élever plus* « *librement aux contemplations célestes. Ainsi Daniel* « *rapporte* (chap. 10), *qu'après un jeûne de trois semai-* « *nes il reçut de Dieu une révélation.* 3° *On jeûne dans* « *le but de satisfaire pour ses péchés. D'où il est dit* (Joël II. 12.) « *Convertissez-vous à moi de tout votre cœur,* « *dans le jeûne, dans le deuil et les larmes.* » Ajoutons qu'on jeûne, 4° afin d'obtenir de Dieu des grâces, conformément à cette parole d'Esdras (I. Esdr. VIII, 21) : « *Etant sur le bord du fleuve Ahava, je publiai un jeûne* « *pour nous humilier devant le Seigneur notre Dieu, et* « *pour lui demander qu'il nous conduisît heureusement* « *dans notre chemin, nous, nos enfants et tout ce que nous portions avec nous.* » L'ange Raphaël dit à Tobie (Tob. XII. 8) « *La prière accompagnée du jeûne est excel-* « *lente.* »

daigné vous nourrir de viandes humaines, afin de nous laisser un salutaire exemple d'user de la table pour votre plus grande gloire, vous qui sur la croix avez souffert le très cruel tourment de la soif, et qui n'avez été abreuvé que de fiel et de vinaigre, éteignez dans nos corps le trop grand désir de la viande et du breuvage. Faites qu'aux tables de ce monde nous appréhendions de nous laisser emporter par la douceur et la saveur des biens terrestres, afin que par le mérite de l'abstinence et de la sobriété, nous puissions arriver à votre banquet céleste et éternel.

III

Considérez l'acte le plus signalé de l'abstinence, qui est le jeûne du Carême. L'Eglise que dirige le Saint-Esprit a de tout temps observé ce jeûne, et elle l'a prescrit (1) pour trois raisons principales.

1. Au sujet du précepte ecclésiastique qui nous impose la mortification et le jeûne, il importe de citer deux documents qui montrent l'importance et la gravité de ce précepte fort négligé aujourd'hui. C'est d'abord la proposition suivante condamnée par Alexandre VII, sous le numéro 23 : « *Celui qui rompt « le jeûne prescrit par l'Eglise et auquel il est tenu, ne « pèche pas mortellement, à moins qu'il n'agisse ainsi « par mépris ou par désobéissance, c'est-à-dire parce qu'il « ne veut pas se soumettre au précepte.* » D'autre part voici ce que dit le Concile de Trente (sess. 25, c. 21): « *Le saint Synode presse et conjure, par le très saint « avènement de notre Seigneur et Sauveur, tous les pas- « teurs des âmes de faire observer, comme de bons soldats, « la discipline de l'Eglise militante, de recommander*

La première a été de faire imiter en quelque sorte le jeûne de Jésus-Christ aux chrétiens, car Jésus-Christ jeûna dans le désert quarante jours. Saint Ignace (1), martyr et disciple des Apôtres, se sert de cette raison pour émouvoir les Philippiens; il leur écrit de ne point faire mépris du Carême, parce qu'il contient l'imitation de la vie de Jésus-Christ.

La seconde raison pour laquelle l'Eglise a institué le Carême, a été de préparer les chrétiens par une abstinence de quarante jours à célébrer plus dévotement la mémoire de la passion de Jésus-Christ et la fête de sa résurrection glorieuse.

La troisième raison a été d'obliger les chrétiens qui commettent un certain nombre d'offenses, à en faire pénitence et satisfaction, pour apaiser la colère de Dieu, car si le jeûne est une satisfaction générale de tous les membres du corps, celui du Carême l'est d'une façon plus particulière, puisqu'il les mate et affaiblit davantage par sa longueur. Et quoique tout pécheur soit suffisamment obligé aux œuvres de pénitence, néanmoins il est indubitable que, si on laissait à la liberté de cha-

« *avec soin à toutes les classes de fidèles l'obéissance à* « *tous les statuts de la sainte Eglise romaine, mère et* « *maîtresse de toutes les autres, aux décrets de ce Concile* « *et des autres Conciles généraux, et d'user de toute dili-* « *gence pour faire observer toutes ses lois, mais surtout* « *celles qui servent à mortifier la chair, comme les pré-* « *ceptes de l'abstinence et du jeûne...* »

1. *In Epist. ad Philip.*

cun de jeûner quand il voudrait, l'envie en prendrait à fort peu de personnes, tandis que la loi presse les consciences, comme les exemples les plus frappants encouragent les plus indévots à faire leur devoir. De plus les jeûnes de tous les chrétiens mis ensemble ont une plus grande force pour apaiser la colère de Dieu, que s'ils étaient séparés, de même qu'une armée est plus forte quand tous les soldats sont unis, que lorsqu'ils sont épars ça et là.

Au reste, ce qu'il importe surtout de savoir ici, c'est que dans les premiers siècles de l'Eglise ce jeûne s'observait avec beaucoup plus de rigueur. Origène (1) affirme qu'à son époque, non seulement on se privait de viande, mais aussi de vin et de toutes choses superflues. Saint Cyprien (2) nous apprend que le jeûne des chrétiens était si rigoureux, qu'ils y enduraient la faim et la soif et qu'ils veillaient une partie de la nuit en faisant des prières. Saint Thomas (3) dit que de son temps encore on ne commençait à manger que vers les trois heures de l'après-midi, conformément au décret du Concile de Châlons. C'est pourquoi Métaphraste (4) appelle les jours de Carême, des jours chastes et divins, pendant lesquels toute personne, quel que soit son âge, se souvient de ses péchés. Cependant saint Jean Chrysostome (5) n'estimait pas que ces quarante

1. *In Job.* l. 3.
2. *De singular. clericorum.* l. 1.
3. Quœst. 147, art. 7.
4. In *Vita Theodor. martyris.*
5. *Apud Anastas.* Vicen episc. quœst. inscript.

jours employés à des œuvres si pénibles, fussent suffisants pour expier ses fautes. Tu consacres, disait-il, quarante jours à la santé de ton âme, peut-être même pas autant, et tu espères que cela suffit à apaiser Dieu ; tu te moques en parlant ainsi. Cet homme illustre exigeait encore une plus grande sévérité.

Excitez-vous par ces considérations à l'abstinence du Carême. Déplorez l'indévotion, l'impénitence et la dureté du cœur de la plupart des chrétiens, parmi lesquels si peu font le jeûne du Carême ; quoique la rigueur en soit très adoucie par les dispenses qui concernent le laitage et par la coutume licite de la collation du soir, plusieurs s'en dispensent témérairement sous de futiles prétextes. Oh ! que de damnés en enfer enrageront éternellement de faim et de soif, pour n'avoir voulu rien souffrir durant cette vie passagère, et, qui plus est, pour avoir continué de pécher, pendant un temps destiné à la pénitence ! O Dieu éternel, ranimez dans le temps où nous vivons le zèle de la dévotion, excitez de nouveau l'esprit de pénitence, afin que par les châtiments volontaires de cette vie, nous échappions aux châtiments éternels de l'autre.

XXIe MÉDITATION

DE LA TEMPÉRANCE SPÉCIALE QUI CONCERNE LES ŒUVRES DE LA CHAIR ET QUI SE NOMME LA CHASTETÉ

SOMMAIRE :

La chasteté est une vertu par laquelle on s'abstient facilement des plaisirs de la chair. — Les Saints ont beaucoup souffert pour conserver la chasteté. — Pour la conserver, il faut se défier de trois sortes de personnes.

I

Considérez que la chasteté est une vertu par laquelle on s'abstient facilement des plaisirs illicites de la chair, parce qu'on les a vaincus après les avoir combattus, et qu'on a diminué ou entièrement détruit l'inclination qui nous y portait. Elle est appelée une vertu, car pour modérer et enchaîner l'appétit des plaisirs sensuels, — ce qui est une action excellente et très difficile — il était nécessaire qu'il y eût une vertu. Cette vertu est la chasteté ; quand elle est bien formée dans une âme grâce à de nombreuses victoires remportées sur les tentations charnelles, elle communique à cette âme une plus grande tranquillité et un plus

grand pouvoir de les vaincre à l'occasion sans beaucoup de difficulté, alors que les âmes qui n'ont pas cette vertu tout acquise éprouvent en cela une grande difficulté (1). C'est pour cela que leur tempérance à l'égard des plaisirs sensuels s'appelle continence, parce que tourmentées par les tentations de la luxure, elles se contiennent et en triomphent en les désavouant et en leur résistant d'une façon positive, mais laborieusement. Au reste cette vertu a encore d'autres noms selon l'état et la condition du sujet dans lequel elle se trouve. Si elle est dans une personne qui n'ait jamais eu l'expérience du plaisir charnel, et qui soit dans la résolution de ne jamais l'approuver, elle s'appelle virginité ; si cette personne en a fait l'expérience et qu'elle soit résolue à ne plus vouloir le ressentir à l'avenir, cette vertu s'appelle la chasteté viduale, comme elle s'appelle chasteté conjugale, si la personne est mariée, et ne franchit pas les limites du légitime usage du mariage. Elle s'appelle aussi pudicité, quand elle s'oppose aux approches et aux avant-coureurs de la luxure, tels que les regards et les attouchements déshonnêtes sans autre dessein; ceux qui se permettent de telles choses sont des impudiques qui ne sont pas plus excusables de péché que ceux qui

1. Néanmoins il est à noter que ceux qui sont *continents*, c'est-à-dire qui ne demeurent chastes qu'aux prix de luttes dures et continuelles, parce que la vertu de chasteté *acquise* leur fait défaut, peuvent posséder la vertu de chasteté *infuse* dans un degré supérieur à celui dans lequel la possède l'homme qui a dompté sa chair.

frappent leur prochain, en disant qu'ils n'ont pas l'intention de le tuer. Enfin il est fait mention dans la vie de saint Jérôme (1) d'une seconde virginité, qui appartient à ceux qui gardent la chasteté au moins après le baptême, avant lequel il s'étaient souillés, et ajoutons pour la consolation des âmes pénitentes : après une vraie conversion.

Quoi qu'il en soit de ces différences, cette vertu est très excellente, parce qu'elle triomphe d'un des plus puissants ennemis de l'homme, qui est la volupté (2). Celle-ci, en effet, s'assujettit la plupart des cœurs humains qui se laissent vaincre par elle au préjudice de leur salut éternel. Deux grandes et puissantes reines se disputent l'empire du monde : la volupté et la vertu. Déjà la volupté

1. In *Vitis Patrum*.

2. L'excellence de cette vertu lui vient surtout de ce qu'elle préserve l'homme des souillures qui le déshonorent le plus, et aussi de ce qu'elle le dispose admirablement à estimer et à rechercher les biens célestes. Elle ne lui vient nullement de son objet ; les vertus théologales l'emportent sur elle et aussi un grand nombre de vertus morales. Beaucoup de personnes mariées, beaucoup même de convertis après une vie de désordre peuvent avoir une place plus élevée dans le ciel que tels autres qui furent toujours chastes. (Voyez saint Thom. II. II. q. 152. a. 5.) Il peut même arriver que tel homme livré pendant de longues années au vice impur parvienne à avoir une chasteté infuse supérieure à celle de celui qui fut toujours chaste, car les vertus infuses sont toujours proportionnées au degré de grâce et de charité que possède l'âme.

s'est emparée de tous les royaumes des infidèles et leur dicte ses lois ; elle prend pied aussi et étend son pouvoir chez un très grand nombre de chrétiens qu'elle fait obéir misérablement ; tous les jours ses conquêtes augmentent tandis que le règne de la vertu décroît et s'affaiblit. Car il est très vrai que les plus rudes combats des chrétiens sont ceux de la chasteté ; la lutte est continuelle et la victoire très rare. Or la chasteté arrête la marche victorieuse de cette puissante reine, et à ce titre elle est très recommandable. Plusieurs l'ont estimée plus que leur propre vie qu'ils ont mieux aimé perdre que la chasteté. Par cette vertu les chrétiens, dont les corps sont lavés dans les eaux du baptême, honorent d'une manière toute particulière Jésus-Christ, dont ils sont les membres ; comme au contraire ceux-là lui sont un opprobre, qui souillent ces corps dans les grossièretés de la luxure. Les Anges honorent cette vertu dans les vierges, et si Dieu le permettait, ils les sépareraient volontiers du reste du monde et les élèveraient en corps et en âme dans le paradis sans qu'ils eussent à ressentir les tristesses de la mort. Dieu également se plaît au milieu des âmes chastes ; la chasteté est une des grandes marques de la prédestination éternelle. D'ailleurs Dieu est la pureté même à qui les âmes impures sont en abomination, et le paradis est un lieu d'honneur où vivent les Anges et où rien de souillé n'entrera.

Qu'est-ce qui m'empêche donc de chérir cette vertu si belle et si ravissante et de faire un divorce éternel avec tous les plaisirs illicites de la chair ? O Dieu, pureté infinie, qui êtes digne d'un amour

infini, je veux avoir en horreur tous les plaisirs de la chair. Très chaste Jésus, fruit béni de la virginité, s'il était en mon pouvoir de ressentir toutes les voluptés des corps, je voudrais m'en abstenir pour vous. O mon cher Rédempteur, qui vous nourrissez parmi les lis de la belle chasteté, ôtez de mon cœur tout désir, toute pensée, toute imagination d'objets déshonnêtes, revêtez mon âme de la magnifique robe de chasteté, ennoblissez mon corps de cette ravissante vertu, afin que nous demeurions toujours unis à vous comme les membres à leur chef, et que, au jour du jugement, nous n'en soyons pas séparés, comme des membres gâtés et pourris.

II

Considérez que les Saints ont merveilleusement travaillé et souffert pour conserver la chasteté. Le chaste Joseph, sollicité au mal par sa maîtresse qui le tenait par le manteau, lui laissa ce manteau entre les mains, et comme si une chienne enragée l'eût mordu et souillé, il s'enfuit promptement : ce fut la cause de son emprisonnement. (Gen. 39.) Ce premier exemple que nous offre l'Écriture Sainte nous apprend l'un des moyens de conserver la chasteté ; le premier effort que nous devons faire dans ce but est de fuir et de nous éloigner de l'occasion, quoi qu'il en doive résulter. La chaste Suzanne, importunée par des vieillards qui étaient les juges de sa nation, leur résista énergiquement, et menacée par eux d'une fausse accusation qui aurait pour résultat de la faire lapider, elle répondit qu'elle aimait mieux tomber entre

les mains des hommes qu'entre les mains vengeresses de Dieu, c'est-à-dire qu'elle aimait mieux souffrir toutes sortes de tourments de la part des hommes, que d'encourir la disgrâce de Dieu en l'offensant. (Dan. 31.) La Sainte Vierge fit la première, pour se conserver pure et vierge, le vœu de virginité (1), et par son exemple porta une

1. C'est l'opinion commune des Saints Pères que Marie fut la première à faire le vœu de virginité. « *Je* « *sais*, dit Baronius (In apparatu ad ANNAL. § 57, *que* « (parmi les Pères grecs et les Pères latins), *pas un n'est* « *d'un avis contraire, car nous ne parlons pas de ce parti* « *hérétique composé des hommes les plus stupides, ni de* « *ceux qui leur font escorte et qui prêtent un puissant* « *concours au démon dans ses attaques contre les vœux de* « *virginité et de continence.* » Citons le dernier en date des Pères de l'Eglise, saint Bernard : « *La virginité de* « *la chair* (de Marie) *et son dessein de demeurer vierge* « *reçoivent un nouvel éclat de la nouveauté même de son* « *dessein de demeurer vierge. Il est évident que c'est dans* « *toute la liberté de son esprit que, s'élevant au-dessus des* « *préceptes de la loi de Moïse, elle fit vœu de consacrer à* « *Dieu tout à la fois la chasteté du corps et celle du* « *cœur.* » (Serm. de Virg. in hœc Apoc. verba : SIGNUM MAGNUM APPARUIT IN CŒLO.) — Avant la Vierge, Jérémie et Elie pratiquèrent cette vertu, car « *on ne lit nulle* « *part*, dit saint Thomas (4 Dist. xxx, quœst. II. art. 1. « ad 1um et 2um), *qu'ils fussent mariés* », mais ils ne s'y obligèrent pas par un vœu. Quant à la fille de Jephté, de l'interprétation la plus probable du texte sacré il résulte que son père ne l'immola pas d'une façon mystique, c'est-à-dire en la vouant à la virginité, mais d'une manière réelle . Cette interprétation a d'ailleurs le suffrage de tous les Pères : « *Nous devons d'autant moins,*

infinité d'âmes à en faire autant (1). Les premiers chrétiens avaient surtout à cœur la chasteté, au point d'attirer l'admiration des païens. « *Ils* « *s'étonnent,* dit saint Pierre, *que vous ne couriez* « *plus avec eux, comme vous faisiez, à ces débor-* « *dements de débauche et d'intempérance.* » (I Pierr. 4.) Tertullien (2) rend témoignage à cette vérité en employant une des plus belles comparaisons qu'on ait jamais faites ; il compare les chrétiens de son temps à des danseurs de corde

« dit Sylvius (In II. II. quœst. 88, a. 2), *nous écarter de* « *leur sentiment pour nous laisser convaincre par les* « *quelques raisons alléguées par les auteurs récents, que* « *parmi les anciens écrivains orthodoxes on n'en cite pas* « *un seul qui ait affirmé le contraire.* »

1. « *Elle fut le commencement de la félicité et de la* « *virginité ; ainsi elle est la Vierge des vierges, elle qui* « *sans être conseillée par personne, sans aucun précédent* « *de ce genre, consacra à Dieu l'état glorieux de la virgi-* « *nité et qui, Vierge, fit germer par son exemple toutes* « *les vierges.* » (B. Albert le Gr. in Mariali.) C'est l'enseignement des Pères : Saint Epiphane appelle Marie « *principem virginitatis* » (Hœres. 78) ; saint Ephrem : « *coronam virginum* » (Orat. de Deip.) ; saint Ambroise : « *virginum vexilliferam, virginitatisque magistram* » (l. de Inst. Virg.) ; saint Isidore : « *caput virginum* » (l. de Off. Eccl.) ; saint Damascène : « *virginitatis* « *thesaurum* » (Orat. 1 de Nat. B. V.) ; saint Anselme : « *matrem virginitatis* » (l. de excell. Virg. c. ult.) ; saint Bernard : « *virginum primiceriam* » (tract. de pass. Dom.) ; saint Bonaventure : « *virginum signiferam* » (In Litan.)

2. *De bono pudicitiæ.*

qui ont bien soin de marcher droit, sans se détourner le moins du monde, de peur de faire une chute honteuse et mortelle. Aussi ont-ils un contrepoids qui leur sert à se remettre aussitôt dans la ligne droite, si leur corps penche un peu trop d'un côté. Courage donc, toi qui danses sur la corde de la pudicité, de la chasteté et de toute la sainteté du sexe, toi qui t'avances sur un fil très menu, agitant le pied en l'air, contre-balançant la chair par l'esprit, modérant ton âme par la foi et gouvernant ton œil par la crainte. On ne peut rien dire de mieux pour représenter au vif le grand soin, la grande sollicitude et la grande défiance que l'on doit avoir au sujet de tous ses pas, de tous ses regards et de tous ses mouvements ; c'est ce que pratiquaient les anciens chrétiens.

C'est pourquoi beaucoup de vierges supportèrent de très cruels tourments plutôt que de consentir à perdre cette vertu : Sainte Agathe se laissa couper les mamelles avec des ciseaux de fer ; Sainte Agnès à peine âgée de treize ans, brava les tyrans et toutes leurs cruautés ; et beaucoup d'autres en firent autant. Saint Benoît sentant l'aiguillon de la chair, se roula le corps nu au milieu des épines ; saint Bernard se jeta dans un étang glacé ; saint François d'Assise (1) se coucha dans la neige et on lui applique ces paroles de Job : « *N'as-tu pas considéré les trésors de neige que* « *Dieu a préparés pour le jour du combat et de* « *l'ennemi ?* » (ch. 38.) Mais quel plus grand

1. Bolducus, *in Job.*

exemple de constance peut-on citer, que celui de ce jeune homme qui attaché avec des liens de soie et sollicité au mal par une femme impudique, et qui, n'ayant rien pour se défendre, se coupa la langue avec les dents pour la lui cracher au visage et conserva ainsi sa chasteté ? (1) Quoi de plus admirable que la noble vierge Euphémie, qui, plutôt que de consentir au mariage, se défigura en se coupant le nez et les lèvres, afin de n'être plus aimée ? D'autres ont mieux aimé mourir que de se permettre, pour guérir, quelque soulagement qui eût été contraire à la chasteté (2). Mais n'oublions pas le trait des très chastes filles de la duchesse Romilde, qui s'attachèrent sous les seins de la chair de poulet cru. Cette chair s'étant putréfiée sous l'action de la chaleur, exhala devant les impudiques qui voulaient les toucher une odeur infecte et ces vierges leur ayant déplu grâce à ce stratagème, qu'ils prirent pour un vice naturel, sauvèrent habilement leur chasteté (3). Dans le même but, beaucoup de personnes de l'un et de l'autre sexe depuis des siècles, se mortifient continuellement, après un vœu solennel, s'affaiblissent par des jeûnes, se couvrent le corps de haires, l'entourent de ceintures armées de pointes de fer, se flagellent par de rudes et sanglantes disciplines ; s'enferment derrière des murailles et des grilles de fer pour dompter l'ap-

1. Discipulus, in *Promptuar. exempl.* verbo *virginitas.*

2. Le poète Verin.

3. Espencœus, *De continent.* l. 4, c. 15 ; ex gestis Longobardorum, etc.

pétit de la chair, comme on enferme une bête féroce dans une cage de fer, de peur qu'elle ne s'échappe, se privent enfin pour toujours du regard des hommes. Enfin on entreprend mille travaux pour la chasteté, et les Saints qu'énumère saint Paul (Héb. 12), n'ont pas souffert davantage pour la foi, que beaucoup d'autres pour conserver cette vertu.

En admirant ces grandes choses, soyez confus de prendre si peu de peine et de travailler si peu pour votre chasteté. O mondains et mondaines, que votre manière de vivre libertine et impure vous causera de regrets ! Que de manières différentes de perdre cette vertu et de satisfaire le sens brutal du toucher, contrairement aux lois de l'esprit, vous recherchez et vous découvrez chaque jour ! Vous n'avez d'autre soin ni d'autre occupation que de vous préparer des vêtements délicats, des lits mollets, et tout ce qui peut flatter la chair, ce réceptacle de vermine. La moindre incommodité et la moindre gêne vous offense, et vous vous laissez aller aux plaintes et aux impatiences. Oh ! comment supporterez-vous les tourments de l'enfer où vous courez ? « *Qui de vous pourra habiter* « *avec ces ardeurs éternelles* ? » (Is. 32.) Vous ne songez pas aux fins dernières. Ah ! Dieu suprême ! vos serviteurs prennent bien une autre voie ; ils recherchent ce qu'il y a de plus pur pour le corps, les jeûnes, les cilices, les disciplines, les couches dures, les retraites hors du monde, et tous les exercices de piété, par lesquels, avec l'assistance de vos grâces, ils remportent la victoire sur leurs tentations et conservent cette pureté, qui les rend

agréables à vos yeux. Leur travail et leurs douleurs dans cette vallée de misère dureront peu ; ils seront suivis de la jouissance de l'abondance de vos richesses et de vos douceurs éternelles. A la place de leurs rudes cilices, ils recevront l'étole blanche de votre gloire, et au lieu des mortifications qu'ils ont endurées pendant leur vie, ils seront remplis de la suavité ineffable du paradis.

III

Considérez que pour conserver la chasteté, il faut se défier de trois sortes de personnes : des personnes de différent sexe, des personnes du même sexe et de soi-même.

Il faut se défier des personnes de sexe différent, c'est-à-dire de leur fréquentation, de leur commerce trop long et trop familier, sans une raison légitime. « *Celui qui aime le danger*, dit le Sage, « *y périra.* » (Eccl. 3.) Les corps mortels rapprochés l'un de l'autre prennent feu facilement, et quelquefois les familiarités qui commencent par l'esprit dégénèrent. Et bien qu'un homme puisse être sûr de son côté d'être assez fort et de n'avoir aucune mauvaise intention, il ne peut avoir la même assurance du côté de la femme, que le démon séduit plus aisément, comme une autre Eve, pour pervertir Adam, c'est-à-dire un homme plein de grâce et de science. La terre est bonne, disait le général Jourdain (1), et l'eau est bonne, mais pourvu qu'elles soient séparées ; car unies

1. Bzovius, anno Christi 1236.

ensemble elles ne font que de la boue. Le fer est froid, disait le Docteur moral (1), et le caillou est froid, mais si on les frappe un peu l'un contre l'autre, il en sort des étincelles. Ne te fie pas, dit saint Jérôme (2), à ta chasteté passée ; tu n'es pas plus saint que David, plus fort que Samson, plus sage que Salomon. Souviens-toi toujours qu'une femme a chassé du paradis celui qui devait l'habiter.

La seconde catégorie de personnes dont on doit se défier, ce sont les personnes de même sexe, quand on remarque chez elles tant soit peu d'effronterie et d'incivilité ; car de là naissent les péchés contre nature et des abominations que je ne décrirai pas ici, pour ne pas offenser les oreilles chastes, quoique je sache bien que ces méditations ne sont point composées pour des Anges, mais pour des créatures mortelles, faites de chair et de sang, qui ne sont exemptes ni des tentations, ni des surprises de l'ennemi. Il n'y aura point de danger à dire un mot des jeunes filles, qui ayant fait vœu de virginité, contrefont les petits enfants de deux ans et caressent leur mère en leur faisant des baisers et autres choses semblables. La gravité est bienséante aux vierges à l'égard de toutes sortes de personnes, et ces enfantillages sont éloignés de la pureté religieuse ; c'est pourquoi les personnes les plus judicieuses et les plus honnêtes en ont horreur. Mais un autre auteur a écrit savamment avant nous contre ces

1. Holcot, *in Sap.* lect. 128.
2. *Epist. ad Nepotianum.*

abus, nous y renvoyons celles qui ne voudront pas nous croire (1).

Enfin, pour être vraiment chaste, il faut surtout se défier de soi-même, car il y a des hommes qui ne savent pas ce que c'est que les femmes, et des femmes qui ne connaissent pas d'hommes, et qui pourtant ne sont ni chastes, ni vierges, pour s'être procuré d'eux-mêmes et à eux-mêmes la ruine de la virginité et de la chasteté. Car le très chaste saint Thomas (2) enseigne que par la mollesse on perd la virginité en même temps que la grâce de Dieu. Le Docteur irréfutable (3) en donne une bonne raison ; c'est que la virginité a chez l'homme et chez la femme le même mérite et obtient la même récompense, et que par conséquent elle se perd de la même manière. De même donc que l'homme déchoit de l'état de virginité par ce désordre volontaire, ainsi la femme. On y perd aussi la grâce de Dieu, car c'est un péché mortel, un péché tel qu'il excite le plus sa colère contre le monde, et est puni par diverses calamités. Ce péché fut même une des causes du déluge où périt le monde, car la paraphrase chaldaïque se sert des mêmes termes pour exprimer le péché qui fut la cause du déluge et celui du poltron Onam (4). Quoiqu'il en soit du déluge, il est constant que la plupart des jeunes hommes sont ensevelis dans les flammes de l'enfer, en punition de ce péché.

1. P. Paul Barry, dans sa *Philagie*, 30 oct.
2. Quœst. 152, art. 1.
3. Ales, in *Summa virtut.* coll. 99, art. 59, 2.
4. Innuit quoque Lyran. *in Gen.* cap. 6.

Ils ressemblent aux marmots qui dans leur faim mangent leurs propres nageoires et se rassasient d'eux-mêmes ; ainsi enflammés des ardeurs de la chair, ils se prennent à eux-mêmes, se satisfont d'eux-mêmes et continuent longtemps de commettre ce péché qui est des plus difficiles à surmonter, quand on s'y est accoutumé. Au reste il ne faut pas se défier seulement de soi-même, à cause de sa concupiscence charnelle, mais aussi à cause de son intempérance, de sa colère, de son orgueil, car la superfluité des viandes entretient l'impureté, et le ventre où le vin bouillonne, écume bientôt en luxure. Cassien (1) dit que là où est le venin de la colère, l'incendie de la luxure apparaît bientôt ; on dirait que la même ardeur du tempérament enflamme à la fois la colère et l'impudicité. Il faut aussi se défier de l'orgueil, car Dieu, pour l'abattre, permet des chutes honteuses et ignominieuses, telles que celles de la chair. C'est pourquoi la chasteté se conserve par une humilité perpétuelle et par la patience du cœur. Il faut enfin se défier du trop long sommeil du matin, pendant lequel le démon remplit souvent l'imagination d'illusions et souille le corps par des pollutions. C'est dans ces surprises de la nuit que les plus chastes montrent leur vertu ; ils résistent avec force et souvent se réveillent en sursaut avec horreur de leur misère ; semblables à Samson qui lié par la traîtresse Dalila, image de la concupiscence, se réveillait en entendant ces paroles : « *Samson, les Philistins fondent sur vous* »

1. *De instit. cœnob.* cap. 23.

(Juges, 16) ; et rompait toutes ses chaînes. Ainsi font les plus chastes, ils combattent même en dormant, et se réveillant en sursaut, comme si les Philistins et les démons de l'enfer les oppressaient, se débarrassent impétueusement des liantes amorces de leur Dalila. La vie de saint François Xavier nous en fournit un exemple digne d'être noté. Mais il est temps de quitter ce bourbier où il nous a fallu descendre, pour en retirer les autres. C'est dans ce sens, en effet, qu'un célèbre Docteur (1) appliquait aux Théologiens ce verset de David : « *Ils montent jusqu'aux cieux et ils des-* « *cendent jusqu'aux abîmes.* » (Ps. 82.)

Si donc il y a si peu de sécurité pour la chasteté dans toutes les choses de ce monde, combien nous devons veiller soigneusement à sa conservation, et avec quelle ardeur ne devons-nous pas recourir à l'assistance du ciel et particulièrement à la Mère de pureté. O Vierge très bénie, refuge des pécheurs, Mère de la divine grâce, Vierge vénérable, puissante et clémente, Mère de miséricorde, je vous supplie humblement et ardemment de conserver ma chasteté intacte par votre secours. Si je me suis proposé de la garder dès ma jeunesse, c'est parce que j'ai espéré en votre secours, ô vous, qui êtes la protectrice de la chasteté. Que je ne sois pas trompé dans mon attente, qu'il ne soit pas dit que c'est en vain que j'ai espéré en vous. Hélas ! Vierge débonnaire, vous en avez secouru des millions au plus fort de leurs tentations et dans les plus périlleuses rencontres, secourez-moi aussi,

1. M. André Duval.

moi qui ai mis, après mon Dieu, ma grande confiance en vous, afin que je vous en loue et vous en remercie éternellement. O très charitable et très aimante Vierge, désireriez-vous mon salut avec moins d'ardeur que mon ennemi ne désire ma perte ? Votre bonté ne sera-t-elle pas plus grande que sa cruauté et sa malice ? Pendant donc qu'il tâche de me perdre, n'étendrez-vous pas vers moi votre main secourable, pour délivrer celui qui implore votre miséricorde ? Je suis à vous, Vierge très pure et très immaculée, je suis le prix du sang précieux de votre Fils, il m'a aimé plus que sa vie et il a commandé aux Anges de me garder. N'ayez donc pas en aversion celui que votre Fils a chéri jusqu'à la mort, et qu'il a recommandé à ses princes célestes. Secourez-moi, Vierge très débonnaire, afin que grâce à votre intercession, j'aie une chasteté victorieuse ici-bas et triomphante dans le ciel.

XXIIE MÉDITATION

DE LA VERTU DE CHASTETÉ ET DE SA PERFECTION

(SUITE)

SOMMAIRE

Six degrés de la chasteté. — Trois choses sont particulièrement nécessaires à celui qui prétend à la perfection de la chasteté. — Un indice manifeste qu'on acquerra la chasteté, est de l'espérer par la grâce de Dieu.

I

Considérez en quoi consiste la perfection de la chasteté. Cassien, ou le bienheureux abbé Chérémon (1) que Cassien fait parler dans ses Conférences spirituelles, distingue dans la vertu de chasteté six degrés dignes d'être notés ; dans le dernier, qui comprend tous les autres, consiste la perfection de cette vertu céleste.

Le premier degré consiste à ne pas commettre de péché extérieur contre la pureté. Le second, à ne point penser volontairement à de tels actes. Le troisième, à ne ressentir aucune émotion à l'aspect d'une femme ; ce qui doit s'entendre récipro-

1. *De castitate*, collat. 12, c. 7.

quement de la femme à l'aspect d'un homme. Le quatrième, à ne ressentir aucun mouvement de la chair, quand on est éveillé, ce qu'il faut entendre d'un mouvement volontairement excité ou provoqué, car comme la concupiscence peut bien être diminuée dans cette vie, mais non totalement détruite, les plus saints se lamentent quelquefois de sentir dans leur corps une loi qui répugne à la loi de leur esprit ; ce qui est néanmoins sans péché, dit saint Augustin (1), chez celui qui dans l'état de veille n'y consent pas, puisque chez celui qui est endormi ou qui sommeille il n'y a pas de péché. Le cinquième degré consiste, quand il est nécessaire d'entendre, ou de lire, ou de se ressouvenir de ce qui regarde la génération humaine, à n'y prendre aucun plaisir, mais à conserver son esprit pur et tranquille, comme s'il s'agissait de l'œuvre de quelque autre art indifférent, tel qu'un ouvrage de maçonnerie ou autre semblable. Le sixième degré consiste à n'éprouver en dormant aucune illusion nocturne ou représentation de femmes, car bien que cette illusion soit exempte de péché, elle est néanmoins l'indice de quelque étincelle de concupiscence, qui est cachée intérieurement. Aussi les plus parfaits dans la chasteté n'en sont point du tout tourmentés, ou ne le sont que rarement.

Si l'on objecte qu'on ne doit pas prendre en considération ce que dit cet abbé Chérémon, parce qu'il aurait soutenu l'hérésie des Semi-Pélagiens, nous l'honorons cependant, parce que après avoir

1. *De Civit. Dei*. l. 1, c. 25.

embrassé l'erreur de bonne foi et par simplicité, il la reconnut et se corrigea au bout de peu de temps et mourut dans la vraie foi de l'Eglise. C'est pourquoi saint Grégoire le Grand l'invoque comme un saint dans ses litanies (1).

Il faut que cette considération nous apprenne qu'il y a beaucoup à travailler pour se mortifier et pour atteindre à la perfection de la chasteté, et que passer par tous ces degrés pour arriver au degré le plus élevé, n'est pas l'œuvre d'un jour ni même de quelques mois. Vous pourrez donc vous examiner sur ses six degrés et voir quel est celui qui vous manque, afin de déplorer votre état en disant comme saint Paul : « *Malheureux homme, qui me* « *délivrera de ce corps de mort?* » (Rom. 7.) Ne croyez donc pas que vous soyez exempt du feu de la concupiscence; appréhendez qu'il n'en reste en vous quelque charbon caché sous la cendre, et que ce charbon ne fasse de grands dégâts à l'occasion, si vous n'êtes pas attentif aux pièges cachés de votre ennemi, pour vous conserver saint et irrépréhensible sur ce point, au jugement de Dieu.

II

Considérez trois choses qui sont des plus nécessaires à celui qui prétend à la perfection de la chasteté.

La première est un grand désir de la chasteté. La raison en est que le grand amour de la chasteté

1. Extant apud Arnoldum Vuion refertque Gazœus, ad c. 1. *Collat.* 13 Cassiani.

porte et excite l'homme à rechercher tout ce qui sert le plus pour obtenir cette fin (1). C'est comme celui qui est éperdument épris du désir de posséder des richesses ou des honneurs, ou de trouver quelque parti bien avantageux pour se marier; il méprise le boire, le manger et le dormir, et ne fait cas de rien pour jouir de ses prétentions. Ainsi quiconque est épris d'un ardent amour pour la chasteté, s'adonne sans s'épargner aux jeûnes, aux veilles, aux mortifications, aux oraisons et aux saintes lectures, qui détournent la pensée des objets dangereux pour la pureté. De plus, comme les désirs sensuels sont profondément enracinés dans la nature humaine, ils ne peuvent être arrachés autrement qu'en leur substituant d'autres désirs plus salutaires; car puisque l'âme humaine ne peut vivre sans aimer quelque chose, pas plus que le cœur sans se mouvoir à droite ou à gauche, il lui est nécessaire d'avoir de bons désirs pour s'affranchir des mauvais. Or, parmi ces bons désirs, les plus propres et les plus efficaces sont les désirs mêmes d'avoir une chasteté parfaite, désirs qui sont diamétralement opposés à la luxure.

La seconde chose des plus nécessaire pour arriver à la perfection de la chasteté, c'est d'employer, pour y parvenir, l'âme et le corps, en les unissant et les règlant tous les deux de la même manière. Car comme les vices contraires à la chasteté prennent pied à la faveur des fautes de l'âme et de celles du corps tout ensemble, ils ne peuvent aussi être guéris que par le travail de l'un et de

1. Martinus de Magistris, in lib. *De tempore*, f° 9.

l'autre. Par conséquent, il ne suffira pas d'avoir bonne intention et bonne volonté dans son âme, ni de réprimer les aiguillons de la chair, si pareillement on ne réprime le corps par l'abstinence des viandes qui favorisent et entretiennent la luxure, par l'assiduité au travail et l'éloignement du lieu où l'objet fait de plus fortes impressions. De plus il faut un double remède à une double maladie, tel qu'est le vice opposé à la chasteté, car il infecte l'âme et le corps tout ensemble. Il faut donc soigner et médicamenter l'âme et le corps ; l'âme en la fortifiant par de saintes méditations, et des occupations célestes, qui ne lui laissent pas le loisir de penser à la chair, le corps en lui refusant une nourriture trop abondante et trop forte. Ce fut un moyen qui réussit à délivrer un jeune religieux de la tentation de luxure, dont il était tourmenté. Des hommes sages émirent l'avis qu'il fallait que son esprit fût préoccupé. Diverses accusations furent portées contre lui et déférées au Supérieur qui toujours lui donnait tort, bien qu'il connût son innocence. Ayant vécu de la sorte pendant un an et interrogé un jour sur l'état de sa tentation : Vraiment, dit-il, j'ai à penser à bien d'autres affaires, je n'ai pas le loisir de respirer et je pourrais penser au mal ? (1).

La troisième chose encore nécessaire pour monter au sommet de la perfection de cette vertu, c'est une grande douceur et patience de cœur, d'après ce que Jésus-Christ dit dans le sermon des huit béatitudes : « *Bienheureux ceux qui sont*

1. *In Vitis Patrum.*

« *doux, car ils posséderont la terre* » (Matt. 5), à savoir la terre de leur corps par une chasteté parfaite. Par cette terre, dit saint Bernard (1), j'entends notre corps, si l'âme veut régner sur les membres de son corps, il est nécessaire qu'elle soit douce et soumise à son supérieur. Car comme elle traitera son supérieur, ainsi elle sera traitée par son inférieur. La créature s'arme en effet pour venger l'injure de son Créateur, afin que l'âme sentant sa chair rebelle, reconnaisse qu'elle n'est pas assez soumise à ses supérieurs. Qu'elle devienne douce, qu'elle s'assujettisse à Dieu et à ceux qui lui commandent de la part de Dieu, c'est-à-dire aux prélats, et aussitôt elle trouvera son corps obéissant et soumis. Or la patience sert à acquérir la chasteté parfaite de deux manières. Premièrement, par voie de mérite, parce que Dieu exauce plus volontiers les plus patients, quand ils ont recours à lui dans une prière persévérante, selon ce que le prophète semble insinuer, quand il dit : « *J'ai longtemps attendu le Seigneur* « *et il s'est abaissé vers moi ; il a exaucé mes* « *prières, il m'a tiré de l'abîme, de la misère et de* « *la boue profonde.* » (Ps. 39.) La patience est indiquée dans ce texte par cette longue attente. « *J'ai longtemps attendu* », qui est la raison pour laquelle sa prière est exaucée. La patience contribue encore à la chasteté comme cause naturelle, en tant que grâce à elle, on souffre plus facilement les jeûnes et les austérités, ainsi que les pénitences qui sont requises pour la chasteté.

1. Serm. 1. *In Festo omnium Sanctorum.*

L'impatient qui ne peut les souffrir, n'acquiert pas cette précieuse vertu. Et puis la patience ralentit l'ardeur etl e feu de la colère : or, comme c'est une même ardeur qui enflamme la luxure et la colère, puisque la patience remédie à la colère, elle remédie également à la luxure, elle assoupit et éteint le feu qui l'excite. Enfin la patience est la sœur et la compagne de l'humilité, qu'elle entraîne facilement après elle partout où elle est. Or, dans cette vie, l'humilité est souvent récompensée par le don de chasteté, de même que l'arrogance est souvent punie par le péché de la chair. Dieu permet que les âmes superbes tombent quelquefois dans l'opprobre d'une chute honteuse qui les humilie, comme l'a dit saint Augustin (1).

Je noterai ces moyens si importants pour atteindre au sommet d'une chasteté parfaite. Je regretterai de les avoir connus si tard et de les avoir encore moins mis en pratique dans une affaire si importante que l'acquisition de cette vertu. Je répèterai souvent, selon le conseil des maîtres spirituels (2), ce verset : « *Je suis misérable et affligé* « *de toutes parts, tout le long du jour oppressé* « *de tristesse, parce que mes reins sont remplis* « *d'illusions. A la vue de votre colère, il n'est* « *rien resté de sain dans ma chair ; et à la vue de* « *mes péchés, il n'y a plus aucune paix dans mes* « *os.* » (Ps. 37.) O Seigneur, ô Dieu des armées, donnez-nous donc la force d'embrasser les moyens pour acquérir la chasteté sanctifiante, grâce à

1. Sermo. 53, *De verbis Domini.*
2. Cassien, ibid.

laquelle nous vous servirons d'âme et de corps, pour posséder éternellement la béatitude de notre âme et de notre corps.

III

Considérez qu'un indice manifeste qu'on acquerra bientôt la chasteté est avec tout cela de commencer à l'espérer, non pas tant en nous confiant dans notre industrie personnelle, que dans la grâce et la miséricorde de Dieu (1). Car un remède très puissant et très efficace pour obtenir la chasteté, est une preuve certaine qu'on est près de l'avoir. Or rien n'est plus efficace pour obtenir cette vertu que la grâce et la miséricorde de Dieu, selon les paroles de David : « *Si Dieu n'édifie pas* « *la maison, c'est en vain que travaillent ceux* « *qui l'édifient.* » (Ps. 126.) Et quoique les jeûnes, les saintes lectures et autres travaux servent pour acquérir la chasteté, toutefois ces moyens ne réussissent pas, si la grâce et la miséricorde de Dieu ne se mettent de la partie ; elles la donnent même quelquefois seules. Il arrive même que lorsque quelqu'un pense l'avoir acquise par ses propres travaux, s'il vient à se complaire dans la portion telle quelle de sa chasteté et à s'y reposer, comme s'il la possédait entièrement, il est moins aidé des secours divins et est livré aux attaques de ses passions, qui se réveillent et le tourmentent, jusqu'à ce qu'il reconnaisse qu'il a besoin de l'assistance et de la miséricorde divines, et qu'il

1. Cassianus, *Collat.* 12. c. 15. — Martin. De Magistris, ibid.

sache par expérience que son industrie seule n'est pas suffisante pour le rendre paisible possesseur de la terre de son corps. C'est pourquoi le Sage dit : « *Et comme j'ai su que je ne pouvais être* « *chaste si Dieu ne me l'accorde, et que c'est un* « *trait de sagesse de reconnaître de qui vient ce* « *don, j'ai eu recours au Seigneur et je l'ai prié.* » (Sag. 8.)

Or, de ce principe il résulte qu'une marque à laquelle on reconnaît que quelqu'un n'a point la perfection de la chasteté, c'est de le voir s'indigner excessivement, sans aucune commisération, contre ceux qui pèchent contre cette vertu. Car nul n'est chaste de ceux qui croient avoir obtenu la chasteté plutôt par leur propre vertu que par la miséricorde de Dieu. Or celui qui se courrouce âprement et sans pitié et plus que la justice ne l'y oblige, contre ceux qui pèchent contre la chasteté, est persuadé qu'il l'a acquise par ses propres forces et non par le secours de la grâce et de la miséricorde divines ; et par suite il n'a pas atteint la perfection de cette vertu. S'il estime en effet que le soin qu'il y apporte, n'est pas suffisant à lui seul pour obtenir cette vertu, mais que le secours de la miséricorde divine est encore nécessaire, il doit rendre grâces à Dieu de l'avoir assisté plus abondamment, et compatir à la misère des autres envers lesquels Dieu n'a peut-être pas usé d'une telle libéralité et d'une telle profusion de grâces.

Apprenez par ce point à tellement user des moyens et des industries humaines qui servent à vous perfectionner dans la chasteté, que vous ne mettiez jamais en oubli la nécessité de l'assistance

du ciel et des renforts de la grâce prévenante de Dieu. Dites avec saint Augustin (1) : Seigneur, celui-là vous aime moins qui aime quelque chose avec vous. O amour qui brillez toujours sans vous éteindre, enflammez-moi. Vous commandez la continence, donnez ce que vous commandez, et commandez ce que vous voulez. Si vous ressentez la paix en vous-même et la douceur du repos, si les aiguillons de la chair ne vous agitent pas, attribuez-en, par des actes de gratitude, la principale cause à Dieu, à l'exemple de David : « *Parce* « *que mes reins vous appartiennent, par une* « *parfaite chasteté, parce que vous m'avez reçu* « *dès le sein de ma mère, je vous louerai, parce* « *que votre grandeur a éclaté d'une manière éton-* « *nante. Vos œuvres sont admirables et mon âme* « *en est toute pénétrée.* » (Ps. 138.) Ainsi, que votre zèle contre les impudiques soit ardent, mais de telle sorte qu'il ne soit pas sans compassion, dans la crainte que Dieu ne vous abandonne et ne diminue la mesure de ses grâces à votre endroit. En apprenant les chutes des autres, ne présumez pas de vous-même, frémissez plutôt en vous-même, plein de reconnaissance pour la miséricorde divine qui vous a été si favorable. Sans cela vous tomberiez peut-être plus lourdement; car que fait un homme que ne ferait un autre homme, s'il était privé du secours de celui qui pour nous s'est fait homme.

1. *Conf.* l. 10, cap. 26.

XXIIIE MÉDITATION

DE LA VIRGINITÉ

SOMMAIRE

La plus excellente chasteté est la virginité. — Excellence de la virginité. — Elle se perd plus facilement qu'elle ne peut se réparer.

I

Considérez que la chasteté la plus excellente est la chasteté virginale. La virginité peut être ainsi définie : une vertu par laquelle une créature humaine qui n'a jamais encore éprouvé la volupté de la chair, se propose de ne jamais la goûter dans l'avenir, afin de vaquer plus librement aux choses divines. La virginité est appelée premièrement une vertu. Car, dit le Docteur Angélique (1), là où se rencontre la matière d'un bien particulier, accompagné d'une excellence spéciale, il y a une raison suffisante d'admettre une vertu ; ainsi la magnificence, qui règle les grandes dépenses, est une vertu distincte de la libéralité, qui règle l'usage des sommes d'argent ordinaires. Or, se conserver exempt de tout plaisir brutal, est une chose digne d'une louange excel-

1. D. Th. II. II. q. 152. a. 1 et seq. — Tostat. *in cap. 25 Matth.* q. 85 et 86.

lente, beaucoup plus que de se conserver exempt seulement de tout plaisir désordonné et illicite.

Il est dit, secondement, que c'est une vertu, par laquelle une créature humaine qui dans le passé n'a jamais expérimenté la volupté charnelle..., afin de préciser par ces paroles quel est le sujet capable de la virginité ; c'est une créature humaine qui a persévéré dans la pureté et l'intégrité de sa première enfance, et pour ce motif le grand saint Cyprien (1) appelle la virginité une enfance qui persévère. Il y a en effet des vertus qui ne conviennent pas indifféremment à tout le monde, mais à certains sujets déterminés, comme la vertu d'obéissance qui ne convient qu'à des inférieurs, et la vertu de pénitence qui n'appartient proprement qu'à des pécheurs. Ainsi en est-il de la virginité ; elle n'appartient qu'à des créatures qui n'ont jamais péché par des jouissances charnelles. Si bien que même le célèbre docteur Alexandre de Halès (2), le maître de saint Thomas et de saint Bonaventure, estime que la virginité ne convient pas aux Anges, rigoureusement parlant, c'est-à-dire en tant qu'elle est vertu, quoiqu'ils soient vraiment purs et incorruptibles par nature, mais à la façon du marbre qui est froid par nature, et non pas par grâce et par vertu.

Il est dit, troisièmement, que par cette vertu la créature humaine innocente pour le passé se propose aussi pour l'avenir de ne jamais expérimenter la volupté de la chair. Ce sont là des paroles très

1. *De bono pudicitiæ.*

2. In *Summa virtutum*, coll. 189, art. 4, ad. 1.

importantes, car elles expriment la forme et la perfection de la virginité, qui consiste dans la mortification de tout plaisir charnel, tant pour le passé que pour l'avenir, et pour ainsi dire, pour toute l'éternité selon toute son étendue. En cela elle est très méritoire aux yeux de Dieu et elle surpasse la chasteté viduale, qui ne comprend cette privation que pour le temps à venir, comme elle surpasse aussi la chasteté conjugale, qui ne comprend que la privation des seuls plaisirs illicites.

Il est dit encore dans la défintion, que c'est pour vaquer plus librement aux choses divines, comme à la vie contemplative, ou à un service de Dieu plus parfait. Dieu est mieux servi en effet par des âmes pures et débarrassées de toute représentation charnelle, car la chair appesantit l'âme au moment où elle veut s'élever et s'unir à Dieu. Cette fin est encore nécessaire à la vertu de virginité, car elle se conforme en cela à la raison qui veut que l'on se prive des biens moindres, pour se conserver dans la possession des plus grands. Ainsi on dépense son argent pour conserver sa santé et sa vie, parce que les biens de la fortune sont moindres que ceux du corps. Or, comme les biens du corps sont inférieurs à ceux de l'âme, il est raisonnable de se sevrer de quelques biens corporels, pour conserver les biens de l'âme, qui consistent à s'occuper de Dieu et à se consacrer à lui. C'est pourquoi le Docteur déjà cité, de Halès (1) remarque très à propos qu'il y a la vir-

1. Ibidem. art. 2, q. 1.

ginité des vierges folles, laquelle n'est qu'une virginité partielle, car elle n'est que la privation du plaisir sensuel, et ne se propose comme objet ni la dévotion, ni l'ardeur de la charité pour Jésus-Christ, Epoux des âmes. La virginité dont parlent les Saints est la virginité absolue et parfaite, et n'est nullement la virginité partielle.

Vous apprendrez par cette considération combien de conditions sont nécessaires pour qu'une personne soit vraiment vierge de la virginité pieuse et vertueuse, et qu'il y a peu de vraies vierges dans le monde, quoique un grand nombre en portent le nom et en aient la réputation devant les hommes. La virginité est la vertu du corps et de l'âme. C'est un abus de penser avoir cette vertu, quoique le corps soit immaculé, si l'âme est corrompue et éloignée de Dieu et des choses saintes. « *La femme non mariée et vierge,* dit « saint Paul, *pense à ce qui est du Seigneur, et* « *s'efforce d'être sainte de corps et d'esprit.* » (I Cor. 7.)

II

Considérez l'excellence de la virginité. A ce propos saint Thomas (1) se demande si la virginité est la plus excellente des vertus, et il répond qu'une vertu peut être estimée plus excellente que les autres de deux manières. Premièrement, dans un certain genre de vertus seulement; de cette façon la virginité est la plus excellente des vertus qui portent le nom de chasteté, parce qu'elle sur-

1. Quœst. 152, art. 5.

passe la chasteté conjugale, qui ne porte qu'à s'abstenir des voluptés du corps illicites et défendues, tandis que la virginité incline aussi à se priver à tout jamais de celles qui pourraient être permises dans un légitime mariage. Elle surpasse aussi la chasteté viduale, en ce que celle-ci ne s'étend qu'au temps à venir, tandis que la virginité comprend une abstinence perpétuelle, tant pour le passé que pour l'avenir. C'est pourquoi saint Cyprien (1) a appelé les vierges la plus sublime portion du troupeau de Jésus-Christ, et a dit que leur gloire dépasse de beaucoup celle des veuves et des mariées.

Secondement, une chose peut être dite excellente absolument, sans réserve et exception aucune; considérée à ce point de vue, la virginité n'est pas la plus excellente de toutes les vertus car les vertus qui touchent Dieu de plus près comme les vertus théologales et la vertu de religion emportent la préférence. Egalement, celles-là sont plus excellentes qui produisent de plus grands effets pour attacher l'âme à Dieu, comme la force qui fait mépriser aux martyrs leur sang et leur propre vie, et la dévotion de ceux qui vivent dans les monastères et qui renoncent à leur propre volonté et à toutes les possessions de la terre pour s'appliquer davantage à Dieu. Les vierges, elles, ne méprisent que les plaisirs de la chair. C'est ainsi que la virginité n'est pas simplement la plus haute des vertus.

Mais, sans la comparer aux autres vertus, nous pouvons lui attribuer trois excellences signalées.

1. *De discipl. et habit. virginum.*

La première est que par la virginité, les femmes sont délivrées de la première malédiction que Dieu prononça contre la femme. Voulez-vous savoir, dit saint Cyprien (1), quel mal n'a pas et quel bien a la continence ? « *Je multiplierai*, dit Dieu à la « femme, *vos maux et vos grossesses. Vous en-* « *fanterez dans la douleur, vous serez sous la* « *puissance de votre mari et il vous dominera.* » (Gen. 3.) Vous êtes délivrées de cette sentence. Vous ne redoutez pas les angoisses et les gémissements des femmes ; vous n'avez pas la crainte de perdre vos enfants dans l'enfantement ; votre maître n'est pas un mari, mais Jésus-Christ, votre Seigneur et votre Chef.

La seconde excellence de la virginité est qu'elle apporte un plus grand mérite aux hommes que ne l'ont les Anges dans leur pureté qui leur est naturelle ; c'est pourquoi elle ne tient pas lieu en eux de vertu morale, pas plus que le fait d'être spirituels et d'avoir une intelligence et une volonté. De là vient aussi qu'elle n'est pas méritoire chez eux, mais chez les créatures humaines composées de chair et de sang, la virginité est une vertu très méritoire. C'est ce qui fait dire au même saint Cyprien (2), qui a décrit en deux traités différents le triomphe de la virginité, que cette vertu élève jusqu'aux Anges. Si même nous la considérons exactement, elle les dépasse, car faisant la guerre dans la chair, elle remporte la victoire sur la nature ; ce que les Anges n'ont pas.

1. Loc. cit.
2. *De bono pudicitiæ.*

La troisième excellence c'est qu'elle met des sujets à la suite de Jésus-Christ pour toujours, conformément à ce qui fut montré à saint Jean : « *Ceux-ci suivent l'agneau partout où il va,* « *parce qu'ils sont vierges* » (Ap. 14) ; ou bien parce que les vierges, selon saint Augustin (1), imitent davantage Jésus-Christ, tant par l'intégrité de leur âme que par celle de leur corps ; ou bien, parce que les vierges étant libres de tout empêchement, sont en état de pratiquer toutes les vertus parfaites, pour se rendre conformes à Jésus-Christ, et qu'elles le suivent des deux pieds, de l'âme et du corps, pendant que les autres ne le suivent que d'un pied et comme en clochant ; ou bien parce que dans l'éternité bienheureuse, Jésus-Christ fera participer les vierges à des joies toutes particulières, que les autres Saints ne ressentiront pas.

Admirez et honorez l'excellence de la virginité que même les païens et les infidèles ont considérée avec étonnement ; aimez et estimez hautement cette vertu, à l'exemple des saints-Pères et des Docteurs de l'Eglise, qui tous lui ont donné des éloges ravissants ; ne méprisez aucun de ceux ou aucune de celles où cette belle fleur se rencontre. Dites avec saint Ephrem (2), ravi en admiration par cette vertu : O chasteté, mère d'amour et qui nous offrez le moyen de mener une vie angélique ! ô chasteté qui avez le cœur pur, la voix douce et le regard gracieux ! ô chasteté qui rendez les hommes semblables aux Anges ! ô chasteté, port

1. *De virginit.* cap. 27.

2. Serm. *De castitate,* tom. 1, operum ejusdem.

tranquille où l'on est en paix et en repos ! ô chasteté qui réjouissez le cœur qui vous possède et donnez à l'âme des ailes pour voler au ciel ! ô chasteté qui engendrez la joie spirituelle et ôtez la tristesse ! ô chasteté, qui diminuez les passions et délivrez l'âme du trouble ! ô chasteté, char spirituel qui élève en haut celui qui possède cette vertu ! ô chasteté qui, semblable à une belle rose, vous épanouissez au milieu de l'âme et du corps et remplissez toute la maison de parfum !

III

Considérez que la virginité se perd plus facilement qu'elle ne peut se réparer. Car premièrement, il est très facile de la perdre, s'il est vrai, comme l'enseignent les Docteurs (1), qu'une seule corruption volontaire accomplie avec un plein consentement, lui donne la mort ; bien plus, si même la seule résolution actuelle, quoique non suivie d'effet, d'éprouver le plaisir immonde et brutal, produit la même ruine et la même désolation. C'est pourquoi Jésus-Christ : dit « *Quiconque* « *ayant vu une femme, l'aura convoitée, a com-* « *mis la fornication dans son cœur.* » (Matt. 5.) Personne en effet ne peut dire qu'il a l'âme pure, si son œil est impur, parce que l'œil impur est le messager du cœur impur. Si une femme, dit saint Augustin (2), corrompue dans son esprit, et

1. Alès in *Summa virtut.* collat. 89, art. 5, quæst, 2. — Tostat, *in cap. 25 Matt.* q. 8.

2. *De Civit.* l. 1. cap. 18.

violant sa résolution de servir Dieu, se met en route pour aller trouver celui avec qui elle l'offense, dirons-nous qu'elle est encore sainte de corps, alors que cette sainteté de l'âme qui sanctifiait son corps, a été détruite et ruinée ? loin de nous cette erreur. Les raisons de ces vérités sont évidentes ; car la virginité suppose l'inexpérience du plaisir sensuel volontaire, laquelle inexpérience n'existe plus dans ce cas ; elle suppose également la résolution de ne jamais en faire l'expérience ; résolution qui n'existe plus quand on a donné son consentement à une affection impure. Il y a néanmoins cette différence entre ces deux pertes de la virginité, que la première perte est irréparable ; car, comme le dit saint Jérôme (1), le grand défenseur de la virginité, Dieu qui peut tout, ne peut pas réparer une vierge tombée, parce qu'il ne peut pas faire que ce qui a été n'ait pas été, et que ce qui est passé ne soit pas passé. Mais la seconde perte peut se réparer par la pénitence et par le changement de résolution, car après ce changement, il sera vrai de dire que cette personne n'a jamais expérimenté dans le passé les plaisirs sensuels, et qu'elle est dans la ferme résolution de ne jamais les expérimenter à l'avenir ; et c'est là ce qui fait l'essence de la virginité. De plus, comme chaque chose dure tant que son essence subsiste, la virginité se trouve encore dans cette âme, dont le corps est inviolé, qui a repris sa résolution et s'y est affermie par la pénitence. Si néanmoins celle qui a volontairement consenti à

1. *Epist. ad Eustochium.*

la défloration illicite d'elle-même, fait pénitence, quoique déchue à tout jamais de l'état et de la haute perfection de la virginité, elle rentre alors dans une catégorie inférieure, qui est celle de la chasteté viduale, mais d'une chasteté viduale qui n'ayant connu aucun mariage, ressemble en beaucoup de choses à la chasteté virginale, et qui ne laissera pas d'avoir sa récompense dans le ciel où le trentième fruit est assigné, selon la parabole, à la chasteté conjugale, le soixantième à la chasteté viduale et le centième à la chasteté virginale. (Matt. 13.) C'est pourquoi saint Ephrem (1) dit que tous les Saints ont aimé la chasteté, et qu'elle n'est pas possédée uniquement par les Vierges, mais aussi par tous ceux qui se sont convertis et ont fait pénitence.

Tirez deux affections de ces vérités. Premièrement, que la perte de la virginité par un acte extérieur contraire à cette vertu doit être extrêmement déplorée, puisqu'elle est irréparable. En second lieu, qu'il ne faut pourtant pas désespérer comme si tout était absolument perdu, étant donné qu'on peut par la pénitence recouvrer l'honneur d'une autre chasteté, quoique moindre. Ainsi saint Anselme (2), après la perte de cette vertu avait recours à la pénitence ; il se lamentait et disait : Je suis tourmenté au souvenir de la bonne conscience et de ses récompenses, que je sais avoir perdues et ne devoir jamais recouvrer. O malheur ! c'est une chose triste de perdre, et

1. Serm. eodem *De castitate.*

2. *De deploratione virginitatis animæ.*

une chose déplorable de perdre sans espoir de le recouvrer, ce qui aurait dû être conservé inviolablement. O virginité, je ne dis pas ma très chère virginité, mais ma virginité perdue, je ne dis pas ma très agréable, mais ma désespérée qu'es-tu devenue ? Dans quel affreux et infect bourbier m'as-tu abandonné ? Voilà la cause de mon malheur inconsolable et de mon insupportable tourment. Car toi, ô mon âme, traîtresse à Dieu, parjure à Dieu, adultère à Jésus-Christ, tu t'es librement précipitée des hauteurs de la virginité dans le cloaque de la fornication. O changement très misérable et plus que très misérable ! Hélas ! tu es tombée de bien haut ! Et dans quelle profondeur es-tu ravalée ? Malheur ! hélas ! tu as méprisé ce qui était excellent et tu as aimé ce qui était très mauvais. Qu'as-tu fait, ô démence de mon esprit ! ô bassesse sans esprit ! ô affreuse malice ! etc. Terreur horrible, douleur terrible, tristesse inconsolable, rassemblez-vous, jetez-vous sur moi, accablez-moi, troublez-moi, renversez-moi, écrasez-moi. Rien n'est plus juste ; je vous ai méprisées avec une impudente audace, et je vous ai provoquées, non pas tant vous que Dieu. Ah ! mais, mon Dieu, si je me suis ravi à moi-même ma chasteté, je ne vous ai pas ôté votre miséricorde. Seigneur, Seigneur, si j'ai perdu un bien dont la perte mérite la damnation, vous vous n'avez pas perdu cet attribut qui vous porte à nous sauver. Veuillez, Seigneur, veuillez ne pas vous arrêter à ma malice, de telle sorte que vous oubliiez votre bonté. Ne vous souvenez pas de votre colère pour frapper un criminel, mais

souvenez-vous de votre miséricorde pour épargner un misérable.

XXIVe MÉDITATION

DES DEUX PREMIÈRES VERTUS COMPAGNES DE LA TEMPÉRANCE QUI SONT LA MANSUÉTUDE ET L'HUMILITÉ

SOMMAIRE

La mansuétude modère la passion de la colère. — L'humilité fait désirer les plus basses fonctions comme convenant à notre indignité. — L'humilité et la mansuétude doivent être pratiquées envers Dieu.

I

Considérez diverses vertus, compagnes de la tempérance, dont l'objet est de réprimer la concupiscence de certaines choses qui ne sont pas aussi difficiles à réprimer que les plaisirs du toucher. La première de ces vertus est la mansuétude, qui modère la passion de la colère, et qui l'assujettit à la raison, afin que l'homme ne se porte sous son impulsion à aucune action inconvenante et contraire à son devoir. Cette vertu est suivie de

près par la clémence, la clémence diminue raisonnablement les peines et la punition des péchés, qu'augmente au contraire la cruauté. Le Docteur Angélique (1) se demande quel est le pire des deux, à savoir de celui qui ne modère pas la concupiscence de la chair ou de celui qui ne réfrène pas sa colère. A cela il répond qu'à ne considérer que les passions en elles-mêmes, le premier est plus digne de blâme, et que la concupiscence de la chair est beaucoup plus désordonnée que celle de la colère. Car la colère a une certaine apparence de raison et obéit à l'esprit, quoique d'une manière indue, tandis que la concupiscence de la chair est toute brutale et n'obéit qu'aux sens. En second lieu, le mouvement de la colère procède davantage de la disposition du corps, que celui de la concupiscence de la chair; c'est pourquoi les enfants de parents colères sont plus sujets à se livrer à la colère que les enfants de parents lascifs ne sont disposés à se livrer à la luxure. Or, ce qui a pour cause la disposition du corps est plus pardonnable. Troisièmement, la colère ne se cache pas, elle éclate publiquement, tandis que la luxure cherche les ténèbres et les cachettes; ce qui pourrait bien signifier que la colère est moins criminelle. Quatrièmement, l'homme colère ne fait son action qu'avec douleur et tristesse, mais l'homme incontinent la fait avec plaisir et par conséquent avec une plus grande affection. C'est ainsi qu'à ne considérer que ces deux passions en elles mêmes, celui qui ne réfrène pas sa colère

1. Quæst. 156, art. 4.

est plus excusable que celui qui ne réfrène pas sa luxure. Toutefois, à ne considérer que les effets, il faut avouer que la colère ordinairement en produit de plus pernicieux et de plus préjudiciables au prochain. « *La colère et la fureur qui éclate* « *est sans miséricorde.* » (Prov. 27). Les troubles, les discordes, les meurtres et les guerres qui réduisent à la dernière extrémité des millions de créatures innocentes sont les effets de la colère. C'est une bête féroce qui n'a pas sa pareille parmi les tigres et les lions et parmi les monstres affreux de l'Afrique. Elle prive l'homme de la belle lumière de la raison, lui ôte le jugement, et le rend incapable de discerner le vrai du faux. « *Le* « *feu est tombé*, dit le prophète, *et ils n'ont pas* « *vu le soleil.* » (Ps. 57). C'est pourquoi la mansuétude qui la bride et la gouverne de manière à ce qu'elle n'excède pas, est une très belle vertu, une vertu vraiment digne de l'homme, à qui il est bienséant d'être doux et débonnaire et d'être bienfaisant à l'égard de tous.

Or, comme c'est un art très difficile de gouverner sagement la passion de la colère, de manière à ne lui lâcher la bride qu'autant qu'il faut, quand il faut, pour ce qu'il faut et contre qui il faut (à tel point que de l'avis de plusieurs il vaudrait mieux ne jamais se mettre en colère), pour tous ces motifs, cette vertu est soumise à certaines règles.

La première défend de se mettre en colère contre ce qui est bon, contre ce qui est peu d'importance et contre ce qui est mauvais, mais n'est pas prouvé ; car ce qui est bon mérite des

louanges et non pas de l'indignation, ce qui n'a pas d'importance ne mérite pas d'éveiller la colère, et pour ce qui est des choses non avérées, c'est une grande imprudence et une grande injustice de vouloir juger qu'elles méritent d'être punies, si on n'en a pas des preuves suffisantes.

La seconde règle défend de se mettre en colère contre Dieu et contre les princes de la terre, contre ses parents, contre des enfants, contre des femmes, contre des personnes misérables, contre les créatures irraisonnables, contre des pénitents qui s'humilient. Car pour ce qui est de Dieu, tous ses jugements et toutes ses œuvres sont équitables ; nous devons nous incliner avec un grand respect et une grande soumission. Quant aux princes, c'est une chose très dangereuse d'exciter leur défiance; il faut craindre leur courroux comme le rugissement du lion ou comme la tempête. Sénèque (1) dit que l'homme sage ne provoquera jamais la colère des puissants. Les enfants doivent honorer, aimer et supporter leurs parents ; la colère contre les parents viole ce devoir. Comme les enfants n'ont pas encore de jugement, c'est chose honteuse de se courroucer inutilement contre eux. Quant aux femmes, il doit suffire aux maris de mépriser leurs injures et dire comme Job : « *Tu as parlé comme une insensée, ô* « *femme.* » (ch. 1.) Saint Paul veut que les maris supportent les infirmités de leurs femmes. Quant aux malheureux, ils sont plutôt dignes de commisération. Injurier les créatures irraisonnables, c'est

1. Epist. 14.

un vice de charretier, qui jure et se met en colère contre ses chevaux. Un homme de bon sens ne se laisse jamais aller à une telle manie. Enfin, quant aux pénitents qui s'accusent de leurs péchés, il y a longtemps que les confesseurs sont avertis par saint Denys l'Aréopagite (1), de les traiter avec une grande mansuétude. En effet leurs paroles doivent être douces et leurs prescriptions ne doivent pas être trop dures, de peur de jeter les pécheurs, qui sont faibles, dans le désespoir. En cela il faut imiter la bonté de Jésus-Christ dont il est dit. « *Il* « *ne brisera pas le roseau à demi rompu, et il* « *n'éteindra pas la mèche qui fume encore.* » (Is. 42.) ; car ce roseau à demi rompu, c'est le pécheur broyé sous le poids des tentations et des péchés, qu'on achève de rompre par une rigueur excessive ; le pécheur est aussi la mèche fumante, car malgré l'odeur infecte qu'exhalent ses péchés, il y a encore chez lui quelque lueur de foi que la dureté du prêtre éteint quelquefois (2).

La troisième règle veut qu'on réprime intérieurement le mouvement du cœur, sans le laisser paraître par aucune plainte, injure ou menace, car alors la colère s'éteint peu à peu, comme s'éteint une chandelle allumée qu'on presse avec les mouchettes. « *J'ai été troublé*, dit David, *et je n'ai* « *rien dit.* » (Ps. 76.) Si l'on juge qu'il faille faire quelque réponse à l'injure reçue, de peur que le silence n'irrite davantage celui qui nous a offensé. « *Une réponse douce,* dit le Sage, *apaise la*

1. *Epist. ad Demophilum.*

2. Scotus, in 4, dist. 15, q. 1.

« *colère.* » (Prov. 15.); ce sera mieux encore si nous lui faisons quelque plaisir; ou du moins si nous avons le désir de lui en faire à la première occasion, et cela pour contre-pointer notre colère et remporter une victoire sur nous-mêmes. « *Si* « *ton ennemi a faim*, dit saint Paul, *donne-lui à* « *manger ; s'il a soif*, *donne-lui à boire ; car en* « *agissant ainsi, tu assembleras des charbons* « *ardents sur sa tête.* » (Rom. 12.) ; c'est-à-dire tu lui fourniras des motifs de t'aimer.

La quatrième règle est de ne jamais se coucher avec la colère, car il vaudrait mieux se coucher avec un scorpion ou un serpent. « *Que le soleil,* « dit saint Paul, *ne se couche pas sur votre* « *colère.* » (Eph. 4.) Il faut au moins faire le soir l'examen de sa conscience et se repentir de s'être troublé sous l'influence de cette passion pendant la journée. Il faut se représenter que pour vivre en chrétien, il vaut mieux être l'enclume que le marteau, et avoir reçu une injure, que de l'avoir faite.

S'il en est ainsi, je dois donc chérir la mansuétude et la douceur envers mon prochain, et observer ces règles et ces industries pour la pratiquer. Je me le propose, ô mon Dieu, et je regrette de ne pas les avoir observées assez exactement dans le passé. Seigneur plein de pitié, qui vous êtes tu comme un agneau devant celui qui le tond, (Is. 35.), lorsqu'on vous faisait de sanglants outrages, si jamais personne me maltraite, je demeurerai tranquille, et je ne montrerai pas un visage farouche et enflammé. O Dieu très miséricordieux et très clément, si mon prochain m'outrage, je n'écla-

terai pas en paroles dures et de reproche, je lui montrerai plutôt un visage joyeux. Très débonnaire Fils de Dieu, il ne m'arrivera jamais de prendre mon repos dans mon lit, sans que mon cœur soit aussi en repos et exempt de tout sentiment de vengeance et d'indignation. Il en sera ainsi, Seigneur, si vous répandez dans mon cœur une douce affection de clémence et de commisération envers tous mes frères. Oh! répandez-la, Seigneur, et remplissez-moi de clémence et de mansuétude, afin que pardonnant les injures qui me seront faites, et conservant la douceur d'esprit au milieu des affronts, j'arrive à cette terre et à cette abondance de la paix que vous avez promise à ceux qui sont doux.

II

Considérez ensuite l'humilité que Notre-Seigneur joint à la mansuétude, comme une compagne inséparable. « *Apprenez de moi que je suis* « *doux et humble de cœur.* » (Matt. 11.) Or l'humilité est une vertu morale qui réprime la passion de l'espérance portée à l'excès et celle de l'audace, de manière à ce que la créature ne prétende à rien autre chose qu'à ce qui convient à sa dignité, et à ce qu'elle préfère sur la terre les choses basses, en rapport avec son indignité (1). Toutes ces paroles sont nécessaires pour donner une définition complète de cette vertu si renommée

1. Nous transcrivons la note suivante de Bail : *D. Thomas refert humilitatem ad modestiam et temperantiam.* (Quœst. 161, art. 4).

dans le monde dévot, depuis que le Fils de Dieu incarné lui a donné de la vogue et du crédit dans l'Eglise. Cette vertu suppose que l'homme s'occupe à reconnaître ses défauts et ses imperfections, car c'est à cause de ces défauts qu'il conviendrait qu'il fût traité comme une chose vile, qu'il fût peu estimé et honoré, puisque les manquements et les nécessités qui sont en lui, ne sont pas dignes de louange et d'honneur, mais plutôt de mépris et de confusion. De là vient que l'homme qui sait bien considérer dans quel état de bassesse et d'indignité il se trouve, doit juger qu'il est digne de ce qui est bas et méprisable et que l'honneur et les choses excellentes ne lui conviennent pas ; à la suite de cette considération la volonté se porte par humilité à fuir ces mêmes choses.

Mais quoi ! toutes les âmes sont de bonne race, elles sont toutes royales et aspirent à je ne sais quoi de grand et d'honorable. Et cette inclination qui est l'orgueil et l'ambition, racine de tous les vices, leur est si fortement imprimée qu'il ne se trouve souvent rien dans le monde qui soit capable de la réprimer, si bien que les ambitieux superbes poursuivent la réalisation de leurs hauts desseins par toutes sortes de moyens. Quand bien même dix mille personnes en dépendraient, quand bien même il faudrait dévaster des provinces, des royaumes et des empires, rien ne les arrête ; c'est pourquoi il était nécessaire qu'il y eût une puissante vertu qui modérât cette inclination et fit désirer à l'homme d'être traité non pas selon ce qui se trouve en lui de meilleur, mais selon ce qui s'y trouve de plus vil et de plus indigne. Cette vertu

est l'humilité qui empêche l'homme d'avoir trop d'espérance ou d'audace pour les grandeurs et excellences de la terre, que les mondains ont en grande estime. De là vient que cette vertu n'est pas contraire à l'espérance théologale, ni à la magnanimité chrétienne, parce que ces vertus portent les âmes aux choses qui sont grandes aux yeux de Dieu et non aux yeux du monde. Rien en cela ne s'oppose à l'humilité, qui dédaigne seulement les choses grandes selon le monde, et non celles qui sont grandes selon Dieu, et qui affectionne seulement les choses basses selon le même monde, telles que de passer après les autres, d'être peu connu et estimé des hommes et d'être traité par eux avec peu de respect. L'humilité à ces débuts accepte ces choses paisiblement ; quand elle a fait des progrès, elle les accepte joyeusement; quand elle est parfaite, elle les recherche comme des choses qui conviennent à une créature pécheresse, qui par elle-même n'est rien.

De là il résulte que selon les diverses considérations que peut faire l'homme, c'est-à-dire selon qu'il s'arrête à considérer seulement ses péchés et ses défauts d'une part, et de l'autre seulement les avantages naturels ou surnaturels qui se trouvent dans le prochain, il peut désirer raisonnablement être tenu pour le moindre de tous et tenir les autres pour supérieurs à lui-même, ainsi que le dit saint Paul : « *Que chacun par humilité croie les au-* « *tres au-dessus de soi.* » (Phil. 2.) ; car il n'y a aucun homme vivant parmi nous sur la terre qui n'ait quelque don ou quelque vertu préférable à tous mes défauts et mes péchés, et me permettant

de m'estimer pour cela même moins que lui. Si bien que si la justice peut me porter à désirer d'être préféré à mon prochain, à cause de quelque qualité qui est en moi et qui n'est pas en lui; l'humilité à son tour me portera à désirer d'être méprisé, à la vue de quelque indignité qui est en moi et que je ne considérerai pas dans mon prochain. Le Docteur angélique (1) exprime cette même vérité quand il dit : quelqu'un peut sans mensonge se croire et se dire plus vil que tous les autres selon les défauts cachés qu'il reconnaît en lui-même et selon les dons de Dieu qui sont cachés dans les autres (2).

1. Quœst. 161, art. 6.

2. C'est le préjugé d'un grand nombre de croire que l'humilité est un sentiment faux ou un *mensonge*. « *L'humilité*, dit saint Bernard, (DE GRADIBUS HUMILITATIS « ET SUPERBIÆ, C. 1. n. 2.) *est le sentiment de notre « bassesse, sentiment fondé sur la connaissance très vraie « que nous avons de nous-même.* » L'homme qui se considère voit en lui-même d'admirables grandeurs : l'image de Dieu au point de vue naturel et la filiation adoptive divine au point de vue surnaturel. De ces grandeurs non seulement il a le droit, mais même le devoir d'être fier et de se glorifier, comme l'y engage formellement saint Jacques : « *Que celui d'entre nos frères « qui est d'une condition basse se glorifie de sa véritable « élévation.* » (I. 9.) Jésus-Christ qui se donne à nous comme le modèle de l'humilité (Matt. XI. 29.), n'a pas craint de dire : « *Mon Père, glorifiez-moi en vous-même « en me faisant entrer en possession de cette gloire que « j'ai eue en vous avant que le monde fût.* » (Jean XVII, 5.) La plus humble des créatures a chanté ses grandeurs et sa gloire à travers les siècles. (Luc, I. 48, 49.) Mais la

Au reste l'humilité comprend des actes intérieurs, par lesquels l'homme réprime les saillies déréglées de son espérance et de son audace et désire dans son cœur sa propre humiliation à la vue de son indignité ; et des actes extérieurs qui consistent à céder volontiers aux autres, à se soumettre et à choisir les dernières places. Aussi le bienheureux saint Benoît a-t-il eu raison de distinguer dans sa Règle (1) douze degrés d'humilité,

vérité oblige l'homme de reconnaître que de lui-même il n'a rien que le néant et le péché. S'il a fait quelques bonnes œuvres il les doit à Dieu qui lui a donné l'être, qui le lui conserve et qui concourt soit naturellement soit surnaturellement à toutes ses actions ; en les accomplissant il n'a fait que rendre à Dieu ce qu'il lui devait de toute manière — ce qu'il a fait avec le secours de Dieu et sans aucune utilité pour Dieu. « *Quand vous « aurez accompli tout ce qui vous a été commandé, dites : « nous sommes des serviteurs inutiles.* » (Luc, XVII, 10.) Donc, quand l'homme se compare à Dieu, la vérité veut qu'il ne s'attribue rien à lui-même ; quand il se compare au prochain, il aurait le droit de se préférer au prochain, si chez lui brillaient des dons divins supérieurs à ceux qui se trouvent dans ce prochain ou s'il avait commis moins de fautes que lui. Mais comme il peut y avoir en nous des défauts cachés et dans le prochain des vertus également cachées, la justice comme l'humilité exigent que nous ne nous préférions pas à lui en ne considérant que le bien certain qui est en nous, mais que nous supposions que le prochain est meilleur en réalité qu'il ne paraît ; car il vaut mieux s'exposer à se tromper qu'à mépriser celui qui a le droit d'être honoré à cause de ses vertus.

1. Cap. 7.

qui servent de base et de fondement à la sainteté de son Ordre et que saint Thomas (1) approuve, car tous ces degrès sont ou des actes ou des effets de l'humilité, intérieurs ou extérieurs. Le premier degré consiste à avoir toujours devant les yeux la crainte de Dieu, qui précipite en enfer ceux qui le méprisent. Le second, de ne pas se plaire à accomplir sa propre volonté. Le troisième, de s'assujettir par l'obéissance à plus grand que soi, pour l'amour de Dieu. Le quatrième, à ne pas se lasser de subir les choses dures et fâcheuses et les injures, et à embrasser intérieurement la patience. Le cinquième, à découvrir ses fautes à son abbé par une humble confession. Le sixième, à être content d'être traité comme une personne vile et avec la dernière rigueur. Le septième, non seulement à dire de bouche qu'on est le plus indigne, mais aussi à le croire du fond du cœur. Le huitième, à ne rien faire contre la règle commune du monastère, ni contre les exemples des anciens. Le neuvième, à ne jamais parler sans être interrogé. Le dixième, à n'être pas prompt à rire. Le onzième, à parler doucement, à dire peu de paroles, et des paroles raisonnables, et à ne pas avoir la voix hautaine. Le douzième, à montrer toujours dans son extérieur l'humilité, à avoir la tête baissée et les yeux fixés sur la terre, se reconnaissant coupable pour avoir péché, songeant au jugement de Dieu devant qui on aura bientôt à se présenter, et disant dans son cœur ce que disait le publicain de l'Evangile : « *Seigneur, je ne suis pas digne,*

1. Ibidem.

« *moi pécheur, de lever les yeux au ciel.* » (Luc, 18.) L'âme qui s'humilie en observant tous ces degrés, ne manque pas de monter bien haut en s'abaissant, car quiconque s'humilie sera exalté par Dieu, qui jette ses regards sur les humbles pour les combler de bénédictions.

Cette considération doit m'apprendre de quelle manière s'exerce l'humilité et comment il faut en former les actes, en considérant ses péchés, ses misères et ses nécessités. Je les formerai donc ainsi : Il ne m'appartient pas, Seigneur tout-puissant, d'avoir de hautes prétentions parmi les hommes, car de moi-même je ne suis qu'un néant. S'il m'arrive, Seigneur, que les hommes me méprisent, j'avoue que cela me convient bien, parce que je vous ai été infidèle et ingrat. Hélas ! mon Dieu, je suis quelquefois porté à me préférer aux autres et à les estimer moins que moi. Est-il possible qu'un tel orgueil germe dans une créature si chétive que moi, qui ai mérité l'enfer ? N'as-tu pas honte, créature misérable et remplie de péchés, de désirer que l'on t'estime digne de quelque honneur ? Certainement les lépreux ne sont pas aussi méprisables que je le suis à cause de mes péchés. Ah ! que je voudrais que les hommes qui connaissent mon indignité, me traitent d'une manière ignominieuse ! Je ne mérite rien de plus. Je désavoue, Seigneur, comme étant un plaisir diabolique toute vaine complaisance en moi-même. Ah ! Homme-Dieu, Sauveur du monde, qui reconnaissant que votre humanité avait été tirée du néant, bien qu'elle n'eût aucun vice ni aucun défaut, mais toutes sortes de grâces et de vertus,

vous êtes humilié jusqu'à dire de vous-même : « *Je suis un ver et non pas un homme, je suis* « *l'opprobre des hommes et le mépris du peuple.* » (Ps. 21) ; Seigneur, par cette humilité si admirable, faites que nous désirions de bon cœur d'être vilipendés, et que jamais nous ne donnions notre consentement à un seul sentiment d'audace et de propre estime de nous-mêmes, parce que nous ne sommes de notre fonds que misère et pourriture.

III

Considérez que ces deux vertus, la mansuétude et l'humilité, qui ont entre elles une si grande parenté et qui sont toujours unies ensemble, doivent être pratiquées non seulement envers les hommes, mais aussi envers Dieu, à l'égard de qui nous devons avoir une grande douceur d'esprit et une très profonde humilité de cœur. Pour ce qui est de la mansuétude, il est bien raisonnable que nous l'ayons très grande envers Dieu, puisqu'il l'a très grande envers nous. C'est ce que ne considèrent pas un grand nombre d'hommes, qui se comportent avec rudesse, quelquefois-même avec colère et indignation à l'égard de Dieu, principalement dans les malheurs et dans les évènements fâcheux de cette vie ; ils murmurent contre Dieu et s'oublient quelquefois jusqu'au blasphème, au lieu de supporter avec tranquillité et repos les ordres de sa Providence, à l'exemple des Anges du troisième chœur de la première hiérarchie, qui sont appelés Trônes, parce que Dieu repose en eux et est supporté par eux en tout ce qu'il fait et qu'ils agréent doucement et paisiblement, comme

nous l'avons vu précédemment. Le prophète royal nous donne la raison de cette douceur, quand il dit à Dieu « *Vous serez saint avec ceux qui sont* « *saints.* » (Ps. 17.) Le texte hébreu porte : « *Vous* « *serez gracieux avec celui qui sera gracieux ;* » parce que Dieu comble de ses faveurs ceux qui se comportent à son égard gracieusement, c'est-à-dire avec une grande douceur, qui ne s'irritent jamais contre lui, quoi qu'il ordonne, quoi qu'il commande, quoi qu'il fasse et quelques dispositions qu'il prenne dans les choses de ce monde.

Quant à l'humilité, plusieurs (1) ne considèrent pas comme un grand mérite de la pratiquer envers Dieu, car ce n'est pas une grande chose, qu'un grain de sable s'estime peu en comparaison de toute la terre. Il n'y a pas, disent-ils, grande humililité pour une mouche à ne pas s'estimer quelque chose auprès d'une montagne, ni pour une goutte d'eau à se considérer comme un rien en comparaison de la mer, ni pour une étincelle à se considérer comme un rien auprès du soleil. Néanmoins il est vrai que cette humilité envers Dieu est la base et le fondement de toute vertu et de toute perfection spirituelle (2) et que son

1. Le B. Franç. de Sales, *Introd. à la vie dév.* p. 5, ch. 5.

2. Comme l'obéissance et la religion, l'humilité est une vertu en quelque sorte générale ; elle fait, dit saint Thomas (II. II. q. 161. a. 5.) que *l'homme se soumet* « *parfaitement, d'une manière générale et pour toutes* « *choses* (à l'ordre qui lui est révélé par la raison « et par la loi divine), *tandis que toute autre vertu*

absence est la cause de tous les péchés, grands et petits, mortels et véniels, qui ne se commettent que parce que les âmes se révoltent contre Dieu dans leur orgueil, et ne s'humilient pas jusqu'à lui témoigner la soumission qui est due à sa volonté et à ses ordonnances (1). C'est par défaut d'humilité que Lucifer fit le premier pas dans la voie qui l'éloignait de Dieu, et Job faisant le portrait de l'homme pécheur le qualifie d'orgueilleux qui refuse de s'assujettir à Dieu. « *Il a couru*, dit-il, « *contre lui, la tête haute.* » (Job, 15), et enflé d'orgueil.

Considérée à ce point de vue, l'humilité a trois

« *fait qu'il s'y soumet pour une matière spéciale.* » Ainsi l'humilité se trouve à la base de toute vertu : de la foi, par laquelle nous nous *soumettons* à Dieu, comme à la vérité infaillible ; de l'espérance et de la charité par lesquelles nous nous *soumettons* à Dieu, comme au bien infini ; de la religion et de l'obéissance par lesquelles nous nous *soumettons* à Dieu comme au souverain maître ; de la tempérance, par laquelle nous renonçons au plaisir pour nous conformer à l'honnêteté suprême ; de la magnanimité elle-même, car si elle consiste à concevoir et à réaliser de grandes choses, c'est en s'appuyant sur le secours divin, et par conséquent en se soumettant encore à Dieu.

1. L'orgueil est une sorte de péché général dans ce sens que dans tout péché soit mortel, soit véniel, il y a un certain mépris de Dieu, réel, quoique pas toujours formel et explicite. Quiconque pèche, méprise en réalité Dieu comme législateur, puisqu'il viole sa loi, et le méprise aussi comme fin dernière, puisqu'il se détourne de lui. (S. Thom. I. II. q. 73, a. 1. ad. 1.)

degrés. Le premier consiste à nous assujettir tellement à Dieu, que nous aimerions mieux souffrir tous les mépris du monde et la mort même que de l'offenser mortellement. Le second degré consiste à s'humilier tellement en face de la volonté et du bon plaisir de Dieu, que l'on serait disposé à souffrir la mort, plutôt que de commettre à son égard un seul péché véniel, car ce péché est une espèce de rébellion, de résistance et d'orgueil qui s'attaque à la grandeur de Dieu, quoique dans une matière moins importante. Les âmes qui ne s'en préservent pas peuvent être appelées orgueilleuses, car elles ne sont pas humblement soumises à la grandeur de Dieu d'une manière parfaite, c'est-à-dire dans les grandes et dans les petites choses. Ce second degré d'humilité est propre aux âmes plus spirituelles et parfaites ; par là elles obtiennent les faveurs du ciel, des grâces plus spéciales et de plus grandes familiarités avec Dieu. Elles parviennent aussi à jouir d'une plus grande sérénité, d'une plus grande paix de conscience, que ne trouvent pas les âmes qui vivent plus lâchement, selon cette parole de Job : « *Qui « lui a résisté et a joui de la paix ?* » (Job, 9.) Ceux en effet qui se laissent aller facilement au péché véniel, résistent à Dieu et ne trouvent pas la paix au fond de leur âme (1). Le troisième degré d'humilité envers Dieu consiste à nous élever jusqu'à lui et à nous unir à lui de telle sorte, que cependant nous abaissant et nous renfonçant en nous-mêmes, nous le fuyions, voulant nous retirer

1. Joann. Carmel. in hunc locum.

de lui, à cause de sa très haute majesté et de notre profonde bassesse, et à cause des vifs sentiments que nous éprouvons à la vue de son incompréhensible grandeur et de notre néant. De là, naissent des actes de révérence et d'adoration envers lui, à mesure que nous considérons notre misère telle qu'elle paraît à ses yeux dans le présent, telle qu'elle aurait été dans le passé sans le secours de la grâce, et telle qu'elle pourrait être à l'avenir, si cette même grâce ne nous assistait. Mais que cela suffise sur le sujet de l'humilité, car je me suis proposé d'être court là où tous les autres livres spirituels s'étendent le plus, comme dans cette matière.

Cependant je désirerai pratiquer envers Dieu ces deux vertus, la mansuétude et l'humilité. Je les lui demanderai par de fréquentes et ardentes prières. Je vous ai demandé deux choses, Seigneur : l'une est de vous estimer au-dessus de tout ; l'autre de m'abaisser moi-même au-dessous de tout. O Jésus, qui avez dit : « *Apprenez de moi* « *que je suis doux et humble de cœur.* » (Matt. 12), vous qui avez pratiqué envers votre Père céleste ces deux vertus au souverain degré de perfection ; par ces mémorables paroles, Seigneur, et par cet exemple si admirable, ne permettez jamais que je consente à aucun mouvement d'indignation ou de colère à l'égard du Père céleste. O Jésus, accordez-moi de comprendre, par une profonde et mûre réflexion, l'élévation, la valeur et l'utilité de cette divine instruction. Vous ne nous renvoyez pas aux Anges, ni aux Apôtres, ni aux Docteurs de l'Eglise, pour apprendre d'eux ces pratiques de

vertu, parce que, comme elles renferment en elles-mêmes le fondement stable et le ferme soutien de toute la perfection de la vie spirituelle, vous avez voulu que nous les apprissions de vous seul qui êtes le principe de toute sainteté, et dont la douceur est d'autant plus grande et l'humilité d'autant plus recommandable, que votre grandeur et votre excellence sont plus hautes. Donc, ô Seigneur, que nous gravions cette leçon dans notre mémoire, dont vous seul voulez être considéré comme le maître ! Que jamais elle ne s'efface dans nos esprits, afin que par la mansuétude et l'humilité nous arrivions à la douceur de la vie éternelle et à la grandeur de votre royaume céleste.

XXVe MÉDITATION

DE L'AMOUR DE L'ÉTUDE QUI EST ENCORE UNE VERTU ADJOINTE A LA TEMPÉRANCE

SOMMAIRE

L'amour de l'étude est une vertu morale qui modère la curiosité et le désir de savoir. — Motifs de se livrer à l'étude. — Quelques règles à observer dans l'étude.

I

Considérez l'amour de l'étude : c'est une vertu morale qui modère la curiosité comme aussi le désir de savoir, et qui porte la volonté à vouloir acquérir la science qui convient à l'homme selon son état et sa profession. Cette vertu est encore nécessaire à l'homme, car, dit le Philosophe (1), l'homme a un désir naturel de savoir et d'apprendre, et comme au nombre des plaies que le péché originel a infligées à la nature humaine, une des plus notables est une insatiable curiosité, il arrive que beaucoup, désirant apprendre ce qu'il leur appartient de savoir, se livrent à

1. *Metaphys.* cap 1.

l'étude d'une manière indue, comme il arrive que d'autres au contraire se relâchent entièrement et négligent toute sorte d'étude et de science. Or l'amour de l'étude remédie à ces défauts de deux manières principales, dont la première consiste à mortifier la curiosité, et la seconde à nous porter à une étude bien ordonnée de ce qu'il nous importe de savoir.

Quant à la première manière, saint Thomas explique fort bien comment le désir de la connaissance intellectuelle et celui de la connaissance des sens extérieurs peut être déréglé. La première connaissance, qui est celle de l'esprit, peut être défectueuse de quatre manières. Premièrement, quand on étudie des choses peu utiles et peu profitables, en négligeant l'étude des choses nécessaires et que l'on doit connaître; comme par exemple, si un jurisconsulte négligeant la science du Droit, faisait exclusivement son étude de la médecine, ou si un prêtre négligeant les Saintes Ecritures, et les livres qui lui enseignent la manière d'administrer les sacrements, consacrait tout son temps aux mathématiques, ou si un religieux, au lieu de chercher à bien comprendre sa Règle et la pratique des vertus, n'avait d'autre souci que d'étudier les sciences profanes. En second lieu, elle est défectueuse quand on s'adresse pour apprendre à de mauvais maîtres, comme font ceux qui consultent les sorciers et ceux qui vont écouter les leçons ou les sermons des hérétiques. En troisième lieu, quand on manque de rapporter à une bonne fin ce que l'on apprend des créatures ou de tout autre objet, mais qu'on étudie pour mal faire,

comme ceux dont se plaint Jérémie : « *Ils ont* « *appris à leur langue le mensonge, ils se sont* « *fatigués à agir méchamment.* » (Jér. 9.) En quatrième lieu, quand on veut savoir plus que l'on n'est capable de savoir ; ce qui est la cause de nombreuses erreurs qui résultent de l'impossibilité où l'on est de comprendre des choses qui dépassent notre portée. Le Sage dit à ce sujet : « *Ne recherchez point ce qui est au-dessus de* « *vous, et ne tâchez pas de pénétrer ce qui sur-* « *passe vos forces, mais pensez toujours à ce* « *que Dieu vous a commandé et n'ayez point la* « *curiosité d'examiner la plupart de ses ouvra-* « *ges.* » (Eccl. 3).

Quant à la connaissance des sens, comme par exemple celle de la vue et de l'ouie, elle peut elle aussi être défectueuse de deux manières. La première manière défectueuse consiste à vouloir voir ou entendre ce qu'il est inutile de regarder ou d'écouter et ce qui détourne l'esprit d'une meilleure occupation. La seconde manière défectueuse consiste à vouloir voir ou entendre ce qui est non seulement inutile et qui est un obstacle à un plus grand bien, mais ce qui aussi porte au mal ; c'est ainsi qu'un regard trop curieux jeté sur une femme la fait convoiter, et la recherche des affaires d'autrui est une occasion de détraction. Dans tous ces cas le désir d'apprendre est une curiosité déréglée; c'est pourquoi l'amour légitime de l'étude en détourne la volonté de l'homme par une très excellente et nécessaire mortification.

Mais, comme ce n'est pas assez pour la vertu de retirer l'homme du mal, et comme elle l'incline

aussi à quelque bien, l'amour vertueux de l'étude l'excite à étudier et à apprendre d'une manière convenable ce qu'il ne doit pas ignorer. Et comme l'étude est l'occupation et l'application de l'esprit à un objet, mais une occupation assidue et intense, l'amour vertueux de l'étude occupe et applique l'esprit avec force et avec continuité à pénétrer légitimement ce qu'il lui importe de savoir. Il le porte à connaître les articles de foi dont l'ignorance est une cause de damnation, à se connaître soi-même, car la connaissance de soi-même est la plus importante après celle de Dieu ; à connaître ce qui concerne sa charge et sa vocation afin de remplir son devoir sur ce point, car sans celle-là toutes les autres sciences sont inutiles. Quand bien même quelqu'un connaîtrait parfaitement tous les secrets de la nature, comme Aristote, tous les mouvements des cieux et toutes les révolutions des planètes comme Ptolémée, tous les remèdes des maladies comme Galien et Hippocrate, tous les traits d'éloquence comme Cicéron, toutes les distinctions du droit comme Barthole, quand même il pourrait discourir sur tous les arbres, toutes les plantes et toutes sortes d'animaux avec Salomon, s'il ne connaît pas les commandements de Dieu, l'usage des sacrements et la science des Saints, tout cela ne lui servira de rien pour le sauver. C'est pourquoi, comme il importe davantage de prendre une nourriture bonne et saine qu'une nourriture abondante, mais qui ne profite pas ; ainsi il vaut mieux pour l'homme savoir peu de choses de la catégorie de celles qui l'aident à bien faire son devoir, que de

savoir tout le reste, inutilement pour son salut.

Il faut donc que je me munisse de cette vertu, afin que mortifiant ma curiosité, j'apprenne ce qu'il me convient de savoir et que je l'apprenne de la manière qu'il faut. Pourquoi donc, esprit curieux, recherches-tu les sciences inutiles ? Que veux-tu donc encore regarder, œil insatiable ? Tu as vu tant de fronts, tant de lèvres, tant de visages dans ta vie. Oh ! que je regrette le temps perdu à lire plusieurs livres profanes, qui n'ont nourri mon esprit que d'un mauvais suc ! O Seigneur ! faites-moi la grâce d'apprendre dorénavant ce qui concerne mon état et ce qui sera utile à mon salut ou à celui du prochain, et de l'apprendre avec diligence, sans curiosité et sans négligence et en rejetant toute étude pernicieuse ou inutile.

II

Considérez quelques-uns des motifs qui doivent engager l'homme à l'étude qui est l'acte de la vertu que nous considérons. Ces motifs doivent se prendre de la différence de l'intelligence humaine et de l'intelligence angélique. C'est une haute pensée que Dieu qui est sans principe, pur esprit, éternel, immuable, dépassant tout par sa perfection, créa, c'est-à-dire fit de rien par sa très puissante volonté, dès le commencement du monde, deux intelligences ou deux esprits, l'intelligence angélique et l'intelligence humaine (1). L'intelligence angélique fut dès le premier ins-

1. Joan. Tritemius, in *L. octo quæst.* quœst. 1.

tant remplie actuellement de toute science et de toute connaissance ; l'intelligence humaine est seulement en puissance par rapport à la science ; elle n'a actuellement que ténèbres et ignorance, quoiqu'elle doive à la fin devenir semblable à l'intelligence angélique ; par la multitude et la continuité de ses travaux elle arrivera à connaître Dieu et toutes choses comme l'Ange. De là vient que l'Ange étant dès le premier instant parfait en science, sans aucun travail ni mouvement, n'a pas besoin de se mettre en peine d'étudier. L'esprit humain, au contraire, étant créé dans l'ignorance et dans la privation de toute connaissance, et étant d'ailleurs attaché à un corps pesant et corruptible qui émousse sa vigueur, a besoin de beaucoup d'exercice et d'étude pour devenir savant d'ignorant, céleste de terrestre, lumineux d'obscur, plein de vide qu'il est, parfait d'imparfait, et passer du savoir en puissance au savoir en acte, pour devenir finalement égal à l'esprit angélique dont au commencement il était si différent.

En second lieu, les motifs de l'étude doivent se prendre des maux que l'homme évite et des biens qu'il se procure en étudiant. Quant aux maux, l'étude délivre l'homme de l'ignorance ou de la privation de science qu'il a encourue par le péché d'Adam. Le premier homme en effet, ayant été revêtu de toutes sortes de perfections et d'excellences dans l'état d'innocence, fut aussi rempli de la science infuse par laquelle il connaissait très parfaitement le Créateur et la créature. C'est pourquoi il imposa à tous les animaux de la terre des noms qui convenaient à leur nature. S'il eût per-

sisté dans son premier état, tous ses descendants devaient être comme lui ornés de science dès leur origine ; mais il désobéit à Dieu, et son péché a été la cause de l'ignorance de tous ses enfants, qui viennent au monde aveugles quant au corps, et davantage encore quant à l'âme, si l'étude ne remédie à ce défaut. Or, bien que les hommes naquissent pleins d'ignorance, ils avaient du moins dans les premiers siècles du monde cet avantage de s'entendre les uns les autres, car il n'y avait qu'une seule langue en tout lieu, jusqu'à ce que l'orgueil de ceux qui voulurent édifier la tour de Babel, fut la cause de ces divers langages, qui empêchent les hommes d'une contrée d'entendre ceux d'une autre. A cet inconvénient plusieurs remédient encore comme à l'ignorance, en apprenant quelqu'autre langue que la langue maternelle, ce qui leur permet de parcourir diverses régions et de s'y faire comprendre. Mais outre ces maux qui sont anciens dans la nature humaine, il y en a de présents et de plus pressants, qui sont l'opprobre, le déshonneur, la bassesse et la pauvreté, dont l'étude affranchit les hommes. Un grand nombre mènera une vie chétive et ignominieuse, il ne pourra être promu à aucune dignité ecclésiastique ou civile, parce que ne s'étant pas efforcés de chasser l'ignorance de leur esprit, ils seront considérés comme étant moins propres et moins capables d'être employés dans une charge honorable et élevée. Aussi Dieu dit-il par la bouche d'un prophète : « *Parce que tu as rejeté la* « *science, je te rejetterai moi aussi, afin que tu* « *ne remplisses pas les fonctions de mon sacer-*

« *doce.* » (Osée. 4.) Après ces maux présents, il y en aura d'autres plus redoutables dans l'avenir ; ce sont les punitions que Dieu infligera à ceux qui auront perdu le temps inutilement, dans des choses mauvaises ou inutiles, bien qu'ils eussent un esprit naturellement assez bon, et qu'ils fussent obligés par devoir de savoir ce qu'ils ont ignoré. Comme conséquence de ce défaut de science, ils ont commis plusieurs iniquités qui leur sont imputées à péché, nonobstant leur ignorance, car ils auraient dû s'efforcer de chasser cette ignorance par de bonnes et pieuses études. Dieu, dit saint Augustin (1), n'impute pas à l'âme ce qu'elle ignore naturellement ou ce qu'elle ne peut faire naturellement, mais il lui fait un grief de ne pas s'être efforcée de savoir et de ne pas avoir travaillé dans une mesure convenable à acquérir la faculté de bien faire. Si l'homme se délivre de ces maux par l'étude, il acquiert en même temps plusieurs biens : il se rend honorable et illustre. C'est ainsi que les vieillards sont honorés à cause de leur sagesse, et que plusieurs savants trouvent leur place à la cour des grands princes. « *Elle me ren-* « *dra illustre,* dit Salomon, *parmi les peuples ;* « *et tout jeune que je suis, je serai honoré des* « *vieillards... Quand je me tairai, ils attendront* « *que je parle, et quand je parlerai, ils m'admi-* « *reront.* » (Sag. 8.) On goûte aussi une joie dans l'étude ; témoins ces anciens philosophes, qui séduits par le plaisir de l'étude, renonçaient à tous les biens du monde, car l'âme éprouve natu-

1. *De lib. arbit.* l. 3. c. 22.

rellement du plaisir à découvrir ce qui lui était caché auparavant. Et si l'étude offre de prime abord quelque chose qui paraît dur et fâcheux, à cause de la peine et des travaux qu'elle exige, c'est qu'elle ressemble à une noix verte, dont l'écorce est dure et amère, mais dont le fruit contenu dans la coque est doux et savoureux. Il en va de même de l'étude et particulièrement de l'étude des vertus. Enfin l'étude est pleine de douceur, de consolation et d'utilité pour cette vie et pour la vie éternelle, où l'on moissonne avec joie et profit ce que l'on a semé dans ce monde avec peine et labeur. C'est pourquoi saint Jérôme (1) écrivit à son ami Paulin : Etudions sur la terre les choses dont la science persévère dans le ciel.

Combien doit donc être grande notre affection pour l'étude des choses que nous devons savoir, puisque par elle nous sommes délivrés de tant de sortes de maux et que nous acquérons tant de biens ? Hélas ! on aime dans ce monde tant de choses inutiles et même pernicieuses, et la plupart des hommes estiment peu ce qui est utile et honorable, ils ignorent au préjudice de leur salut la science du salut. O Seigneur ! donnez-nous un esprit plus vigoureux, un esprit constamment appliqué à chasser loin de nous l'ignorance qui nous empêche de nous élever jusqu'à vous. « *Donnez-moi, Seigneur, cette sagesse qui est assise* « *auprès de vous dans votre trône, et ne me rejetez pas du nombre de vos enfants... Envoyez-la*

1. *Epist. ad Paulinum.*

« *donc du ciel, votre sanctuaire, et du trône de*
« *votre grandeur, afin qu'elle soit et qu'elle tra-*
« *vaille avec moi, et que je sache ce qui vous est*
« *agréable.* » (Sag. 9.)

III

Considérez quelques-unes des règles qu'il faut observer dans l'étude. Avant tout il faut demander la science à Dieu, « *qui la donne à tous* « *abondamment* » (Jacq. 1), et en même temps étudier en écoutant les plus doctes Maîtres et en lisant les meilleurs livres ; car en fait de science il faut la demander à Dieu aussi ardemment que si la chose ne dépendait que de lui seul, et travailler néanmoins nous-mêmes à l'acquérir aussi constamment que si le tout dépendait uniquement de nous. Ainsi saint Augustin (1) faisait à Dieu d'instantes prières pour connaître la nature du temps, et il n'est pas douteux qu'il ait agi de même au sujet d'autres difficultés. Saint Thomas commençait l'étude par l'oraison et jeûnait quelquefois pendant trois jours pour comprendre quelque passage difficile. Dans l'étude elle-même il ne faut pas faire de plus grands efforts que ne le permet la santé, car la trop grande contention d'esprit a souvent pour effet de le vider plutôt que de le remplir, et il est nécessaire de se récréer quelquefois. Il faut apprendre peu à peu, et ne pas lire en une seule fois plus que l'on ne peut retenir au moins d'une manière confuse et quant aux principales parties, car comme celui qui surcharge de nourriture son

1. *Confess.* l. 11, cap. 22.

estomac, se fait plus de mal que de bien, ainsi fait aussi celui qui lit plus qu'il n'est capable de digérer. Il faut exercer sa mémoire dès sa jeunesse et tâcher d'apprendre chaque jour quelque chose, ne serait-ce qu'une sentence de quatre mots. Il faut être persévérant dans la lecture d'un livre et ne pas en changer avant qu'on n'en ait extrait la quintessence et le suc, et qu'on n'ait saisi ce qui s'y trouve de meilleur. Il faut, dit Sénèque (1), s'arrêter à certains livres et s'en nourrir, si tu veux en retirer quelque chose que conservera fidèlement ton esprit. Quand on voyage, si l'on change fréquemment de logis, on ne contracte aucune amitié. Rien n'empêche de recouvrer la santé comme de changer trop fréquemment de remèdes. Une plante trop souvent transplantée, ne profite pas. Les meilleures choses ne peuvent nous être utiles si elles ne font que passer. La multitude des livres distrait. Quand on étudie la Théologie, il est bon de connaître les opinions contraires des Docteurs et les raisons sur lesquelles ils s'appuient, afin que, si elles ne sont que probables, on ne s'y arrête pas trop fermement comme à une démonstration qui nous aurait convaincus. C'est une preuve de la faiblesse d'un enfant, de ne pouvoir rompre un léger fil qui le tient lié ; ainsi la marque d'un esprit faible est d'adhérer si fermement à une opinion appuyée seulement sur des raisons vraisemblables, qu'aucune considération ne soit capable de l'en détacher. Récapituler chaque jour ce que l'on a appris est aussi profitable pour faire

1. Epist. 2.

des progrès dans la science, que l'examen des actions journalières est utile pour faire des progrès dans la vertu ; la mémoire se fortifie et retient mieux ce qu'elle a déjà appris une fois, de telle sorte que l'examen de la science peut être comparé à celui de la conscience. Finalement, il faut étudier et apprendre dans une bonne intention, pour devenir meilleur, plus pieux et plus religieux. La science et la vertu sont deux sœurs qu'il faut chercher en même temps et ne jamais séparer. On peut aller au ciel dépourvu de science, mais non dépourvu de piété. Il n'y a homme si docte sur la terre, qu'il n'y en ait un plus docte dans l'enfer, pour n'avoir pas fait bon usage de la science. En un mot, plus nous serons savants, plus nous serons sévèrement jugés, si nous n'avons pas vécu plus saintement. Il faut imiter le soleil qui a autant de chaleur que de lumière, il faut que notre charité égale notre science. Voilà pourquoi la Théologie affective est un digne objet de la vertu que nous appelons l'amour de l'étude, puisque en éclairant l'esprit dans la connaissance des vertus et de ce qui est vraiment digne d'amour, elle enflamme la volonté à les pratiquer et à les aimer (1).

1. Voici ce que dit sur l'étude le Concile du Vatican (Const. Dei Filius. ch. 4.) « *Tant s'en faut que l'Eglise « s'oppose à la culture des arts et des sciences, qu'au « contraire elle aide cette culture et la fait progresser de « mille manières. Ni elle n'ignore en effet, ni elle ne « méprise les avantages qu'apportent aux hommes les « sciences et les arts ; bien plus, elle avoue que, de même*

O Seigneur, que j'imprime ces règles dans ma mémoire, pour acquérir la science qui me transporte et m'élève jusqu'à vous qui êtes le souverain bien. Que je recoure donc à votre grâce au commencement de mes études. Car c'est vous qui donnez à l'homme la science et qui éclairez l'intelligence des petits enfants, plus que l'homme ne le pourrait faire par aucun enseignement. Celui à qui vous parlez est bientôt instruit, et fait de grands progrès dans la vie de l'esprit. Viendra le jour où vous, qui êtes le Maître des maîtres, vous apparaîtrez pour demander compte à chacun de ce qu'il sait, c'est-à-dire pour examiner les consciences (1). O Roi des Anges, ô illuminateur des Séraphins, enseignez-moi les raisons des vérités éternelles, apprenez-moi à mépriser les choses terrestres, à ne pas faire cas des choses présentes, à estimer les choses célestes, à fuir les honneurs, à supporter l'adversité, à espérer en vous, à ne rien estimer hors de vous et à vous aimer ardem-

« *que ces grandes choses viennent de Dieu, qui est le Seigneur des sciences, de même elles doivent, si elles sont traitées ainsi qu'il convient, avec le secours de la grâce, nous ramener à Dieu. La religion n'empêche certes pas que ces sortes de sciences n'usent dans leur domaine des principes et des méthodes qui leur sont propres ; mais tout en reconnaissant cette juste liberté, elle est pleine de vigilance et prend garde que les sciences dans leur opposition à la doctrine divine, n'embrassent des erreurs, ou que franchissant leurs propres frontières, elles ne se jettent, pour y porter la perturbation, sur le terrain de la foi.* »

1. *De Imitat. Christi.* l. 3, cap. 43.

ment, par-dessus tout, afin que je n'encoure jamais votre disgrâce.

XXVIe MÉDITATION

DES TROIS ESPÈCES DE MODESTIE QUI APPARTIENNENT ENCORE A LA TEMPÉRANCE

SOMMAIRE :

La modestie est une vertu qui a pour effet la modération et la bienséance — (1) *dans les mouvements du corps* — (2) *dans le jeu* — (3) *dans les vêtements.*

I

Considérez la modestie. Par modestie nous entendons ici une vertu morale qui modère les mouvements du corps conformément à la bienséance et à l'honnêteté, eu égard aux personnes, aux affaires, au temps et au lieu et aux autres circonstances. Or, bien que saint Thomas (1) étende davantage la définition de la modestie en général, et qu'il comprenne sous cette dénomination, comme des espèces sous leur genre, l'humilité, l'amour de l'étude et enfin la modestie dans

1. Quœst. 160, art. 2.

les mouvements du corps, dans la récréation et dans les vêtements, que nous considérons dans cette méditation ; toutefois on attribue plus communément le nom de modestie à la vertu qui préside à l'extérieur de l'homme et qui régit les mouvements extérieurs capables d'être gouvernés par la raison ; c'est la vertu que nous considérons ici. Car bien que l'homme semble être naturellement porté à tels ou tels mouvements de la tête, des yeux, des bras ou des jambes ; il arrive souvent néanmoins que selon les diverses affections de l'âme et par le fait de mauvaises habitudes, prises dès sa jeunesse, ces mouvements sont fort déréglés, et par conséquent il est nécessaire d'y apporter quelque industrie, et il faut une vertu pour les réduire conformément aux lois de la bienséance.

Ceci est plus important pour l'homme qu'on ne le penserait de prime abord ; principalement pour trois raisons. La première est que sans cette vertu on persévère sans fin dans l'immodestie, et on fait paraître à tout le monde, et en toute rencontre, ses vices et ses dérèglements. A chaque moment en effet l'occasion se présente de bien composer son extérieur ; et c'est pour cela que l'usage de cette vertu est plus fréquent et sa pratique plus ordinaire que celle des autres vertus. Secondement, quand on manque de cette vertu, on se fait une mauvaise réputation auprès du prochain qui est scandalisé par un mauvais extérieur, et qui souvent augure raisonnablement par là que l'intérieur est mal réglé. Car, dit le Sage, « *on connaît une* « *personne à la vue, et on discerne à l'air du*

« *visage l'homme de bon sens. Le vêtement du* « *corps, le ris des dents et la démarche de l'homme* « *font connaître ce qu'il est.* » (Eccl. 19.) C'est, dit saint Ambroise (1), d'après les mouvements extérieurs, que l'homme caché de notre cœur est estimé plus léger, plus orgueilleux, plus inquiet ou au contraire plus grave, plus constant et plus pur ; à tel point que les mouvements du corps sont d'une certaine manière la voix de l'âme. Ce fut d'après ces signes que saint Grégoire de Nazianze (2) porta sur Julien l'Apostat un jugement sûr, après avoir examiné son attitude et ses gestes, quand ce prince était encore jeune écolier à Athènes. Quand il vit combien sa tête était peu ferme, quand il vit ses épaules qu'il balançait à droite et à gauche, son œil insolent et égaré, son nez méprisant et moqueur, ses pieds toujours mouvants et instables, son rire pétulant et sans retenue, il s'écria : Oh ! quel monstre nourrit le sol romain.

La troisième raison est que cette modestie contribue énormément à l'entretien de la paix, de la charité, de l'humilité et à la pratique de la plupart des vertus qui ne peuvent subsister sans elle ; c'est pourquoi toutes les personnes honnêtes en font grand cas et l'enseignent avec soin à leurs enfants, comme aussi à ceux qui dépendent d'eux. Elle est la bonne grâce et la bienséance de la vie civile et de la vie religieuse ; c'est la civilité du monde, sans laquelle on est pris pour un rustique et un mal appris, c'est l'ornement des cloîtres et

1. *De officiis*, cap. 18.
2. Orat. 4.

des maisons religieuses, qui bien réglées d'après cette modestie, représentent admirablement les célestes hiérarchies et les ordres des Saints dans le paradis. L'Homme Dieu, Jésus-Christ était ravissant dans cette vertu ; par ses gestes et son doux maintien il attirait tous les cœurs, et obtenait d'eux le respect et l'amour ; enfin il s'est comporté avec tant de mesure et de bienséance dans toutes ses attitudes ou ses démarches, soit à l'égard de Dieu, son Père, soit à l'égard des hommes, qu'il n'aura jamais son pareil dans cette vertu. Il en est de même de la très Sainte Vierge.

Ce serait un travail long et ennuyeux de donner tous les préceptes qui concernent spécialement la vertu de modestie. Voici les plus généraux : ne pas porter la tête trop haute, ni trop basse, ni penchée sur une épaule plus que sur l'autre. Est-on appelé par quelqu'un qui est derrière soi, il faut en même temps que la tête retourner le corps pour le voir et l'entendre. On ne doit remuer les bras qu'autant qu'il est nécessaire pour faire l'ouvrage qu'on a entrepris, et éviter tout mouvement excessif. La bienséance défend de tenir les mains cachées. Quand on marche, il ne faut pas pencher le corps en avant, ni aller trop vite, ni trop lentement. Quand on se promène avec quelqu'un, il ne faut pas le presser, ni s'arrêter trop tôt, ou marcher devant lui. On tourne la face du côté de la personne avec laquelle on s'entretient, ou si on se trouve au milieu de deux personnes, du côté de la personne la plus honorable. Quand on est assis, on ne doit pas se courber, ni tourner son corps de travers. On blâme la posture qui consiste à avoir

un pied sur l'autre et à plus forte raison une jambe sur l'autre. C'est une chose messéante à table de faire craquer ses mâchoires et de porter la bouche à la viande, en baissant la tête, car c'est la main qui doit plutôt porter la viande à la bouche; dans cette action le corps doit être immobile. La chose la plus difficile est de bien gouverner les yeux qui sont les miroirs de l'âme, de manière à ce qu'ils ne paraissent ni être égarés, ni trop fixement arrêtés sur un objet particulier. Les regards affectés et trop libres témoignent d'une âme peu sainte et bien peu occupée de la présence de Dieu. Mais par-dessus tout il est difficile de gouverner la langue de manière à ce qu'elle ne profère que des paroles bienséantes et sur un ton convenable. La modestie y contribue beaucoup, mais elle a besoin de plusieurs autres vertus qui enseignent à la mouvoir à propos. Enfin la modestie est particulièrement nécessaire quand on parle à Dieu dans la prière, car il dépasse en grandeur les princes et les monarques, à qui on ne parle qu'avec un profond respect. L'attitude ordinaire consiste à s'agenouiller et à joindre ou étendre les mains; si la lassitude nous oblige à nous asseoir, les plus spirituels désirent que l'on en demande auparavant la permission à Dieu même.

Il faut que je prenne garde à cette vertu et que je songe à bien composer mon extérieur avec toute la bienséance et l'honnêteté possible, à bien régler mes regards, à bien gouverner ma langue et l'attitude de tout mon corps. O Sauveur Jésus-Christ, qui avez brillé par votre modestie, embellissez nos voix, nos gestes et nos mouvements par la vertu

de modestie, ôtez tout ce qui est peu séant et peu convenable, afin que dans ces choses extérieures reluise la pureté de l'homme intérieur. Faites aussi que, lorsque nous nous efforçons d'être bien réglés intérieurement et extérieurement, nous désirions exciter à vous louer les cœurs de ceux avec qui nous vivons (1).

II

Considérez la moindre de toutes les vertus, qu'on appelle l'eutrapélie ; elle porte une personne à jouer par actions ou par paroles, mais d'une manière si convenable qu'on n'y offense ni Dieu, ni le prochain. Aristote (2) a traité de cette vertu, mais plus particulièrement saint Thomas (3), que nous suivons ici, en a parlé en trois articles suffisamment, pour nous donner l'instruction qui nous est nécessaire. Il affirme qu'il peut y avoir quelque vertu dans le jeu et il le prouve. Premièrement, par l'autorité de saint Augustin (4), qui dit : je veux enfin que tu sois indulgent pour toi-même, car il convient à l'homme sage de donner un peu de repos à son esprit occupé par les affaires. Et puis il se sert de ce raisonnement : de même que l'homme a besoin de soulager son corps par le repos corporel, parce que le corps a une vertu finie et qui ne saurait s'étendre au-delà de certains travaux ; de même les forces de l'âme sont

1. Alvarez, tom. 2. *De vita spiritus.*
2. *Ethic.* l. 4, cap. 8.
3. Quœst. 108, art. 2, 3 et 4.
4. *Music.* l. 2, cap. ultimum.

bornées et ne peuvent produire qu'un nombre limité d'opérations ; par conséquent, quand elle travaille outre mesure, ells se fatigue, surtout parce que le corps est engagé dans les travaux de l'âme et que les organes corporels servent aux actions de l'esprit. Or, comme la lassitude du corps se guérit par le repos du corps, ainsi celle de l'âme se guérit par le repos de l'âme, et le repos de l'âme n'est autre chose qu'une certaine délectation. Il faut donc accorder à la lassitude de l'âme le remède de cette délectation, en la détournant un peu de son étude et de son application intellectuelle. On lit dans les Conférences des Pères (1) que quelqu'un s'étant scandalisé de voir saint Jean l'Evangéliste jouer avec ses disciples, en tenant un oiseau sur le poing, l'Apôtre lui dit de bander son arc et puis lui demanda s'il pouvait le tenir continuellement bandé. Celui-ci répondit que l'arc se romprait, et l'Apôtre lui répliqua qu'il en était de même de l'esprit, s'il ne faisait jamais trève aux occupations sérieuses. Le grand saint Antoine (2) en usa de même à l'égard d'un autre chasseur qui s'étonnait de lui voir prendre un peu de récréation avec quelques frères. C'est pourquoi quelque joyeuseté est nécessaire et même peut-être vertueuse, à la condition qu'on ne la demande pas à des paroles ou à des actions mauvaises ou préjudiciables au prochain ; à la condition aussi qu'on ne se livre pas entièrement à ces récréations, mais qu'il y paraisse toujours

1. Cassien, *Coll.* 14, cap. 21.

2. In *Vitis Patrum.*

quelque reflet d'une bonne âme ; à la condition aussi que le jeu convienne aux personnes, au temps, au lieu et aux autres circonstances. Il y a une vertu qui réalise toutes ces conditions et qu'on appelle eutrapélie ; ce qui signifie bien tourner, parce que entre autres choses, on tourne par cette vertu en badinage certaines paroles et actions, dans le but de se récréer.

Si l'on nous oppose saint Jean Chrysostome (1) qui dit que ce n'est pas Dieu, mais que c'est le diable qui nous a donné le jeu, et qu'on ne lit nulle part dans l'Evangile que Jésus-Christ ait ri ou même souri, mais bien qu'il pleura, comme saint Paul lui aussi l'affirme ; nous répondons que le même Père ajoute que, s'il parle ainsi, c'est pour condamner non pas le rire, mais la dissolution. Et de plus il s'adresse aux pécheurs qui se reconnaissent coupables de grands péchés et qui sont sur le point de paraître au tribunal de Dieu ; c'est à ceux-là qu'il dit qu'il vaudrait mieux pleurer que de rire, pour effacer leurs péchés. Saint Thomas répond encore que ce texte de saint Jean Chrysostome doit s'entendre de ceux qui jouent d'une manière désordonnée et principalement de ceux qui croient n'être sur la terre que pour jouer, comme il est écrit de certains au livre de la Sagess : « *Ils ont* « *estimé que notre vie n'était qu'un jeu.* » (Sag. 15.) Il faut en effet user des joyeusetés du jeu comme du sommeil et des autres espèces de repos, je veux dire après avoir satisfait aux obligations graves et sérieuses. Si donc quelqu'un se

1. Hom. 6, *in Joannem.*

livrait au jeu et y était tellement affectionné qu'il préférât ce plaisir à l'amour de Dieu, ne se souciant pas de transgresser ses commandements ou ceux de l'Eglise, il pècherait mortellement. Au reste, si ceux-là pèchent qui jouent avec excès, également, dit toujours saint Thomas (1), ceux qui ne se récréent pas du tout offensent Dieu; car tout ce qui dans les choses humaines est contraire à la raison, est vicieux; or il est contraire à la raison que quelqu'un se rende onéreux aux autres, en ne faisant rien de joyeux et en empêchant les délectations des autres. Tels sont ceux qui ne disent jamais un mot gai, qui se fâchent contre ceux qui en disent et les prennent en mauvaise part; c'est pourquoi ces personnes sont qualifiées de rudes et de rustiques. Néanmoins, si nous comparons ceux qui ne jouent pas du tout avec ceux qui jouent trop, ceux-ci sont plus répréhensibles que ceux-là, parce que peu de contentement suffit pour assaisonner la vie, comme peu de sel suffit pour la viande. Et même, dans certaines occasions, se priver de tout divertissement est un acte de plus grande vertu. Il y a en effet certains actes de vertu dont la privation renferme un plus grand bien. Ainsi l'usage de viandes plus salubres est un acte de tempérance; mais s'en priver pour faire pénitence ou pour imiter les Saints dans l'austérité de leur vie, est une plus haute perfection (2). Ainsi en est-il aussi de la vertu d'eutrapélie; on fera un acte de vertu plus

1. Ibid. art. 4.

2. Joan. Sanchius, in *Select.* disp. 3. n. 7.

parfait, si on s'en prive quelquefois par mortification, quand il ne devra en résulter aucun trouble ni aucun scandale pour les autres.

J'apprendrai de cette considération que la vie vertueuse n'est pas triste ni mélancolique, comme la dépeignent les mondains, pour en dégoûter les âmes. Oh ! que béni soit Dieu, l'auteur de tout bien, pour avoir permis à ses créatures mortelles et pécheresses, qui ne mériteraient que des supplices, de prendre, en considération de leur infirmité, quelque divertissement, afin d'être ensuite mieux disposées à le servir en s'acquittant des fonctions et des devoirs que leur impose l'état auquel elles sont appelées.

III

Considérez qu'il y a encore une vertu qui nous porte à user modérement des vêtements et des ornements extérieurs du corps. C'est la dernière espèce de modestie et nous l'appelons vertu d'économie, en tant qu'elle retranche les habits et les atours superflus ; nous l'appelons aussi simplicité ou modération, en tant qu'elle retranche les habits trop riches et trop somptueux (1). Le Docteur Angélique (2) démontre la réalité de cette vertu, en observant qu'on commet beaucoup de fautes dans la manière de se vêtir. Il y en a qui s'habillent d'une façon opposée aux usages du pays ; ce qui est mal, car toute partie a tort qui ne se conforme pas au tout. D'autres s'habillent

1. Valentia disp. 9, q. 1, puncto 2.

2. Quœst. 179, art. 1 et 2.

avec une affection déréglée, pour la vaine gloire, pour les trop grandes délices du corps, ou bien avec un si grand soin qu'ils sont distraits de leurs occupations plus sérieuses et plus importantes. C'est un vice chez une femme de se parer pour être convoitée deshonnêtement par les hommes, car c'est leur fournir une occasion de pécher mortellement et par conséquent elle-même pèche aussi mortellement. Si elle se revêt par vanité ou par légèreté, son péché ne sera pas toujours mortel, mais il sera quelquefois véniel ; si c'est pour plaire à son mari, afin d'arrêter sur elle son affection, et afin qu'il n'en aime point d'autres, elle sera exempte de tout péché. C'est encore un vice que de se négliger trop dans ses vêtements. Aristote (1) accuse de mollesse ceux qui laissent traîner à terre leur habits, parce qu'ils ne veulent pas se donner la peine de les relever. Un philosophe disait à un autre (2), qui montrait son manteau troué et déchiré : Je regarde ta vanité par les trous de ton manteau, parce que ce n'est pas seulement dans la propreté et dans la richesse, mais aussi dans les ordures et la saleté, qu'il peut y avoir de la jactance, et d'autant plus périlleuse dans ce dernier cas, qu'elle trompe sous le prétexte de servir Dieu. Tout cela signifie que c'est un désordre de trop se parer, comme aussi de se parer trop peu, eu égard au lieu, au temps, aux facilités et à la qualité des personnes ; il est donc nécessaire qu'il y ait une vertu pour corriger ces désordes et

1. *Ethi.* 7, c. 7.
2. Socrate à Antisthène.

pour porter les hommes et les femmes à se vêtir et à se parer selon la bienséance et les convenances.

Saint Bernardin de Sienne (1) expose sur ce sujet une excellente doctrine. Pour reconnaître quand est-ce qu'on commet un péché mortel dans la manière de se vêtir, il faut mettre devant les yeux de l'âme trois miroirs, qui représenteront le passé, le présent et l'avenir. Pour ce qui est du passé, celui qui se revêt richement et précieusement, doit considérer par quels moyens ces vêtements ont été acquis, si c'est par rapine, par usure, par contrats frauduleux ou par d'autres voies illicites. C'est à de telles personnes que le prophète Jérémie dit : « *On a trouvé dans tes* « *ailes*, c'est-à-dire dans tes vêtements, *le sang* « *des âmes pauvres et innocentes.* » (Jér. 2.) Et ce n'est point sans mystère qu'il est dit du mauvais riche, qu'il « *était vêtu de pourpre et de lin fin*, » (Luc. 16.), car on teint ordinairement la pourpre dans le sang (2) et peut-être la pourpre dont était revêtu ce riche était-elle tirée du sang des pauvres et d'un gain injuste. Pour ce qui est du présent, il faut considérer si le vêtement convient à l'état de la personne qui le porte, car « *comme une*

1. Quadr. *de Christ. relig.* ser. 44, art. 1, c. 2.

2. Ce n'est que métaphoriquement qu'on peut dire que la pourpre est teinte quelquefois dans le sang des opprimés. La pourpre antique était tirée de deux mollusques qui se trouvent en abondance dans la Méditerranée. L'industrie moderne obtient cette couleur avec la cochenille ou avec la houille d'où elle extrait aujourd'hui presque toutes les couleurs.

« *étoile diffère d'une autre étoile en clarté* » (I. Cor. 15.), ainsi les personnes qui diffèrent par la condition doivent différer aussi par le vêtement et les atours. Ce qui convient à telle personne et lui est permis, ne convient nullement à telle autre. Que personne ne cherche à s'en faire trop accroire, s'estimant d'un plus haut rang qu'il n'est, car on ne se moque pas de Dieu et celui qui est finalement déçu, c'est le meilleur ami que nous ayons au monde, c'est-à-dire nous-mêmes. Le troisième miroir nous représente l'avenir et doit nous faire songer à quelles dépenses et à quels gains injustes les vêtement précieux obligent ceux ou celles qui les portent, car beaucoup, pour subvenir dans l'avenir à de telles dépenses, font des gains préjudiciables au salut de leur âme. « *L'a-* « *bîme appelle l'abîme*, » (Ps. 41.) ; c'est-à-dire l'abîme des mauvaises dépenses appelle l'abîme des mauvais gains, car il faut, avec un monde inconstant et changeant, changer de mode et faire de nouveaux frais qui sont la cause que l'âme se précipite dans la damnation éternelle.

A la suite de cette considération, je déplorerai le dérèglement du monde et les péchés mortels qu'on commet pour orner un corps mortel qui peu de jours après, peut-être ce jour-là même, doit répandre une insupportable infection et expérimenter ce que dit le prophète : « *Les vers seront ton* « *vêtement.* » (Is. 14.) Oh ! la malheureuse folie des mondains ! Oh ! l'aveuglement des vanités ! Oh ! l'inconsidération insensée des âmes, qui périssent pour orner une misérable carcasse et qui pendant ce temps négligent de parer leur âme, de

l'embellir pour la rendre agréable à Dieu et aux Anges ! Oh ! que de temps perdu par les femmes mondaines, que les femmes damnées seraient prêtes à racheter au prix de tous les royaumes du monde, s'ils leur appartenaient ! Oh ! que de dépenses excessives en joyaux, perles ou autres ornements inutiles qui suffiraient à sustenter pendant longtemps un grand nombre de familles pauvres et à délivrer beaucoup de personnes qui languissent dans les cachots ou dans les prisons ! O femme, dit Tertullien (1), ignores-tu que tu es une fille d'Eve qui ne fut vêtue que de peaux ; à cause de ton péché il a fallu que le fils de Dieu mourût, et tu penses à de plus riches ornements que tes tuniques de peaux ! Oh ! si la foi était aussi grande parmi vous, qu'est grande la récompense que vous espérez dans le ciel, pas une seule d'entre vous, mes bien-aimées sœurs, n'aimerait, depuis qu'elle a connu Dieu, les habits luxueux, et vous préfèreriez les vêtements de pénitence. O mon Dieu, ayez pitié du monde et faites par votre grâce, que nous aimions mille fois mieux revêtir nos âmes des saintes habitudes des vertus, que nos corps misérables d'habits superflus et trop précieux, afin qu'après avoir usé avec modestie, modération et simplicité des choses extérieures de ce monde, nous remportions la double étole, c'est-à-dire la gloire de l'âme et celle du corps, avec les quatre qualités glorieuses, l'agilité, l'impassibilité, la clarté et la subtilité, comme récompense de la pratique des quatre vertus cardinales.

1. *De habitu muliebri.*

QUATRIÈME TRAITÉ

De l'état de perfection

Ire MÉDITATION

DE LA PERFECTION SPIRITUELLE EN QUOI ELLE CONSISTE

SOMMAIRE

Il y a trois sortes de perfection. — La perfection de conseil est une certaine disposition qu'a l'âme à produire promptement, fréquemment et sans beaucoup d'empêchements de sa part, plusieurs œuvres prescrites ou de conseil. — A l'observation de quels conseils nous porte la perfection.

I

Considérez premièrement trois sortes de perfection : la perfection commune ou de nécessité ; la perfection singulière ou de conseil ; la perfection dernière ou la félicité (1).

1. D. Thom. quæst. 184.

La première perfection est celle qui doit être commune à tous les chrétiens, elle consiste dans la grâce sanctifiante et dans la charité. La grâce et la charité retirent l'âme du péché mortel qui la séparait de Dieu, et l'élèvent au-dessus de sa condition naturelle. Les princes n'ont pas plus d'avantage sur les autres hommes qui sont leurs sujets, ni le feu sur les autres éléments, ni le soleil sur les étoiles, qu'une âme justifiée et informée de l'habitude de la charité n'en a sur les autres âmes qui en sont privées. Cette perfection est appelée essentielle et fondamentale ; parce que sans elle il ne faut en espérer aucune autre dans la vie spirituelle. Les enfants l'ont dès qu'ils sont baptisés ; les pécheurs la recouvrent aussitôt que, par le sacrement de pénitence, ils ont obtenu l'absolution de leurs péchés mortels. Enfin quiconque garde les commandements de Dieu possède cette perfection commune et nécessaire à tous les hommes de la terre.

La seconde perfection, la perfection singulière ou de conseil, que nous devons considérer spécialement dans ce Traité, consiste en une certaine disposition de l'âme, à produire promptement, et sans beaucoup d'empêchement de sa part, soit les œuvres commandées, soit en plus des commandements de Dieu, certaines œuvres de conseil et de surérogation et le tout d'une manière plus pure, plus spirituelle, en un mot éminente. Cette seconde perfection renferme la première et ne peut subsister sans elle, absolument comme le nombre trois renferme le nombre deux et une unité de plus. De même cette seconde perfection ajoute quelque

chose à la première et est plus excellente et plus élevée. Elle est appelée perfection singulière, parce qu'elle n'est pas commune à toutes les âmes, mais à quelques-unes spécialement, qui l'ont acquise de longue main et par beaucoup d'exercice. Elle est aussi appelée perfection de conseil, parce que l'âme qui y est parvenue ne se contente pas d'observer les commandements de Dieu, mais s'étend et se porte plus facilement à plusieurs œuvres de conseil, en plus des commandements.

La troisième perfection est celle qui consiste dans la félicité éternelle, où l'âme est unie par la vision et l'amour au bien éternel. Cette perfection est appelée la dernière, parce qu'après elle il n'y en a pas de plus grande. Elle est la fin des deux autres perfections qui ne servent que de voies et de moyens pour arriver à elle. Si bien que si nous voulions parler de la perfection dans toute la rigueur du terme, il n'y aurait que cette troisième qui mériterait d'en porter le nom, car n'est-ce pas la vraie perfection que d'être uni parfaitement au très parfait et au souverain bien ? Il n'y a ni tache ni défaut dans cette perfection ; tout y est exact et accompli.

Je désirerai ces trois sortes de perfection. Et puisque la troisième est la fin des deux autres qui servent de moyens pour l'acquérir ; je m'efforcerai de tout mon pouvoir de marcher de vertu en vertu et de perfection en perfection, pour arriver à celle qui met le comble à toutes les autres. O Sauveur du monde, Jésus-Christ, qui nous avez exhortés à la perfection par ces paroles sublimes

et mémorables : « *Soyez parfaits comme votre* « *Père céleste est parfait.* » (Matt. 5) ; accordez-moi la vie de la grâce et de la charité ici-bas. Donnez-moi aussi, ô Seigneur très magnifique et très libéral, la perfection singulière et de conseil, afin que par l'une et par l'autre, nous arrivions à la perfection de l'autre vie, pour y glorifier éternellement votre saint nom.

II

Considérez plus particulièrement la seconde perfection, qui est la perfection singulière et de conseil ; considérez ce quelle a de plus que la première perfection, qui est la perfection commune et nécessaire. Rappelons-nous ce que nous venons de dire, à savoir, que cette seconde perfection est une certaine disposition de l'âme à produire, promptement, fréquemment et sans beaucoup d'empêchements de sa part, les œuvres prescrites d'abord, et également plusieurs œuvres de conseil ou de surérogation, et de les produire d'une manière pure et spirituelle. Elle a quatre avantages principaux sur la première.

En premier lieu, la première perfection qui consiste dans l'habitude de la grâce justifiante et de la charité, ne dispose pas l'âme à faire ses actes spirituels avec promptitude ; car il y en a qui possèdent cette perfection, tels que les enfants baptisés et beaucoup de chrétiens, et qui vivant au milieu de grandes sollicitudes temporelles, n'ont pas à cause de cela même de promptitude pour les actions saintes. Car quelle promptitude y a-t-il chez les enfants qui en sont totalement

incapables ? Et quelle promptitude peut-on constater chez les chrétiens occupés dans les affaires de ce siècle, et pleins de langueur et d'indévotion pour les œuvres spirituelles ? Cependant si leurs âmes sont en état de grâce et de charité, elles ont cette perfection première, nécessaire et fondamentale.

En second lieu, cette perfection dispose l'âme à faire des œuvres saintes, non seulement promptement, mais aussi fréquemment, à les renouveler souvent et à y persévérer courageusement ; ce que ne fait pas la première perfection, au moins chez tous ceux qui la possèdent, car nous en voyons beaucoup qui sont en état de grâce avec Dieu, être néanmoins peu portés à continuer leurs bons exercices.

En troisième lieu, cette même perfection dispose l'âme à produire des œuvres saintes et vertueuses, sans beaucoup d'empêchements de sa part et comme si ces œuvres lui étaient naturelles. De même que dans l'état d'innocence l'homme ne trouvait en lui-même aucun obstacle à la production de toutes sortes de saintes actions ; ainsi la perfection fait qu'il ne ressent de son côté que fort peu de peine ou même pas du tout, à accomplir le bien le plus parfait. Aussi est-ce le propre de la vertu de contrebalancer les défauts contractés par l'homme en perdant l'état d'innocence, après le péché d'Adam. La foi et la prudence réparent le défaut de science, de cette science qu'il aurait eue sans le péché. La charité et la justice lui donnent de l'inclination pour le bien auquel il était porté au paradis terrestre. L'espé-

rance et la force fortifient maintenant sa faiblesse contre les difficultés qui se présentent dans la pratique du bien. Enfin la tempérance modère les affections trop ardentes pour les plaisirs sensuels et pour les biens de ce monde ; la concupiscence attacherait l'âme à ces plaisirs durant toute cette vie, si la grâce de Jésus-Christ ne faisait que Dieu plaît davantage à l'âme que les douceurs de la terre. Or, comme la perfection est le résultat de la pratique fidèle de toutes les vertus, et rapproche l'homme de très près de l'état d'innocence du paradis terrestre, autant du moins que le permet cette vie misérable, pour cette raison elle mérite tout particulièrement le titre de perfection. La première perfection ne détruit pas comme celle-ci les difficultés que l'homme éprouve naturellement en lui-même, pour se porter aux actes de vertu excellents. C'est pourquoi beaucoup ont la grâce et la charité et par conséquent la première perfection, et néanmoins ressentent dans leur nature de profondes répugnances à se porter à des actions plus parfaites. C'est qu'ils n'en ont pas l'habitude, et qu'ils n'ont pas davantage les vertus acquises qui leur en faciliteraient l'exécution ; mais tout au contraire leurs passions encore toutes vertes et immortifiées semblent s'opposer directement à toutes leurs entreprises spirituelles. A ce point de vue, la seconde perfection a donc un merveilleux avantage sur la première.

Mais le plus grand avantage qu'elle a sur la première perfection consiste en ce qu'elle dispose l'âme à faire, sans de grands empêchements, non seulement les bonnes œuvres commandées, mais

aussi plusieurs œuvres de conseil, de surérogation et de plus grande perfection. Elle ne se propose pas uniquement d'éviter les péchés mortels, mais encore les péchés véniels et les imperfections volontaires, autant qu'il est possible au milieu de la misère et des calamités de la pauvre vie présente. C'est pourquoi il est dit que la perfection est une disposition à faire de telles œuvres d'une manière plus pure et plus spirituelle, c'est-à-dire plus saintement, avec une plus grande application, en les offrant à Dieu, en les rapportant à lui par un motif de charité et en s'efforçant d'en éloigner tout défaut et toute imperfection. Ceci ne convient pas à la première perfection, qui se borne à l'observation des commandements de Dieu et de l'Eglise, et à préserver l'âme des péchés mortels qu'elle commettrait en les violant.

Tous ces avantages propres à cette seconde perfection proviennent de ce qu'elle renferme une charité plus intense, une charité poussée jusqu'à un degré héroïque et accompagnée de toutes les vertus acquises après de nombreux exercices de mortification et d'abnégation intérieure par lesquels elle a triomphé des plus sérieux obstacles à la sainteté. C'est en effet par ce moyen que cette seconde perfection dispose l'âme à produire promptement, fréquemment et facilement les œuvres prescrites et les œuvres de conseil, puisque par la charité parfaite, l'âme plaît à Dieu pleinement et entièrement. Or cela ne peut se faire qu'à la condition de se jeter aussi dans les œuvres de conseil, qui sont très agréables à Dieu et de les accomplir de la meilleure manière possible.

Cette considération me fera concevoir des désirs plus ardents de posséder cette perfection singulière, qui l'emporte de tant de manières sur la première. Mais moi, misérable et fragile, j'ai souvent manqué d'observer les commandements de mon Dieu, et quand je me suis mis en devoir de les accomplir, je ne l'ai fait qu'avec tiédeur et négligence ; c'est pourquoi j'ai sujet de craindre que je ne possède pas seulement la première perfection. Donnez-la moi, Seigneur, et couronnez-la par la seconde, qui est plus excellente, afin que je me porte aux œuvres prescrites par vos commandements et aux œuvres de conseil avec promptitude, avec ardeur et avec aisance, afin que plus tard je trouve le trésor de tous les biens désirables, dans la claire vision de votre Essence infinie.

III

Considérez à la pratique de quels conseils nous porte cette perfection. Il faut savoir d'abord qu'elle ne requiert pas que l'âme accomplisse tous les conseils de Jésus-Christ, sans exception, car ils sont en si grand nombre qu'une seule âme n'est pas capable de les pratiquer tous ; d'ailleurs il y en a d'incompatibles dans un même sujet, parce qu'ils s'excluent l'un l'autre, tels que le conseil de la vie solitaire et celui de la vie active. Il est vrai que certains (1) réduisent ces conseils au nombre de douze, qu'ils comparent à

1. Ludolphus in *Vita Christi*, part. 2. c. 12.

douze pierres précieuses, pour nous montrer que l'âme qui les pratique n'est pas moins belle et n'a pas moins d'éclat qu'un homme qui serait tout couvert de pierreries. Toutefois ils n'ont pas encore tout recueilli et on peut en compter un nombre beaucoup plus grand. Ce qui nous semble le plus probable en cette matière, c'est qu'on ne peut déterminer au juste combien de conseils exactement il faut pratiquer pour être dans la perfection ; il faut néanmoins en pratiquer de trois sortes. Ceux d'abord qui nous feront fuir les péchés et en faire pénitence d'une manière plus excellente que celle qui nous est imposée par les commandements ; secondement, ceux qui nous feront produire de la même façon les actes des vertus, tant de celles qui regardent Dieu, que de celles qui regardent le prochain ; ceux enfin qui nous feront supporter les choses fâcheuses de cette vie avec une patience héroïque, accompagnée de douceur envers le prochain, d'action de grâces et de louange envers Dieu, comme aussi de fermeté et de persévérance dans ces exercices de la vie spirituelle. Le Séraphique Docteur saint Bonaventure (1), le plus grand et le plus habile Maître en Théologie affective que nous ayons, semble réduire à ces trois sortes de conseils la perfection qui sert maintenant d'objet à nos pensées et à nos études. En effet il n'y a rien à souhaiter dans une âme et dans l'état de la vie présente, quand elle en est arrivée à ce point de fuir le mal, de faire le bien et de supporter les malheurs de ce monde, et de faire

1. In *Apolog. pauperum*, resp. 3. c. 3.

tout cela de la manière la plus haute qui soit moralement possible à des créatures mortelles et faibles.

Mais quelle est cette haute manière de fuir le mal, de faire le bien et de supporter l'adversité ? Pour la première de ces trois choses, il faut que l'âme, à la vue des péchés passés, se tourne amoureusement vers Dieu et lui offre des satisfactions et de très rudes pénitences, et qu'à la vue des péchés qu'elle pourra commettre à l'avenir, elle fuie les occasions et emploie contre les péchés un plus grand nombre de précautions qu'elle n'y serait rigoureusement obligée par les commandements de Dieu. Pour la seconde chose, il faut que les actes de vertu soient renouvelés souvent, prolongés longuement, produits avec des intentions très nobles et enfin pratiqués dans leur plus haut degré de perfection, sans considérer s'ils sont commandés ou non, pourvu qu'on sache qu'ils sont saints, célestes et agréables à Dieu. Pour ce qui est de la troisième chose, qui est la souffrance, il faut y apporter la plus noble patience, telle que nous venons de la décrire, car c'est cette patience qui constitue le sommet de la perfection, bien plus que les révélations et les extases. Aussi le séraphique Docteur n'a point fait mention de ces faveurs, dans son explication de la perfection, afin sans doute de désabuser les esprits simples qui ne connaissent pas dans cette vie de plus haute perfection que celle qui consiste dans des visions et des ravissements ; à la place de ces choses il met la patience, comme étant la vertu qui, quand elle vient après la fuite du péché, les actes de pénitence, l'exercice de la charité et les autres vertus,

est vraiment « *une œuvre parfaite* », aux termes de l'apôtre saint Jacques. Aussi, dit avec raison Rusbroche (1), supporter l'adversité avec patience et avec résignation, est une chose plus excellente en soi-même, plus agréable à Dieu, plus délectable à notre esprit, que de faire quelque grande action avec la même résignation. Car endurer est une chose plus fâcheuse, plus difficile et plus contraire à la nature, et par conséquent l'âme est plus élevée et la nature plus abaissée, par quelque grande croix ou affliction[1], que par quelque grande action, si la charité est égale dans les deux cas.

Je remarquerai donc quelles sortes de conseils je dois pratiquer pour avoir la perfection et à quoi je dois les appliquer, à savoir : à fuir, à agir, et à souffrir. O Seigneur Jésus-Christ, mon Roi et mon Dieu, vous qui m'avez créé et racheté, et qui de plus, m'avez donné, pour me régir, non seulement des préceptes, mais aussi des conseils, établissez, je vous en prie, votre royaume dans mon âme. Que la même bonté et charité qui vous a déterminé à me créer et à me racheter, vous porte à me diriger, car à quoi me servira d'avoir été fait et d'avoir été réparé par votre bonté, si votre droite ne me gouverne et ne me conduit ? Gouvernez-moi donc, Seigneur, et régnez en moi, afin que sous votre direction et votre conduite, je puisse non seulement faire ce que vous commandez, mais aussi accomplir ce que vous conseillez, c'est-à-dire fuir le péché, pratiquer le bien, et sup-

1. *De l'ornement des noces spirituelles*, l. 1, ch. 67.

porter toutes les pauvretés, maladies, persécutions et misères de cette vie mortelle (1).

IIe MÉDITATION

DÉFINITION PLUS PRÉCISE DE LA PERFECTION

SOMMAIRE :

La Perfection consiste à la fois dans les bonnes habitudes et dans les bonnes actions. — Quelles sont les vertus qui donnent à l'âme cette bonne disposition dans laquelle nous faisons résider la Perfection. — La charité est la partie la plus importante de la Perfection.

I

Considérez que la Perfection ne consiste ni dans les seules habitudes des vertus, qui nous disposent à produire les actions les plus saintes et les plus méritoires, ni dans les seules actions, mais dans les unes et les autres ; ainsi la Perfection est une certaine disposition de l'âme et un concours d'habitudes de vertus, qui la portent à produire aisément les œuvres de précepte et les

1. Ludolphus, ibidem.

œuvres de conseil, mais c'est une disposition qui est accompagnée de plusieurs actes, selon que l'état de la vie présente peut le permettre.

Et d'abord, que la Perfection consiste dans une telle disposition de l'âme, c'est une chose qu'il est aisé de conclure de ce que l'homme qui l'a acquise est appelé parfait, alors même qu'il ne produit acune action, par exemple lorsqu'il se repose pour satisfaire à l'infirmité qui demande quelque relâche dans les exercices de piété. Cela résulte encore de ce que l'homme ne peut être appelé parfait pour telle ou telle action qu'il produit, s'il n'est déjà parvenu à cette disposition par un long usage de la mortification et des exercices de piété qui le débarrassent des empêchements et lui donnent la promptitude et la facilité pour les continuer. Un homme immortifié dont les passions sont encore rebelles et indomptées, peut parfois produire des actions passagères aussi excellentes que celles que produit l'homme du monde le plus spirituel, et cependant il ne mérite pas qu'on l'appelle parfait dans la vie spirituelle, parce qu'il manque de la disposition dont nous parlons ; nouvelle et évidente preuve que cette disposition fait partie de la Perfection.

Il faut aussi que cette disposition soit accompagnée d'actes, comme l'est la béatitude éternelle, qui constitue la Perfection suprême de l'homme et qui doit servir de modèle à tout autre Perfection. La béatitude ne consiste pas en effet uniquement dans la lumière de la gloire, mais elle consiste aussi dans la vision et dans l'amour de Dieu. Par conséquent la Perfection qui est la béa-

titude de cette vie, doit consister dans les plus nobles actions de l'âme. De plus cette Perfection est un acheminement vers la gloire et l'âme n'avance que par ses opérations qui sont comme autant de pas, par lesquels elle tend actuellement vers Dieu et s'unit elle-même à lui plus intimement et beaucoup mieux que par les seules habitudes. Il faut donc admettre que la Perfection spirituelle consiste dans cette disposition accompagnée de ces actes, autant que c'est possible dans cette vie. D'où il faut conclure que s'il pouvait se faire que quelqu'un eût cette disposition et demeurât longtemps sans faire aucune action, il ne mériterait pas absolument d'être appelé parfait, car il n'aurait qu'une partie de la Perfection, il ne l'aurait pas toute (1).

Nous pouvons comprendre par là combien il faut peu s'arrêter à la doctrine de quelques Théo-

1. Il nous semble plus exact de dire que la Perfection spirituelle considérée en elle-même, consiste uniquement dans cette disposition de l'âme à agir facilement et promptement sous l'impulsion de la charité ; elle ne consiste pas dans l'action, puisque nous appelons parfait celui qui a une telle disposition, alors même qu'il ne produit actuellement aucun acte de vertu. L'action vertueuse est proprement la cause efficiente de la Perfection, que l'on ne peut ordinairement acquérir qu'au prix de nombreuses victoires sur les passions et par la pratique fréquente et fervente des vertus et principalement de la vertu de charité. Elle est aussi la condition nécessaire pour conserver la Perfection, comme l'enseignent tous les maîtres de la vie spirituelle et comme le prouve d'ailleurs l'expérience.

giens mystiques (1), qui font consister la plus éminente Perfection spirituelle dans une certaine inaction et annihilation des opérations de l'âme. Ils veulent, pour qu'elle soit parfaite, qu'elle soit dépouillée de toutes ses opérations, qu'elle ne fasse que recevoir les infusions célestes et se soumettre à l'action de Dieu, toute action personnelle cessant, afin qu'elle soit uniquement possédée de Dieu qui l'illumine, disent-ils, et la remplit des biens surnaturels, que l'œil n'a jamais vu, ni l'oreille entendus, et qui jamais ne sont entrés dans le cœur ni dans la pensée de l'homme (2). Cette doctrine doit être suspecte aux âmes qui désirent acquérir la véritable Perfection. Car Jésus-Christ, le Saint des saints, n'a jamais ni pratiqué, ni enseigné une telle inaction et une telle annihilation des bons actes ; au contraire il nous a exhortés à persévérer dans la pratique des bonnes œuvres jusqu'à la fin. Saint Paul, qui fut ravi jusqu'au troisième ciel, n'a pas donné un semblable enseignement aux premiers chrétiens, pas plus que les Apôtres, et cependant les moindres d'entr'eux étaient généralement plus religieux que les plus parfaits d'entre nous. On dira peut-être que le divin saint Denys (3) a enseigné cette inaction, quand il a dit de renoncer aux actions de l'intelligence et des sens, pour s'élever et s'unir à celui qui surpasse tout, c'est-à-dire à Dieu. Mais il faut

1. Michel de Sainte-Sabine, dans *la Sagesse mystique*, 3e état.

2. Delrio, *Disquis. magic.* l. 4, ch. 1, q. 3, sect. 2.

3. *Epist. ad Timoth.* c. 1.

entendre par ces paroles les actions de l'intelligence et des sens appliqués aux objets créés, car nous devons appliquer ces facultés à Dieu par des actions plus épurées et plus élevées, telles que les actes de foi, qui n'ont rien de bas ni de terrestre (1).

1. L'auteur réfute ici de nouveau ce quiétisme auquel Molinos n'avait pas encore donné sa forme définitive, mais dont le principe fondamental était déjà connu et adopté par certains Théologiens mystiques depuis les Hésychastes, dont le nom fait suffisamment connaître la doctrine (ησυχάζω, je me repose), et les Béghards et Béguines, les uns et les autres hérétiques du XIVe siècle. La seule annihilation à laquelle nous devons tendre, sans toutefois pouvoir y arriver pleinement ici-bas, c'est celle de la vie sensuelle, mais ce doit être au profit de la vie spirituelle qui consiste dans des actes conformes à la raison éclairée par la foi. La preuve en est que dans la justification les vertus nous sont conférées en même temps que la grâce sanctifiante, et même sont augmentées proportionnellement à l'augmentation de cette grâce. Or les vertus ont pour but l'action. — De plus la lutte et par conséquent l'action est nécessaire durant toute la vie, pour assurer notre persévérance, et elle est nécessaire à tous, même aux plus parfaits : « *Personne*, dit le Concile de Trente (sess. 6. ch. 13) « *ne doit, à cet égard, se rien promettre de certain d'une* « *certitude absolue, bien que tous doivent placer et établir* « *dans le secours de Dieu la plus ferme espérance. En* « *effet Dieu, si nous ne manquons pas nous-mêmes à sa* « *grâce, ne manquera pas d'achever le bien qu'il a com-* « *mencé*, OPÉRANT EN NOUS LE VOULOIR ET LE FAIRE. *Cepen-* « *dant* QUE CEUX QUI SE CROIENT DEBOUT PRENNENT GARDE DE « TOMBER, *et qu'ils* OPÈRENT LEUR SALUT AVEC CRAINTE ET

D'où je dois conclure que le but où je dois viser durant cette vie est d'acquérir une telle disposition que je puisse former comme naturellement et sans retard des actes élevés, mais à une condition, c'est que quand je serai parvenu là après bien des peines et bien des travaux, je ne croie pas qu'il faille alors me reposer dans une lâche quiétude,

« TREMBLEMENT, AU MILIEU DES TRAVAUX, DES VEILLES, DES « AUMÔNES, DES PRIÈRES, DES OFFRANDES, DANS LE JEÛNE ET « LA CHASTETÉ. *Instruits que leur régénération leur donne,* « *non pas encore la possession, mais l'espérance de la* « *gloire, qu'ils appréhendent l'issue du combat qui leur* « *reste à soutenir contre la chair, le monde, le démon,* « *lutte dont ils ne peuvent sortir vainqueurs que s'ils* « *obéissent, aidés de la grâce, à cet avis de l'Apôtre :* « NOUS NE SOMMES PAS REDEVABLES A LA CHAIR POUR VIVRE « SELON SES DÉSIRS : CAR SI VOUS VIVEZ SELON LA CHAIR, VOUS « MOURREZ ; MAIS SI VOUS MORTIFIEZ LES ACTES DE LA CHAIR « PAR L'ESPRIT, VOUS VIVREZ. » A cette annihilation des facultés de l'âme considérée comme le sommet de la perfection se rapportent les prop. 1-11, 26, 38-40, 54-58, 61-64, parmi les 68 propositions de Michel Molinos, qui, en 1687, furent condamnées par la Constitution CŒLESTIS PASTOR d'Innocent XI, comme hérétiques, suspectes, erronées, scandaleuses, blasphématoires, offensant les oreilles pieuses, téméraires, destructives de la discipline chrétienne, et séditieuses respectivement. A cette même erreur se rapportent aussi certaines des 23 propositions extraites du livre de Fénelon intitulé *Explication des Maximes des Saints* et qui furent condamnées par le bref QUUM ALIAS ; la 21e de ces propositions est ainsi conçue : « *Les saints mystiques ont* « *exclu de l'état des âmes transformées l'exercice des* « *vertus.* »

dans l'oisiveté et dans la cessation des œuvres vertueuses. Je dois continuer jusqu'au dernier soupir à faire des actes intérieurs et extérieurs de toutes sortes de vertus. Oh ! que cette vérité et que cette résolution soient gravées profondément dans mon cœur et dans toutes les âmes chrétiennes.

II

Considérez quelles sont les vertus qui constituent cette bonne disposition dans laquelle nous faisons consister la Perfection (1). Il est important de considérer d'une manière plus précise ce point-là, parce que certains font consister la Perfection dans la seule charité envers Dieu ; d'autres y ajoutent la charité envers le prochain, et par conséquent font consister la Perfection dans la vertu de miséricorde corporelle et spirituelle ; d'autres enfin la font consister dans la réunion de toutes les vertus cardinales, des vertus intellectuelles et des vertus morales, des vertus infuses et des vertus acquises, et non pas simplement dans ces vertus dans n'importe quel état et quel degré, mais dans leur plus haut degré. Cette dernière opinion est la plus vraie et celle qui mérite d'être embrassée et suivie. La principale preuve doit en être prise des propriétés et des effets de la Perfection, car si l'on connait l'essence de chaque chose à ses propriétés et à ses effets, on pourra aussi reconnaître l'essence de la Perfection à ce qui lui est propre

1. D. Tho.Opusc. 18. *De perfect. vit. spirit.* — Gerson, *De perfect.* tom. 3.

et aux fruits qu'elle produit. Or, tout le monde admet que c'est le propre de la Perfection d'être non seulement la vie de l'âme, mais encore la santé de l'âme, qui tient toutes ses affections modérées, et toutes ses puissances ordonnées au bien dans la prospérité comme dans l'adversité, dans la paix comme dans la guerre, dans le repos comme dans la tentation. Un homme, en effet, quel que soit le degré de grâce et de charité que nous lui supposions, n'est pas parfait, si ses passions le tourmentent puissamment et lui rendent très difficile la pratique de la vertu, alors même qu'elles ne vont pas jusqu'à le précipiter dans le péché mortel (1). Si la lèpre de l'envie le ronge, si la fièvre de l'ambition le brûle, si la frénésie de la colère et de l'indignation l'emporte, si l'avarice l'enfle comme une sorte d'hydropisie, si la folie de l'orgueil le possède ; peut-être pourra-t-il, avec toutes ces maladies, malgré lesquelles il s'efforce de ne violer en rien la loi de Dieu, peut-être pourra-t-il être vivant, mais il ne sera pas sain, il sera languissant et malade ; il sera extraordinairement traversé dans la vie spirituelle et ainsi il ne sera point parfait. Il faut, pour qu'il soit parfait, que ces maladies soient guéries, qu'il ait la liberté de ses mouvements quand il veut se porter aux actions d'un plus haut mérite ; il faut que tout empêchement soit écarté. Or, pour atteindre ce but, il faut le concours de toutes les vertus, toutes doivent y contribuer à un degré éminent, afin de faire contrepoids aux passions, comme à toutes

1. Alvarez, *De vita spirit.* to. 1.

sortes d'affections et d'inclinations vicieuses. La charité toute seule n'a pas cette puissance sans l'aide des autres vertus. Il faut que la force modère la trop grande crainte des malheurs à venir, que la patience calme la trop grande douleur que causent les maux présents, que l'abstinence règle l'appétit des viandes, que la chasteté réfrène les impulsions sensuelles, il faut que l'humilité modère la nature dans la poursuite des honneurs ; en un mot chaque vertu ôte un empêchement, et alors l'âme qui a la charité se porte avec facilité à toutes sortes de biens notammeut à ceux qui sont le plus agréables à Dieu.

Voilà pourquoi la Perfection ne consiste pas dans la charité seule, laquelle peut être commune aux tièdes et aux parfaits, elle exige l'assemblage de toutes les autres vertus. En effet, il est contraire à la raison de vouloir exclure de la Perfection la première des vertus théologales, la foi, qui est la lumière de l'âme et le fondement de toute sainteté, sans laquelle, dit saint Paul, « *il est impossible de* « *plaire à Dieu*, » (Héb. 11.), ou de mériter, non moins que sans la charité. Il n'est pas moins absurde de vouloir en exclure la prudence, qui est la première des vertus cardinales ; car, si sans elle la vertu est vice, au jugement de saint Bernard (1), et si le zèle sans science et sans discrétion est insupportable, n'aurons-nous pas raison de dire que sans elle pareillement la Perfection ne sera qu'imperfection et même chose pire ? Quant à la justice et aux vertus qui lui sont connexes, comme la reli-

1. Sermo 49, *In Cant.*

gion et les autres, on ne peut les concevoir hors de l'essence de la Perfection ; car la religion imite la charité et provoque les autres vertus soit à accomplir leurs actes propres, soit à se rapporter à Dieu. Il n'y a qu'une différence à noter, c'est que la charité le fait d'une manière plus excellente ; elle considère en le faisant le bien de Dieu, tandis que la religion considère le droit de Dieu et ce qui est dû à Dieu. L'une et l'autre vertu rend gloire et louange à Dieu, mais d'une manière différente. Quant à la justice envers le prochain, si nous supposons que la Perfection consiste essentiellement dans l'amour du prochain, comme saint Thomas (1) l'affirme expressément, on ne peut en bannir la justice, sans laquelle la charité envers le prochain périt. De plus, comme il appartient à la Perfection de se porter au plus grand bien sans empêchement de la part du sujet, la force et la tempérance sont encore requises puisqu'elles aplanissent le chemin et en écartent les obstacles, en éloignant, la première, les choses terribles ; et la seconde, les choses douces. Enfin c'est le propre de la Perfection de délivrer l'âme parfaite de toutes les imperfections, autant que la chose est possible dans cette misérable vie. Or des imperfections diverses ne sont détruites que par diverses vertus. Telle vertu remédie à telle imperfection, telle autre à telle autre imperfection. Ainsi la charité commande le retranchement des imperfections, pour plaire à Dieu, la religion commande ce même retranchement pour rendre à Dieu, avec

1. Loc. cit.

une plus grande convenance et un plus grand respect, le culte qui lui est dû. Il faut donc que les vertus exécutent ce commandement, et par conséquent elles sont nécessaires pour délivrer l'âme de ses imperfections, elles font partie de l'essence de la Perfection, qui sans elle ne se conçoit pas. Aussi Gerson (1) a-t-il eu raison de dire, que toutes les vertus sont de l'essence de la Perfection et n'y contribuent pas seulement d'une manière accidentelle.

S'il en est ainsi, si la Perfection consiste en toutes sortes de vertus, je dois comprendre que c'est chose difficile et ardue d'y parvenir et que ce n'est l'œuvre ni d'un jour, ni d'une année, ni de plusieurs, mais qu'il faut beaucoup peiner pour y atteindre. C'est donc une grande illusion qu'une âme s'estime parfaite, parce qu'elle a pratiqué quelques exercices de piété ou qu'elle a été touchée d'une dévotion sensible. Qui se croit parfait à si bon compte, se ferme la porte de la Perfection. Celui qui pense être arrivé au terme du voyage, cesse de marcher et n'avance plus ; mais celui qui estime en être encore bien éloigné, s'efforce de marcher et d'avancer. C'est pourquoi il est profitable à une âme chrétienne d'estimer toujours qu'il lui reste beaucoup de chemin à faire pour atteindre la Perfection. Avancez donc toujours, mes frères, dit saint Augustin (2), examinez-vous toujours sans tromperie, sans adulation et sans flatterie. Que ce que vous êtes vous déplaise toujours,

1. Loc. citato.
2. Sermo 15, *De Verbis Apostoli*.

si vous voulez parvenir à ce que vous n'êtes pas, car dès que vous vous complaisez en vous-même, vous voilà arrêté, et dès que vous avez dit : c'est assez, vous êtes perdu. Je noterai cette maxime et je demeurerai persuadé qu'il me reste toujours beaucoup de passions à mortifier et beaucoup d'actions vertueuses à pratiquer.

III

Considérez que, quoique toutes les vertus soient requises pour la Perfection, la charité en est néanmoins la pièce principale et la partie la plus importante. « *Par dessus tout*, dit saint Paul, « *ayez la charité qui est le lien de la perfection.* » (Coloss. 3.) ; parce qu'elle rassemble et unit toutes les vertus dans une parfaite unité de direction et de relation à Dieu, à qui elle les rapporte et jusqu'à qui elle les élève. La Perfection de la charité, dit saint Thomas (1), est la première relativement à la Perfection des autres vertus ; parce qu'elle est la plus noble des habitudes de vertu. Saint Paul dit de cette vertu : « *Je vous montre une voie* « *encore plus excellente.* » (I Tim. 1.) Elle considère Dieu dans toute son amplitude, elle l'aime dans toute son infinité et procure son bien par le moyen de toutes les créatures qu'elle pousse à leurs actes en vue de la gloire et du contentement divins. La charité est aussi la fin des autres vertus. « *La fin du précepte*, dit saint Paul, *est la charité* « *qui vient d'un cœur pur.* » (I Cor. 12) ; parce que toutes les vertus contribuent à son accroisse-

1. Quœst. 184, art. 1.

ment et à son perfectionnement et parce que l'observation des commandements dispose les âmes à un plus parfait amour. Si donc la charité est si noble et si relevée, il est raisonnable d'estimer qu'elle tiendra le haut bout dans la Perfection. De plus, la vraie Perfection de la créature raisonnable est d'estimer chaque chose autant qu'elle est vraiment estimable, car l'estimer plus ou moins qu'elle n'est estimable, c'est commettre une erreur (1). Or, toute chose est naturellement ou au-dessus de la créature raisonnable comme Dieu, ou auprès d'elle comme le prochain, ou au-dessous d'elle comme tout ce qui est inférieur à l'esprit, comme la vie animale et tous les biens passagers de cette vie. Dieu doit être préféré absolument à tout, rien ne lui doit être égalé ou comparé, et rien ne doit être aimé ni plus que lui ni autant que lui, mais toujours moins que lui. Le prochain est notre égal par nature et nous devons l'aimer comme nous-même ; par conséquent, tout ce que nous devons faire ou souffrir pour notre salut, nous devons aussi le faire et le souffrir pour le salut du prochain. C'est ainsi que Dieu dit : « *Vous aimerez* « *votre prochain comme vous-même.* » Matt. 2.) Les biens passagers d'ici-bas sont au-dessous de nous, ils nous sont inférieurs ; il faut donc les tenir pour chose vile et méprisable, et jamais ne les aimer ni plus que Dieu, ni autant que Dieu, ni plus que nous-même et que le salut du prochain, suivant ce que dit saint Jean : « *Ne veuillez aimer* « *le monde ni ce que renferme le monde.* »

1. Guigo Carthus. *Medit.* cap. 19.

(II Jean, 4.) Ainsi celui qui sera parfait se montrera pieux à l'égard de Dieu, bon à l'égard du prochain et sobre dans l'usage des choses de ce monde ; il sera le serviteur de Dieu, le compagnon de l'homme, le maître du monde ; il se soumettra à Dieu, ne s'élèvera pas au-dessus de son prochain, ne s'assujettira pas au monde. Or la charité le porte à cet état plus que toutes les autres vertus, et par conséquent elle contribue davantage à sa Perfection, dont elle doit être considérée comme la pièce principale. De plus chaque chose est estimée parfaite, quand elle atteint sa fin dernière qui est sa perfection ; or c'est la charité qui nous lie et nous attache à Dieu, notre fin dernière, car « *qui « demeure dans la charité, demeure en Dieu.* » (I Jean, 4.) Les autres vertus théologales ne nous unissent pas à lui d'une manière aussi excellente. Enfin la Perfection de l'état d'innocence est le modèle de la Perfection que peuvent acquérir les âmes dans l'état de nature dépravée par le péché. Or la Perfection dans l'état d'innocence consistait surtout en ce que Dieu était pour la volonté un bien plus délectable que tout autre bien sensible. Telle est la disposition dans laquelle la justice originelle mettait la volonté (1). D'où il faut conclure que, puisque la charité tient la place de la justice originelle, et rapproche la volonté de cet état plus qu'aucune autre vertu et guérit mieux l'infirmité contractée par le péché, infirmité qui consiste principalement à ignorer la voie de la vérité, et quand elle est connue, à n'y prendre ni

1. Tostat, *In caput 29 Matth.* q. 141.

goût, ni plaisir, à cause de l'impression plus profonde que les biens sensibles font sur elle ; puisque la charité agit d'une manière particulière sur la volonté, pour lui rendre amères les douceurs de la terre qui auparavant la délectaient et lui rendre savoureuses les douceurs spirituelles de Dieu, qu'elle repoussait auparavant et dédaignait; pour ces motifs la charité nous rapproche davantage de l'état du premier Adam encore plein de droiture et d'innocence, et c'est ainsi qu'elle renferme la partie la plus importante de la Perfection.

Je désirerai donc la sainte charité, je la poursuivrai ardemment, pour pouvoir l'acquérir, et puisqu'elle « *se répand dans nos cœurs par le* « *Saint-Esprit qui nous est donné,* » (Rom. 1), je la demanderai souvent à Dieu par d'ardentes prières. O Seigneur, Créateur du ciel et de la terre, de qui comme d'une source inépuisable dérivent tous nos biens, accordez-nous pour votre gloire, cette sublime habitude. Hélas ! nous ne faisons que nous trainer et languir dans ce monde, à cause du défaut de charité. Hélas ! tous les autres biens spirituels et temporels nous sont inutiles sans elle. Que tardez-vous donc davantage, ô Dieu d'amour, à exaucer nos désirs ? Jusques à quand différerez-vous d'entendre nos cris ? Oh ! prenez-nous en pitié et que nos cœurs ne soient plus privés de votre amour. Il est vrai, Seigneur, que par le péché de notre père Adam, nous avons été justement privés de cette noble qualité, grâce à laquelle vous seul contentiez nos âmes plus que tous les biens désirables de la terre. Mais Jésus-Christ, notre Sauveur, a donné

sa vie, pour réparer la faute d'Adam. Que son obéissance et sa sainte Passion excitent donc votre miséricorde envers nous, tout au moins autant que le crime d'Adam a excité votre indignation contre nous. Seigneur, si par Adam nous sommes dépouillés et ruinés en vertu, que par les mérites de Jésus-Christ, nous soyons revêtus et réparés, et qu'ainsi la charité surabonde, là où le péché a abondé.

IIIe MÉDITATION

ÉLOGE DE LA PERFECTION PAR QUEL MOYEN ELLE S'ACQUIERT

SOMMAIRE

Excellence de la Perfection et des âmes parfaites. — Les moyens d'acquérir la Perfection sont les exercices spirituels qui consistent à suivre la voie purgative, la voie illuminative et la voie unitive. — Ces exercices doivent être bien réglés, modérés, proportionnés à nos besoins et continués avec ferveur.

I

Considérez l'excellence de la Perfection et des âmes parfaites ; c'est un trésor et un abîme de tout bien. La Perfection est la sagesse de l'âme, elle l'illumine, l'enflamme et lui fait savourer les douceurs divines. C'est la perle évangélique qui enrichit l'âme pleinement et pour l'acquisition de laquelle le sage marchand a vendu tout ce qu'il possédait. C'est le royaume de Dieu sur la terre, car par la Perfection Dieu règne dans une âme et gouverne toutes ses affections. C'est la plus exacte ressemblance avec Dieu dont l'âme soit capable ; par elle la Sagesse de Dieu reluit dans une âme qui sait discerner le bien du mal et

un plus grand bien d'un moindre ; sa pureté y éclate, car par la Perfection on se débarrasse des moindres taches et des moindres souillures ; sa charité y paraît, car l'âme parfaite aime ce que Dieu aime, et n'aime que ce qu'il aime, et pour les mêmes motifs pour lesquels Dieu l'aime ; c'est pourquoi on dit de l'âme parfaite qu'elle est transformée en Dieu. Il n'y a pas de beauté aussi grande que la sienne, car elle surpasse la beauté de tout le monde. La terre avec ses herbes, ses plantes et ses arbres n'est pas aussi richement ornée qu'elle-même n'est parée par l'admirable variété des vertus. Elle est plus transparente que la mer et n'a ni ses brouillards, ni ses tempêtes. Elle est mieux éclairée des rayons du Soleil de Justice, que l'air n'est illuminé par les rayons du soleil corporel. Elle est plus enflammée que le feu par les flammes très puissantes de la charité. Les cieux n'ont pas tant d'éclat avec la multitude de leurs étoiles et de leurs planètes qu'une âme parfaite en qui sont rassemblés les plus précieux dons de Dieu. Enfin toutes les âmes imparfaites sont difformes à côté d'elle, et en comparaison d'elle les âmes vicieuses et pécheresses sont des monstres d'horreur et de douleur. La Perfection élève tous ceux qui ont le bonheur de la posséder aux dignités les plus grandes, car elle les rend les enfants bien-aimés de Dieu et les héritiers des richesses immenses de son paradis. Elle en fait les favoris et les familiers de Dieu, à qui Dieu se communique davantage. Elle donne aux âmes la qualité d'épouses de Dieu, qui est la plus haute et la plus éminente qu'elles puissent avoir et fait que

les âmes mènent une vie conforme à cette qualité. Enfin elle établit entre Dieu et nos âmes l'union et l'alliance la plus étroite qui puisse être réalisée dans l'état présent. De là vient que les âmes parfaites sont sous la Providence spéciale de Dieu, elles ont même le pouvoir de faire incliner par leurs prières la volonté de Dieu du côté qu'elles désirent. L'âme parfaite est en paix, ses passions mutines étant affaiblies et domptées. Les remords ne la tourmentent pas, parce qu'elle est très éloignée des péchés. Elle triomphe de ses ennemis qui sont le monde, la chair et le démon. Ses pensées sont toutes célestes, ses affections très pures, sa vie est d'autant plus admirable qu'elle est plus rare. Elle tient des créatures terrestres et mortelles, bien qu'elle soit élevée jusqu'au ciel. Elle est aimable à l'égard de tout le monde, car les parfaits excellent dans la charité du prochain, le supportent mieux malgré ses misères et lui font plus de bien. Leur mort est précieuse, car elle met fin aux travaux de cette vie et leur ouvre le paradis. Leur récompense est des plus grandes dans le ciel et leur mémoire est en bénédiction auprès des justes. Pour toutes ces raisons et pour beaucoup d'autres énumérées avant nous par un autre auteur (1) dans un style copieux et abondant, nous pouvons appliquer à l'homme parfait ces paroles du Sage : « *Un seul homme craignant Dieu vaut* « *mieux que mille impies* » (Eccle. 16), ou d'après une autre version (2) : « *Un seul homme qui fait*

1. Alvarez, *De vita spirit.* tom. 1.

2. D. Joan. Chrysost. Homel. 39 *in Genesim.*

« *la volonté de Dieu vaut mieux que dix mille* « *pécheurs.* » Ainsi, une seule pierre précieuse vaut mieux que mille oboles. A cela reviennent les paroles de saint Grégoire le Théologien (1) : Est-ce que tu préfèrerais tous les Chananéens à Abraham seul, tous les Madianites à Moïse seul, tous les Sodomites à Loth tout seul ? Ou bien contesteras-tu que ces trois cents hommes qui burent de l'eau avec Gédéon et de la même manière que lui, soient supérieurs à tant de milliers d'hommes qui lâchèrent pied ? Aussi Dieu s'appelle-t-il spécialement le Dieu des hommes parfaits : « *Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de* « *Jacob* », parce qu'il les estime plus que tout le monde. Et saint Paul parlant des plus parfaits de l'Ancien Testament, relève les opprobres qu'ils reçurent des hommes par cet incomparable éloge : « *Le monde n'en était pas digne* » (Héb. 11) ; la terre ne méritait pas de les porter. En voici la raison : c'est qu'une âme, une seule âme qui vit dans la Perfection, glorifie Dieu davantage à elle seule qu'une infinité d'autres qui languissent dans leur indévotion.

S'il en est ainsi, si la Perfection est une chose si grande et si noble, que n'avons-nous des désirs ardents de l'acquérir, que ne travaillons-nous jour et nuit à obtenir cette divine sagesse ? Que n'abandonnons-nous toutes choses pour acheter cette perle précieuse ? Que ne combattons-nous courageusement pour jouir de ce royaume de Dieu ? Si nous aimons la beauté, il n'y en a pas de plus

1. Oratio 32.

grande que celle de la Perfection. Si nous ambitionnons les honneurs, c'est elle qui nous les donne. Enfin tout bien nous arrive avec elle et Dieu est glorifié par elle. O rare et admirable Perfection, je me sens épris d'un violent désir pour vous ! Que faut-il que je fasse, ô mon Dieu, que faut-il que je souffre, je suis prêt à tout pour l'acquérir.

II

Considérez que les moyens ordinaires d'acquérir la Perfection, sont les exercices spirituels, selon la voie purgative, illuminative et unitive ; ce qui veut dire qu'on arrive à la Perfection par la pratique de toutes les vertus. En voici la raison : la Perfection consiste essentiellement dans le concours des habitudes des vertus et principalement de la charité. Or les bonnes habitudes s'acquièrent par la répétition des mêmes actes, car à force d'agir et de s'exercer à bien faire, on en contracte une constante et ferme habitude. Cette vérité paraît d'une manière évidente dans les arts et métiers, où on se perfectionne en travaillant, car les ouvrages ne font pas moins les ouvriers que les ouvriers ne font les ouvrages. Un homme qui marche toujours arrive au terme qu'il s'était proposé, ainsi une âme qui pratique toutes les vertus, arrive à la Perfection. Par conséquent il n'y a qu'à aller toujours son chemin dans les trois voies spirituelles, la voie purgative, la voie illuminative et la voie unitive. Dans la voie purgative on pratique la vertu de patience, de tempérance, etc., en renonçant à tous ses péchés et en produisant

de nombreux actes d'abnégation et de mortification de ses appétits, de celui des honneurs, des richesses, des plaisirs et de toutes les passions désordonnées, qui jettent l'âme hors du sentier de la Perfection. Dans la voie illuminative on se propose d'imiter la vie et les saintes mœurs de Jésus-Christ, en tant qu'homme, pour le former spirituellement en soi-même par une conformité, une expression et une continuation de sa vie très sainte, de sa dévotion, de ses sentiments, de ses desseins, de ses dispositions, de ses vertus : ce sont là autant de belles lumières et quiconque les suit, ne marche pas dans les ténèbres, mais est plutôt illuminé comme par un soleil très éclatant. Dans la voie unitive, l'âme qui est déjà purifiée et illuminée, s'unit amoureusement à la divinité même, se réjouissant de ses perfections, désirant lui plaire, la louant, l'exaltant, l'attendant et la désirant ardemment. Si quelque âme se trouve être arrivée à la Perfection, sans avoir pratiqué longtemps ces exercices, elle y a été plutôt élevée et ravie qu'elle n'y est montée ou arrivée, et le moyen par lequel elle est parvenue à jouir de ce bien est plutôt à admirer qu'à ambitionner et à imiter. C'est ainsi que l'âme de Jésus-Christ a été dans la Perfection au premier moment où elle fut créée ; ainsi l'âme sacrée de la Vierge fut parfaite en un instant. Mais ces moyens sont tout à fait extraordinaires et nous ne devons pas prétendre que Dieu nous fasse une si haute faveur. C'est pourquoi nous devons nous mettre en route au plus tôt, prendre l'habitude des actes de vertu et des pieux exercices, et la grâce de Dieu qui pré-

viendra et accompagnera nos travaux, les fera réussir pour le dessein que nous nous proposons. Or il importe beaucoup en ceci de continuer l'étude de la Théologie affective. Car, comme dit un savant et maître (1) dans la Perfection, l'expérience journalière nous apprend que c'est une chose qui contribue beaucoup à l'acquisition de la Perfection, que d'avoir un esprit éclairé comme il faut dans les matières de la foi et versé dans l'étude de la Théologie, surtout si on ne s'arrête pas à la pure spéculation, mais si on rapporte cette étude à l'exercice des vertus. Ce qui y contribue encore ce sont les exercices spirituels et la méditation de chaque jour, dans laquelle après avoir considéré une proposition de foi, on en tire des conclusions pratiques, pour former dans l'âme toute sorte de Perfection. Et certainement c'est pour ce motif que certains Ordres religieux sont tombés; l'ignorance des choses de la foi gagnant peu à peu à cause de la négligence de l'étude, la volonté a commencé à languir et à ne plus estimer comme il convenait les saintes règles et les institutions des fondateurs, et ainsi ils ont abandonné l'étude de la Perfection.

Je reconnaîtrai cette vérité et je formerai la résolution de m'appliquer dorénavant à la pratique des saintes œuvres. Je regretterai d'avoir ignoré ces voies qui sont les voies de l'éternité bienheureuse et les chemins battus et frayés par les Saints du paradis. Je m'appliquerai davantage à l'étude de la Théologie affective, puisque les plus experts

1. Gordie, *De nat. et stat. perfect.* l. 1, c. 8.

dans la vie spirituelle l'ont jugée si importante pour arriver à la perfection et s'y maintenir malgré les ruines et les débris que l'ignorance apporte peu à peu. O Jésus, Saint des saints, je me donne à vous et vous consacre mon cœur, ma vie et mes facultés, afin que je puisse parcourir toutes ces voies. « *Voyez si je suis dans la voie d'iniquité, et* « *menez-moi dans la voie éternelle.* » (Ps. 132.)

III

Considérez les principales conditions que doivent avoir les exercices spirituels, au moyen desquels il faut que nous acquérions la Perfection. Ils doivent être bien réglés, modérés, proportionnés à nos besoins et continués avec ferveur.

Premièrement, les exercices spirituels doivent être bien réglés, ce qui veut dire qu'on doit s'imposer certaines règles à observer en temps et lieu convenables, comme de faire telle prière le matin, d'entendre la messe suivant telle méthode, d'observer telle ou telle chose en dînant, en se confessant et en communiant, et faire ainsi plusieurs autres pratiques de dévotion en tel temps et en telle occurence. Cette détermination des exercices apporte à l'âme plusieurs profits. Elle lui sert comme de frein pour réprimer ses désirs extravagants qui l'inclinent de ça et de là, car par ces exercices elle est occupée à ses heures et par eux elle est fixée et arrêtée ; sans eux au contraire elle ressemble à une maison qui a quatre portes ouvertes à ses quatre côtés et dans laquelle on peut entrer ou d'où l'on peut sortir à l'insu du maître ; c'est ainsi que toutes sortes de pensées ont accès dans une âme qui n'a

pas d'exercices certains et arrêtés. De plus de tels exercices font arriver l'âme plus promptement à une parfaite habitude de bien faire ses actions, parce qu'elle les répète souvent ; tandis qu'une autre personne qui n'a pas ses exercices réglés prend autant de résolutions qu'elle voit sous ses yeux d'exemples différents ; aujourd'hui elle fait une chose et demain une autre, et ainsi elle ne fait point de progrès dans la vertu ou n'en fait que très peu. Par ce moyen encore l'âme se connaît mieux elle-même et a une vue plus nette de son état intérieur, car il lui est facile de voir si elle pèche en quelque chose ; elle peut aussi comparer un jour à l'autre et juger si elle a eu plus ou moins de tiédeur ou de ferveur. Enfin, de même qu'il y a avantage pour l'homme à restaurer son corps à des heures fixes, ainsi il est utile à l'âme de faire ses exercices à des heures réglées, pour mieux se porter dans la vie spirituelle.

Secondement, nous dirons que ces exercices doivent être modérés, c'est-à-dire ne pas excéder ce qu'ont enseigné ou pratiqué les Saints Pères et les Docteurs de l'Eglise, et ne pas causer trop de peine ou même de préoccupation à l'âme qui s'y assujettit ; car tout ce qui est contraire à la sainte doctrine de l'Ecriture et des Docteurs de l'Eglise, est répréhensible, comme aussi ce qui ne concorde pas avec les exemples que nous ont laissés les hommes saints et les Pères dans la vie spirituelle. Si ces exercices sont trop austères ou trop rigoureux, la joie de l'esprit se change en tristesse et en amertume, et s'ils remplissent l'esprit d'une trop grande sollicitude, ils ruinent sa paix et sa

tranquillité. C'est pourquoi il est nécessaire qu'ils soient sagement modérés et c'est la raison pour laquelle il est indispensable à quiconque aspire à la Perfection d'avoir un maître et un directeur prudent.

En troisième lieu, ces exercices doivent être proportionnés à l'état et à la condition des personnes; car tels exercices sont bons et profitables pour une personne qui sont préjudiciables ou tout au moins inutiles à telle autre. Il faut tenir compte de ce que demande l'âge, l'esprit, la force, la demeure, l'opportunité, l'emploi et l'état de chacun, car tout le monde ne peut être conduit par le même chemin, ni en même temps. Ceux qui ne font que sortir de l'état de péché, ont besoin des exercices de la vie purgative, au moins pour cinq ou six mois, pendant lesquels ils doivent pratiquer les vertus de pénitence, de tempérance, de modestie, et s'exercer dans la haine du péché et dans le dégagement du monde, en lisant ou méditant dans ce but sur l'horreur du péché et sur les fins dernières. Après quoi s'ils ne sont pas retombés dans des fautes notables, ils prendront les exercices de la vie illuminative, ils méditeront sur les vertus non seulement en elles-mêmes, mais telles qu'elles étaient en Jésus-Christ, quand il vivait sur la terre, afin de les pratiquer dans le même esprit que lui, dans le but de se conformer à lui comme un membre à son chef. Après avoir fait des progrès dans cette voie, il faudra s'occuper principalement à demeurer uni à Dieu en faisant fréquemment usage des élans et des élévations amoureuses du cœur, en

méditant aussi sur ses attributs, ses grandeurs et son infinité. Ce qui n'empêchera pas de revenir quelquefois à la voie purgative, mais ce ne sera que par occasion et pour un temps très court. C'est pourquoi il est encore ici nécessaire d'avoir un directeur qui sache juger de ce qui convient spécialement à celui qui veut se mettre sous sa conduite, et qui sache gouverner les âmes selon la mesure de leur besoin et de leur capacité.

Quatrièmement, ces exercices doivent être continués avec ardeur et pratiqués avec persévérance ; c'est là une condition qui fait ordinairement défaut chez des personnes qui prennent assez souvent la résolution de bien régler leur vie leurs années, leurs mois, leurs semaines, leurs journées et même quelquefois leurs heures. Ce sont des roseaux qui plient à tout vent; ces personnes sont plus inconstantes que la lune, à la moindre occasion ou compagnie qui se présente, elles oublient tout et c'est là la cause de leur imperfection et du défaut de tout amendement de leur vie. Il leur serait très utile de considérer souvent les principaux motifs qui doivent nous exciter à la pratique de ces exercices.

Le premier consiste à peser sérieusement combien Dieu mérite d'être servi parfaitement pour sa grandeur, sa sagesse, sa bonté et ses perfections infinies. Car jamais nous ne pourrons en faire assez, si nous considérons ce qu'il mérite.

Le second motif consiste à méditer sérieusement les étranges tourments que Jésus-Christ a soufferts pour nous durant sa vie et à sa mort; car que pouvons-nous endurer qui réponde digne-

ment à l'horreur et à la multitude innombrable de ses souffrances ?

Le troisième consiste à considérer combien sont grands les biens qu'il nous a promis et qui sont la gloire de nos âmes et de nos corps. Nous ne saurions jamais travailler assez ardemment pour l'acquisition d'un si riche trésor.

Le quatrième consiste à nous ressouvenir de tous ses bienfaits, de la création, de la rédemption, de la vocation, de la justification et de la rémission de tant de péchés que nous avons commis dans notre vie antérieure ; c'est en effet une merveilleuse ingratitude de ne vouloir rien faire en reconnaissance de tant de bienfaits signalés.

Le cinquième consiste à jeter un regard sur les exemples que nous donnent les saints patriarches, prophètes, martyrs, religieux et tous les Saints qui nous ont précédés et ont mené une vie admirable sur la terre ; car puisqu'ils étaient tirés de la même masse de terre que nous, c'est pour nous une grande honte de nous éloigner d'eux et de ne point approcher de leur sainte vie.

Le sixième consiste à connaître les grands ennemis que nous avons sur les bras ; c'est le monde, c'est-à-dire les mauvaises coutumes et les vices de ceux avec qui nous vivons dans le siècle, la chair avec toutes ses passions brutales et le démon armé contre nous de sa rage et de son astuce. Car c'est être bien bête que de demeurer les bras croisés et endormis au milieu de si grands dangers qui nous entourent.

Le septième motif est de méditer sur la brièveté de la vie présente, qui nous est donnée par Dieu

pour nous perfectionner de telle sorte qu'en la quittant nous soyons trouvés dignes d'habiter le paradis en compagnie des Anges. Cette vie passe comme un éclair et une fois perdue, elle ne se répare pas. Cependant nous la passons inutilement, et tous les jours nous approchons de notre jugement particulier, vides de vertus et remplis de vices.

Le huitième motif consiste à considérer combien est grande l'obligation que nous avons d'aimer Dieu de tout notre cœur, par dessus toutes choses, d'aimer notre prochain comme nous-même et de ne jamais pécher mortellement, sous peine de brûler éternellement, car ces choses ne sont pas si faciles qu'on pourraît se l'imaginer et il faut bien, pour ne pas y contrevenir, plus d'efforts qu'il ne paraît de prime abord. Comment donc ne nous évertuons-nous pas, en le sachant, à entreprendre des exercices qui nous facilitent l'accomplissement d'une obligation si étroite et si pressante ? Pourrons-nous habiter avec des ardeurs éternelles et un feu dévorant ? Certes nous devrions souffrir, pour nous en garantir, les plus grandes peines de cette vie.

Le neuvième motif consistera à nous représenter que les Saints du paradis attendent avec un vif désir et une grande affection notre arrivée dans le paradis. Les Anges nous attendent, afin que leurs ruines soient réparées ; les bienheureux, afin que leur gloire soit parfaite ; Dieu le Père nous attend comme ses enfants et ses héritiers ; le Fils comme ses cohéritiers, pour nous faire jouir des fruits de sa naissance au monde et nous appliquer

le prix de son sang précieux ; le Saint-Esprit nous attend, lui qui est la charité et la bonté par laquelle Dieu le Père nous a prédestinés éternellement, et il n'y a pas de doute qu'il ne souhaite de voir sa prédestination s'accomplir en nous. Si nous sommes ainsi attendus, que ne partons-nous au plus tôt, que ne courons-nous promptement dans la voie purgative, dans la voie illuminative et dans la voie unitive !

Après avoir pesé ces vérités, je reconnaîtrai que la vraie cause de mon malheur spirituel est de m'être trompé sur les vrais moyens de la Perfection et de n'avoir pas tenu compte de ces règles et de ces conditions dans la pratique des exercices spirituels des vertus. J'ai vécu sans direction et au seul gré de ma volonté. Je n'ai usé d'aucun art pour m'avancer vers Dieu ; voilà pourquoi au lieu d'en être proche, j'en suis très éloigné et si quelquefois je me suis proposé de régler mes œuvres et ma vie, j'ai manqué de persévérance. Je me résoudrai donc aujourd'hui de nouveau avec le secours de la grâce divine, à entrer dans le droit chemin de la Perfection, pour tant de motifs qui m'y engagent ; car après les avoir pesés, il faudrait avoir une tête de fer pour n'en être pas touché. O mon Seigneur Jésus-Christ, je vous rends grâces de ce que vous me faites connaître ces vérités ; imprimez-en un plus grand amour dans mon âme, afin que je les pratique fidèlement en vue de vous être agréable.

IVe MÉDITATION

DE L'ÉTAT DE PERFECTION

SOMMAIRE

L'état de Perfection est une certaine condition de vie chrétienne stable et permanente. — Il y a plusieurs états de Perfection dans l'Eglise. — Tous ceux qui sont dans l'état de Perfection ne sont pas parfaits pour cela.

I

Considérez que par état de Perfection il faut entendre une certaine condition de vie chrétienne stable et permanente, qui oblige à acquérir la Perfection, ou à en faire les actes ou à en faire produire les actes par les autres en employant des moyens qui conviennent à cet effet. Premièrement, nous disons que par état de Perfection il faut entendre une certaine condition de vie chrétienne, et par là nous distinguons cet état des conditions et des fonctions qui se rencontrent dans la vie militaire et politique et qui concernent le temporel. Secondement, il faut que cette condition soit stable et permanente. C'est ce que signifie le mot d'état, par lequel on a coutume d'entendre une chose bien établie et bien arrêtée, qui ne peut être facilement changée. De là on infère que le dessein qu'aurait conçu une personne

de vivre très saintement ne la constituerait pas dans l'état de Perfection, parce que la volonté est changeante et varie dans ses projets. Au contraire le vœu solennel et accepté des Supérieurs, constitue une personne dans l'état de Perfection, parce que ce vœu qui dure jusqu'à la mort met la personne dans un genre de vie et dans une certaine condition stable et permanente (1). Troisièmement, nous disons que l'état de Perfection est une condition de vie qui oblige à acquérir la Perfection, ou à en faire les actes, ou à les faire produire aux autres, parce que c'est la fin et le but pour lequel est institué cet état. Il est institué premièrement pour la propre perfection de celui qui l'embrasse, afin qu'il y parvienne par de pieux exercices, que, quand il y sera parvenu, il en produise les

1. On peut affirmer cependant, dans un sens très vrai, que celui qui, sans avoir fait aucun vœu, est parvenu à purifier son cœur de tout acte comme de toute habitude vicieuse et à produire promptement et facilement les actes de vertu, est dans un *état* de Perfection, parce que toute disposition permanente et stable mérite d'être appelée un état. Beaucoup de personnes vivant dans le monde sont parvenues par l'accomplissement constant de tous leurs devoirs et par la pratique persévérante de toutes les vertus, sous l'empire de la charité, à cette sorte d'état de Perfection. Mais ce n'est pas ce sens que les Théologiens ont en vue, quand ils traitent de l'*Etat de Perfection* ; ils entendent par là un certain genre de vie extérieur et visible, approuvé par l'Eglise, en vertu duquel certaines personnes font profession de tendre à la Perfection spirituelle et s'y engagent par des vœux solennels.

actes et qu'ainsi il ne laisse pas la Perfection oiseuse et inutile ; ou bien pour en faire produire les actes aux autres, en leur faisant acquérir la Perfection. Car comme les hommes ont besoin de l'assistance les uns des autres, les plus petits des plus grands, les plus faibles des plus forts, ceux qui sont imparfaits des parfaits, Dieu a aussi institué dans la vie chrétienne des états de Perfection tels que les hommes qui y seraient appelés non seulement travailleraient pour eux-mêmes et pour leur propre Perfection, mais aussi la communiqueraint aux autres et la leur apprendraient ; c'est ce que font les évêques et les prêtres qui s'employent au salut du prochain.

De tout ceci nous pouvons conclure qu'autre chose est l'état de Perfection et autre chose est la Perfection ; car la Perfection est la fin de ce que nous appelons l'état de Perfection, et cet état n'est institué que pour la Perfection vers laquelle il tend directement et de différentes manières. C'est pourquoi saint Thomas (1) a raison de dire que tous ceux qui sont dans l'état de Perfection, ne sont pas parfaits pour cela ; car, par exemple, une religieuse qui ne s'est pas donné beaucoup de peine à se former selon les Règles de son Institut, est bien dans l'état de Perfection, mais elle est très éloignée de la Perfection par sa tiédeur et peut-être par le péché mortel où elle est. Au contraire une femme mariée qui s'est toujours exercée aux bonnes œuvres et à la dévotion par une sage conduite, est dans la Perfection, mais elle n'est pas

1. Quœst. 184, art. 4.

dans l'état de Perfection, parce que la condition du mariage n'est pas instituée directement pour acquérir la Perfection et n'a pas de moyens particuliers et propres pour y arriver. Or c'est une des choses requises pour l'état de Perfection, car il doit fournir par lui-même les outils et les instruments propres à acquérir la Perfection, laquelle consiste dans cette bonne disposition et dans cette habitude de faire les œuvres de précepte et celles de conseil, comme nous l'avons médité plus haut (1).

Cette considération doit m'apprendre à estimer l'état de Perfection et à considérer comme bienheureux dans cette vie ceux qui y sont appelés. Mais je dois en même temps regretter que plusieurs soient dans cet état, sans être cependant dans la Perfection, faute de s'acquitter de leurs devoirs et parce qu'ils ne font pas bon usage des moyens que leur état leur donne, pour arriver à un si grand bien. Si donc je suis dans cet état de Perfection, je m'efforcerai de tout mon pouvoir d'arriver à la Perfection, et si je ne suis pas dans cet état, je m'efforcerai encore de tout mon pouvoir d'arriver à la Perfection, puisqu'on peut y arriver également sans être dans cet état.

1. On entend donc par Etat de Perfection un état dans lequel on est obligé de *tendre* à la Perfection par l'observation non seulement des préceptes, mais aussi des conseils évangéliques. Cette observation d'une part est l'effet de la charité dans laquelle consiste essentiellement la Perfection spirituelle, et d'autre part, elle écarte tout ce qui peut nuire à cette même charité.

II

Considérez qu'il y a plusieurs états de Perfection dans l'Eglise, c'est-à-dire diverses conditions spirituelles et divers genres de vie stables et permanents, qui obligent les hommes à la Perfection et leur fournissent les moyens d'y parvenir (1).

Le premier est l'état épiscopal, le second est l'état sacerdotal, le troisième est l'état religieux. Tous ces trois genres de vie sont en effet spirituels, ils sont tous stables et permanents, car l'évêque ne peut pas quitter son église de sa propre volonté, ni le prêtre ne peut se démettre de sa dignité sacerdotale, à cause de son caractère sacré qui est ineffaçable, ni pareillement le religieux ne peut renoncer à sa profession, à cause des vœux solennels qu'il a faits et que l'Eglise reconnaît. Tous ces états obligent aussi les hommes à la Perfection : l'état épiscopal fait une obligation de produire les actes de la Perfection, que l'évêque devrait avoir acquise avant d'être sacré, il l'oblige aussi à faire acquérir la Perfection aux autres, en administrant les sacrements, en annonçant la parole de Dieu et en portant toutes les âmes qui lui sont soumises à servir Dieu parfaitement ; c'est pour cela qu'il a reçu l'autorité, c'est-à-dire pour veiller aux intérêts de Dieu et procurer sa plus grande gloire (2).

1. D. Thom. *in Matth.* cap. 5.

2. C'est l'enseignement de tous les Théologiens que les religieux et les évêques sont dans l'état de Perfection. Citons saint Thomas : « *Les religieux se sont « obligés par vœu à s'abstenir des œuvres du siècle, dont*

L'état sacerdotal oblige pareillement les prêtres à acquérir la Perfection pour s'acquitter dignement de leur très noble ministère qui s'exerce tant sur le corps véritable de Jésus-Christ dans le saint sacrifice de la Messe, que sur son corps mystique, lorsqu'ils confèrent le sacrement de pénitence, la sainte Eucharistie ou les autres sacrements, après que l'Eglise ayant besoin d'eux les y a légitimement appelés. Il doivent aussi servir de lumière et de flambeau aux séculiers par toutes les actions de leur vie (1). C'est pourquoi dans la primitive Eglise on n'ordonnait guère prêtres que ceux qui étaient vertueux et de qui on pouvait dire qu'ils étaient parvenus à la Perfection ; si aujourd'hui on se contente souvent d'une

« *ils pouvaient user, et à s'en abstenir, afin de va-* « *quer plus librement aux œuvres de Dieu ; et c'est dans* « *ces œuvres que consiste la perfection de la vie présente...* « *Egalement les évêques s'obligent aux œuvres de perfec-* « *tion, en assumant la charge pastorale, à laquelle appar-* « *tient l'obligation pour le pasteur de* DONNER SA VIE POUR « SES BREBIS, *comme nous le lisons dans saint Jean, X, 5.* » (II. II. q. 184, a. 5.) Toutefois il y a une grande différence entre ces deux états au point de vue de la Perfection : l'état épiscopal suppose la Perfection déjà acquise, tandis que l'état religieux tend à l'acquérir. « *Quoique cet état* (l'état épiscopal), dit Suarez, *exige* « *comme une bonne disposition préalable que la personne* « *soit parfaite, ce n'est pas pour cela un état destiné à* « *faire acquérir la perfection, ni un état qui la confère* « *par lui-même, mais qui exige qu'on l'ait d'ailleurs.* » (De relig. tract. 7, l. 1, c. 14, n. 8).

1. Suarez, l. 12. *De statu perfect.* cap. 17.

moindre capacité, cela ne les exempte pas de pratiquer plusieurs œuvres de conseil, afin qu'ils soient élevés au-dessus du peuple et de la condition des séculiers autant par leur vie qu'ils le sont par leur sublime dignité (1). Moïse gravit la

1. Il y a cependant, d'après Suarez, une différence entre l'état d'évêque et celui de curé, comparés l'un et l'autre au point de vue de la Perfection, à l'état religieux. L'état épiscopal est plus parfait que l'état religieux, parce que l'état de Perfection acquise l'emporte sur l'état qui a pour but de tendre à la Perfection. Or il résulte de l'enseignement des Conciles et des Pères, comme aussi de l'excellence des œuvres qu'impose la charge épiscopale, que l'état épiscopal doit être rangé dans la première de ces deux catégories. Quant à l'état de curé, si on le compare à l'état religieux, il semble qu'absolument parlant, il est moins parfait que l'état religieux. Si on considère ces états par rapport à nous, il n'est point douteux que l'état religieux ne doive être préféré comme étant plus apte à procurer la pureté de mœurs, l'accroissement des vertus, la ferveur dans le service divin et l'obtention de la béatitude éternelle et par conséquent comme étant beaucoup plus utile ; dans ce sens l'état religieux est meilleur, plus parfait et plus utile que tout état inférieur à la dignité épiscopale, comme cela résulte de l'enseignement des Pères. Si au contraire on considère ces deux états en eux-mêmes et par rapport à leurs fonctions propres, on peut affirmer que l'état de curé est plus parfait, parce que le curé est tenu en vertu de son état de purifier, d'illuminer et de conduire à la Perfection les âmes par la parole, par l'exemple, par l'offrande du sacrifice de la messe et par l'administration des sacrements. (Suarez, De relig. virt. et statu, p. 2, l. 1, c. 18 et 21).

montagne avec les prêtres et sans le peuple. Tu vois, dit saint Ambroise (1), les barrières qui doivent séparer le prêtre du vulgaire avec lequel il ne doit avoir rien de commun ; il ne doit y avoir en lui rien de semblable aux mœurs du monde. Car qu'admirera le monde en toi, s'il y voit ce qu'il a en lui-même ?

L'état religieux oblige aussi ceux qui l'ont embrassé, à tendre à la Perfection, c'est-à-dire à acquérir cette disposition et cette fermeté dans la vertu, qui permet de pratiquer sans répugnance, les œuvres de précepte et les œuvres de conseil, comme nous l'avons vu ci-dessus ; car l'état religieux est institué directement pour cette fin, et si plusieurs y sont remplis de vices et d'imperfections, ils sont dans cet état pour s'en purifier et pour s'efforcer de devenir parfaits par l'observation de leurs vœux et de leurs Règles ; c'est la volonté et l'intention qu'ils doivent avoir.

Enfin ces trois états ont tous des moyens propres pour exercer ou pour acquérir la Perfection. Les évêques reçoivent dans leur ordination la grâce sanctifiante, et quand ils en ont besoin, plusieurs grâces actuelles qui leur servent d'instruments pour se perfectionner eux-mêmes et pour perfectionner les autres. Ils doivent se tenir à l'abri des affaires du siècle pour vaquer uniquement à celles du ciel, car dit saint Paul : « *Nul de « ceux qui combattent pour Dieu ne s'em- « barrasse dans les négoces du monde.* » (I. Tim. 2.) Ils doivent vaquer plus spécialement à

1. *Epist. Irenæo*, l. 3.

la lecture des Ecritures saintes, ils doivent annoncer la parole de Dieu, conférer les sacrements et se rendre tels qu'ils soient de dignes princes de l'Eglise, les successeurs des Apôtres et les premiers maîtres de la vie spirituelle.

Les prêtres, même ceux qui sont sans charge et sans office, ne manquent pas pour cela de ces moyens, car ils sont tenus à la chasteté, ils ont promis obéissance à l'évêque, ils ont renoncé à plusieurs honneurs et dignités du monde, ils offrent le sacrifice de l'autel et touchent de leurs mains le corps sacré de Jésus-Christ. Comme dit saint Jean Chrysostome (1), qui doit être plus pur que celui qui participe à ce sacrifice ? Combien plus pure que les rayons du soleil doit être la main qui rompt ce pain, la bouche qui est remplie d'un feu spirituel et la langue qui est rougie de ce sang admirable ! Ils doivent aussi être disposés à servir l'Eglise, et ils sont tenus à tant de saintes œuvres et à la pratique de tant de conseils évangéliques que pour être complet, il faudrait produire une multitude de décrets des Conciles, des Souverains Pontifes et des Pères de l'Eglise. Tout cela sans nul doute doit être pour eux un grand moyen pour acquérir les vertus à un degré excellent, c'est-à-dire, pour acquérir la Perfection.

Quant à l'état religieux, il y a moins de difficulté encore, parce que les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, les diverses constitutions et règlements de chaque Ordre,

1. *Homil. 83 in Matth.*

comme aussi les bons exemples, les remontrances des religieux plus anciens, la vigilance et le soin des Supérieurs et les autres avantages de cet état, sont des outils et des moyens propres à acquérir la Perfection, comme en réalité ils l'acquerront, s'ils en font un bon usage.

Ainsi nous voyons divers états de Perfection dans l'Eglise ; il y a en plus divers offices spirituels qui n'ont d'autre but que l'avancement spirituel du prochain. « *Lui-même,* dit saint Paul, « *a donné à son Eglise quelques-uns pour être* « *apôtres, d'autres pour être prophètes, d'autres* « *pour être prédicateurs de l'Evangile, et d'au-* « *tres pour être pasteurs et docteurs, afin que* « *les uns et les autres travaillent à la perfection* « *des saints, aux fonctions de leur ministère, à* « *l'édification du corps mystique de Jésus-Christ,* « *jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité* « *d'une même foi et d'une même connaissance* « *du Fils de Dieu, à l'état d'un homme parfait.* » (Eph. 4.) L'Eglise est comme une grande république qui en contient trois autres : l'ecclésiastique, la religieuse et la civile ou temporelle ; c'est pour cela que divers états et divers offices sont nécessaires. C'est une armée rangée en bataille contre les puissances adverses ; il y faut des généraux, des colonels, des capitaines et divers officiers ayant des charges. C'est, disait saint Clément (1), comme un grand navire qui conduit des hommes à un port à travers une mer orageuse ; Jésus-Christ en est le premier pilote, les prélats

1. *Epist. 1, ad Jacobum,* t. 1, Conciliorum.

et les autres ecclésiastiques en sont les officiers, et les peuples sont ceux qui naviguent portés par ce navire ; ils doivent se tenir paisiblement à leur place, de peur de troubler les conducteurs et de s'exposer à faire naufrage avant d'arriver au port. De plus l'Eglise militante qui vit sur la terre, est formée sur le modèle de l'Eglise triomphante : celle-ci est l'assemblée des esprits bienheureux qui élevés au comble de la Perfection constituent plusieurs hiérarchies et plusieurs ordres que Dieu a voulu reproduire dans les divers ordres de l'Eglise. C'est pourquoi saint Paul appelle les anges « *des exemplaires célestes.* » (Héb. 9.) De plus cette diversité d'offices est une source de beauté pour l'Eglise, qui pour ce motif est appelée par le prophète : « *une reine entourée* « *d'ornements variés.* » (Ps. 44.) Elle est pour elle d'une utilité incroyable, parce que, grâce à cette multitude d'états et d'offices, les hommes s'assistent les uns les autres, et il est pourvu aux besoins temporels et spirituels de la plupart des chrétiens. Enfin, par cette multitude d'états et d'offices, Dieu contente les diverses inclinations des particuliers, qui ayant des tempéraments et des complexions divers, des talents et des capacités diverses, ne pourraient pas s'accommoder tous d'un même genre de vie ; c'est pourquoi chacun peut choisir au milieu de cette variété ce qui lui est plus utile pour parvenir au salut.

J'admirerai la suavité de la Providence de Dieu, qui a institué tant de divers états et offices dans l'Eglise, je lui rendrai des actions de grâces à ce sujet et je lui demanderai de vouloir bien m'ap-

peler à l'état où je pourrai le mieux faire mon salut et travailler à sa gloire ; si j'y suis déjà appelé, je le supplierai de me donner la grâce de m'acquitter avec ponctualité et exactitude de tous mes devoirs et de toutes mes obligations. Enfin je ferai des prières pour tous les Ordres et états de l'Eglise, afin que chacun faisant ce qui est de sa vocation et s'y perfectionnant tous les jours, le royaume de Dieu devienne de jour en jour plus proche.

III

Considérez que tous ceux qui sont dans l'état de Perfection, ne sont point parfaits pour cela. Cette proposition est très vraie et mérite d'être pesée exactement, afin que personne ne se flatte d'être dans un état plus parfait et ne s'en fasse trop accroire. Saint Thomas (1) explique cette vérité par la comparaison de l'état de servitude. Un homme ne laisse point d'être esclave, quoique s'étant enfui il ne serve pas actuellement son maître, car il suffit pour qu'il soit esclave, qu'il soit tenu de servir ; ainsi une personne ne laisse pas d'être dans l'état de Perfection, qui est un état de plus grande servitude envers Dieu, quoiqu'elle ne soit pas en réalité dans la Perfection et qu'elle la néglige. On entre en effet dans l'état de Perfection par l'obligation de travailler à ce qui est de la Perfection, obligation qu'on contracte à perpétuité et avec certaines solennités. Or il arrive souvent que plusieurs omettent de faire ce à quoi ils sont obligés,

1. Q. 184, art. 4. — Tostat *in cap. 19, Matth.* q. 144.

tandis que d'autres au contraire font des choses auxquelles ils ne sont pas tenus. Voilà pourquoi certains sont parfaits sans être dans l'état de Perfection (1) et d'autres sont dans l'état de Perfection sans être parfaits. Les uns et les autres nous ont été figurés dans la parabole de ce père qui avait deux fils (Matt. 21.) et qui s'approchant du premier, lui dit : « *Mon fils, va-t-en aujourd'hui* « *travailler à ma vigne.* » Celui-ci lui répondit :

1. Rien n'est plus vrai et plus intéressant à noter que cette possibilité pour tout chrétien vivant dans le monde d'atteindre à la Perfection. Mais on peut se demander comment la chose est possible sans les trois vœux qui sont les vrais moyens de parvenir à la Perfection. Les vœux sont en effet des moyens excellents, mais ils ne sont pas les seuls moyens. La Perfection consiste dans cette facilité avec laquelle la volonté en vertu d'habitudes acquises éloigne tous les obstacles qui pourraient l'empêcher de se porter vers Dieu. Pour en arriver là il faut incontestablement quelque chose de plus que l'observation des préceptes, il est nécessaire de se vaincre soi-même en se refusant même un certain nombre de choses permises. Or à cela sert non seulement la pratique des conseils évangéliques, mais un grand nombre d'autres saintes pratiques qu'aucune loi divine n'impose au chrétien et qui poussées à un degré héroïque, peuvent porter toute âme de chrétien sur les plus hauts sommets de la Perfection. Tels sont notamment les actes de mortification extraordinaire par le moyen desquels de simples fidèles vivant dans le monde ont vaincu leurs passions et acquis une merveilleuse facilité pour se porter vers Dieu de toute leur âme, sous l'impulsion unique de la vertu maîtresse dans la vie spirituelle, la charité.

« *Je ne veux pas*, » mais après, s'étant repenti, il y alla. S'approchant de son autre fils, le père lui dit la même chose, et celui-ci lui répondit : « *J'y « vais, mon Seigneur* », et il n'y alla pas. C'est à ce dernier que ressemblent les prêtres, les religieux et tous ceux qui sont tenus à une vie sublime et excellente et qui cependant ne la pratiquent pas. On peut considérer, dit Origène (1) expliquant ce passage, que Notre-Seigneur a parlé dans cette parabole en faveur de ceux qui promettent peu, ou rien du tout, mais montrent des bonnes œuvres, et contre ceux qui promettent de grandes choses, mais ne tiennent pas leur promesse. De là vient que dans l'état de Perfection il y a l'état de ceux qui débutent, de ceux qui font des progrès et des parfaits (2). Tous en effet n'ont pas la Perfection ; quelques-uns n'en ont que les premiers rudiments, d'autres sont un peu plus avancés et ont gagné déjà quelque chose sur eux-mêmes. A cela nous pouvons ajouter qu'il y en a même qui n'ont pas seulement commencé, et d'autres qui étant arrivés

1. *Tract. 18, in Matth.*

2. On distingue aussi d'une manière générale trois états de vie : l'état de mariage, le célibat et la vie religieuse. Ces trois états constituent trois degrés différents de perfection : le célibat est plus parfait que le mariage ; c'est ce qui résulte des Epîtres de saint Paul (I. Cor. VII, 8) et de la définition du Concile de Trente (sess. 24, can. 10). Mais la vie religieuse est encore plus parfaite que le célibat ; au point de vue de la Perfection elle l'emporte et de beaucoup sur le sacerdoce.

à la Perfection, telle qu'on peut l'acquérir dans cette vie, en sont misérablement déchus par une vie trop licencieuse, qui a rendu toute leur vigueur à leurs passions qu'ils avaient auparavant affaiblies : c'est à eux que convient très bien le message que Jésus-Christ adresse à l'évêque d'Ephèse : « *J'ai* « *un reproche à vous faire, c'est que vous vous* « *êtes relâché de votre première charité. Sou-* « *venez-vous donc de l'état d'où vous êtes déchu.* « *Faites pénitence et rentrez dans la pratique de* « *vos premières œuvres. Si vous y manquez, je* « *viendrai bientôt à vous et j'ôterai votre chan-* « *delier de sa place, si vous ne faites pénitence.* » (Apoc. 2).

Je déplorerai la misère des hommes qui dans des états sublimes mènent une vie basse et rampante. J'aurai honte et je serai confus en constatant que des personnes séculières qui n'ont point embrassé l'état de Perfection, vivent néanmoins dans une grande Perfection de vie, et que moi qui suis appelé à un état de Perfection, je ne remplis pas mon obligation. O Père de miséricorde, augmentez vos grâces dans mon âme, afin que ma vie réponde à mon état ! O mon Jésus, je vous donne maintenant mon cœur et toutes mes puissances pour accomplir le désir que vous avez de me voir entrer dans la Perfection de mon état. Dans ce but je ne veux plus mener une vie abjecte et rampante, mais une vie vertueuse et excellente, afin de satisfaire par ce moyen au dessein que vous avez eu sur moi, en me favorisant de votre appel.

Ve MÉDITATION

DE L'ÉTAT RELIGIEUX ET DE SON EXCELLENCE

SOMMAIRE

L'état religieux est un état ou genre de vie, par lequel on se donne tout à Dieu en s'engageant à tendre à la Perfection par les trois vœux et par plusieurs œuvres de conseil qui sont les Règles et Statuts. — L'état religieux est très avantageux à celui qui y étant appelé, s'y acquitte de son devoir. — Plusieurs choses adoucissent les croix de l'état religieux.

I

Considérez que l'état religieux est un état ou un genre de vie, par lequel on se donne tout à Dieu, en s'engageant à tendre à la Perfection par les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance et par la pratique de plusieurs œuvres de conseil, qui sont prescrites par les réglements de chaque maison. Cette définition comprend en peu de mots ce qu'il y a de plus essentiel à l'état religieux. Nous disons premièrement que c'est un état ou un genre de vie, par lequel on se donne tout à Dieu. La personne qui embrasse l'état religieux se quitte elle-même et

renonce d'une certaine manière à sa liberté et à elle-même, pour se mettre en servitude et se livrer toute à Dieu dans la personne des Supérieurs de l'Ordre ; ceux-ci acceptent au nom de Dieu et pour Dieu, le don volontaire que la personne qui embrasse cet état fait d'elle-même, quand elle choisit cet état. Or cette personne ne se donne pas pour toutes sortes de fins, mais seulement pour être conduite à la Perfection. La Perfection est cette bonne disposition que nous avons considérée ci-dessus et dont il est nécessaire de se ressouvenir ici. La définition de l'état religieux porte que par cet état on se donne tout à Dieu pour tendre à la Perfection, qui est le but où l'on vise et le terme auquel on prétend arrriver. Car on ne se livre pas soi-même dans l'état religieux pour être employé à tout usage, bon ou mauvais indifféremment, mais on se donne soi-même uniquement pour cette fin qui est de tendre à la Perfection.

L'autre partie de la définition signale les moyens par lesquels on se donne à Dieu et par lesquels on peut faire les premiers pas et puis faire des progrès dans la Perfection. Ces moyens sont les trois vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance et de plus les Statuts et règlements de l'Ordre. Ces trois vœux d'abord renferment une donation entière que la créature fait à Dieu de tout ce qu'elle possède ; par la pauvreté elle donne ses biens temporels, par la chasteté elle donne son corps, et par l'obéissance qui est la principale pièce de l'état religieux, celle qui à elle seule pourrait suffire à cet état, elle donne sa

volonté. Egalement, par les mêmes vœux elle s'achemine à la Perfection, car par eux elle se débarrasse des empêchements les plus grands à l'acquisition de la Perfection, qui sont les trois principales concupiscences de l'homme par lesquelles l'homme se sent porté vers les biens de la terre, vers les plaisirs du corps ou vers les grandeurs du monde. En effet les désirs de ces choses et les sollicitudes perpétuelles dont sont agitées les âmes qui les convoitent, sont des pierres d'achoppement et des obstacles très grands dans la voie de la Perfection, en même temps qu'au pur amour de Dieu, qui en est la plus importante et la meilleure partie. Or les trois vœux retranchent ces concupiscences et affranchissent l'esprit des soins et des anxiétés qu'elles apportent : le vœu de pauvreté affranchit de la concupiscence des biens de la terre, le vœu de chasteté de la concupiscence des plaisirs du corps et le vœu d'obéissance de celle des grandeurs et des dignités du monde. Quant aux Statuts et règlements, nous les estimons encore nécessaires et essentiels à l'état religieux au moins si nous le considérons tel qu'il est aujourd'hui et qu'il a toujours été depuis ses plus célèbres fondateurs, saint Basile, saint Benoît et les autres. En effet les différences sont essentielles à leurs espèces, par exemple la qualité de raisonnable est essentielle à l'homme et le défaut de raison à la brute. Or, ces Statuts ou règlements sont les différences des différentes Religions qui ont les trois vœux de communs ; par conséquent ils doivent être considérés non pas comme des accidents, mais comme une partie essentielle de

cet état. Aussi ils y remplissent le même rôle que les trois vœux. Ce sont des moyens pour se délivrer et se donner à Dieu et pareillement pour tendre à la Perfection. Je dis que ce sont des moyens pour se donner à Dieu, car la créature n'a pas seulement des biens, son corps et sa volonté à donner à Dieu, elle a aussi ses actions, son temps et tout l'emploi de son temps à lui donner. Or par ces Statuts et règlements qui renferment l'exercice de plusieurs vertus, on donne ses actions à Dieu, on lui donne son temps et tout l'emploi de son temps qui y est déterminé. Ils servent donc de moyens pour se livrer à Dieu et pour être possédé par lui. Ils servent aussi de moyens pour avancer dans le chemin de la Perfection, qu'on ne peut mieux acquérir que par l'exercice fréquent des œuvres vertueuses. Or c'est à ces œuvres vertueuses que portent les Statuts et les règlements ; ils ordonnent ce que les religieux doivent faire chaque année, chaque mois, chaque semaine, chaque jour, à chaque heure et même à chaque quart d'heure dans les Ordres religieux dont les fondateurs se sont montrés plus exacts. De là vient qu'ordinairement les religieux n'ont pas besoin de se mettre tant en peine pour rechercher des directions, des industries ou des moyens de Perfection, en dehors des commandements de Dieu, de leurs vœux et de leurs Règles, qui leur en fournissent en abondance.

Cette considération doit nous faire concevoir une grande estime de l'état religieux, puisque l'on s'y donne à Dieu, que l'on y tend à la Perfection, et que l'on y trouve les moyens de faire l'un

et l'autre. Car qu'y a-t-il de plus excellent pour la créature que d'appartenir spécialement à son Dieu et à son Créateur, qui est capable de la glorifier et de la combler de tous biens ? Qu'y a-t-il de plus souhaitable que d'être à même de se perfectionner soi-même de la plus noble et la plus élevée perfection qui soit, c'est-à-dire de la Perfection spirituelle ? Tous les êtres de la terre se perfectionnent autant qu'il leur est possible. Les plantes croissent et portent les plus belles fleurs qu'elles peuvent, les arbres portent les meilleurs fruits, le corps se développe et croît autant qu'il a de vertu, et s'il était possible aux femmes de trouver quelque moyen de perfectionner leur beauté naturelle, il n'y a chose au monde qu'elles ne fissent volontiers. Comment donc une âme spirituelle ne désirera-t-elle pas d'augmenter tous les jours sa Perfection ? Et puisque l'état religieux en contient les moyens excellents qui sont les vœux et les règlements, c'est à bon droit que ceux qui ont la vocation de cet état, en feront un grand cas et chemineront par ces voies vers ce qui est la fin de leur Institut, c'est-à-dire vers la sainte Perfection.

II

Considérez que l'état religieux est aussi très profitable à celui qui y est appelé et qui s'y acquitte de son devoir (1). D'une part cet état le délivre des misères innombrables et des dangers du

1. Alvarez, *De vita spir.* t. 1. — Platus, *de Statu relig.*

siècle, et de l'autre il remplit de biens les âmes qui l'ont embrassé. Si bien que du même coup elles trouvent un double avantage : le premier, d'avoir échappé aux misères du siècle, et le second, d'avoir rencontré un trésor de tous les biens désirables. Car qu'est-ce que le siècle et la vie du monde, sinon trouble et confusion ? Qu'est-ce sinon le règne du vice, le théâtre de l'envie, de l'ambition, de la luxure, de la cruauté et de tous les désordres ? C'est le triomphe de l'iniquité et la voie de la perdition, c'est un lieu de ténèbres et d'ignorance où les vrais biens ne sont pas connus, où règne l'erreur, où les lacets du démon sont tendus de toutes parts pour saisir les pieds des insensés, où les obstacles au salut sont amoncelés l'un sur l'autre. C'est pourquoi c'est un très grand avantage pour la créature humaine qui est créée pour l'éternité, d'être délivrée de tous ces maux par l'état religieux. Et toutefois ce n'est que le commencement et comme le premier pas de son bonheur, car l'état religieux est la sainte image du ciel, car des biens très grands l'enrichissent et l'ornent de tous côtés, ni plus ni moins que les étoiles embellissent le firmament. L'entrée dans cet état est déjà une victoire remportée sur le monde, sur la chair et sur le démon. Cette même entrée donne la consolation d'être reçu dans la maison et dans la famille de Dieu et d'être considéré par lui comme un ami. Puis à mesure qu'on fait des progrès dans cet état, les grâces et les faveurs du Saint-Esprit abondent, ainsi que les occasions de bien faire pour arriver à une pureté de vie très excellente. En dernier lieu l'issue en est accompagnée d'une grande tranquil-

lité d'esprit et de secours très spéciaux pour s'unir à sa fin dernière et à sa félicité éternelle.

Toutes les espèces de biens s'accumulent dans cet état : le bien utile, le bien délectable et le bien honnête. Le bien utile s'y trouve ; au point de vue temporel on y rencontre un grand nombre de frères pour un ou deux frères qu'on laisse dans le monde, et plusieurs grandes maisons pour celle que l'on abandonne dans le siècle, ainsi qu'un grand nombre de personnes qui pourvoient à tout ce qui est nécessaire. Mais c'est surtout au point de vue spirituel que l'utile s'y trouve, car il y a là les bonnes Règles, les bons exemples, les leçons spirituelles, les maîtres experts, les grâces de Dieu, autant de choses qui excitent et portent à la Perfection des vertus et à l'accroissement du mérite.

Le bien délectable s'y trouve aussi, tout au moins le bien délectable pour l'esprit dont les joies sont d'autant plus pures et plus solides que celles du corps, que l'esprit surpasse le corps en dignité et en excellence. Cet état dans sa pureté procure la paix de la conscience qui ne ressent pas de remords de ses péchés mortels. Or, il n'y a au monde aucun plaisir comparable à celui que donne la conscience. « *L'âme qui est en paix*, dit « le Sage, *est comme un banquet perpétuel.* » (Prov. 15.) Cet état est inséparable d'un grand amour de Dieu, or un tel amour est capable de faire trouver des douceurs dans les choses les plus pénibles de la terre. Il est inséparable de la mortification des passions, qui font l'office de bourreaux à l'égard des âmes mondaines à qui elles font passer les jours de cette vie dans une infinité de

déplaisirs. L'oraison y comble les âmes de joies spirituelles. L'union fraternelle et l'assistance réciproque que l'on se prête pour avancer dans la vertu, en éloigne ces querelles que l'on expérimente dans le monde, parce qu'on n'y rencontre pas d'amis désintéressés. Enfin c'est le propre de la vertu de réjouir intérieurement celui qui en pratique les actes les plus héroïques ; or l'état religieux fait pratiquer les vertus généreusement, et par conséquent il apporte avec lui la joie et la consolation. Mais qu'est-il besoin de preuves ? A-t-on jamais vu un parfait religieux qui ne fût content ? J'ai entendu un bon capucin protester qu'il préférait son habit, sa corde, ses sandales et son Ordre au royaume le plus florissant et le plus riche qu'on pourrait lui offrir.

Quant au bien honnête, si on veut entendre l'honneur comme on doit l'entendre, il est sans aucun doute dans cet état. L'âme peut-elle avoir une plus haute dignité, que celle d'épouse de Dieu, de bien aimée de Dieu, d'amie de Dieu ? Et n'est-ce pas l'état religieux qui la fait participer à ces grandeurs ? C'est la vertu qui est la source de l'honneur, et plus la vertu est grande, plus elle élève ses sujets à un plus grand et véritable honneur. Or la vertu se pratique excellemment dans l'état religieux ; il s'ensuit donc qu'il rend vraiment honorables les âmes qui l'ont embrassé. Aussi ont-elles trouvé le vrai moyen d'acquérir l'honneur, qui est de le fuir, car l'honneur ressemble à l'ombre qui fuit ceux qui la suivent et qui suit ceux qui la fuient. Les religieux font litière de l'honneur et le dédaignent ; voilà pourquoi ils

l'obtiennent. Que dire encore? ils professent l'humilité ; or la sentence du Fils de Dieu ne peut être que vraie : « *Celui qui s'humilie sera exalté.* » (Luc. 14.) Enfin ils louent Dieu et le glorifient sans cesse par leurs voix et Dieu a dit : « *Quicon-* « *que me glorifiera, je le glorifierai.* » (I Rois 2.) Voilà pourquoi cet état est vraiment glorieux et honorable ; il est donc rempli de toute espèce de biens dont il enrichit celui qui s'y engage.

Si on oppose à ces considérations que plusieurs religieux vivent dans les regrets de leur vocation et mènent une vie moins paisible que celle du monde ; nous répondrons à cela que nous considérons ici l'état religieux dans sa pureté, et ceux qui en font profession, dans la fidélité à leur devoir. Là où cela se trouve, ces inconvénients n'ont pas lieu, et là où on les rencontre, ils ne proviennent pas de l'état religieux, mais de l'immortification, des bizarreries, de l'orgueil, de l'indévotion, et d'autres mauvaises dispositions des particuliers. Si ces particuliers étaient tels que le veut leur état, ils abonderaient de joie dans toutes leurs tribulations et ne seraient jamais ingrats, comme ils le sont par leur vie chagrine qui est à charge et à Dieu et à eux-mêmes, pour le très grand bienfait de leur entrée dans la vie religieuse.

Par conséquent, il est raisonnable que tous les religieux s'estiment singulièrement favorisés du ciel. Qu'ils disent hardiment que Dieu les a regardés d'un d'œil favorable, quand, les voyant au milieu du siècle corrompu, il les a délivrés de ses misères et de tous ses périls en les appelant dans une terre où coule le lait et le miel et où abondent

toutes sortes de biens. Qu'ils annoncent hautement la double miséricorde de Dieu à leur endroit et qu'ils disent après saint Paul : » *Il nous a délivrés* « *de la puissance des ténèbres et nous a trans-* « *portés dans le royaume de son Fils bien-aimé.* » (Col. 1.) Qu'ils chantent avec allégresse : « *Il nous* « *a aimés et nous a appelés de sa vocation sainte.* » (I Tim. 1.) Oh ! que leur condition est heureuse ! ils ont prévenu le monde et l'ont quitté avant qu'il les quittât. Ils ont délaissé leur patrie qui les eût trahis et livrés à la mort; ils se sont rendus citoyens de la Sainte cité de Dieu sur la terre. Cette cité leur servira de mère très douce et très aimante, elle les fera marcher, riches en mérites et pleins de vertus vers la terre des vivants, à laquelle ils sont destinés. Qu'ils louent donc jour et nuit la miséricorde de Dieu ; qu'ils ne se rendent pas indignes par une vie tiède et rampante de la dignité de leur état.

III

Considérez ce qui peut adoucir la croix et les difficultés qui se rencontrent dans la vie religieuse, de telle sorte que personne ne se décourage et ne se lasse d'y servir Dieu en paix et avec persévérance. En effet, quoiqu'on exalte les avantages de l'état religieux, c'est néanmoins une maxime certaine qu'il a ses propres croix, comme tous les états de cette vie misérable depuis le péché originel. Et même pour y entrer avec les dispositions qu'il demande, on devrait se proposer d'y entrer avec l'intention d'y porter sa croix à l'imitation de Jésus-Christ, suivant les paroles du Sage : « *Mon*

« *fils, en commençant à servir Dieu, demeure* « *dans la crainte et le tremblement, et prépare* « *ton âme à la tentation.* » (Eccl. 8.) Néanmoins il n'y a pas une seule difficulté qui n'ait sa consolation. La vie pauvre que l'on y mène n'est le plus souvent qu'un simple renoncement à la propriété, qui n'empêche pas qu'on ait une plus grande abondance de tout ce qui est nécessaire à la vie que ne l'ont une infinité de personnes du monde obligées d'être pauvres sans en avoir fait le vœu. De plus cette pauvreté doit être récompensée au centuple par les biens éternels, comme le promet le Fils de Dieu. La chasteté que l'on y observe constitue une vie angélique et une imitation de la vie éternelle, où il n'y a point de mariage. Elle délivre ceux qui l'observent d'une infinité de soins, de peines et d'angoisses, qu'éprouvent les personnes mariées, qui pour ce motif estiment toutes que la condition des religieux est beaucoup plus heureuse que la leur. L'obéissance que l'on y pratique est, comme l'a dit un saint Père (1), une vie sans curiosité, une navigation assurée et une excuse immédiate auprès de Dieu. C'est aussi une course faite en dormant ; parce qu'en obéissant on se repose sur la conduite d'un autre et on évite mille peines et mille dangers, auxquels sont exposés tous les jours ceux qui vivent avec toute leur liberté. Que de circonstances il y a dans le monde où l'obéissance est mille fois plus pénible que celle de l'état religieux ! Un soldat, un lieutenant, un capitaine obéit jusqu'à la mort à son colonel ;

1. Climacus, *De obedientia*, gradu 4.

et un religieux trouve étrange quelques commandements qui ne sont pas capables de lui faire perdre un cheveu de la tête ou une heure de vie. N'est-ce pas être bien inconsidéré ? Mais ce n'est pas ce qui fâche le plus certaines religieuses, c'est leur clôture perpétuelle. Qu'elles se rappellent ce que Gerson (1) conseillait à un reclus du Mont-Valérien ; il lui disait que les passions sont comme des bêtes féroces, qui doivent être enfermées dans des grilles de fer, de peur qu'elles ne s'échappent. Ou bien pour les traiter plus doucement, qu'elles songent que dans beaucoup d'importants royaumes, toutes les femmes mariées sont tenues plus court qu'elles-mêmes ne le sont. On met en cage les petits oiseaux que l'on aime davantage, de peur que volant à travers champs, ils ne périssent, et Dieu enferme les vierges, parce qu'il craint que si elles courent à travers le monde, elles ne tombent dans les filets des chasseurs. Enfin pour le petit espace dans lequel elles se resserrent, Dieu leur prépare les grandeurs du ciel. Et puis qu'y a-t-il à voir dans le monde, si ce n'est le plus souvent des objets de misère et de compassion ? (2)

1. *Epist. ad quemdam Reclusum.*

2. On ne saurait exposer d'une manière plus gracieuse et plus solide à la fois les graves raisons qui ont porté l'Eglise à imposer la clôture aux religieux et aux religieuses, mais à ces dernières d'une manière plus stricte et plus rigoureuse, comme il convient. Innocent X déclare que sans « *le silence, la clôture, la vie commune* « *et les autres institutions qui ont pour but l'observation* « *des trois principaux vœux, il est à peu près impossible*

Oui, dit-on, mais dans cet enclos il faut vivre et mourir avec des personnes d'humeur étrange et tout à fait bizarre, qui vous déplaisent et vous contrarient en tout. Cela peut arriver quelquefois, mais cela n'arrive pas toujours, car souvent la mauvaise humeur est plutôt dans votre imagination que dans votre frère ou votre sœur. C'est que votre esprit a la jaunisse et dès lors ce que vous voyez vous semble jaune ; vous regardez à travers un verre bleu et tout vous semble bleu. Car si l'on considérait bien tout, votre sœur est au moins aussi bonne que vous. Mais supposons qu'elle soit telle qu'elle vous semble ; Dieu vous l'a donnée,

« *que puissent subsister les bases et les fondements de la* « *vie religieuse.* » (Constitutio INSTAURANDÆ, du 15 octobre 1652, dans Vermeersch, DE RELIGIOSIS INSTITUTIS ET PERS. p. 251.) — Encourent l'excommunication *latæ sententiæ* réservée au Souverain Pontife : « *Ceux qui* « *violent la clôture des Religieuses, en entrant dans leurs* « *monastères, sans y être légitimement autorisés, quelle* « *que soit leur dignité, leur condition, leur sexe ou leur* « *âge ; et également ceux qui les introduisent ou les* « *admettent, comme aussi les Religieuses qui sortent de* « *leurs monastères en dehors des cas et de la forme pres-* « *crite par saint Pie V dans la Constitution* Decori. » (Bulle APOSTOLICÆ SEDIS, II, 6.) Encourent la même excommunication « *les femmes qui violent la clôture des* « *hommes Réguliers, ainsi que les supérieures ou telles* « *autres personnes qui les admettent.* » (Ibid. II, 7.) — Quant à ce qui regarde la clôture des Religieux, il leur est simplement défendu de sortir de leur monastère sans permission ; la violation de cette défense constitue ordinairement un péché grave, parce qu'elle va contre le but de la vie religieuse.

afin qu'elle se sauve et se convertisse au contact de votre douceur et de votre patience, et aussi afin qu'elle vous exerce et vous donne par ses importunités l'occasion de vous mortifier. Jésus-Christ a bien vécu avec Judas ; si elle ne fait pas son devoir envers vous, faites le vôtre à son endroit, c'est-à-dire exercez votre patience et votre douceur. Ainsi vous vous sauverez à ses dépens, car nous devons nous prévenir les uns les autres pour faire notre devoir. Un grand religieux (1) donne un avis fort important à ceux de sa profession. Persuadez-vous, dit-il, que vous n'êtes pas entré dans le monastère pour autre chose que pour être taillés, ciselés et polis par tous les autres. C'est pourquoi pour éviter les inquiétudes qui pourraient vous arriver au sujet de la vie en commun, il vous faut penser que tous ceux qui sont dans le monastère, sont autant d'instruments envoyés pour vous travailler et vous tourmenter, ceux-ci par paroles, ceux-là par des actes, d'autres par des pensées contre vous ; à tout cela vous devez autant vous soumettre qu'une image ou une statue est soumise au peintre ou au sculpteur. Si vous n'observez pas cet avis fidèlement, vous ne pourrez vivre en paix, ni éviter une infinité de maux et d'inconvénients.

Après toutes ces peines, d'autres s'inquiètent à cause de la multitude des règlements et des observances régulières. Mais il n'y en a qu'autant qu'il en faut pour vous occuper et pour régler si bien vos actions que tout soit dans l'ordre. Le peuple

1. P. Jean de la Croix, dans ses *Avis*.

juif, qui fut cependant le peuple chéri de Dieu, avait autant d'ordonnances qu'il y a de jours dans l'année, d'autres disent : qu'il y a d'os dans le corps humain. Néanmoins David comptait pour une grande faveur cette multitude de règlements : « *Il n'a point agi de la sorte à l'égard des autres* « *nations et il ne leur a pas manifesté ses juge-* « *ments.* » (Ps. 142.) Que vous êtes éloigné de sa sainteté ! Mais ce qui vous tourmente le plus, dites-vous, c'est la continuité d'une vie rude jusqu'à la mort, c'est de recommencer tous les jours le même exercice, comme un âne qui fait tourner un moulin les yeux bandés, et qui revient toujours sur les mêmes pas. Oh ! que cela est ennuyeux ! Pour le coup je vois bien que vous n'avez pas d'amour pour Dieu, que vous n'avez ni la pensée de l'éternité, ni celle de la mort de Jésus-Christ. Car il n'y a rien de long à quiconque pense à l'éternité soit du paradis, soit de l'enfer, et il n'y a rien de trop pénible à quiconque pense à la grandeur de ses obligations envers Jésus-Christ pour ce qu'il a souffert dans sa Passion. Enfin toutes vos peines sont des tentations de l'ennemi, vous les surmonterez en vous adressant au crucifix à qui vous direz avec affection :

Ah ! bon Jésus, que vous rendrons-nous ? Que ferons-nous, que souffrirons-nous pour l'amour de vous ; et pour les brutalités, les hontes, les calomnies et les tourments innombrables que vous avez soufferts pour nous, quand persistant à demeurer sur la croix jusqu'à la mort, vous n'en descendîtes pas avant que tout fût consommé, et que l'on vous en descendît ? J'avoue, ô mon Rédempteur, que

c'est trop peu que de n'avoir qu'un corps à sacrifier pour vous, qui en avez sacrifié pour nous un de si saint, sur l'autel de la croix. J'avoue que c'est trop peu de n'avoir qu'une vie de cinquante ou soixante années à employer à votre service, alors que sur la croix vous en avez perdu une dont un seul moment valait plus que la vie des anges et des hommes. Je me donne donc à vous, ô mon très aimable Rédempteur, pour vivre et mourir sur ma croix où me tiennent cloué les trois clous de mes vœux. J'abhorre toute pensée contraire comme une suggestion de l'enfer.

VIe MÉDITATION

DES PÉCHÉS QUI SE COMMETTENT DANS L'ÉTAT RELIGIEUX

SOMMAIRE

Il se commet dans l'état religieux un grand nombre de péchés. — Pechés qui se commettent spécialement contre les vœux et contre les statuts de l'Ordre. — Un péché de même espèce est-il plus grave chez un religieux que chez un séculier ?

I

Considérez qu'il se commet dans l'état religieux un grand nombre de péchés, non pas par la faute de cet état, mais par la faute de ceux qui s'y acquittent mal de leur devoir. Une expérience trop constante confirme cette vérité, et plût à Dieu qu'elle fût plus secrète et plus cachée. Hugues de saint Victor (1) dans son livre *du cloître de l'âme*, ou plutôt Hugues de Corbie, qui d'après quelques anciens écrivains, est l'auteur de ces livres, décrit douze abus du cloître. Ce sont : le

1. *De claustro animæ*, a cap. 11, ad cap. 23. — Vincent Bellov. *Spec. histor.* l. 127, c. 18.

prélat négligent, le disciple désobéissant, le jeune homme oisif, le vieux religieux obstiné, le moine courtisan, qui a les compliments et les manières de faire du monde, le moine plaideur, l'habit précieux, la nourriture exquise, le murmure dans le cloître, la querelle ou la criaillerie dans le chapitre, l'immodestie dans le chœur, l'irrévérence devant les autels. Tous ces désordres se trouvent dans l'état religieux, à leur tour ils en produisent beaucoup d'autres, comme de mauvais corbeaux font de mauvais œufs. Voilà pourquoi on a vu les maisons les plus saintes déchoir peu à peu et abandonnant l'esprit de leur premier fondateur et de leurs anciens Pères, devenir un scandale pour l'Eglise, à tel point que Gerson (1) considérant l'état des religieuses de son temps, souhaitait qu'il n'y eût aucun monastère de femme, à cause des débauches qui s'y fomentaient alors. Saint François d'Assises (2) eut un jour une vision pareille à celle du roi Nabuchodonosor; il vit une grande statue dont la tête était d'or, la poitrine d'argent, le ventre d'airain, les jambes de fer et les pieds, moitié de fer, moitié de terre. C'était pour lui faire entendre quelle serait la marche de son Ordre : il se relâcherait de la grande perfection de ses premiers religieux qui mériteraient à cause de leur excellente sainteté d'être comparés à l'or à côté des derniers qui ne seraient que fer et terre, c'est-à-dire de peu d'estime et de valeur. Au reste la cause de ces désordres ne provient pas de l'état

1. Serm. in Conc. Rhemens.

2. *Chron. des Frères min.* p. 1, ch. 28 et 29.

religieux, qui par lui-même porte les âmes à la sainteté et les élève au faîte de la Perfection, et s'il oblige à observer plusieurs lois qui servent de matière et d'occasion au péché, quand on les enfreint, par contre il fournit plusieurs grâces et secours pour les observer sans pécher. Il faut plutôt attribuer ces manquements à la multitude de ceux qui se jettent dans cet état sans y être appelés par Dieu (1). Ce n'est pas l'étoile du ciel

1. Qu'on nous permette de résumer ici au sujet de la vocation religieuse les conclusions auxquelles aboutit le P. A. Vermeersch, après une discussion serrée des textes de la Sainte Ecriture, des SS. Pères et des Théologiens. 1) D'une manière générale, Dieu propose à tout chrétien d'embrasser par un libre choix, la pratique des conseils évangéliques, comme étant un moyen de salut plus parfait et plus sûr, mais il n'a pas l'intention d'en faire un précepte, de sorte que tout chrétien peut se récuser non seulement sans péché, mais même sans s'exposer à être privé des grâces largement suffisantes pour faire son salut. (Voir Matth. XIX, 12; — XIX, 29; — 1 Cor. VII, 7.) — 2) Cette vocation peut avoir une double origine : ou un jugement de l'esprit par lequel une âme aidée de la grâce et éclairée par les documents évangéliques constate que, toutes choses bien considérées, il est préférable pour elle de suivre la voie des conseils, ou bien une illumination et une motion extraordinaire de la volonté, par laquelle, avant toute délibération, cette volonté est poussée vers l'état religieux d'une manière si précise que la personne qui est l'objet de cette faveur perçoit clairement qu'elle fera une chose agréable à Dieu, si elle s'engage dans la voie de la Perfection. Dans le premier cas, c'est la vocation *ordinaire*, dans le second, c'est la vocation

qui les conduit à la recherche de Bethléem, mais souvent leur commodité, car ils espèrent trouver en religion ce qui leur manquait dans le monde. Dés lors comme ils n'y sont pas entrés avec l'intention d'imiter la pauvreté, l'humilité et l'obéis-

spéciale. (Cf. saint Thomas, OPUSC. CONTRA RETRAHENTES, etc. c. 9. — Suarez, De Religione, l. 5, c. 8, n. 5.) — 3) Il y a deux signes d'une vraie vocation : l'absence de tout empêchement et la volonté ferme, confiante en Dieu, de servir Dieu dans l'état religieux. Notre-Seigneur dit : « *Si* VOUS VOULEZ *être parfait.* » (Matth. VIII, 22.) Saint François de Sales écrit dans une de ses lettres : « *La bonne vocation n'est autre chose qu'une* « *ferme et constante volonté que la personne appelée a de* « *vouloir servir Dieu en la manière et aux lieux où sa* « *divine Majesté l'a appelée. Cela est la meilleure mar-* « *que qu'on puisse avoir pour connaître quand une voca-* « *tion est bonne.* » (ŒUVRES. Paris, Meyer, 1833, Lettre, 742, t. 11.) Les plus grands Théologiens n'exigent pas d'autres marques ; l'attrait de la volonté que certains demandent, n'est autre chose que cette intention droite et cette volonté ferme (Lehmkuhl, 1, n. 508) à moins qu'on ne veuille y voir une chose indéfinissable qui deviendrait la source de doutes ou même d'erreurs. — 4.) Quant aux empêchements, il y a (1) les empêchements de droit positif ; (2) ne paraissent pas aptes à la vie religieuse : a) ceux qui éprouvent une trop grande difficulté à vivre chastes : « *S'ils sont trop faibles, pour* « *garder la continence*, dit l'Apôtre, *qu'ils se marient*, « *car il vaut mieux se marier que d'être brûlé par les* « *ardeurs de la concupiscence.* » (1 Cor. VII, 9.) (b) ceux qui sont tellement entêtés dans leur propre jugement qu'ils sont dépourvus de toute docilité, (c) ceux que leur manière d'être très différente de celle

sance de Jésus-Christ, et d'y porter son joug, ils veulent avoir leurs aises dans un lieu de pénitence, ils briguent des honneurs dans la maison de paix et d'humilité, eux qui ne pouvaient être que très méprisables dans leur propre maison (1). Enfin il n'y a rien de plus éloigné de leur pensée que le désir d'être unis à Dieu. Il leur eût été beaucoup plus utile de demeurer dans le siècle avec quelque honnête occupation, car alors ils eussent fait l'expérience des misères du monde, qui n'y manquent pas, et ces misères eussent été beaucoup plus capables de corriger leur dureté et de les amener à une vraie pénitence, que toutes les douceurs de l'état religieux, dont ils sont indignes comme ces mauvais Israélites étaient indignes de la manne du ciel. C'est pourquoi ces personnes admises sans vraie vocation troublent ordinairement les meilleures communautés et sont un obstacle à la

des autres, leur propension à l'envie et aux soupçons, et leurs habitudes gênantes rendent peu sociables, (d) ceux qui semblent avoir un tel besoin des consolations humaines qu'ils seraient exposés dans le cloître à une trop grande tristesse et à un trop grand abattement. Doivent être exclues également les personnes trop mélancoliqus, et celles d'un esprit trop bizarre ou d'un jugement peu ferme, qui donneraient lieu de craindre ou une certaine folie ou l'inconstance dans leur résolution. Ces divers empêchements sont la conséquence du fait que tous les Ordres religieux ont comme base commune la pratique de la pauvreté, de la chasteté parfaite et de l'obéissance, et aussi la vie commune.

1 D. Bernard, Hom. 4 *super Missus est.*

Perfection des autres religieux; elles n'ont de l'état religieux que l'habit, mais non les bonnes habitudes, l'extérieur à peine, mais nullement l'intérieur; elles se livrent toujours ou au murmure ou à une joie immodérée, selon que leurs desseins échouent ou réussissent. Quant aux autres qui y sont entrés avec une véritable vocation, néanmoins comme l'infirmité humaine n'est que trop capable de défauts, il ne faut pas s'étonner si plusieurs qui avaient entrepris de porter la croix et le joug de Jésus-Christ, manquent parfois de courage et la laissent choir par lâcheté ou se laissent choir eux-mêmes. Si les choses sont ainsi, ce n'est pas l'état religieux qui doit être blâmé. Enfin c'est la condition des choses humaines que le mauvais soit mêlé au bon. « *Voilà que* « *ceux qui le servent ne sont point stables, et il* « *a trouvé le mal jusque dans ses anges..* » (Job, 4.) Ainsi le ciel n'a pas été exempt de créatures coupables. Dans la compagnie des Apôtres s'est trouvé un Judas traître et larron ; la maison de David, quoique sainte a eu des enfants rebelles et incestueux ; la maison d'Isaac a eu son Esaü réprouvé, celle d'Abraham, son Ismaël. L'arche de Noé a eu son Cham maudit. Qui s'étonnera donc que dans des familles religieuses il se rencontre quelque manquement ?

Certes je ne m'en étonnerai pas et je me garderai bien de critiquer l'état religieux à cause des abus des particuliers. Je déplorerai plutôt cette misère et je demanderai à Dieu des larmes pour en verser sur ce sujet. Puis je craindrai de broncher, moi qui suis dans de plus grandes occasions

de pécher, puisque ceux-là même qui s'en trouvent plus éloignés, ne sont pas toujours innocents. Qu'ils voient tout au moins d'un bon œil, ces religieux, les réformes et les visites qui se font pour remédier à leurs chutes ou pour prévenir leur malheur avant qu'il soit arrivé et pour les aider à approcher de la grande ferveur et dévotion qu'ont les plus parfaits de leur Ordre. Qu'ils appréhendent qu'à l'heure de leur mort, leur fondateur ne veuille point les reconnaître pour ses enfants, puisque ils n'ont guère de lui que son habit, et rien de son esprit et de sa vie sainte.

II

Considérez, en second lieu, quels sont les péchés en particulier qui se commettent contre les vœux, contre les Règles et contre la fin de l'état religieux. Les religieux ont en effet trois sortes d'obligations que n'ont pas ceux qui sont dans la vie séculière, au sujet desquelles le divin saint Denys (1) disait que plusieurs choses permises au peuple chrétien, leur sont absolument interdites, parce qu'ils doivent être unis à celui qui est un, être recueillis dans l'unité sacrée et former leur vie, autant que possible, sur le modèle des prêtres.

Premièrement, on y pèche contre la première espèce d'obligation, qui est l'observation des trois vœux : 1) en retenant un objet quelconque, sans le consentement tacite ou formel du Supérieur, ou bien en voulant le retenir, soit pour s'en nour-

1. *De Eccles. hierarch.* c. 6.

rir, soit pour s'en parer, soit pour le donner et en user à sa discrétion ; c'est un péché qui s'appelle vol et qui fait le religieux propriétaire. 2) Quand on n'a pas la volonté de tout quitter et d'abandonner ce que l'on possède en propre, sur un ordre du Supérieur. 3) Quand on cache quelque chose pour le soustraire à la libre disposition du Supérieur. 4) Quand on use de ce que le Supérieur a donné pour une autre fin que celle pour laquelle il l'avait donné, et quand on l'emploie autrement qu'il ne veut, alors même que c'est pour une bonne chose. 5) En le dépensant en choses vaines, superflues et inutiles, même avec la permission du Supérieur. 6) En recevant quelque don ou quelque présent sans cette même permission. 7) En possédant quelque meuble trop beau, précieux et ne convenant pas à la modestie religieuse, serait-ce avec la permission du Supérieur. 8) En disant, lorsqu'on parle des choses extérieures : ceci est à moi, cela m'appartient. Ces premières espèces de péché commencent ordinairement la ruine de l'Ordre, et c'est pourquoi le vice de propriété a toujours été rigoureusement puni par les anciens Pères et maîtres de religion. Saint Macaire (1) ayant trouvé quelques pièces de monnaie dans la cellule d'un religieux de Nitrie après sa mort, ordonna, de l'avis commun des moines, que cet argent serait jeté dans sa fosse, et que chaque moine prononcerait les paroles que saint Pierre proféra contre Simon le magicien : « *Que ton* « *argent périsse avec toi.* » Saint Grégoire le

1. D. Hieron. *Epist. ad Eustach.*

Grand (1) usa d'une semblable rigueur à l'égard d'un de ses moines qui avait trois pièces d'or ; il commanda que son corps fût jeté à la voirie dans un fumier et que chacun dît : « *Que ton argent* « *périsse avec toi.* » (Act. 8.) (2).

1. *Dial.* lib. 4, cap. 55.

2. Il y a une distinction à établir entre le vœu solennel de pauvreté et le vœu simple. Le religieux qui a fait le vœu solennel de pauvreté dans un Ordre solennellement approuvé par le Saint-Siège, est absolument incapable de posséder, serait-ce même avec la permission de son Supérieur ; c'est ce qui résulte de la déclaration du Concile de Trente (sess. 25. c. 2). Il ne peut donc ni licitement ni validement faire aucun acte de propriété. Il n'en est pas de même du religieux qui n'a fait que le vœu simple de pauvreté ; il conserve le domaine direct de tous ses biens, mais il ne peut en disposer licitement sans la permission du Supérieur. -- Cette incapacité absolue de posséder chez le religieux qui a fait le vœu solennel de pauvreté ne vient pas du droit naturel, ni du droit divin, mais uniquement du droit ecclésiastique qui a établi la solennité du vœu et à qui il appartient de déterminer dans quel cas et dans quelle mesure le religieux sera incapable de posséder. On en voit la preuve dans les dispenses accordées par le Saint-Siège sur ce point. Ainsi saint François de Borgia put, en vertu d'une dispense apostolique, émettre le vœu solennel de pauvreté dans la Compagnie de Jésus et conserver encore pendant quatre ans son duché. (VIE DE SAINT FRANÇOIS DE BORGIA, par Alvaro Cienfuegos, liv. 3, ch. 8, parag. 2 et ch. 10, parag. 1.) On en voit aussi la preuve dans l'autorisation donnée aux religieuses de France « *de conserver, nonobstant le vœu solennel* « *de pauvreté, les biens et les revenus qu'elles ont acquis*

Contre le vœu de chasteté on pèche par pensées, désirs, regards, attouchements sur soi-même ou sur les autres et par actions. Toutes ces choses contiennent un double péché, un péché d'impureté et un péché de sacrilège ; pour y remédier, on a ordonné la clôture et les grilles (1). J'ai même vu certaines Règles de religieuses, qui leur enjoignaient de bien se garder de se toucher les mains entr'elles en se donnant une clef ou tout autre chose, afin de ne pas blesser tant soit peu l'extrême pureté qui doit se trouver dans des personnes consacrées à Dieu.

Contre le vœu d'obéissance on péche en refusant d'obéir, quand le Supérieur commande de faire ce que prescrit la Règle, ou bien ce qui n'est pas dans la Règle, mais qui contribue à l'observation des vœux, comme par exemple la clôture qui est la gardienne de la chasteté des femmes, ou

« *jusqu'à ce jour,* » (Resp. S. Pœnitentiariæ du 28 novembre 1818) et dans l'autorisation accordée aux religieuses de Belgique ayant fait le vœu solennel de pauvreté, « *d'acquérir, de posséder et d'administrer leurs biens* ». (Voir Bouix, Tract. de Regularibus, part. 3. c. 3.)

1. C'est toujours un péché grave pour une religieuse cloîtrée, de sortir du monastère sans permission ; cela résulte de la peine très grave qu'elles encourent dans ce cas, et qui est l'excommunication latæ sententiæ réservée au Souverain Pontife. (Bulle Apostolicæ Sedis, I, 6.) Pour un religieux, il n'y aurait que péché véniel à sortir une ou deux fois pendant le jour. Le péché ne deviendrait grave que s'il sortait fréquemment de manière à scandaliser, ou bien la nuit à la dérobée.

qui sert à quelque nécessité publique (1). On péche également en refusant de faire une chose indifférente que le Supérieur commande pour quelque bonne fin, comme celle de rabattre l'orgueil d'un esprit immortifié (2). Dans le cas de doute si le Supérieur commande bien ou non, il y a péché à désobéir, parce que le Supérieur est en possession de commander au religieux qui a remis sa liberté entre ses mains, et que personne ne doit être privé en cas de doute du droit en possession

1. Le religieux ne pèche gravement contre le vœu d'obéissance que dans les rares cas suivants : 1) quand il refuse d'obéir en matière grave au Supérieur qui lui commande *au nom de la sainte obéissance*, ou *au nom de Jésus-Christ ;* ce qui arrive rarement ; 2) quand au Supérieur qui commande il répond par un non sec et caractéristique qui révéle un mépris formel de l'autorité du Supérieur, et cela alors même que la matière du précepte ne serait pas grave en elle-même ; 3) quand il résulte de sa désobéissance un grave scandale, soit pour les autres religieux, soit pour les séculiers qui en sont témoins, ou un dommage grave soit pour la communauté, soit pour d'autres, par exemple pour le salut des âmes. — Il est à noter encore que tout religieux qui désobéit à un véritable ordre du Supérieur commet un double péché : l'un contre le précepte naturel, qui nous prescrit d'obéir à nos Supérieurs légitimes, l'autre contre le vœu. C'est pourquoi dans toute pieuse congrégation d'hommes ou de femmes, vivant sans prononcer aucun vœu, mais en communauté, toute désobéissance au Supérieur constitue un péché. (Gury-Ballerini, Compendium Theolog. mor. t. 2, p. 109 et 110).

2. Major, in c. 29. Matth.

duquel il est, en vertu de ce principe de droit : le possesseur est dans une meilleure condition.

Quoique plusieurs comprennent dans l'obligation du vœu d'obéissance, l'obligation d'observer les Règles de l'Ordre, cependant cette obligation mérite d'être étudiée à part, afin d'être mieux expliquée. Nous pouvons donc considérer que parmi les Règles des différents Ordres les unes obligent sous peine de péché et quant à celles-là il n'y a aucune difficulté : celui qui les transgresse commet un péché. Mais d'autres n'obligent sous peine d'aucun péché, selon ce qui est expressement déclaré dans ces Règles elles-mêmes ; ces Règles ne servent pas de lois et d'ordonnances, mais seulement de direction et de ligne de conduite dans ce qui regarde le jugement de Dieu (1). Aussi cer-

1. Pour savoir dans quelle mesure oblige la Règle d'un Ordre religieux, il faut remonter à la volonté et à l'intention du législateur, comme dans tous les cas où il s'agit d'un précepte positif. L'intention du législateur a pu être que la Règle oblige sous peine de péché mortel en matière grave, ou sous peine de péché véniel, soit en matière légère, soit même en matière grave. 1) Si dans la Règle il est dit clairement qu'elle oblige rigoureusement et autant que le comporte dans chaque cas, la matière du précepte, il y aura péché mortel à la violer en matière grave. Il semble, dit Suarez, qu'il en soit ainsi de la Règle de saint François. 2) S'il est dit clairement dans la Règle qu'elle n'oblige que sous peine de péché véniel et jamais sous peine de péché mortel, sauf les cas particuliers où une chose est commandée *au nom de l'obéissance* ou *sous peine d'excommunication* à encourir *ipso facto*, la Règle n'obligera

tains se dispensent de les observer et ne s'en font aucun scrupule; or, en cela, ils se trompent évidemment, d'autant que l'on peut pécher en violant de telles Règles, mortellement ou véniellement, par négligence, par convoitise, ou par mépris. Si

que dans cette mesure. 3) Si la Règle dit expressément que l'intention du législateur n'est pas d'obliger en conscience, pas même sous peine de péché véniel, il n'y a en soi aucune faute à ne pas l'observer. C'est le cas de la Règle des Frères prêcheurs et de la Compagnie de Jésus ; saint Ignace a voulu que la crainte de pécher fut remplacée par un généreux amour pour Dieu. On peut se demander comment de telles Règles peuvent être de vraies lois, puisqu'elles n'obligent sous peine ni de péché mortel, ni de péché véniel. Suarez (De Relig. tr. 8, lib. 1, c. 2, n. 5, 6.) résout la difficulté en disant que ce sont comme des lois pénales, qui obligent en conscience à subir la peine et c'est par là que ces Règles diffèrent du simple conseil. Mais cette explication ne paraît pas satisfaisante. Le Supérieur des réguliers a bien le droit d'infliger une peine à celui qui n'a pas observé ces Règles, mais on ne peut pas dire que le religieux soit obligé en conscience de subir cette punition, par exemple de faire un jour de jeûne sous peine de péché, car pourquoi ces pénitences obligeraient-elles plus que la Règle elle-même ? Il nous semble qu'il suffit pour pouvoir affirmer que les Règles de cette nature sont encore de vraies lois, que le commandement du législateur ait pour effet de rendre la chose commandée meilleure que la chose opposée et plus utile au salut. Or c'est ce qui a lieu toutes les fois que le Supérieur ordonne de faire une chose, sans vouloir toutefois l'imposer sous peine de péché. Dès lors ce qu'il ordonne ne saurait être considéré comme un

quelqu'un transgresse de telles Règles par mépris, ce qui a lieu quand on les tient pour nulles et quand on trouve déplaisant de s'y soumettre, on commet un péché mortel. Si au contraire on agit ainsi par un trop grand attachement à une autre chose, ou par une certaine tiédeur ou lâcheté, on ne pèche que véniellement. Si ce même manquement troublait une communauté et jetait le mépris des observances régulières dans l'esprit des autres, dans ce cas il y aurait un péché de scandale, dont il est difficile de dire s'il est mortel ou véniel. Donc, pour pouvoir transgresser de telles Règles sans péché, il faut avoir un motif, sinon un motif qui nous contraigne à les transgresser, tout au moins qui soit juste et légitime, et il faut en conclure que rarement les religieux manquent volontairement à leurs Règles, sans quelque espèce de péché, même quand il n'y a aucune affection déréglée, aucune négligence, aucun scandale et aucun trouble dans la communauté (1). Ceci sera

simple conseil, tel que peut en donner un ami ; le conseil que donne un ami peut avoir pour objet une chose meilleure que le contraire de cette chose, mais ce bien supérieur ne provient pas du fait qu'il lui est indiqué par voie de conseil.

1. C'est l'enseignement de tous les Théologiens, notamment de Layman, Suarez, Busembaum, Sanchez et de saint Liguori, qu'il arrive très rarement qu'on transgresse la Règle sans commettre aucun péché, au moins véniel ; presque toujours, dit saint Liguori, il y a quelque péché ou de négligence, ou de concupiscence, ou de scandale, ou de paresse ou de tout autre mouvement désordonné.

indubitable, si l'on suit l'opinion de ceux qui estiment que les vœux obligent précisément selon la qualité de la chose vouée, et que l'intention qu'on a eue en faisant le vœu n'y change rien (1). Or, les religieux ont fait vœu d'observer leurs Règlements ; c'est pourquoi il ne leur sera pas loisible de violer impunément, en transgressant leurs constitutions, des promesses faites à Dieu (2).

1. Ita tenent Soto, Corduba, Vasquez apud Suarez, l. 4, *de voto*, c. 4.

2. Voici sur ce point ce qu'enseigne Suarez (De religionis virt. l. 10, c. 7.) Le religieux ne fait pas directement le vœu d'observer la Règle ; un tel vœu serait plus étendu que le vœu d'obéissance tel qu'on le fait ordinairement et il imposerait à celui qui l'émettrait une nouvelle obligation, celle d'observer sous peine de pécher contre la justice à l'égard de Dieu, et par conséquent sous peine de péché grave de son espèce, même les règles qui n'engendrent aucune obligation. Toutefois l'observation de la Règle rentre indirectement dans la matière du vœu d'obéissance religieuse, parce que le religieux fait vœu d'obéir à ses Supérieurs religieux, et que les Supérieurs ne commandent pas seulement en donnant personnellement des ordres, mais aussi par le moyen de la Règle religieuse, c'est-à-dire par une loi stable. C'est l'opinion de saint Thomas, de Cajétan, etc. Par conséquent, le vœu d'obéissance ne crée pas l'obligation d'observer la Règle sous peine de péché mortel, mais dans tous les cas où la Règle oblige sous peine de péché véniel, soit en raison de la matière, soit à cause de l'intention du législateur, le vœu ajoute simplement une nouvelle obligation sous peine de péché véniel d'une autre espèce, c'est-à-dire contre la vertu de religion. Quand la Règle

La troisième obligation qu'ont les religieux, est d'aspirer et de prétendre arriver à la Perfection, car ils ne sont pas obligés à être parfaits, mais à s'acheminer vers la Perfection (1). Et quoiqu'il nous semble que le religieux s'acquitte de cette obligation en observant exactement ses Règles, dont le but est de les diriger dans la voie de la Perfection (2), toutefois saint Thomas (3) dit en termes couverts et Cajétan en termes exprès que le religieux qui n'a pas l'intention d'arriver à la Perfection selon la Règle, est en état de péché mortel, quoiqu'il ne péche pas précisément en ne

n'oblige pas par elle-même sous peine de péché, ni véniel, ni mortel, il n'y à la violer aucun péché contre le vœu d'obéissance.

1. Tostat, *in c. 10, Matt.* q. 144.

2. L'auteur nous semble un peu trop sévère sur ce point. Voici l'enseignement des moralistes. Le religieux pèche gravement contre l'obligation qu'il a contractée de tendre à la Perfection ; 1) de l'avis de tous, quand il viole fréquemment ses vœux en matière grave, car les vœux religieux constituent le vrai et nécessaire moyen pour arriver à la Perfection ; 2) d'après l'opinion commune, en particulier d'après saint Thomas et saint Liguori, quand il transgresse les Règles par mépris, mais non s'il les transgresse même habituellement, pourvu que ce soit sur des points peu importants et sans mépris, comme cela arrive quand il est entraîné par la concupiscence, ou quand il croit qu'il n'est pas obligé de les observer pour se sauver. Telle est l'opinion commune et la plus vraie.

3. II, II, q. 184, art. 5, ad 2.

faisant pas des progrès actuellement (1). C'est, dit Navarre (2), une conclusion qui doit faire trembler beaucoup de religieux, qui n'ont aucune intention ni virtuelle ni actuelle de se perfectionner de jour en jour dans la charité, et qui ne se mettent pas plus en peine d'y arriver que la plupart des laïques. D'où il faut conclure que l'on pèche encore dans l'état religieux contre cette obligation, quand on ne se propose pas de mortifier ses passions et de se délivrer de tout ce qui s'oppose à l'acquisition de la Perfection, tout au moins par une grande fidélité à la Règle.

Cette considération doit servir de miroir aux âmes religieuses pour y reconnaître leurs taches et leurs propres péchés. Plaise à la bonté de Dieu

1. Sur le point de savoir si le religieux qui a uniquement l'intention d'observer les préceptes entraînant une obligation grave, et qui néglige les autres, pèche gravement, il y a deux opinions. L'opinion négative que saint Alphonse de Liguori qualifie de plus commune et plus probable s'appuie sur cette raison : par le seul fait que le religieux veut remplir toutes les obligations qui lui sont imposées sous peine de péché grave, il accomplit suffisamment son devoir de tendre à la Perfection, puisqu'il a l'intention de faire un certain nombre de choses qui ne sont que de simple conseil pour tout autre que pour un religieux. Néanmoins, saint Liguori ajoute qu'un religieux ainsi disposé se trouverait dans un grand danger de pécher gravement pour des raisons extrinsèques, par exemple parce qu'il s'exposerait à violer ses vœux ou parce qu'il porterait une grave atteinte à la discipline religieuse.

2. *Comment. de regularib.*

qu'elles s'y regardent souvent, et qu'elles fassent leur examen, afin que celles qui se trouveront exemptes des défauts qui y sont notés rendent des grâces infinies à la miséricorde divine qui leur a donné une si grande bénédiction, et que celles qui s'y verront pleines de défauts et de fautes, en fassent pénitence et rentrent dans le devoir en même temps que dans la voie de la Perfection.

III

Considérez si un péché de même espèce est plus grave chez un religieux que chez un séculier. Saint Thomas (1) résout cette difficulté de cette manière : si le péché n'est pas contre les vœux et s'il se commet seulement par ignorance et par faiblesse, sans mépris ni scandale, il est plus léger chez un religieux ; parce que, poursuit-il, ce péché est ou mortel ou véniel ; s'il est véniel, il est comme absorbé et englouti par la multitude des bonnes œuvres que fait le religieux ; s'il est mortel, le religieux s'en relève plus facilement, parce que son intention est droite et bonne, de manière à plaire incessamment à Dieu, et dès lors il ne tardera pas à rentrer en lui-même et à faire pénitence. C'est dans ce sens que David a dit : « *Si le juste tombe, il ne se brisera pas.* » (Ps. 36.) De plus il est aidé et secouru dans ce but par ceux qui vivent dans le même Ordre, selon cette parole du Sage : « *Si l'un tombe, il sera soutenu par* « *l'autre ; malheur à celui qui est seul, parce* « *que, s'il tombe, il n'a personne pour le rele-*

1. Quœst. 186, art. 10.

« *ver.* » (Eccl. 4.) Dans l'état religieux en effet on se relève sur le champ tant à cause des bonnes remontrances des Supérieurs qu'à cause des bons exemples qu'on a sous les yeux. On peut ajouter à ce que dit Saint Thomas cette autre raison que le religieux étant accoutumé à bien vivre, ne se laisse aller au péché que par surprise ou entraîné par une très violente tentation, et dès lors le péché est moins volontaire et moins délibéré, et par conséquent moins grave. Mais, dit le même saint Docteur, si le péché du religieux est directement contre les vœux, il est plus grave dans cette matière que chez un séculier, parce que l'infraction du vœu ajoute à la malice du péché, celle du sacrilège ; c'est pourquoi les péchés contre la chasteté, la pauvreté et l'obéissance sont des impudicités, des larcins et des désobéissances sacrilèges. Le péché est encore plus grave s'il se commet par mépris, parce qu'il est accompagné d'une plus notable ingratitude pour les bienfaits par lesquels Dieu a appelé le religieux à l'état de Perfection. Voilà pourquoi Dieu se plaint par le prophète : « *D'où vient que mon bien-aimé a commis plu-* « *sieurs crimes dans ma maison ?* » (Jér. 18.) Le même péché, s'il a pour résultat de scandaliser les autres, mérite encore une plus grande punition, car beaucoup considèrent la vie des religieux et attendent d'eux de grandes choses dans la vie chrétienne ; de là vient qu'ils sont mal édifiés quand ils les voient aussi lâches et péchant aussi facilement que les hommes du monde. C'est ainsi qu'on était scandalisé par les prophètes de Jérusalem, dont Dieu disait par la bouche de Jérémie ;

« *J'ai vu les prophètes de Jérusalem semblables à*
« *des femmes adultères ; j'ai vu aussi parmi eux*
« *la voie du mensonge ; ils ont fortifié les mains*
« *des méchants et empêché les hommes qui mè-*
« *nent une vie déréglée, de se convertir.* » (Jér. 23.)
Tel est le sentiment de saint Thomas sur les péchés des religieux.

Cependant plusieurs ne s'arrêtent pas à ces subtiles distinctions, mais estiment absolument qu'un péché de même espèce commis par un religieux est toujours plus répréhensible devant Dieu et devant les hommes, que s'il est commis par un séculier. Il y a en effet dans ce cas plus d'ingratitude, ce qui est une circonstance qui aggrave le péché, un plus grand mépris des grâces de Dieu et des secours que fournit l'état religieux contre le péché et un recul dans le chemin de la Perfection, à laquelle il lui est enjoint de tendre et à laquelle il doit aspirer par devoir. Le péché est-il véniel ? il arrête quelque temps l'âme dans cette voie ; est-il mortel ? il égare l'âme et la détourne entièrement de la voie de la Perfection pour l'engager dans une voie contraire. C'est pourquoi saint Augustin (1) dit : depuis que j'ai commencé à servir Dieu, j'ai rarement rencontré des chrétiens meilleurs que ceux qui ont fait des progrès dans les monastères ; mais aussi je n'en ai pas trouvé de pires que ceux qui y ont fait des chutes. Ils ressemblent, dit le cardinal Bellarmin (2), aux figues du prophète Jérémie : celles

1. Epist. 37.
2. *De gemitu columbæ*, l. 2, c. 6, c. 4.

qui étaient bonnes l'étaient grandement, et celles qui étaient mauvaises étaient fort mauvaises. Il faut revenir à la maxime des philosophes qui dit que rien n'est pire que la corruption de ce qu'il y a de meilleur. C'est pourquoi, saint Bernard (2), voulant montrer combien sont grands les péchés des religieux, disait que la moindre tache qui paraissait en eux offensait les yeux de ceux qui les regardaient, et qu'une petite tache déshonore d'autant plus un vêtement qu'il est plus précieux. Ainsi, ajoute-t-il, la moindre désobéissance suffit pour nous rendre immondes, et ce n'est plus une petite tache, mais une affreuse tache, s'il y a dans nos actions la moindre négligence du monde à faire ce qui nous est commandé. Enfin ces paroles d'Isaïe (ch. 26.) « *Il a fait le mal dans la terre* « *des saints, il ne verra pas la gloire de Dieu* », ont donné lieu de peindre les péchés des religieux sous des couleurs plus sombres, parce qu'ils sont commis dans une terre sainte.

Qu'ils souhaitent donc que le soleil de justice darde sur eux un de ses rayons qui les convertisse, comme il fit pour sainte Madeleine ; qu'ils disent à la vue de leurs péchés : O mon Dieu ! quel triste et déplorable état est le mien ! Je crains et je tremble, ô juste juge des mauvais religieux, quand je considère mes misères, mes négligences et mes tiédeurs à votre service. Oh ! que je suis misérable d'avoir vécu dans des ténèbres aussi épaisses que celles dans lesquelles je me trouve par ma faute ! O mon âme, n'avais-tu pas été

2. Sermo *de triplici custodia*.

transportée de l'Egypte ténébreuse qui est le monde, dans l'état religieux qui est un royaume de lumière? D'où te vient donc une si grande obscurité et ignorance dans les choses spirituelles et intérieures? Ah! mon Dieu, c'est que j'ai méprisé votre lumière. Oh! l'ingratitude insigne d'avoir ainsi payé par la méconnaissance, le mépris et la négligence la grâce singulière de la vocation religieuse par laquelle vous m'aviez appelé avec tant de faveurs, au pur, au spirituel et au véritable service de mon Dieu! Ah! mon Dieu, que je ressens de confusion après m'être tout consacré à vous, de n'avoir vécu que pour moi-même, et après avoir fait vœu de ne vivre que pour votre gloire, d'avoir cherché mes propres satisfactions! O Seigneur, pour supprimer ce désordre, je me donne de nouveau à votre amour, ayez un nouveau droit sur mon âme et anéantissez-y tout ce qui vous est opposé et qui pourrait me distraire de votre pur amour.

VIIE MÉDITATION

DE LA VARIÉTÉ DES ORDRES RELIGIEUX ET DE LEUR BONTÉ PROPRE

SOMMAIRE :

Il y a un grand nombre d'Ordres religieux. — Tous les Ordres religieux qui se disputent le premier rang l'emportent sur les autres sous un certain rapport, mais non pas sous tous les rapports. — Chaque religieux doit estimer que pour lui-même son Ordre est le meilleur.

I

Considérez qu'il y a un grand nombre et une grande variété d'Ordres religieux. Parmi les religieux, en effet, les uns sont des cénobites, ce sont ceux qui vivent en commun ; les autres sont des solitaires, ce sont ceux qui après avoir été éprouvés pendant quelques années, selon les décisions du Concile d'Agde (1), dans les monastères, obtenaient de leur Abbé la permission de vivre solitaires, mais néanmoins dans l'enclos de l'abbaye et sous l'autorité de l'Abbé, qui avait l'œil

1. Concil. Agathense, cap. 37.

sur eux (2). Les uns encore ont pour but de combattre dans les guerres saintes pour la défense de

2. C'est l'Egypte, la mystique Egypte qui a été le berceau du monachisme. C'est de l'Egypte qu'il s'étendit dans la Syrie, la Palestine, la Mésopotamie et puis dans l'Asie Mineure d'où plus tard il se propagea dans les villes grecques. (Cf. Marin, Les Moines de Constantinople, etc., c. 1, et Pargoire Le Monachisme a Constantinople, dans la *Revue des Quest. hist.* janv. 1899.) Il est même très probable que les institutions monastiques qui ont prospéré en Italie d'abord et puis en France ont la même origine, peut-être même celles de la Grande-Bretagne et des Celtes. Ces mêmes institutions furent implantées en Afrique par saint Augustin qui les avait vues à Rome. 1) L'Egypte donna l'exemple à la fois de la vie érémitique et de la vie cénobitique. Le premier connu de ceux qui pratiquèrent la vie strictement érémitique est saint Paul le Thébain qui fuyant la persécution de Dèce (vers l'an 250), se retira tout seul dans les montagnes où il vécut dans la contemplation de Dieu jusqu'à sa mort qui eut lieu vers l'an 347. Après lui, en l'an 270, saint Antoine, le plus célèbre de tous, à l'âge de vingt ans distribue tout ce qu'il possède et s'enfonce dans la plus affreuse solitude ; il eut le premier des disciples et leur imposa une Règle qui pendant plusieurs siècles guida dans les voies de la sainteté les moines de l'Orient et de l'Occident. Saint Pacôme fut vers la même époque (292-346) le patriarche de la vie cénobitique et réunit un grand nombre de religieux à Thabenne, près de Denderah. — 2) En Orient c'est surtout la vie érémitique qui prévaut avec des pratiques plus austères. Les patriarches de la vie monastique s'appellent saint Hilarion en Palestine et Mar Agwin (saint Eugène) en Mésopotamie. En Syrie, au ve siècle, saint Siméon inaugure sur sa colonne un

la foi, tels sont aujourd'hui les chevaliers de Malte qui sont des religieux et dans l'état de Perfec-

nouveau genre de vie qui lui vaut le nom de *stylite*. D'autres, sous le nom de *reclus*, vivent dans d'étroites cellules, ou sous le nom de mémorites dans des tombeaux. — 3) Dans les régions grecques de l'Asie Mineure saint Basile fut le grand promoteur de la vie cénobitique ; ses règles soumirent les moines à un Supérieur qui devait les préserver de tout excès dans les mortifications corporelles et dans le jeûne. — 4) En Europe la vie monastique remonte à saint Athanase qui l'implanta en Italie, quand, exilé de sa patrie, il vint à Rome accompagné de deux moines, (Cf. Hergenröther et Kaulen, KIRCHENLEXICON, v. *Athanasius*) et aussi par sa *Vie de saint Antoine* qui fut presque aussitôt traduite en latin (380). Mais celui qui imprima le véritable essor à la vie monastique en Occident, ce fut saint Benoît de Nursie dont la règle (529) se répandit dans l'Italie et dans la Gaule. En Gaule saint Martin (316 ou 317-397 ou 400) avait fondé près de Poitiers le monastère de Ligugé et celui de Marmoutier, près de Tours, et saint Honorat, au ve siècle, avait fondé celui de Lérins, le plus fameux de tous, et où les moines s'adonnaient à un genre de vie moitié érémitique et moitié cénobitique. — 5) Chez les Celtes c'est la vie érémitique la plus austère qui est préférée, comme le prouve la règle si sévère qui est attribuée à saint Colomban, mais on ne saurait dire si c'est chez eux que prit naissance leur vie religieuse ou s'ils l'empruntèrent soit à l'Egypte, soit à la Gaule. — 6) En Afrique, le propagateur, sinon le père de la vie religieuse, fut saint Augustin qui avait pris exemple sur Rome. La règle dite de saint Augustin se compose des lettres que l'illustre évêque adressa aux religieuses d'Hippone (423), de divers autres documents empruntés soit à

tion (1); les autres ne touchent pas aux armes corporelles et ne combattent qu'avec des armes

divers écrits de ce même saint, soit à la vie de saint Fulgence. Cette règle, qui n'était destinée d'abord qu'aux religieuses, fut légèrement modifiée et fut appelée *Règle à l'usage des serviteurs de Dieu ;* c'est elle que suivent les chanoines réguliers et les ermites de saint Augustin. (Cf. Besse, Le Monachisme africain, p. 45-50.)

1. Il n'y a aucune difficulté à reconnaître, comme de vrais Ordres religieux, les Ordres militaires qui, dans les premiers temps de leur institution, faisaient les trois grands vœux religieux de chasteté parfaite, de pauvreté et d'obéissance. Mais peut-on considérer comme de vrais Ordres religieux les Ordres militaires auxquels leurs constitutions ou une concession du Saint-Siège permettait de n'émettre avec le vœu de pauvreté et d'obéissance, que le vœu de chasteté conjugale ? L'opinion commune est que les soldats qui comme vœu de chasteté ne faisaient que le vœu de chasteté conjugale, bien que pratiquement leur vie religieuse fût très imparfaite, étaient cependant de vrais religieux, car aucun des éléments essentiels de l'état religieux ne leur faisait défaut. D'autre part, les Bulles pontificales les qualifient de personnes ecclésiastiques, les admettent à jouir du privilège du for et du canon et les prennent d'une manière toute spéciale sous la protection du Saint-Siège. — Il n'est pas inutile d'ajouter que le but des Ordres militaires n'était pas précisément de soutenir par les armes les causes simplement justes, mais bien de guerroyer pour la défense de la religion et de la foi, ou pour venger les chrétiens outragés par les infidèles ou les hérétiques. Or, dans un tel but, il n'y a rien qui soit incompatible avec les trois vœux de religion fondamentaux.

spirituelles. Les uns sont clercs et chanoines, les autres moines ; les premiers ont pour mission d'assister les prélats de l'Eglise, tels qu'étaient autrefois les chanoines réguliers qui datent, d'après l'opinion commune, du temps des Apôtres, qui furent rétablis par saint Augustin, et multipliés ou réformés en divers temps et dans diverses occasions (1). Parmi les moines, les uns sont purement moines, c'est-à-dire qu'ils ne sont établis que pour vaquer à la contemplation, et que les

1. Les moines furent jusqu'à l'époque de saint Grégoire le Grand de simples laïques. (On était loin à cette époque de se servir de ce terme pour exprimer une sorte d'impiété négative, tout au contraire on l'employait à qualifier de vrais religieux, mais non revêtus du sacerdoce.) Quant aux clercs ils faisaient profession de vie religieuse, au temps des Apôtres, et ils ont continué ainsi sans interruption jusqu'au temps de saint Augustin. Les uns et les autres étaient de vrais religieux ; mais ils se distinguaient soit par la fin qu'ils poursuivaient, car les clercs réguliers s'appliquaient aux fonctions du ministère sacré, et non pas les simples moines, soit par les moyens qu'ils employaient, soit par de plus grandes mortifications corporelles qui convenaient davantage aux moines. — Parmi les clercs réguliers, les uns sont absolument des religieux, les autres ne le sont que dans une certaine mesure, ce sont ceux qui ne font pas les troix vœux fondamentaux, se contentant de vivre en commun sous une même règle. Ceux de la première catégorie se divisent encore en chanoines réguliers et en simples prêtres ; au nombre de ces derniers on compte les religieux de la Compagnie de Jésus. (Suarez. De relig. virt. et statu, tr. 9. l. 1. c. vii et ix.)

Règles particulières de leur Institut ne les obligent pas à travailler pour le prochain ; tels sont les Chartreux, les Bénédictins, les religieux de Citeaux et d'autres ; les autres sont appelés moines mendiants, ils ont de plus pour but d'être utiles au prochain, et d'après leur ancienne institution ils ne doivent point posséder d'immeubles, mais faire profession d'une pauvreté plus étroite et vivre d'aumônes ; tels sont les Carmes, les Augustins, les Dominicains et les Mineurs. Enfin parmi les religieux, les uns mènent une vie contemplative, les autres une vie active, d'autres une vie mixte, c'est-à-dire à la fois contemplative et active. Dieu dans sa providence, dit un Souverain Pontife (1), a produit dans l'Eglise selon la nécessité des temps, un grand nombre d'Instituts et d'Ordres divers, faisant surgir de nouveaux remèdes en face des nouvelles maladies qui naissaient, et de nouveaux secours contre les nouvelles attaques des ennemis (2) ; en conséquence il a assigné

1. Greg XIII in Bulla *Ascendente Domino.*

2. Rien de plus vrai que le caractère providentiel de l'apparition des divers Ordres religieux dans l'histoire de l'Eglise. On peut citer à l'appui de cette affirmation les deux Ordres les plus illustres du moyen âge, appelés Ordres Mendiants, et l'Ordre non moins illustre fondé par saint Ignace dans les temps modernes. La fondation des deux premiers par saint François d'Assise et saint Dominique au commencement du XIIIe siècle répondait victorieusement aux attaques des Cathares et des Vaudois contre l'Eglise ; à une époque où se faisait sentir un attrait universel pour la simplicité évangélique, et où ces sectaires en faisant parade de leur austé-

à chacun d'eux certains buts différents selon leur vocation particulière et leur a suggéré certains moyens opportuns et en rapport avec la fin qu'ils se proposent. Grâce à cette multitude et à cette variété, l'Eglise est mieux pourvue et mieux assistée dans tout ce qui lui est nécessaire ; car comme elle est la plus grande communauté du monde, elle a besoin d'un plus grand nombre de choses pour se soutenir. Elle a besoin de prières et de l'exemple de ceux qui en se retirant du monde, enseignent aux autres combien il est dangereux de s'y trop engager. Elle a besoin de plu-

rité, séduisaient les âmes au profit de l'hérésie, les Ordres Mendiants venaient à point pour prouver au monde que la véritable austérité pouvait s'allier avec l'intégrité du dogme et avec l'accomplissement de toutes les obligations ecclésiastiques. Quant à la Compagnie de Jésus, elle surgissait à l'époque où Luther portait de redoutables coups à l'Eglise mal défendue par un épiscopat et un clergé abâtardis ; aux Luthériens proclamant que le pape est l'Antéchrist, elle opposait un attachement inviolable aux doctrines romaines et un quatrième vœu ajouté aux trois vœux fondamentaux, celui d'une obéissance absolue au pape. Quel est le remède providentiel que Dieu tient en réserve pour sauver notre société où souffle un vent furieux de *laïcisme* ? Nous l'ignorons. Mais qui aurait le droit d'être surpris si des âmes généreuses reprenaient sous l'habit laïque l'œuvre interrompue des nobles apostolats, et si un jour la sanction du Saint-Siège venait consacrer une forme de vie religieuse absolument nouvelle en même temps que mieux adaptée aux nécessités de ce xxe siècle ?

sieurs œuvres de pénitence pour apaiser la colère de Dieu contre un grand nombre de ses enfants qui vivent d'une manière trop libre. Les Ordres religieux d'une vie austère remplissent cet office. Le Théologien (1) disait que les larmes des religieux sont, après le sang de Jésus-Christ, le déluge qui lave les péchés, qu'elles sont l'expiation du monde. L'Eglise avait besoin de personnes qui feraient des œuvres de miséricorde et sustenteraient les pauvres, et plusieurs maisons religieuses ont été créées dans ce but, elles se consacrent à l'assistance des pauvres, les logent, les soignent dans leurs maladies, les rachètent de la captivité et les ensevelissent après leur mort. Il lui fallait des hommes de guerre, qui n'ayant ni femme ni enfants, exposassent plus librement leur vie dans les guerres saintes contre les infidèles ; voilà pourquoi il y a divers ordres militaires. Enfin il lui en fallait d'autres pour pratiquer les œuvres de miséricorde spirituelle, enseigner, prêcher et confesser ; et quoique les prêtres aient pour mission spéciale de subvenir à ces besoins, toutefois Dieu a voulu fournir ces biens aux âmes avec une magnifique abondance, afin qu'elles soient moins exposées à manquer de ce qui leur est le plus nécessaire pour l'éternité bienheureuse (2). Par cette multitude et cette

1. Greg. Nazianz, Orat. 3.

2. Il ne sera pas hors de propos de relever ici le reproche adressé de nos jours aux Ordres religieux. On a dit qu'ils étaient dans l'Eglise une superfétation, le clergé séculier suffisant amplement à l'évangélisation

variété d'Ordres religeux, Dieu invite aussi les hommes à se livrer davantage à l'étude de la Per-

des paroisses. Il serait facile de prouver la fausseté de cette assertion en comptant le grand nombre des hommes que le clergé séculier ne peut atteindre et en énumérant la multiplicité des œuvres qui s'imposent pour éclairer, soutenir et préserver les âmes dans notre siècle où une liberté illimitée les menace plus gravement que jamais. Mais surtout on doit affirmer que c'est une erreur de croire que le clergé régulier ne doit s'occuper du saint ministère que pour aider seulement ou pour suppléer le clergé séculier défaillant. La volonté de l'Eglise est que l'un et l'autre clergé agissent de concert. C'est ce qui résulte d'un grand nombre de déclarations des Souverains Pontifes, comme aussi de l'enseignement des Saints et des Docteurs, notamment de saint Thomas, Suarez, Estius, Sylvius et des autres qui affirment que les premiers religieux furent les Apôtres eux-mêmes. On peut aller plus loin et soutenir que « *les moines peuvent mieux s'acquitter du mi-* « *nistère sacerdotal que les prêtres séculiers* » ; ce sont les paroles mêmes données comme titre au troisième canon du Concile de Nîmes, qui fut présidé l'an 1096 par Urbain II. Dans ce même canon nous relevons les déclarations suivantes : « *Il nous semble donc que ceux-là* « *sont plus dignes de baptiser, de donner la communion,* « *d'imposer une pénitence et de remettre les péchés, qui* « *ont abandonné tous leurs biens pour Dieu. Nous de-* « *vons considérer quelle grande vertu ont aux yeux de* « *Dieu ceux qui renonçant au siècle obéissent au précepte* « *qui dit : Laisse tout ce que tu as et viens, suis-moi.* » (Labbe, tom. 10, col. 607.) Saint Thomas prouve qu'il « *convient grandement que des Ordres religieux soient* « *fondés en vue de la prédication* et *des autres fonctions* « *qui se rapportent au salut des âmes.* » (II. II. q. 188,

fection, parce que, étant donné la variété de leurs humeurs et de leurs inclinations, un état religieux uniforme ne les contenterait pas. Dieu gouverne les hommes comme un médecin traite son malade dégoûté, auquel il fait servir divers plats et diver-

art. 4.) Saint Bonaventure fait observer combien est efficace dans la bouche des religieux la prédication de l'abnégation et du détachement : « *A qui convient-il mieux « de prêcher l'Evangile qu'à ceux qui professent et prati- « quent la doctrine de l'Evangile ? Car puisque l'Evan- « gile dit* : CELUI QUI AURA TOUT A LA FOIS PRATIQUÉ ET « ENSEIGMÉ, SERA GRAND DANS LE ROYAUME DES CIEUX ; *quel « est l'homme sain d'esprit qui osera soutenir que le « Docteur et le Frère Alexandre devait, lorsqu'il était « riche, prêcher et enseigner cette maxime évangéli- « que* : BIENHEUREUX LES PAUVRES D'ESPRIT ; *mais qu'il « a dû cesser de l'enseigner dès l'instant qu'il s'est fait « pauvre lui-même ?* » (EPIST. AD MAGIST. INNOMINATUM). Voici ce que dit Viva pour ce qui concerne le sacrement de pénitence : « *Les religieux, par le fait qu'ils « sont plus assidus à écouter les confessions, puisent dans « une expérience toute spéciale un puissant secours pour « bien remplir cette fonction, pour découvrir les pièges « du démon et pour aider les pénitents ; et comme il est « souvent question dans les communautés religieuses des « progrès dans la vie spirituelle et des moyens de pro- « gresser, ils ont toujours à leur disposition des enseigne- « ments qu'ils peuvent suggérer aux pénitents pour leur « montrer la voie du salut. Enfin, s'ils ont quelquefois « des doutes et s'ils se heurtent à quelque scrupule, ils ont « sous la main des auteurs, ou des hommes experts qu'ils peuvent consulter.* » (DE DAMNATIS PROPOSITIONIBUS, in prop. 21. Alexandri VIII, t. 1, p. 1, p. 461, édit. Patavina 1727).

ses sortes de viandes, dans l'espoir qu'il prendra goût et appétit à l'une ou à l'autre de ces viandes; de même aux hommes qui se trouvent dégoûtés des viandes spirituelles, Dieu présente la vie religieuse sous des formes diverses, afin qu'ils se déterminent pour celle d'entr'elles qui pourra mieux les accommoder. Enfin il y a un nombre infini de conseils de Perfection à pratiquer, et un seul état religieux ne pouvait pas faire tout le bien qui est à faire ; c'est pourquoi les conseils ont été divisés et ajoutés aux commandements ainsi qu'aux trois vœux, et de la sorte ont été composés divers Ordres. Si bien que par ce moyen il y a peu d'œuvres de surérogation qui ne soient pratiquées soit par un Ordre religieux soit par un autre (1).

1. Les trois conseils évangéliques de pauvreté, de chasteté et d'obéissance forment la base de tout Ordre religieux, parce que ce sont les moyens nécessaires pour arriver à la Perfection. Ce sont les conseils généraux, en ce sens qu'ils embrassent toute la vie du religieux et contribuent puissamment à l'acquisition de toutes les autres vertus. Celui qui les négligerait se verrait tous les jours distrait par une multitude d'affaires, telles que l'acquisition et l'administration des biens temporels, les soins de la famille et autres semblables. Néanmoins, il y a aussi les conseils particuliers qui se rapportent à telle vertu en particulier, et même à telle ou telle manière de préserver cette vertu des dangers qui pourraient la menacer. Par exemple, le conseil de jeûner peut être un excellent moyen de Perfection, mais quand bien même quelqu'un ne jeûnerait pas tel jour où le jeûne n'est pas d'obligation, il n'en

On objectera contre cette variété qu'il n'y a qu'une seule Perfection, et que cette diversité est une cause de troubles et de dissensions dans l'Eglise. Mais ces objections ne sont pas si fortes qu'on ne puisse y répondre (1). Quant à la Perfection, on

résulterait pas au point de vue de la vie spirituelle le même inconvénient que s'il se livrait à des occupations de nature à l'empêcher de vaquer aux choses divines. Ces conseils sont accidentels par rapport à l'état de Perfection, tandis que les trois conseils de pauvreté, de chasteté et d'obéissance sont essentiels. « *Dans les Ordres religieux*, dit saint Thomas, *toutes les autres « observances se rapportent à ces trois vœux principaux. « En effet, si dans les Ordres religieux, on a établi des « moyens de se procurer la nourriture, comme le travail, « la mendicité, ceci se rapporte à la pauvreté, et c'est pour « conserver cette vertu que les religieux se procurent de « cette manière de quoi vivre. Les autres choses par les- « quelles on se macère le corps, comme les veilles, les « jeûnes et toutes les autres mortifications semblables, « ont directement pour but l'observation du vœu de con- « tinence. Si dans les Ordres religieux on a établi quel- « que chose relativement aux actes humains, par lesquels « on se propose ce qui est le but de l'état religieux, c'est- « à-dire l'amour de Dieu et du prochain, (comme la lec- « ture, la prière, la visite des malades, ou d'autres bon- « nes œuvres semblables), toutes ces prescriptions sont « comprises dans le vœu d'obéissance, qui appartient à la « volonté et d'après lequel elle rapporte ses actes à une « fin selon la manière dont un autre l'ordonne.* » (II. II. q. 186, art. 7, ad 2.

1. Il y a d'ailleurs un remède bien simple aux divers inconvénients qui pourraient résulter de la multiplicité des Ordres religieux : c'est l'autorité suprême de

peut l'acquérir par divers moyens qui donnent lieu à divers Ordres religieux ; et puis elle n'est pas tellement une qu'elle ne soit diversement habillée et modifiée, selon que quelques vertus et quelques œuvres de surérogation y sont plus particulièrement pratiquées. C'est comme quelqu'un qui aurait une trentaine de fleurs ; il est évident qu'il pourrait en composer divers bouquets, même en faisant entrer dans la composition de chacun de ces bouquets toutes ces fleurs ; il n'aurait qu'à en varier seulement la disposition et le mélange. Il en est de même des Ordres religieux ; pour les diversifier il ne faut qu'y pratiquer telles vertus d'une façon spéciale : s'adonner dans l'un à la vie contemplative, dans l'autre à la vie active ; dans l'un à la rédemption des captifs, dans l'autre à la prédication, et la Perfection diversement modifiée, donne lieu à divers Ordres religieux. Au reste, si cette diversité cause des troubles, ce n'est que par la faute des particuliers qui sont quelquefois orgueilleux dans un Ordre qui ne professe que l'humilité. Et puis cette multitude et cette diversité est comme la semence de cette admirable variété qu'il y aura dans le paradis. « *Une reine*, dit « David, *s'est assise à votre droite avec un vête-* « *ment doré*, *entourée d'ornements variés.* »

l'Eglise. Tout Ordre religieux doit être approuvé par l'Eglise ; jadis l'approbation de l'évêque suffisait pour les Ordres religieux établis dans son diocèse, mais depuis le Concile de Latran, tenu sous Innocent III, tout Ordre religieux qui se fonde doit être approuvé par le Souverain Pontife.

(Ps. 44.) Et il n'est pas étonnant, dit saint Bernard (1), que l'Eglise étant voyageuse dans cet exil, on remarque en elle une telle unité dans la multiplicité et une telle multiplicité dans l'unité, étant donné que dans la bienheureuse patrie où elle sera triomphante, il y aura des différences dans l'égalité, puisqu'il est écrit : « *Il y a plu-* « *sieurs demeures dans la maison de mon Père.* » (Jean, 14).

Après cette considération nous devons imiter l'impératrice Eudoxie qui jetant les yeux sur un grand nombre de monastères, tous voisins les uns des autres et qui étaient à la charge du saint personnage Euthymius, celui-là même qui l'avait convertie à la foi catholique, poussa un grand soupir d'amour et proféra ces paroles sacrées : « *O* « *Jacob, que vos pavillons sont beaux ! O Israël,* « *que vos tabernacles sont magnifiques !* » (Nom. 24.) Ainsi nous devons nous écrier saintement avec admiration et amour : O Eglise, que vos maisons religieuses sont belles ! que vos bataillons spirituels sont bien ordonnés ! que vos cloîtres sont ravissants, ces cloîtres ou tant de créatures mortelles devançant leur félicité louent Dieu incessamment et vivent sur la terre par l'exercice du saint amour, comme vivent les Séraphins dans le ciel. Pour ce motif je vous rendrai des actions de grâces et je louerai votre Providence admirable pour cette multitude et diversité de maisons saintes consacrées à votre gloire.

1. *Apol. ad Guillelm. abbat.*

II

Considérez que tous les Ordres religieux qui se disputent le premier rang sont supérieurs les uns aux autres sous certains rapports, mais non pas sous tous les rapports. Les Ordres religieux qui sont fondés sur la pauvreté et que certains comparent au monde que Dieu créa de rien, renferment une belle imitation de la pauvreté de Jésus-Christ, un plus entier renoncement aux biens du siècle, et ils donnent une grande consolation aux personnes qui en font profession, celle de pouvoir dire à Dieu qu'elles ont tout quitté pour lui et pour son amour. « *Voilà que nous avons tout* « *quitté ; qu'aurons-nous donc ?* » (Matth. 19.) C'est là pour elles une très douce et très consolante pensée. Ces Ordres religieux pratiquent aussi de plus grandes austérités et communiquent beaucoup de biens spirituels aux séculiers, de qui ils ne reçoivent que peu de chose. C'est pour ces motifs que quelques-uns (1) les estiment plus parfaits et d'un plus grand mérite. Mais, malgré cela, le docteur Major (2) incline davantage en faveur des Ordres religieux qui sont médiocrement rentés, parce que les Ordres mendiants sont dans l'inquiétude pour ce qui est nécessaire à leur vie, pour leurs vêtements, leurs études et autres choses ; ce qui les oblige à fréquenter les personnes du monde pour en obtenir des secours ; or dans ces fréquentations ils conservent rarement la

1. Zamorensis, in *Speculo*, l. 2, cap. 30,
2. *Commentar. in cap. 19, Matth.*

pureté de l'esprit religieux. De plus, les Ordres rentés ont fleuri mille ans avant les Ordres mendiants, et quelques-uns d'entr'eux se sont entièrement conservés avec toutes leurs maisons pendant plusieurs siècles, comme celui des Chartreux. Ce qui n'est pas arrivé pour les Ordres mendiants qui n'ont pas pu vivre cent ans, sans tomber dans une grande décadence, et sans une diminution de leur premier état. Et puis cet Ordre religieux semble le meilleur qui ressemble à une grande flotte chargée de conduire au port un plus grand nombre de personnes, sans qu'un seul vaisseau soit submergé par les eaux. Or tel est l'Ordre des Chartreux qui a en horreur la différence des prédestinés et des réprouvés. Quoiqu'ils ne prêchent pas, leur vie prêche assez, ainsi que les écrits et les livres très doctes et très pieux que plusieurs d'entr'eux ont mis au jour ; ils prient aussi pour le peuple et arrêtent la colère de Dieu contre le monde.

Quant aux Ordres contemplatifs, ils ont aussi leurs avantages sur ceux qui sont établis pour la vie active (1). La vie contemplative s'approche de plus près de la condition des bienheureux qui sont au comble de la Perfection ; elle est plus propre à exciter l'âme à une fervente charité et à un plus grand amour de Dieu, amour dont dépend principalement le mérite ; elle est plus éloignée du péché que la vie active, qui est exposée à toutes sortes de périls ; elle donne plus de repos et de tranquillité à l'âme ; enfin elle unit davantage

1. Henricus, *Quodl.* 12, 9, 14.

les facultés spirituelles à Dieu, l'esprit par la méditation et la volonté par l'affection. Pour tous ces motifs Jésus-Christ a dit de Marie-Madeleine (Luc, 10) qu'elle avait choisi « *la très bonne part* », lorsqu'assisse à ses pieds elle écoutait les ravissants discours du Sauveur et contemplait ses rares perfections. D'autre part la vie active nous rend les imitateurs de Jésus-Christ, qui faisait du bien à tout le monde et obligeait chacun par bonté. L'état des prélats est le plus parfait de tous et cependant il appartient à la vie active. Cette vie est plus difficile et plus laborieuse ; or la grandeur de la peine est une source de plus grand mérite. « *Il faut*, disait saint Paul, *se souvenir* « *du mot de Jésus-Christ* : *il est meilleur de* « *donner que de recevoir*. » (Act. 20.) Or, dans la vie active on donne ses biens. La vie contemplative ne profite guère qu'au sujet dans lequel elle se trouve ; les bienfaits de la vie active s'étendent à un grand nombre ; or le bien est d'autant meilleur qu'il est plus largement communiqué et répandu. La vie active est plus nécessaire, car il faut peu de contemplation pour se sauver, mais il faut beaucoup d'action. Cette vie ne manque point aussi de son repos, car c'est une satisfaction sans pareille pour une âme qui a la vraie charité, d'avoir employé ses peines à soulager le prochain. Le repos est bien plus doux quand il vient après de grands travaux ; au lieu que dans la vie purement contemplative, si une âme a du talent par lequel elle puisse être utile au prochain, il lui est difficile de ne pas ressentir de grandes anxiétés quand elle voit périr le prochain sans pouvoir le

soulager. Une bonne âme ne saurait regarder l'embrasement d'une maison, sans travailler à l'arrêter dans la mesure de son possible, ou du moins sans ressentir de grands troubles, si elle demeurait inactive. Le monde périt, les âmes sont dans des nécessités incroyables; comment donc un homme qui aime Dieu pourrait-il ne ressentir aucune peine, s'il ne leur porte secours? « *Qui est infirme*, dit saint Paul, *que je ne* « *sois infirme ? qui est scandalisé, que je ne* « *sois brûlé ? Il n'y a pas de jour que je* « *ne meure, mes frères, pour votre gloire.* » (II Cor. 11 et I Cor. 15.) Enfin qui n'estimera que si un père avait plusieurs enfants, dont les uns se battraient, les autres se noyeraient, et les autres seraient dans d'autres misères, celui de ses fils qui, sans s'attarder à contempler sa face, courrait au plus tôt retirer ses autres enfants des périls ou des malheurs où ils seraient, lui ferait un plus grand plaisir qu'un autre fils qui pendant tous ces désordres le regarderait tranquillement et lui décernerait beaucoup de louanges? Dieu est ce père, et ces enfants sont les hommes qui périssent tous les jours dans mille sortes de malheurs. Eh! bien, ceux qui mènent la vie contemplative considèrent Dieu et le louent; mais ceux qui mènent la vie active, espérant le contempler éternellement dans l'autre vie, courent présentement assister ses enfants qui se perdent. Qui peut douter que cette vie ne soit très bonne et excellente? Plusieurs font peu d'état des Ordres militaires à cause de la grande liberté qui y règne. Mais peut-être en auraient-ils une plus grande estime, s'ils

avaient vu une troupe de chevaliers armés porter le morion sur la tête au lieu du capuchon, la cuirasse au lieu du cilice, le baudrier au lieu du froc et tenir la lance ou l'épée à la main au lieu du chapelet, puis avec une obéissance qui ne craint pas même la mort et avec une force héroïque, combattre les Turcs, retirer de leurs mains un grand nombre de chrétiens captifs ou sauver une ville catholique de l'invasion des barbares, et dans tous ces exploits être blessés en plusieurs endroits du corps et perdre tantôt leur liberté, tantôt leur vie. Ils ne feraient pas moins de cas de ces religieuses hospitalières d'un Hôtel-Dieu de Paris, ou d'autres maisons bien réglées de cette profession, bien qu'on leur donne le dernier rang parmi les religieuses. Y a-t-il travail et mortification perpétuelle chez les plus austères Capucines ou Carmélites, qui mérite d'entrer en comparaison ? Il y a trois ans qu'une de ces filles (1) obtint la permission de garder et de soigner un misérable soldat qui revenait d'un siège des Pays-Bas couvert d'ulcères puants et que l'on fut contraint de mettre à l'écart, de peur qu'il n'infectât la grande salle des malades. Elle le veille pendant un grand nombre de jours et de nuits, elle lui rend tous les services possibles et avec tant d'affection qu'elle n'aurait su en avoir davantage sans une nouvelle grâce, si c'eût été Jésus-Christ lui-même crucifié qu'elle eût contemplé dans ses misères. Cependant elle ne reçoit de lui que des injures telles qu'on en donne aux femmes de

1. En un Hôtel-Dieu en Picardie.

mauvaise vie, et sans s'émouvoir elle le console et l'appelle toujours son frère. Enfin elle le guérit de ses plaies, au prix de veilles et de peines incroyables et malgré la puanteur de ses ulcères qu'elle supporte longtemps. Un jour de cette vie ne vaut-il pas bien une année de la vie d'une religieuse cloîtrée ? (1) Ainsi donc il n'y a point d'Ordre religieux approuvé par l'Eglise qui ne soit excellent, quand les Règles y sont observées et que les religieux y vivent en religieux.

Il faut tirer de ce point le même fruit que du

1. Suarez distingue trois sortes d'Ordres religieux : les Ordres religieux contemplatifs qui ont pour but principal d'après leur institution de chanter les louanges de Dieu ; les Ordres religieux voués à la vie active qui ont été fondés principalement pour faire des œuvres de miséricorde et les Ordres religieux mixtes qui s'adonnent à la contemplation et travaillent au salut du prochain ; tels sont les Ordres Mendiants. L'auteur s'efforce de mettre en balance les mérites respectifs des Ordres contemplatifs et de ceux qui se livrent à la vie active. Mais les Théologiens communément et à leur tête saint Thomas estiment qu'il y a une catégorie d'Ordres religieux qui l'emporte en excellence sur les autres ; c'est celle des Ordres mixtes qui l'emporte au point de vue de la perfection, de la dignité et de l'utilité. Dans les Ordres mixtes en effet on a l'occasion d'exercer en même temps que la charité un grand nombre d'autres vertus excellentes ; on a une plus grande facilité pour parvenir à mieux connaître Dieu et à l'aimer d'une manière plus parfaite, et aussi un plus grand nombre d'occasions de supporter pour lui des travaux et des peines. (De religionis virtute et statu, tract. 9, l. 1, cap. V et VI.

précédent et estimer tous les Ordres religieux approuvés par l'Eglise, sans en mépriser un seul, car on doit les considérer comme ayant chacun leurs avantages et comme pouvant former des sujets très grands devant Dieu et élever ses enfants à une très haute perfection. O très aimable Jésus, puisqu'il en est ainsi, comblez-les tous de vos plus grandes bénédictions ! Faites qu'ils aiment ardemment les choses qui vous sont agréables, qu'ils les recherchent prudemment, les connaissent véritablement et les accomplissent entièrement.

III

Considérez encore que, quand bien même il y aurait plus de perfection dans un Ordre religieux que dans un autre, néanmoins chaque religieux doit estimer que pour lui son Ordre est le meilleur et le plus à désirer ; cependant il doit faire un grand cas et parler honorablement de tous les autres. Saint Bernard (1) pratiquait cet excellent conseil. On me demande, disait-il, pourquoi, puisque je loue tous les Ordres, je ne les suis pas tous, car je les loue en effet et les aime tous, partout on vit saintement et pieusement dans l'Eglise. J'appartiens à un Ordre en réalité et à tous par le cœur. Or la charité fera (j'en ai la confiance), que je ne sois pas frustré du fruit de ceux auxquels je n'appartiens pas. Le bienheureux François de Sales (2) a exprimé parfaitement cette

1. In *Apolog. ad Guillelm. Abbatem.*

2. Entretien 1.

considération à ses filles, qu'il exhorte à parler toujours très humblement de leur petite Congrégation, à lui préférer toujours les autres, quant à l'honneur et à l'estime, et néanmoins à la préférer à tout autre quant à l'amour, en témoignant volontiers quand l'occasion se présente, combien agréablement elles vivent dans cette vocation. Ainsi, dit ce grand homme, les femmes doivent préférer leur mari à tout autre, non en honneur, mais en affection ; ainsi chacun préfère son pays aux autres en amour, non en estime et chaque marin aime le vaisseau dans lequel il navigue, plus que tous les autres, quoique plus riches et mieux équipés. Avouons franchement que les autres Congrégations sont meilleures, plus riches et plus excellentes, mais non cependant plus dignes d'être aimées et désirées par nous, puisque Notre-Seigneur a voulu que ce fût notre patrie, notre barque et que notre cœur fût marié à cet Institut. Il suffirait de bien pratiquer ce conseil pour arrêter les esprits inconstants et volages, qui étant dans des Ordres bien réglés, auxquels leur profession les attache jusqu'à la mort, ne cessent d'aspirer au changement et à quelque nouvel Ordre dont ils ne seraient pas moins dégoûtés que du leur, quand ils en auraient fait l'expérience. Qu'ils aient devant les yeux les paroles du grand saint Paul : « *Que chacun* « *demeure dans la vocation à laquelle il a été* « *appelé*, » que chacun demeure devant Dieu dans l'état où il est appelé frère. (I Cor. 7.) Platon (1)

1. L. 4. *De Republ.*

croyait que la plus grande injustice du monde était de se mêler d'un autre métier que du sien ; à mon tour je dirai que l'une des plus mauvaises tentations que puisse avoir l'âme d'un religieux, est de vouloir changer d'Ordre et d'état, lorsque celui dans lequel il est, a l'approbation de l'Eglise et que les Règlements y sont gardés, au moins pour la plupart, car il n'y a point d'Ordre dans l'Eglise où l'on ne puisse arriver à une assez haute perfection, en se contentant d'observer ses vœux et ses Règles (1).

Nous lisons dans l'Histoire de Palladius (2) qu'étant encore jeune religieux et avant d'être évêque d'Elénopolis, il eut du regret en se voyant toujours enfermé dans sa cellule et désira changer de condition pour aller par le

1. Néanmoins le passage d'un Ordre religieux dans un autre, n'est pas défendu, pourvu qu'on se conforme à la condition exigée par le Concile de Trente. « *Qu'aucun régulier, dit-il, ne soit transféré en vertu de « n'importe quelle autorisation dans un Ordre religieux « moins sévère...* » (Sessio XXV, De regularibus et monialibus, cap. 19.) Le religieux peut même, à cette condition, changer d'Ordre religieux de sa propre autorité, c'est-à-dire sans avoir besoin d'une dispense, mais après avoir simplement demandé la permission à son Supérieur. Pour décider si tel Ordre religieux est plus parfait et plus sévère, il faut, dit Suarez (De religionis virtute et statu, l. 3, cap. IX) tenir compte non seulement de l'austérité, mais aussi et surtout de l'excellence de la fin de cet Ordre, de la manière dont la règle y est actuellement observée, de la sécurité qu'il offre pour se sauver.

2. In *Histor. Lausiaca, c. 20.*

monde convertir des milliers d'âmes à Dieu. L'illustre saint Macaire d'Alexandrie le voyant dans ce trouble lui dit : suivez vos désirs, pour moi je garde les murailles de ma chambre pour l'amour de Jésus-Christ. Si un solitaire ou un reclus aspire à la vie active, il peut se livrer à une telle vie en mortifiant son humeur et ses passions, car les Théologiens donnent aussi le nom de vie active au travail qui consiste à bien réfréner ses inclinations et à régler ses propres appétits (1). Et ce n'est pas être oiseux et perdre son temps à ne rien faire, que d'être occupé à son propre salut. Si au contraire un religieux qui se livre aux fatigues de la vie active, soupire après le repos et la solitude des Chartreux, qu'il se souvienne que Marie-Marthe ne demanda pas d'être à la place de Marie-Madeleine, mais seulement d'être secourue par elle, et ainsi il apprendra à recourir à quelque retraite intérieure de la vie contemplative pour quelque temps, et dans cette retraite il méditera sur les raisons qui l'obligent à demeurer dans son état et dans les limites de cet état, sans les outrepasser. Entr'autres choses il pourra méditer que changeant de lieu et d'habit, il ne changera pourtant pas de tête ni d'esprit, mais qu'il sera toujours lui-même ; que Dieu ayant disposé toutes choses avec ordre et mesure et ayant assigné à chaque chose une place convenable, c'est troubler la beauté de l'ordre que Dieu a établi dans l'état religieux, que de vouloir embrasser un autre genre de vie ; que Dieu ne requiert rien autre

1. Durandus, in 3, dist. 35, q. 3.

chose de lui sinon qu'il s'acquitte fidèlement des préceptes et des Règles de son propre Ordre religieux, où il a été appelé ; qu'il n'est plus question pour lui, après la profession, de délibérer quel Institut il doit embrasser, mais qu'il est question d'y persévérer jusqu'à la mort, malgré les peines et les tentations ; qu'au jour de la mort Dieu ne lui demandera pas pourquoi il n'a pas eu la perfection des autres Ordres, dans lesquels il n'a pas été appelé, mais qu'il le couronnera, s'il a acquis la perfection propre de l'Ordre dans lequel il l'a placé ; que si quelques-uns de ses frères lui semblent trop s'émanciper, il rendra un grand service à Dieu de les ramener au devoir par son exemple, en tenant toujours bon dans l'obéissance. S'il médite ces choses avec calme et tranquillité, il trouvera la paix intérieure, et son agitation, en quête de changement, se calmera. Ainsi il concluera de persister, se persuadant que s'il y a de meilleurs Ordres religieux pour les autres, il n'y en a pas pour lui de meilleur et de plus souhaitable que le sien. Envisageant ses Règles, il se dira donc à lui-même : « *Tu iras* « *jusque-là et tu ne passeras pas outre ; tu brise-* « *ras là tes flots courroucés.* » (Job, 38.) C'est ainsi qu'il demeurera en paix, s'occupant plutôt à bien observer ce que lui prescrit son Institut, qu'à inventer des moyens d'en changer dans la vie présente. Il espèrera seulement en changer à l'heure de la mort, où, s'il persévère, il sera admis dans l'Ordre des enfants de Dieu qui contemplent incessamment sa face, c'est-à-dire dans l'un des neuf Ordres ou chœurs des Anges. Là il sera reçu

avec une grande bienveillance et placé pour toujours, selon qu'il se sera rendu plus exact à imiter les vertus particulières qui brillent en chacun de ces Ordres, où il n'y aura plus de mortification à souffrir, mais plutôt des joies immortelles à ressentir, dans la contemplation et la jouissance du trésor infini de tout bien.

VIIIe MÉDITATION

LES ACTES DES PARFAITS ET LES FAVEURS QUE DIEU LEUR FAIT D'APRÈS LE CANTIQUE DES CANTIQUES DE SALOMON [1]

SOMMAIRE

Premiers actes et premières faveurs, d'après le premier chapitre du Cantique des Cantiques. — Actes et faveurs d'après le second chapitre. — Actes et faveurs d'après le troisième chapitre.

I

Considérez les premiers actes des parfaits et les premières faveurs qu'ils reçoivent de Jésus-Christ, tels que nous les représente le pre-

1. Voici, d'après Grandvaux (La Sainte Bible. — Le cantique des Cantiques, etc., p. 44) quel est l'objet du

mier chapitre du Cantique des Cantiques. Les parfaits souhaitent ardemment l'union avec Jésus-Christ dans la sainte communion ; ils disent :

Cantique des Cantiques : « *L'objet au moins principal* « *du saint Cantique est, dans le sens le plus général,* « *l'union de Dieu avec notre pauvre humanité ; dans un* « *sens spécial, transitoire et figuratif, l'union de Dieu* « *avec le peuple d'Israël qu'il appelait son peuple ; dans* « *un sens propre qui est le plus éminent, l'union du* « *Verbe divin avec la Vierge Marie par l'Incarnation ;* « *dans un sens spécial, mais incomplet, l'union de Jésus-* « *Christ avec le genre humain par le même mystère, enfin* « *dans le sens propre, permanent et complet, l'union de* « *Jésus-Christ avec l'Eglise par son divin Esprit, et, par* « *là même, avec les âmes fidèles, à proportion de leur* « *perfection, et principalement avec la plus parfaite de* « *toutes, la très sainte Vierge, non plus précisément à rai-* « *son de sa dignité de mère de Dieu, mais à raison de sa* « *sainteté.* » — En second lieu ce sens est-il le sens littéral et immédiat du Cantique des Cantiques, ou bien n'est-il que le sens médiat ou mystique, caché sous un premier sens qui ne serait autre que le mariage de Salomon ? « *La chaîne de la tradition est si unanime et* « *si constante à nous présenter le sens spirituel comme* « *l'unique sens du livre sacré, que parmi les SS. Pères et* « *les auteurs ecclésiastiques jusqu'au XVIe siècle, on ne* « *trouve qu'Honorius d'Autun qui ait vu dans le Canti-* « *que des Cantiques un sens littéral et un sens mystique.* « *Depuis le XVIe siècle, parmi les trois classes de com-* « *mentateurs catholiques, la première et la plus nom-* « *breuse suit la voie battue dans les siècles précédents ; la* « *troisième* (celle des auteurs flottant entre l'allégorie « littérale et l'allégorie mystique) *s'en écarte peu et la* « *deuxième*, (celle des partisans de l'allégorie mystique),

« *Qu'il me baise du baiser de sa bouche, car ses* « *mamelles sont meilleures que le vin, elles* « *exhalent la suave odeur des parfums les plus* « *exquis.* » (Cant. 1.) En effet c'est la sainte communion qui est le baiser de sa bouche, puisque par elle Jésus-Christ daigne s'approcher de nous et comme nous y inspirer la douceur de son esprit (1) et nous témoigner son amour ; les deux

« *se réduit à un petit nombre. Enfin la tradition si cons-* « *tante de l'Eglise se rattache à une imposante tradition* « *des Juifs.* » (Ibid. p. 52.) Les auteurs modernes rangés par Grandvaux dans la première catégorie sont : Vatable, Génebrard, Estius, Tirin, Ménochius, Le Maistre de Sacy, l'abbé de Vence, Madame Guyon, Alexandre Guillemin, Mgr Martini, Dominique Brentano, J.-F. Allioli et M. Le Hir. D'ailleurs celui qui voudrait entendre ce Cantique au sens litteral d'un mariage naturel et humain se heurterait tout d'abord à un grand nombre d'absurdités et y découvrirait même des choses plus qu'inconvenantes, indignes au suprême chef d'un livre inspiré.

1. Bossuet a exprimé cette même pensée, dans son Commentaire latin sur le Cantique des Cantiques, mais il l'a exprimée avec cette plénitude et cette vigueur qui lui sont propres. « *Oris illius pulcherrimi,* « *suavissimi, facundissimi, quo, more amantium totam* « *infundat animam, et eliciat meam.* » (In cap. 1, v. 1.) Disons à cette occasion que Bossuet est un des rares partisans de l'allégorie mystique et que par conséquent il admet que le sens littéral de ce Cantique a pour objet le mariage de Salomon. D'après Grandvaux Bossuet 1) semble s'être mépris sur le sens des textes d'un grand nombre de Pères et notamment de saint Bernard, à qui il attribue de voir dans ce cantique

mamelles pleines d'un lait qui est caché et qui n'apparaît pas, signifient les espèces sacramentelles, sous lesquelles il est caché (1).

un premier sens relatif au mariage de Salomon, « *c'est* « *sans doute la raison pour laquelle il a abandonné le* « *grand fleuve de la tradition, pour suivre un petit ruis-* « *seau détaché.* » 2) Il ne se renferme pas toujours dans le sens littéral relatif au mariage de Salomon, car il dit que l'Eglise, à la suite des SS. Pères, particulièrement de saint Ambroise, reconnaît la très Sainte-Vierge dans le sens littéral d'un grand nombre de passages. (IN CANT. p. 276-277, t. II, in-8°, Lebel 1815). 3) « *Il est juste* « *de remarquer que Bossuet pourrait être dégagé de cette* « *difficulté, par ce fait qu'il attribuait un double sens* « *littéral à plusieurs passages des livres saints, et que* « *le caractère figuré et par là même assez général et* « *indéterminé du saint Cantique, entre assez bien dans* « *les conditions des textes qui se prêtent à ce double* « *sens.* » (La Sainte Bible. LE CANTIQUE DES CANTIQUES. ETUDE SUR LE VRAI SENS DU CANTIQUE, par M. l'abbé Grandvaux, p. 38-40).

1. M. Le Hir, après avoir montré dans l'explication de ce premier verset la Vierge Marie se présentant « *au Verbe pour recevoir son baiser, qui devait ne faire* « *qu'une âme de leurs deux âmes, et réunir le Fils et la* « *Mère en une seule et même chair* », poursuit ainsi : « *Toute âme, purifiée par le baptême ou par le bain de la* « *pénitence, doit s'unir à ces ardeurs de Marie. Déjà* « *épouse du Verbe par le don de son Esprit, elle ose* « *aspirer à s'unir à lui dans sa chair, et lui demande le* « *chaste baiser conjugal. Elle se tourne vers nos sacrés* « *tabernacles, vers l'autel, centre unique où viennent* « *aboutir et se confondre tous les désirs des enfants de* « *Dieu ; elle y tend d'un mouvement d'autant plus im-*

2. Les parfaits louent le nom de Jésus-Christ et le traitent avec grande révérence. « *Votre nom* « *est une huile répandue ; aussi les jeunes filles* « *vous ont aimé.* »

« *pétueux, qu'elle a su se dégager plus pleinement de tout* « *le reste. Voyez cet enfant, paré d'innocence et de can-* « *deur, qui s'apprête à sa première communion ; voyez ce* « *jeune prêtre qui va monter pour la première fois les* « *degrés de l'autel : quels désirs et quelles pensées les* « *animent, sinon cet unique désir, cette unique pensée* « *qui remplissait l'âme de Marie ? Avertis comme elle de* « *l'approche du Bien-aimé, ils sentent palpiter leur cœur* « *d'une émotion inconnue, et ils présentent à des lèvres* « *divines leurs lèvres tremblantes de respect, de joie et* « *d'amour..... Les parfums de l'Epoux n'attirent que les* « *vierges. Elles seules ont le sens intérieur assez exercé,* « *le palais et l'odorat assez fin pour goûter le breuvage,* « *sentir les aromates et se rassasier du banquet de* « *l'Epoux. Les âmes émoussées par les joies grossières du* « *siècle sont fermées à ces délicates impressions.* » Les âmes pures recoivent de nouveaux baisers de l'Epoux dans l'oraison et partout où leur désir se réveille. « *Les âmes éminentes, que le Seigneur élève à des voies* « *plus sublimes, ont éprouvé et goûté dans un sens plus* « *littéral et plus précis ce don de Dieu qu'elles ne savent* « *comment exprimer autrement que par le terme d'un bai-* « *ser de la bouche. Sainte Thérèse nous en parle quelque* « *part. Discernant dans son âme ce que les philosophes eux-* « *mêmes les plus subtils n'y discernent guère que d'une* « *manière assez vague, elle y reconnaissait plusieurs* « *demeures plus intimes les unes que les autres. Elle y* « *découvrait une première porte extérieure et une sorte* « *de sanctuaire intérieur, impénétrable à tout autre qu'à* « *Dieu. Quand la présence et l'action du Bien-Aimé se*

3. Ils désirent ardemment et ils prient pour être attirés vers Jésus-Christ par de puissantes grâces et pour être de plus en plus dégagés des affections terrestres. « *Entrainez-nous après vous ;* « *nous courrons à l'odeur de vos parfums.* » Nous ne résisterons pas à vos grâces excitantes, ni à vos inspirations, nous y obéirons promptement et avec une grande diligence.

4. Ils reconnaissent les grâces de Jésus-Christ et les reçoivent avec joie et consolation. « *Le roi* « *m'a introduit dans ses celliers.* » Il m'a fait entrer dans le sanctuaire de ses mystères et m'y a fait pénétrer bien avant par les lumières qu'il m'a

« *rendent sensibles dans ce sanctuaire le plus profond,* « *et se répandent de là dans les autres demeures, pour* « *remplir de sa majesté tout son temple, alors l'union est* « *consommée. Mais quand il frappe, pour ainsi dire, à la* « *porte, et avertit l'âme de sa présence en la touchant* « *seulement à la surface, alors c'est comme un baiser* « *pudique, par lequel il la ravit et la prépare aux opéra-* « *tions les plus excellentes de son amour. Il ne nous* « *appartient point de révéler ces secrets qui tiennent* « *moins de la terre que du ciel. Il nous suffit de savoir* « *par l'expérience des saints, et par les termes merveil-* « *leusement choisis dont ils usent pour en parler, que* « *ces opérations surnaturelles sont véritables, pour y en-* « *trevoir toute la profondeur des Ecritures, et spéciale-* « *ment du sacré Cantique.* » (La Sainte Bible — le Cantique des Cantiques, avec trad. spéciale sur l'hébreu et commentaires par M. l'abbé Le Hir, p. 76.) Nous avons cru devoir citer presque en entier ce commentaire d'un des maitres de l'exégèse contemporaire ; il confirme et développe admirablement la thèse de Bail.

données. « *Nous nous réjouirons et nous tressail-* « *lerons en vous.* »

5. Les parfaits ne croupissent pas dans leurs péchés ; ils ne sont pas plutôt souillés par la moindre faute qu'ils s'en relèvent par la pénitence. « *Je suis noire, mais je suis belle, filles de Jéru-* « *salem, comme les pavillons de Cédar, comme* « *les peaux de Salomon.* » A peine l'âme a-t-elle vu sa laideur qu'elle se purifie et retrouve la splendeur de la grâce ; à peine a-t-elle ressemblé aux noires tentes toutes fripées des nomades, qu'elle devient semblable par la multitude et la variété de ses vertus aux belles tentes de Salomon (1).

1. Il nous semble que le vrai sens serait plutôt celui-ci : si je considère ma nature, je suis noire, c'est-à-dire dépourvue par moi-même de toute vertu, sujette à l'ignorance et pleine de mauvais instincts; mais la grâce de Dieu m'a revêtue de la beauté surnaturelle et d'une beauté telle que ma laideur naturelle ne compte plus. J'ai le droit de vanter cette beauté, car je la tiens non pas de moi-même, mais de la munificence de Dieu. Le sens qu'adopte l'auteur et qui consiste à voir dans ce passage l'âme parfaite souillée par le péché, et puis blanchie par la pénitence, nous semble 1) peu conforme au texte ; car ces mots : « *Je suis noire, mais je suis belle* » disent clairement que l'épouse est noire et belle en même temps, c'est-à-dire que cette noirceur n'empêche pas qu'elle soit belle. Le texte dit même davantage : il ne dit pas qu'elle est noire, mais que, malgré cela, elle est belle ; l'hébreu dit : je suis noire *et* belle. L'épouse se vante ainsi d'avoir une beauté à laquelle cette noirceur ne fait aucun tort. Il n'est donc pas possible d'imaginer qu'elle passe de la laideur du péché à la beauté de la grâce par la pénitence. 2) Le sens

6. Les afflictions de cette vie qui les obscurcissent, elles les attribuent à Dieu. « *Ne me méprisez* « *pas si je suis brune* » par l'affliction ; « *le soleil* « *m'a décolorée* », c'est l'ardeur de son affection qui l'a porté à m'envoyer ses rayons les plus brûlants. Ces rayons ont altéré le teint de mon visage et m'ont soumis à la souffrance; je n'en suis pas pour cela à mépriser, c'est pour moi une faveur d'être ainsi regardée (1).

adopté par l'auteur offre un second inconvénient ; c'est celui de ne pouvoir s'appliquer aux principaux objets de ce cantique qui sont, comme nous l'avons dit, l'union du Verbe divin avec la Vierge Marie par l'Incarnation, l'union de Jésus-Christ avec la nature humaine par le même mystère, et l'union de Jésus-Christ avec l'Eglise par son divin Esprit, et spécialement avec la Sainte Vierge considérée comme la plus parfaite des créatures. Il n'est pas permis en effet de supposer dans ces diverses épouses même de simples fautes vénielles accompagnées du repentir. L'Eglise à laquelle le Verbe s'est uni, (à plus forte raison la nature humaine de Jésus-Christ et la Vierge Marie), est une épouse « *pleine de gloire, n'ayant* « *ni taches, ni rides, ni rien de semblable, elle est sainte* « *et irréprehensible.* » (Eph. v, 27). Enfin on ne peut pas appliquer tel passage du saint Cantique à l'Eglise et tel autre à chaque âme en particulier ; ce serait aller contre le sentiment presque unanime des commentateurs catholiques qui veulent que le Cantique *tout entier* s'applique *en même temps* et à l'Eglise et à chaque âme en particulier.

1. « *Il faut que tous les élus de Dieu boivent au calice* « *de Jésus-Christ, vendu et livré à la mort par ses pro-* « *pres frères* : OMNES QUI PIE VIVERE VOLUNT IN CHRISTO « JESU, PERSECUTIONEM PATIENTUR. *Il faut que tous aient*

7. Les parfaits n'acceptent les charges que par force et s'accusent de n'y avoir pas fait leur devoir. « *Les enfants de ma mère ont combattu contre* « *moi, ils m'ont établi gardienne des vignes ; je* « *n'ai pas gardé ma vigne.* » Ils veulent dire que les enfants de leur Eglise ou de leur communauté leur ont livré un combat, pour les élever aux char-

« *part à la plus grande des béatitudes :* BEATI QUI PERSE-
« CUTIONEM PATIUNTUR PROPTER JUSTITIAM. *L'expérience le*
« *confirme. Dès qu'une âme entre généreusement dans le*
« *service du divin Maître, et qu'il l'attire pour se l'unir*
« *intimement, cette âme, éprise de son bonheur commence*
« *à négliger tout le reste. Le commerce des hommes lui*
« *est à charge. Leurs entretiens l'ennuient, leurs plus*
« *importantes affaires la trouvent indifférente. Elle cher-*
« *che le silence et la solitude, pour s'occuper tout entière*
« *de son Bien-Aimé. Elle aspire à la vie du cloître ou du*
« *moins elle en a l'esprit. Le monde, qui ne la comprend*
« *pas, la croit folle. Et lui, si indulgent pour toutes les*
« *passions, et pour tant d'autres folies, ne peut lui par-*
« *donner la sienne. Il prétend l'en guérir à tout prix, et*
« *les remèdes que lui suggère sa compassion, plus cruelle*
« *souvent que sa malice même, réduisent cette pauvre âme*
« *à d'étranges extrémités. Mais rien ne la surmonte, et,*
« *fidèle au saint Epoux qui l'appelle, elle livre ses biens,*
« *sa réputation, sa santé, elle livrerait sa propre vie plu-*
« *tôt que de renoncer à la perfection à laquelle elle aspire.*
« JE NE CRAINS RIEN DE TOUT CELA, *s'écrie saint Paul, le*
« *modèle de ces âmes héroïques, en présence des chaînes et*
« *de la prison qu'on lui prépare,* JE NE CRAINS RIEN DE TOUT
« CES MAUX, ET JE N'AI SOUCI DE MON AME, C'EST-A-DIRE DE
« MA VIE TEMPORELLE, POURVU QUE J'ACCOMPLISSE MA COURSE,
« ET LE MINISTÈRE DE LA PAROLE QUE J'AI REÇU DU SEIGNEUR
« JÉSUS. » (Le Hir.)

ges du gouvernement ; ils avouent leurs fautes humblement et croyant n'avoir été utiles en rien. « *Je n'ai pas gardé ma vigne.* »

8. Ils désirent voir Dieu pour mettre en lui seul tout leur contentement, sans plus s'arrêter aux divertissements que procurent les choses créées. « *Montrez-moi, cher amour de mon âme,* « *le lieu où vous repaissez* » de délices les esprits bienheureux, « *où vous couchez en repos dans le* « *midi* » des splendeurs et des lumières célestes.

Enseigne-moi où c'est que tu repais
Et au midi où tu reposes en paix.

9. Les parfaits sont instruits par Jésus-Christ à descendre de la voie contemplative à la voie active, à considérer leurs troupeaux et les âmes qui leur sont confiées, et si parmi eux il y a des boucs et des méchants, à les rapprocher de l'Eglise qui est le tabernacle des pasteurs.

O des femmes la plus belle,
Si tu ne te connais pas,
Sors du repos de ta celle,
Suis de tes troupeaux les pas.

« *Si tu t'ignores, ô la plus belle des femmes,* » si tu ne sais ce qu'il te convient de faire, « *sors* » de ton repos, « *va sur les pas de tes troupeaux,* « *et fais paître tes boucs vers les tabernacles des* « *pasteurs* » ; rapproche-les de la manière de vivre des premiers Pères et des fondateurs, convertis les cœurs des enfants à leurs Pères. Il les invite à cette circonspection pour trois motifs. D'abord parce qu'il les a destinés à combattre pour lui et à défaire ses ennemis, comme firent les

Anges qui renversèrent dans la mer Rouge tous les chars de Pharaon, qui y furent submergés. « *Mon amie, je t'ai rendue semblable à ma cava-* « *lerie dans* » la perte « *des chars de Pharaon* ». Le second motif est tiré du grand amour que les parfaits ont promis à Dieu, si bien que ce serait pour eux une honte d'y manquer. « *Tes joues* « *sont belles comme la tourterelle.* » Elle n'a qu'un époux et passe ce qui lui reste à vivre dans la viduité. Tu n'as que moi seul à aimer. « *Ton* « *cou est beau comme s'il était orné des plus* « *riches colliers.* » Ton union avec moi est toute de diamant. Le troisième motif concerne l'avenir, il leur promet une belle couronne. « *Nous te ferons des chaînes d'or marquetées* « *d'argent.* »

10. Les parfaits après avoir exercé la vie active rentrent dans la vie contemplative ; ils considèrent Jésus-Christ tantôt dans l'état de gloire, tantôt dans l'état de souffrance. Dans cette seconde manière de le considérer ils s'unissent à lui par une affection intime et cordiale ; leur nard répand son odeur, leur charité brûlante emploie ses forces. « *Pendant que le Roi était sur son siège*, » c'est-à-dire tandis que Jésus-Christ était à la droite de son Père, « *mon nard a répandu son odeur*, » ma charité a exhalé ses parfums. « *Mon bien-aimé* « *est un bouquet de myrrhe ; il demeurera entre* « *mes mamelles; il est pour moi comme une* « *grappe de raisin de Chypre, cueillie dans les* « *vignes d'Engaddi.* » Il est un bouquet de myrrhe et d'amertume, quand on le considère dans sa passion ; mais il est une grappe de raisin,

si on le considère dans l'état de sa résurrection et de sa vie glorieuse.

11. Les parfaits sont agréables à Jésus-Christ et leurs intentions qui sont pures sont acceptées par lui. « *Voilà que tu es toute belle, ma bien-* « *aimée. Voilà que tu es toute belle; tes yeux sont* « *comme les yeux des colombes* (1). » Les parfaits louent Dieu et les merveilles des cieux qu'il a bâtis pour le repos des âmes. « *Que vous êtes beau, mon* « *bien aimé! Que vous avez de grâces! Votre lit* « *est couvert de fleurs. Les solives de votre mai-* « *son sont des cèdres, vos lambris sont des* « *cyprès.* » Rien n'est si bien agencé que les voutes célestes, où doit toujours durer notre repos.

Admirez les vertus des parfaits, désirez leur état, aspirez à leur bonheur, regrettez d'en être si éloigné, rendez gloire à Dieu pour tant de grâces et de faveurs signalées dont il ne cesse de les combler. Oh! que cet Epoux caresse amoureusement les âmes ses épouses! Que ses paroles sont douces et charmantes! Si vous avez de la peine à concevoir l'excès de ses tendresses et de ses douceurs, eu égard à sa noblesse infinie, considérez ses œuvres et ses souffrances sur la croix pour l'amour d'une âme. O Dieu immortel! qu'il a bien plus fait en souffrant si âprement, qu'en parlant

1. C'est dans le regard principalement que se révèle la simplicité et la pureté d'intention. « *Votre œil est* « *la lampe de votre corps*, a dit Notre-Seigneur. *Si votre* « *œil est pur et simple, tout votre corps sera éclairé; s'il* « *est mauvais, tout votre corps sera dans les ténèbres.* » (Luc, XI, 34.)

si affectueusement ! Ses œuvres sont bien autre chose que ses paroles.

II

Considérez dans le second chapitre du Cantique, la suite des actes de l'âme parfaite et des faveurs qu'elle reçoit de Jésus-Christ (1). Quoique Jésus-Christ se présente à tout le monde comme la fleur des champs qu'il est libre à chacun de cueillir, il se donne cependant d'une manière toute particulière aux humbles et aux parfaits à cause de leur humilité. C'est pourquoi il dit : « *Je suis la* « *fleur des champs et le lis des vallées.* »

2. Les parfaits conservent leur sainteté parmi les méchants, « *Tel qu'est le lis entre les épines,* « *telle est ma bien-aimée parmi les autres* « *filles* » (1). Tel fut Abraham parmi les Chananéens, Loth parmi les habitants de Sodome, et Joseph parmi ses frères.

3. L'âme rendue parfaite par l'amour appréciatif, estime Jésus-Christ par-dessus tout, tout lui semble amer au prix de sa douceur ; témoin saint Paul le modèle des parfaits, qui estimait tout le reste comme une ordure insupportable. « *Tel qu'est un* « *pommier parmi les arbres sauvages des forêts,*

1. Le Tout-Puissant déclare que son épouse est « *comme un lis au milieu des épines.* » Il entend dire par là qu'elle surpasse autant ses compagnes que le lis l'emporte sur les épines. Ce texte est une confirmation du sens de l'auteur qui voit dans l'épouse du Cantique l'âme parfaite.

« *tel est mon bien-aimé parmi les enfants des* « *hommes* » (1).

4. Elle n'a de repos qu'en lui, c'est toute sa consolation. « *Je me suis reposée sous l'ombre de* « *celui que j'ai tant désiré, et j'ai goûté de son* « *fruit qui a été infiniment bon à ma bouche.* »

5. L'âme parfaite déborde souvent de ferveur et de joie spirituelle. « *Le roi m'a fait entrer* « *dans son cellier.* »

6. Elle observe l'ordre de la charité, aimant Dieu par dessus toutes choses, et chaque chose pour lui et à son rang. D'où il résulte que son amour étant ordonné, puisqu'elle aime avec plus d'intensité et de ferveur ce qui est plus aimable objectivement et appréciativement, elle languit de l'amour divin. « *Il a réglé en moi mon amour,* « *soutenez-moi donc avec des fleurs, fortifiez-moi* « *avec des fruits,* » et de fortes odeurs « *car je* « *languis d'amour.* » Les perfections de Dieu, ses bienfaits et ses inspirations sont autant de traits et de flèches qui la blessent et la font languir (2).

1. « *L'épouse s'efforce de donner à l'Epoux une louange* « *digne de lui. Dans son impuissance, elle fait au moins* « *ce qu'elle peut, elle choisit l'arbre le plus agréable par* « *la beauté de ses feuilles, par le parfum de ses fleurs et* « *par l'excellence de son fruit. La suite montre assez que* « *sous le nom de pommier, nom commun à plusieurs* « *arbres, elle désigne ou l'oranger ou quelque autre arbre* « *analogue à celui-là.* » *(Le Hir.)*

2. « *Tous les supplices sont peu de chose en comparai-* « *son de ceux que cause l'amour. C'est ce dernier tour-*

7. L'âme parfaite est protégée par Dieu dans le fort des tentations et des persécutions; Dieu la soutient par la multitude de ses grâces. « *Il met* « *sa main gauche sous ma tête et il m'embrasse* « *de sa main droite. Filles de Jérusalem, je vous* « *conjure, par les chevreuils et par les cerfs de la* « *campagne, de ne point réveiller celle que j'aime* « *et de ne point la faire sortir de son repos jus-* « *qu'à ce qu'elle s'éveille d'elle-même.* » Il ne veut pas même qu'on trouble son repos et sa dévotion, dans sa retraite, dans sa solitude spirituelle et dans ses oraisons. Comme il prit fait et cause pour Marie-Madeleine absorbée dans sa contemplation, ainsi il en use en faveur de l'âme dévote, il défend de la troubler dans son recueillement (1).

« *ment qui jette l'âme aimante dans la languer et la* « *réduit à l'agonie. Comme Jésus au Jardin des Olives* « *ou sur la croix, elle a besoin d'être fortifiée, et demande* « *quelque breuvage rafraîchissant, ou au moins quelques* « *senteurs qui la raniment. Elle en mourrait, si l'amour* « *ne guérissait lui-même les blessures dont il est la* « *cause. La main gauche de Dieu qui soutient la tête* « *défaillante de l'épouse, et sa main droite qui l'embrasse,* « *c'est cette vertu divine qui soutient et qui console :* QUO « DIVINÆ GRATIÆ ADUMBRATUR VIRTUS SUSTENTANS, AC FOVENS « ET DELECTANS, *dit Bossuet.* » (Le Hir.)

1. « *Enfants de l'Eglise qui est la véritable Jérusalem,* « *et vous surtout directeurs des âmes, apprenez de là avec* « *quels soins et quel respect, vous devez traiter les âmes* « *de vos frères. Craignez de troubler les opérations de* « *Dieu en elles et de mettre obstacle aux desseins qu'il a* « *sur elles, pour sa gloire et pour leur propre perfection.* « *Si le Seigneur les traite lui-même avec une sorte de révé-*

8. L'âme parfaite est souvent attentive aux inspirations de Dieu qui daigne l'appeler, et négligeant les anges s'occuper d'elle, pour l'exciter aux exercices spirituels. « *J'entends la voix de mon* « *bien-aimé. Le voici qui vient sautant sur les* « *montagnes, passant par-dessus les collines,* » élevées. Il ne s'arrête pas à ses anges placés si haut, il étend sa miséricorde et ses regards sur les hommes qui sont sur la terre, il ne tarde point; il surpasse les cerfs et les biches en vitesse, ne différant pas de faire sentir ses attraits, car la grâce du Saint-Esprit ne connaît pas les manières lentes de procéder.

Voici, il vient sautant sur les montagnes,
Et franchissant collines et campagnes.

« *Le voici qui se tient derrière notre mur, qui* « *regarde par les fenêtres, qui examine à travers* « *les barreaux.* » Ainsi il se fait voir d'une certaine manière durant cette vie et manifeste combien il est aimable; il témoigne qu'il est prêt à entrer, si on lui ouvre la porte par un libre consentement à ses inspirations. « *Voici mon bien-* « *aimé qui me parle et qui me dit : Levez-vous,* « *hâtez-vous, ma bien-aimée, ma colombe, mon* « *unique beauté, et venez. Car l'hiver est déjà* « *passé, les pluies se sont dissipées et ont entiè-*

« *rence,* CUM MAGNA REVERENTIA DISPONIS NOS, *sa colère ne* « *punira-t-elle point ceux qui témérairement et par une* « *grossière ignorance les détournent de leurs voies ou les* « *y arrêtent, au lieu de les diriger et de les pousser sua-* « *vement. Sainte lumière du ciel, que vous êtes nécessaire* « *aux prêtres chargés de la conduite des âmes !* » (Le Hir).

« *rement cessé.* » Ainsi Dieu convie l'âme parfaite par des attraits d'une douceur incomparable dans le temps le plus opportun et dans la meilleure occasion, le plus souvent quand l'âme est le moins entourée de ces obstacles qui l'empêchent de se livrer à lui. Au commencement il l'appelle par des menaces et par la terreur ; quand elle a fait des progrès dans la vie spirituelle, quand la parfaite charité chasse la crainte, ses attraits consistent uniquement en douceurs et en suavités.

9. L'âme parfaite s'empresse de correspondre aux attraits de Dieu, s'emploie à corriger ses moindres péchés, et les premiers mouvements de la concupiscence, de peur qu'un mal léger n'en engendre un plus grand et elle dit à ce sujet : « *Prenez-nous les petits renards qui détruisent* « *les vignes* » et qui font de grands dégâts, si on ne les arrête promptement (1).

1. L'Epoux se tourne « *vers ses ministres et leur donne* « *des ordres. Il a vu ses vignes ravagées par de jeunes* « *renards, et il commande à ses serviteurs de les détruire.* « *Ce trait nous enseigne : 1° quelle est la sainteté de* « *Dieu, sa lumière pénétrante pour discerner, sa jalousie* « *et son zèle pour détruire les plus légères imperfections* « *dans les âmes, surtout dans celles qu'il appelle à un* « *plus haut degré d'union : 2° L'aveuglement des âmes sur* « *leurs propres défauts et le besoin qu'elles ont d'un aide,* « *d'un directeur qui les leur découvre et leur en applique* « *le remède. Les renards ici nommés figurent ces ennemis* « *secrets qui ravagent l'âme et se retirent dans d'obscurs* « *terriers, dans de ténébreuses tanières, où l'on ne songe* « *même pas à les poursuivre. Que fait le maître du jardin* « *ou de la vigne ? Il n'agit pas immédiatement par lui-*

10. L'âme parfaite se donne à Dieu souvent. « *Mon bien-aimé est à moi et je suis à lui, jusqu'à* « *ce que le jour* » de la vision intuitive « *commence* « *à paraître, et que les ombres* » et les obscurités de la foi, « *se dissipent peu à peu* » et disparaissent.

11. Enfin dans ce commerce elle reçoit tant de grâces et de faveurs qu'elle s'en reconnait indigne, et comme saint Pierre disant à Jésus-Christ de s'éloigner de lui, se réputant homme pécheur et indigne de sa présence ; ainsi l'âme parfaite persuadée qu'il y a d'autres âmes plus sublimes qu'elle et plus dignes de ses faveurs, le convie à leur faire éprouver

« *même; mais il choisit un ministre, auquel il donne* « *mission d'agir en son nom, et d'empêcher désormais de* « *tels ravages. Ame chrétienne, ne t'appuie donc pas* « *sur ta prudence; demande à Dieu cet homme de sa* « *droite, ou plutôt cet ange Raphaël qui te conduise; puis* « *si tu veux être conduite avec une pleine sécurité, aie* « *pour lui l'ouverture, le respect et la docilité que tu* « *aurais pour la personne même de Jésus-Christ; 3° Les* « *directeurs aussi doivent apprendre de là, combien leur* « *négligence ou leur sommeil occasionnent de dégoût dans* « *une âme; combien la lumière d'en-haut leur est néces-* « *saire, dans quel recueillement et quelle sorte d'intimité* « *avec le Sauveur, ils doivent se conserver jour et nuit,* « *afin d'entendre les avertissements qu'il leur donne non* « *seulement pour eux-mêmes, mais pour tous ceux qu'ils* « *dirigeut; enfin de quelle vigilance ils doivent user pour* « *découvrir les ruses de l'ennemi, et ses plus secrets asiles;* « *de quelle force ils doivent être revêtus pour lutter* « *contre eux et les exterminer sans pitié; 4° Que dirons-* « *nous des pasteurs qui ont sous leur conduite toute une* « *paroisse, ou un vaste diocèse? La charge pastorale est* « *belle, mais difficile* : ARS ARTIUM. *Seigneur, éloignez*

plutôt qu'à elle les effets les plus gracieux de sa bonté, et lui dit : « *Retournez-vous en, et soyez* « *semblable à un chevreuil et à un faon de* « *cerf qui court sur les montagnes de Bether.* » Il y a de grandes âmes élevées en vertu comme ces montagnes, il leur appartient mieux qu'à moi de ressentir les faveurs célestes ; ne différez pas de les y faire participer.

O âme parfaite, apprenez votre leçon spirituelle dans ce chapitre. Aimez Dieu uniquement et par-dessus tout, confiez-vous dans sa puissance et dans sa protection. Soyez attentive à ses inspirations. Mortifiez vos moindres imperfections et les premières saillies de vos passions. Enfin reconnaissez qu'il y a d'autres âmes au monde qui mériteraient mieux que vous les faveurs et les caresses spirituelles de l'Epoux céleste. Et cependant il s'adresse à vous, il vous les communique largement ; ô merveille, ô grandeur, ô prodige de la bonté divine ! O Jésus, pourquoi tous les cœurs ne sont-ils pas ravis par votre amour !

« *les mercenaires de votre troupeau ou de votre vigne;* « *vivez vous-même, par une plénitude de lumière, d'adresse,* « *de douceur et de fermeté, dans ceux que vous mettez à* « *votre place; 5° Quand l'âme est ainsi préparée, quand* « *toutes les affections en sont réglées, et qu'il n'y reste* « *plus de tache, quand elle est semblable à une vallée* « *dont les lis font l'ornement et la gloire, l'Epoux en fait* « *ses délices et se livre à elle sans réserve. L'ami de* « *l'Epoux qui a travaillé pour sa gloire, y trouve lui-* « *même sa joie et sa récompense.* AMICUS SPONSI, QUI STAT « ET AUDIT EUM, GAUDIO GAUDET PROPTER VOCEM SPONSI. » (Le Hir).

III

Considérez les actes et les faveurs de l'âme parfaite décrits dans le troisième chapitre du Cantique.

1. Elle cherche Dieu partout ; c'est pour le chercher qu'elle a été créée. Enfin elle le trouve par la connaissance et l'amour tel qu'il doit être, après avoir passé par les enseignements des Docteurs et des Pasteurs de l'Eglise « *J'ai cherché* « *dans mon petit lit durant plusieurs nuits* « *celui qu'aime mon âme.* » C'est le propre des parfaits de ne pas tant considérer la nuit comme un temps destiné au repos que comme un temps plus propre à méditer les excellentes perfections de Dieu ; c'est pour ce motif qu'ils ne laissent pas passer une nuit sans pousser des soupirs vers Dieu. Cependant ils ne trouvent pas alors Dieu parfaitement. C'est pourquoi ils se lèvent et s'efforcent de s'élever aux perfections invisibles de Dieu par la considération des choses créées. « *Je* « *me lèverai, je ferai le tour de la cité* » de ce monde ; j'y contemplerai les créatures, pour découvrir par leur moyen les beautés du Créateur. Et néanmoins ils ne sont pas suffisamment instruits par cette voie. Mais les Pasteurs et les Docteurs de l'Eglise les ayant rencontrés, les parfaits leur demandent la voie du salut et les moyens de s'unir à Dieu et ils ne tardent pas à en être parfaitement informés, dès qu'ils ont parcouru leurs écrits et leurs enseignements. C'est pourquoi l'âme parfaite dit : « *Les sentinelles qui gardent* « *la ville m'ont rencontrée.* » Je leur ai demandé :

« *N'avez-vous point vu celui qu'aime mon âme ?* « *Lorsque j'eus passé tant soit peu au delà d'eux* », lorsque j'eus parcouru leurs écrits, « *j'ai trouvé* « *celui qu'aime mon âme.* »

2. « *Je l'ai arrêté,* » par une foi ferme et une charité constante ; « *Je ne le laisserai point aller* « *jusqu'à ce que je le fasse entrer dans la maison* « *de ma mère,* » le faisant connaître premièrement à mes plus proches, et à ceux qui sont mes frères par le sang, parce que les parfaits s'emploient volontiers et avant tout à donner à leurs plus proches la connaissance de Dieu ; saint Paul dit en effet que celui-là est pire qu'un infidèle, qui n'a pas soin des siens et de ses serviteurs.

3. L'âme est protégée dans ce ministère par Dieu, qui désirant qu'on ne lui suscite aucun obstacle, dit

Par les chevreaux et par les cerfs des champs,
Je vous adjure, ô filles et enfants
De ma Sion, qu'aucun de vous n'éveille
Ma bien-aimée avant qu'elle ne vueille.

4. Elle jette dans l'admiration ceux qui la considèrent, à cause de la bonne odeur qu'elle répand par la multitude de ses vertus et par ses exemples de piété. Aussi dit-on d'elle : « *Quelle est celle qui* « *monte par le désert* » de ce monde, « *comme une* « *petite vapeur d'aromates, de myrrhe et d'encens* « *et de toutes sortes de poudres de senteur ?* »

5. Elle est environnée des Anges armés et prêts à combattre pour la défendre énergiquement contre les embûches de la nuit et contre les pièges cachés que ses ennemis lui dressent pour l'exciter au

péché ou pour ralentir sa ferveur. C'est pour cela « qu'il est dit : *Soixante braves des plus forts et des* « *plus vaillants d'Israël,* » et des Anges voyant Dieu, « *entourent le petit lit de Salomon* » qui est l'âme parfaite dans laquelle Jésus-Christ repose suavement. « *Tous sont armés de l'épée, et ils sont* « *très habiles à la guerre,* » l'épée de chacun est sur son genou, « *à cause des surprises de la* « *nuit.* »

6. Elle s'emploie à faire connaître Dieu au loin, car elle est comme une litière sur laquelle Jésus-Christ est doucement porté à divers peuples de la terre, pour les former dans la science du salut. « *Le roi Salomon s'est fait une litière du bois* « *du Liban. Il en a fait les colonnes d'argent, le* « *dossier d'or, le siège de pourpre ; et il a orné le* « *milieu de tout ce qu'il y a de plus précieux et* « *de plus aimable en faveur des filles de Jéru-* « *salem,* » et des âmes imparfaites, ou de celles qui sont encore dans l'enfance de leurs mœurs. C'est pourquoi les parfaits sont assortis de toutes les vertus, de même que cette litière est ornée de toutes ses pièces très richement agencées.

7. On entend la voix de leur prédication ou de leur exhortation. « *Sortez donc, filles de Sion, et* « *venez voir le roi Salomon qui paraît avec le* « *diadème dont sa mère l'a couronné au jour de* « *ses noces, au jour où son cœur a été comblé de* « *joie.* » Par ces paroles qui ont une double signification, les parfaits exhortent les âmes à abandonner les affections de la terre, pour considérer Jésus-Christ dans deux états : dans l'état de sa Passion et de ses souffrances, couronné

d'épines effroyables par la synagogue de laquelle il était sorti comme de sa mère (1), et dans l'état de sa gloire et de son repos, couronné par la Jérusalem céleste du diadème d'honneur et reconnu Roi du paradis. Dans l'un et l'autre état il est dans la joie et doit faire l'objet de nos méditations, parce que si nous compatissons à ses souffrances, comme lui aussi nous serons glorifiés. C'est donc la voix des parfaits.

1. « *Quelque belle et pieuse que soit cette application,* « *elle ne paraît pas littérale. La mère qui couronne son* « *fils dans le Cantique, n'est pas une marâtre, mais une* « *mère tendre qui prend part à la joie de son fils. C'est* « *dans le sens le plus littéral, la Vierge Marie, par qui,* « *selon les magnifiques paroles de saint Cyrille au con-* « *cile d'Ephèse et de l'Eglise, dans sa liturgie,* LA CROIX « A ÉTÉ EXALTÉE, LES NATIONS ONT ÉTÉ CONVERTIES ET AMENÉES « AU BAPTÊME, L'IDOLATRIE ET TOUTES LES HÉRÉSIES CONFON- « DUES, LE ROYAUME DE JÉSUS-CHRIST SOLIDEMENT ÉTABLI SUR « LA TERRE ; *qui seule enfin, par un privilège inestimable,* « *a écrasé et continuera d'écraser, jusqu'à la fin, toutes* « *les têtes sans cesse renaissantes du dragon infernal.* « *La couronne que reçoit Jésus-Christ est donc la même* « *qu'il porte dans l'Apocalypse, quand il vient renverser* « *la reine du paganisme, la Rome des Césars, pour fon-* « *der la Rome chrétienne et y fixer le centre de son em-* « *pire éternel. C'est celle qu'il portera à la fin des* « *siècles, quand tout étant consommé, il rentrera avec la* « *plénitude de ses élus dans son immuable repos. C'est* « *ainsi que l'Epoux se glorifie, disons plutôt, pour rester* « *fidèles à la pensée de l'auteur inspiré du Cantique,* « *c'est ainsi que sa sainte Mère le glorifie, au jour* « *solennel de ses noces et de son alliance indissoluble avec* « *son Eglise.* » (Le Hir).

« *Sortez de Sion, les pucelles,*
« *Regardez Salomon orné*
« *D'une couronne des plus belles,*
« *Dont sa mère l'a couronné.*

Apprenez à ne pas passer la nuit dans l'assoupissement entier et dans l'oubli total de Dieu. Demandez votre direction aux Docteurs et Pasteurs de l'Eglise, qui vous apprendront la voie des vérités éternelles d'une manière plus sûre que tous les efforts que vous pourriez faire en raisonnant sur les créatures. Soyez fermes à pratiquer leurs enseignements. Exercez votre zèle premièrement sur ceux que vous fréquentez, et puis sur les plus éloignés, et portez tout le monde à la considération et à l'admiration amoureuse de Jésus-Christ. C'est peu de chose qu'une âme lui serve de lit pour se reposer, si elle ne lui sert de litière pour être porté et annoncé au loin. L'action est beaucoup plus nécessaire dans cette vie pour assister le prochain dans sa misère, que la retraite et la contemplation. Vous contemplerez Dieu éternellement dans l'autre vie, si vous ne manquez pas dans cette vie, autant que votre état et votre capacité vous le permettront, de faire des œuvres de miséricorde. Et c'est en ce point que consiste la principale perfection de l'épouse du Cantique.

IXE MÉDITATION

DES ACTES DE L'AME PARFAITE ET DES FAVEURS QU'ELLE REÇOIT DE DIEU D'APRÈS LES CANTIQUES [1]

SOMMAIRE

Actes et faveurs de l'âme parfaite d'après le chapitre quatrième du Cantique. — Actes et faveurs d'après le chapitre cinquième du Cantique. — Actes et faveurs d'après le sixième chapitre du Cantique.

I

Considérez les actes de l'âme parfaite, et les faveurs qu'elle reçoit de Dieu d'après ce qui est dit au chapitre quatrième du Cantique.

1. L'âme parfaite règle toutes ses actions grandes

1. Les anciens donnaient très fréquemment à ce livre le titre de *Cantiques*, au pluriel. En grec il a été souvent appelé : ᾄσματα. Origène dit à ce sujet : « *Certains « donnent pour titre à ce livre Cantiques des Cantiques, « mais c'est à tort ; on ne doit pas employer le pluriel, « mais le singulier et dire : Cantique des Cantiques.* » (In Prol. Comment. apud Rufinum). D'après saint Ambroise l'ancienne version latine aurait également porté

et petites, publiques et privées, apparentes et cachées, de telle sorte que tout y soit bien ordonné, sans aucune faute notable. « *Que vous êtes belle,* « *ma bien-aimée! Vos yeux sont vifs comme* « *ceux des colombes, sans parler de ce qui est* « *caché au-dedans de vous, etc.* » C'est ce qui est expliqué par cette longue énumération de tout ce qui est en elle, assorti de beauté, de perfection et d'utilité, car tout cela ne signifie pas autre chose, sinon qu'une âme parfaite ne néglige rien, de manière à ce que tout soit irrépréhensible dans sa conduite, autant que peut le permettre la fragilité humaine. C'est pourquoi Dieu lui dit : « *Vous* « *êtes toute belle, ma bien-aimée, et il n'y a pas* « *de tache en vous,* » (1).

ce titre au pluriel. Cet usage est encore fréquent de nos jours. Il se justifie par ce fait que de l'avis du plus grand nombre des commentateurs, ce poëme renferme six ou sept parties bien distinctes, mais néanmoins reliées entr'elles et bien ordonnées. Ce qu'il y a de certain et ce qui a été admis par tous les anciens commentateurs comme aussi par le plus grand nombre des modernes, c'est qu'il est l'œuvre d'un seul auteur. Il suffit de le lire pour constater que le sujet est toujours le même (un amour ardent qui aspire à la parfaite union.) L'époux et l'épouse sont les mêmes; enfin le style ne se dément pas d'un bout à l'autre, c'est une idylle où l'amour le plus enflammé se traduit dans un langage métaphorique et plein de lyrisme.

1. Voici en détail ce que signifient ces comparaisons orientales : « *Comme les flancs escarpés de la montagne* « *de Galaad disparaissent sous le tapis noir et luisant* « *d'un nombreux troupeau de chèvres, aux formes sveltes*

2. Dieu multiplie ses attraits et ses grâces excitantes en faveur d'une âme qui en a déjà fait bon usage ; ayant été fidèle dans les petites choses,

« et à la marche élancée, ainsi l'épouse se dérobe-t-elle « aux regards sous les boucles ondoyantes de sa longue « chevelure. Ou, pour parler sans figure, tout est em- « preint chez elle, du sentiment délicat des convenances « les plus exquises... Faut-il être surpris qu'une seule « boucle pendante sur ses épaules, qu'un seul trait de cet « ensemble harmonieux, blesse le cœur de l'Epoux et le « ravisse ?

« Une pensée analogue ressort de la comparaison qui « suit. Les dents blanches, fixes et régulières, sont un « agrément auquel tous les peuples, et surtout ceux qui « vivent plus près de la nature, sont fort sensibles. Il « n'est rien que les Arabes célèbrent plus volontiers dans « leurs chants. L'Epoux sacré ne dédaigne pas cette image « pour peindre au vif l'excellent mérite d'une vie pure, « toujours égale et toujours remplie, parce que tous les « moments en sont réglés, et que les bonnes actions s'y « succèdent, sans y laisser aucun vide. Pour nous rendre « plus attentifs à cette figure, il la relève même par une « comparaison pleine d'innocence, de fraîcheur et de « charme. Comme un troupeau de brebis récemment ton- « dues, dont la peau blanche et polie, brille au sortir du « bain, ainsi brille entre les lèvres de l'épouse la nacre « de ses dents. Leurs rangs pressés et leur symétrique « ordonnance ont leur parallèle dans la marche serrée du « troupeau, groupé par couples de brebis jumelles.....

« Réglons surtout notre langue ; la nature l'a mise, « comme à l'abri, derrière un double rang de dents, pour « nous enseigner la garde sévère qui doit toujours régner « autour d'elle. Celle de l'épouse tient en réserve le miel « et le lait qui découlent de ses lèvres ; image d'une dou-

elle est établie sur de plus grandes et elle est appelée à des choses plus hautes et plus relevées. « *Venez du Liban, mon épouse, venez du Liban,* « *ma bien-aimée, venez.* » Il ne se contente pas de lui dire une fois : venez, il le redit trois fois, parce que les grâces divines sont plus abondantes dans les parfaits, selon la parole de l'Evangile : « *A quiconque a il sera donné, et quiconque a* « *abondera.* »

3. Il lui promet une couronne merveilleuse, si

« *ceur inaltérable et d'une admirable candeur dans ses* « *paroles. Le filet de pourpre qui colore ses lèvres exprime* « *la grâce qui assaisonne tous ses discours et le feu de la* « *charité qui les inspire.*

« *Ses joues entrevues à peine et modestement voilées,* « *nous apprennent qu'aucune vertu n'est belle, si elle* « *s'empresse à se produire, et que l'humilité seule en* « *rehausse l'éclat.*

« *Les yeux, nobles organes de l'intelligence et du cœur,* « *redisent tout cela et plus encore : voilés par la pudeur,* « *simples et tendres comme ceux de la colombe, ils sont* « *puissants et redoutables comme ceux de la lionne qui se* « *précipite du sommet du Liban dans la plaine, pour cher-* « *cher à ses petits leur pâture.*

« *Le cou est chez les orientaux l'image de la dignité et* « *de la force. On en devine aisément la raison. C'est le* « *cou qui porte le joug. La tête s'incline quand les ver-* « *tèbres du cou fléchissent. Mais le cou qui refuse de* « *plier, figure soit une âme raide et opiniâtre, soit, comme* « *ici, une volonté ferme et généreuse dans le bien. Gardons-* « *nous de nous récrier, comme si cette image excédait* « *toute proportion, et tombait dans le monstrueux. Tout* « *l'excès, s'il y en a, est dans la sobriété mesquine de nos* « *goûts et de nos habitudes.* » (Le Hir).

elle obéit. « *Vous serez couronnée ; venez du haut* « *d'Amana, du sommet de Sanir et d'Hermon ;* « *sortez de ces lieux où sont les cavernes des* « *lions ; descendez de ces montagnes qui ser-* « *vent de retraite aux léopards*, » paroles qui signifient les passions féroces et brutales, l'enfer lui-même. C'est des victoires remportées sur de tels ennemis que sera tissue sa glorieuse couronne.

4. Jésus-Christ a d'une certaine façon plus souffert pour les âmes plus parfaites que pour les autres, car quoiqu'il ait offert son sang pour la rédemption de tous les hommes, toutefois tous ne participent pas également au fruit de sa Passion. Plusieurs n'en retirent que des moyens de salut sans effet, d'autres en reçoivent la rémission de leurs péchés; mais il y en a qui en reçoivent en plus une élévation merveilleuse dans la vie spirituelle, et comme conséquence de cette élévation, des degrés de gloire plus nombreux. C'est pourquoi la Passion de Jésus-Christ leur est effectivement et en réalité plus utile. Telle est l'âme parfaite et à cause de cela Jésus-Christ lui dit : « *Vous* « *avez blessé mon cœur, ma sœur, mon épouse,* « *vous avez blessé mon cœur par un de vos yeux* « *et par un cheveu de votre cou* », comme s'il avait souffert deux fois plus de blessures pour elle que pour toute autre. Il n'y a pas même en elle un seul regard, pas une seule bonne pensée ou inspiration, pas un seul cheveu de son cou, c'est-à-dire pas un seul acte d'obéissance et d'humilité, qui n'ait coûté la vie à Jésus-Christ, par qui toutes les bénédictions spirituelles sont données à l'âme fidèle. Voilà pourquoi elle blesse son Epoux par

un seul de ses yeux et par un seul de ses cheveux.

5. Jésus-Christ ne manque point d'amour pour les âmes parfaites qui lui ont fait souffrir tant de tourments, et afin que cette pensée qu'il a tant souffert de tourments ne paraisse pas être une cause de refroidissement et d'aversion, — car un sentiment naturel nous porte à moins aimer ce qui a été pour nous la cause d'un plus grand nombre de tourments, — il renouvelle en faveur de l'âme parfaite, le témoignage de son affection, et la loue une seconde fois après l'avoir considérée comme la cause de sa mort. A cet effet il emprunte divers symboles à ce que la femme a de plus agréable, afin de lui témoigner qu'il se complaît dans ses diverses vertus et dans ses actions. Il loue entr'autres choses la douceur de ses paroles.

Tes lèvres sont un rayon de miel coulant,
Le miel et lait sous ta langue est roulant.

6. Les parfaits s'efforcent par l'humilité de cacher leurs vertus et leur perfection, à moins que la gloire de Dieu et l'utilité du prochain ne les engagent à les faire paraître ; c'est pourquoi l'âme parfaite est un jardin parsemé de toutes les belles fleurs, et de toutes les plus riches plantes, j'entends des vertus théologales et cardinales, acquises et infuses, morales et intellectuelles, mais c'est un jardin « *fermé* ». C'est une fontaine d'où coulent des eaux vitales et qui rejaillissent jusqu'à la vie éternelle, par le très sublime mérite de ses actions ; mais c'est une « *fontaine scellée* », qui ne paraît pas. « *Ma sœur, mon épouse est un jardin, mais*

« *un jardin fermé. Elle est un jardin fermé et* « *une fontaine scellée.* »

7. Dieu éloigne de l'âme parfaite le démon ; il ne lui permet pas d'exercer toute sa puissance contr'elle ; il lui envoie le Saint-Esprit qui fomente sa charité et lui fait produire un grand nombre d'actions vertueuses et méritoires. Et, comme le démon est désigné par le vent de l'Aquilon, qui est un vent nuisible aux jardins, parce qu'il cause la sécheresse et tue par sa froideur les premiers germes des fleurs et des plantes ; le Saint-Esprit au contraire est signifié par le vent du Midi, qui apporte la chaleur, vivifie la terre et la rend plantureuse. Il est dit : « *Retirez-vous, Aquilon* ; » arrière Satan, « *venez, vent du Midi, soufflez de* « *toutes parts dans mon jardin, faites que les* « *parfums en découlent avec abondance.* » Ainsi l'âme parfaite est délivrée de l'Esprit de malice et devient le temple du Saint-Esprit, que Dieu lui envoie quand il dit pour la favoriser :

Viens, ô Auster, vent du Midi léger,
Et ton haleine épands en mon verger.
Lors couleront ses liqueurs embaumées,
Et ses odeurs douces et parfumées.

Admirez et louez la multitude des bienfaits divins à l'égard d'une bonne âme qui fait des progrès dans la vertu. « *O Dieu, vos amis me sem-* « *blent trop honorés.* » (Ps. 13.). O amant immortel ! que pourriez-vous faire de plus, alors même que vous ne vous occuperiez qu'à combler de vos biens vos créatures ? Ah ! la source de vos bienfaits ne tarit jamais. Que ne puis-je, ô mon amour,

connaître parfaitement toutes vos faveurs, alors je brûlerais toujours de votre amour, et toujours mon esprit et ma langue s'occuperaient à vous glorifier. O Seigneur très magnifique et très bon, que ne puis-je vous rendre pour la multitude de vos douceurs, autant de reconnaissance que vous connaissez que je vous en dois ?

II

Considérez les actes de l'âme parfaite et les faveurs qu'elle reçoit, d'après le cinquième chapitre du Cantique.

1. L'âme parfaite, enflammée des ardeurs du Saint-Esprit, se donne et se consacre toute à Dieu et l'invite à prendre possession de toutes ses facultés, de toutes ses puissances et de toutes ses actions ; à s'en repaître et à s'en délecter. « *Que mon* « *bien-aimé vienne dans mon jardin, et qu'il* « *mange du fruit de ses arbres.* »

2. L'Epoux trouve sa joie dans les saintes actions de l'âme parfaite, il goûte avec plaisir, comme font les hommes à une table délicieuse, les actes de sa pénitence, de ses mortifications, de sa charité et de toutes ses ardentes dévotions, il invite même les Anges à prendre part à ce bien et à s'en réjouir, comme ils se réjouissent quand un pécheur se convertit : « *Je suis venu dans mon jardin,* « *ma sœur, mon épouse ; j'ai cueilli ma myrrhe* « *avec mes parfums ; j'ai mangé le rayon avec* « *mon miel ; j'ai bu mon vin avec mon lait. Man-* « *gez, mes amis, et buvez, enivrez-vous, vous qui* « *êtes mes très chers.* » O Anges heureux, regardez avec joie la conduite de l'âme parfaite, prenez

part à ses vertus, réjouissez-vous que j'aie sur la terre des créatures qui me chérissent ardemment, comme vous le faites dans le ciel.

3. Comme l'état de cette vie n'est pas exempt de péchés ni de manquements, il arrive qu'après tant de grâces et de faveurs reçues, une âme, malgré son état de perfection, commet quelque offense notable; néanmoins Jésus-Christ, son amour, ne l'abandonne pas dans cet état et ne l'y laisse pas croupir longtemps ; il l'en retire au plus tôt (1).

1. L'auteur met en note : « *Ici est une clef de la pré-* « *sente interprétation.* » Il s'explique plus clairement dans la Préface qu'il a mise en tête de la seconde-seconde, (t. 4. p. 319) où nous lisons : « *Il faut toute-* « *fois remarquer que nous y représentons l'âme parfaite* « *dans deux états, dont l'un est l'état de perfection abso-* « *lue, où l'âme produit divers actes de piété, et l'autre* « *est l'état de perfection relative, c'est-à-dire l'état d'une* « *âme qui après une chute, se relève par la pénitence et* « *désormais non seulement reprend des habitudes de* « *piété, mais aussi les multiplie. C'est pourquoi elle* « *reçoit de son Epoux les mêmes louanges et les mêmes* « *félicitations. Il n'y a donc aucune répétition inutile* « *dans ce livre de dévotion. Nous avons fait remarquer* « *que la clef de notre interprétation se trouvait au com-* « *mencement du cinquième chapitre; ceux qui y réfléchi-* « *ront bien, comprendront combien l'explication que nous* « *donnons de ce cantique est naturelle et logique.* » C'est une raison semblable qui a déterminé un auteur moderne à substituer à l'Eglise *une âme particulière* dans ce qu'il appelle la troisième partie de ce cantique. « *Il* « *est impossible de dire que l'Eglise, à aucune époque de* « *sa durée, a* REFUSÉ D'OUVRIR, *quand son Epoux frappait* « *à sa porte, ou qu'elle est* ABANDONNÉE, *au point de le*

« *Je dors et mon cœur veille.* » Le péché de ceux qui doivent s'en délivrer est en effet un sommeil qui ne doit pas être perpétuel; on y est privé de lumière et de raison et on y rêve comme dans le sommeil, mais Jésus-Christ, qui est le cœur et l'amour des parfaits, ne dort pas.

4. Il rappelle aussitôt cette âme par de nouvelles grâces excitantes que sa miséricorde lui octroie, afin de la convier à la pénitence, « *J'en-* « *tends la voix de mon bien-aimé, qui frappe en* « *disant : ouvrez-moi, ma sœur, ma bien aimée,* « *ma colombe, ma toute pure, car ma tête est*

« *chercher en vain* »; c'est ainsi que Bern. Schaefer s'exprime dans son remarquable ouvrage *Das hohe Lied.* Münster, 1876. — Nous avons déjà dit que l'objet principal de ce cantique est non pas uniquement, mais est aussi l'âme parfaite. Ce que nous croyons devoir contester c'est que le fondement sur lequel Bail s'appuie, à savoir la faute de l'âme parfaite, soit solide. D'abord de l'avis presque unanime des commentateurs catholiques, ce Cantique tout entier s'applique à la fois à l'Eglise et à chaque âme sainte en particulier. Il faut donc que ce chapitre cinquième soit susceptible d'un sens qui convienne à l'Eglise personnifiée et poétisée, telle que la chante Salomon dans ce poème, à cette Eglise que saint Paul déclare « *sans tache et sans rides.* » (Eph. V, 27). De plus l'Epouse est appelée fréquemment *sœur, amie, colombe,* dans tout ce poème et dans ce même chapitre, de même que dans le chapitre suivant, elle est appelée *immaculée.* Or de tels éloges semblent indiquer une perfection absolue. Comment encore expliquer dans l'hypothèse d'une faute grave, — car refuser d'ouvrir à l'Epoux c'est lui faire une injure grave, — comment expliquer d'abord qu'à

« *toute chargée de rosée et mes cheveux sont bai-* « *gnés des gouttes d'eau tombées pendant la* « *nuit.* » Il la convie à le reconnaître en voyant les tourments qu'il a soufferts sur la croix en mourant pour elle, sur cette croix où sa tête et ses cheveux furent trempés de sang.

5. Quelquefois cependant les âmes qui font profession d'une vie parfaite, ne se rendent pas tout d'un coup, elles font les rétives et les mutines aux premières remontrances qui leur sont adressées, elles allèguent des raisons frivoles et des excuses impertinentes qui nous sont représentées par la

un simple signe de la main de l'Epoux, (v. 4) elle éprouve aussitôt un désir très violent de le voir, et puis encore qu'immédiatement après (v. 10) elle fasse de lui un tel éloge qu'il n'y en a point de semblable dans tout le Cantique? Voici quel est le sens qui, d'après saint Thomas, convient à ce passage. L'épouse est plongée dans la contemplation très exactement représentée par ce sommeil des sens qui permet à l'intelligence de déployer toute son activité. (v. 2). L'Epoux vient pour l'arracher à la contemplation et l'inviter à la vie active. C'est alors que l'épouse se demande *à elle-même* comment elle pourra avoir assez de courage, pour se mêler de nouveau aux affaires et s'exposer aux souillures du monde, après s'en être si heureusement débarrassée et après avoir conversé si familièrement avec Dieu dans la contemplation. L'Epoux fait avec sa main un signe qui triomple de cette répugnance involontaire et de ce retard, puisque l'épouse se lève et va lui ouvrir aussitôt de ses doigts qui distillent la myrrhe, symbole de l'amour dans tout ce poème. (Cfr CURSUS SCRIPTURÆ SACRÆ, auctoribus R. Cornely, etc. COMMENT. IN CANT. CANT. auct. G. Gietmann).

réponse de l'épouse à l'appel de son bien-aimé. « *Je me suis dépouillée de ma robe, comment la* « *revêtirai-je ? J'ai lavé mes pieds, comment* « *pourrai-je les salir de nouveau ?* » Ce sont là des excuses sans valeur.

6. En présence de ce refus Jésus-Christ redoublant de miséricorde, envoie des grâces plus fortes et plus efficaces que les premières, et l'âme se rendant à ces grâces fera pénitence de sa faute, car il n'y a pas de place forte, quand l'amour veut forcer la porte « *Mon bien-aimé passa sa main* « *par l'ouverture de la porte et mes entrailles* « *furent émues au bruit qu'il fit. Je me levai* « *pour ouvrir à mon bien-aimé ; mes mains dis-* « *tillaient la myrrhe la plus précieuse.* » La myrrhe qui est très amère est le symbole de la pénitence dans laquelle l'âme parfaite s'exerce ; elle a cette pénitence beaucoup plus dans ses mains et dans ses œuvres que dans sa bouche et dans sa parole.

7. Néanmoins elle ne recouvre pas de si tôt la première ferveur de sa dévotion et elle a besoin de beaucoup prier pour rentrer dans son premier état. « *J'ouvris ma porte à mon bien-aimé, après* « *avoir tiré le verrou, mais il s'en était déjà* « *allé et avait passé outre. Mon âme s'était* « *comme fondue au son de sa voix. Je le cherchai* « *donc et je ne le trouvai point ; je l'appelai et il* « *ne répondit point.* » C'est ainsi que l'âme parfaite, en punition de sa faute, souffre pendant un certain temps, d'une soustraction de grâce, de ferveur et de consolation spirituelle.

8. Elle est même châtiée dans ce monde par

des pertes et des afflictions corporelles, soit par les calamités publiques des guerres, soit par des afflictions particulières, soit par les rudes paroles et les corrections des Supérieurs. « *Les gardes qui* « *font la ronde par la ville m'ont rencontrée ; ils* « *m'ont frappée et blessée. Ceux qui gardent les* « *murailles m'ont ôté mon manteau.* »

9. Mais c'est dans ces pertes et ces afflictions que les âmes parfaites enflamment de nouveau l'ardeur de leur amour envers Dieu ; elles s'unissent à lui plus parfaitement, se recommandent à ses miséricordes plus ardemment et le glorifient plus hautement, tandis que les âmes vicieuses et réprouvées se désespèrent et maudissent Dieu dans leurs afflictions (1). « *Je vous conjure, ô filles* « *de Jérusalem*, dit-il, *au cas où vous rencontre-*

1. Si on admet l'interprétation que nous avons donnée plus haut, d'après saint Thomas, les blessures que les gardes de la cité infligent à l'épouse ne sont pas des peines méritées par une faute grave, mais ce sont de grandes douleurs endurées par amour pour Jésus-Christ, sur son désir et conformément à l'exemple qu'il donnait en venant trouver l'épouse « *la tête chargée de rosée* « *et les boucles de ses cheveux imprégnées de l'humidité des* « *nuits.* » (V. 2.) Sans doute les peines par lesquelles Dieu châtie une âme qui malgré sa sainteté a fait une chute, sont capables de donner une nouvelle ardeur à son amour, mais combien plus les souffrances endurées pour Dieu par une âme innocente ? C'est le cas de l'épouse du Cantique, qui toute couverte de blessures exalte la beauté de son Epoux en des termes plus expressifs qu'elle ne l'a fait nulle autre part dans ce même Cantique. (V. 10 et suiv.)

« *riez mon bien-aimé, de lui dire que je languis* « *d'amour ;* » si vous sortez de ce monde plutôt que moi, recommandez-moi à lui. « *Quel est ce-* « *lui que vous appelez votre bien-aimé, ô la plus* « *belle d'entre les femmes ? Quel est votre bien-* « *aimé entre tous les autres, au sujet duquel* « *vous nous avez conjurées de cette sorte ?* » Alors elle s'épanche toute en louanges.

« *Mon bien-aimé est tout blanc et vermeil.*
« *Et entre mille il n'a pas son pareil.* »

Elle parcourt et elle glorifie chacun de ses attributs, sa bonté, sa justice, sa puissance, sa miséricorde, sa providence, sa douceur. C'est ce que signifient les paroles suivantes : « *Mon bien-aimé* « *l'emporte sur tous par sa blancheur et sa rou-* « *geur, il est choisi entre mille, etc.* » (1).

10. Les louanges qu'elle adresse à Dieu et la manière dont elle en parle, font impression sur le monde, et plusieurs dont le cœur est touché se donnent à lui. « *Où est allé votre bien-aimé, ô la* « *plus belle d'entre toutes les femmes ? où s'est* « *retiré votre bien-aimé et nous irons le cher-*

1. « *La fraîcheur de la jeunesse s'unit, chez lui, à la* « *vigueur et à la fermeté de l'âge mûr. Majestueux* « *comme le Liban, fort comme le cèdre, solide comme un* « *édifice bâti sur des colonnes de marbre, invincible à* « *dix mille rangés en bataille contre lui, il n'en est ni* « *moins tendre ni moins affectueux pour son épouse. Le* « *parallèle entre les yeux et les colombes, souvent répété,* « *est ici relevé par des traits dignes d'attention. Représen-* « *tez-vous deux colombes penchées sur le courant des* « *eaux ; leur image peinte dans ce miroir semble parti-* « *ciper à la transparence de l'élément liquide. Tels sont*

« *cher avec vous.* » Les parfaits doivent parler de Dieu de telle sorte que chacun soit enflammé d'un plus grand amour pour lui.

Apprenez par ce chapitre à ne pas vous croire en sécurité, quand bien même il vous semblerait que vous êtes bien avancé dans la Perfection. Vous n'êtes pas impeccable durant le cours de cette vie. Hélas ! que la chute des belles âmes est à déplorer ! On peut leur dire en se lamentant : « *Comment es-tu tombé du ciel, ô Lucifer ?* » O belle aurore, qu'est devenue ta beauté ? Si ce malheur vous arrive, ne vous endurcisssez pas, rendez-vous sans difficulté aux attraits de la grâce, n'alléguez pas d'excuse. Sans tarder, faites fléchir votre cœur par la pénitence, vous soumettant à la satisfaction exigée pour vos péchés, afin de retrouver au plus tôt la première ardeur de votre charité.

III

Considérez les actes de l'âme parfaite et les faveurs qu'elle reçoit, telles que nous les révèle le sixième chapitre du Cantique.

1. Après que cette âme a repris ses exercices ordi-

« *les yeux de l'Epoux, et telle la transparence, la lim-*
« *pidité de son regard. Comme il ne connaît point la ruse*
« *et qu'il n'a rien à dissimuler, il y laisse percer son âme*
« *tout entière. Cet œil est si pur, si chaste et si doux que*
« *vous le diriez baigné dans le lait, ou semblable à une*
« *colombe sortant d'un bain de lait. Il est si modeste,*
« *calme et serein, qu'on dirait un diamant richement en-*
« *châssé, ou une colombe qui se repose dans un enfonce-*
« *ment dont elle remplit exactement tous les contours.* »
(Le Hir.)

naires de dévotion envers Dieu, Jésus-Christ descend en elle par de nouvelles grâces qu'il lui communique et il jouit dans ces pieux exercices qui lui sont agréables, comme les plantes odoriférantes causent une impression agréable à celui qui pénètre dans un jardin de délices. « *Mon bien-aimé*, dit-elle, « *est descendu dans son jardin, dans le parterre* « *des plantes aromatiques, pour se nourrir dans* « *ses jardins et pour y cueillir des lis.* »

2. Elle se donne de nouveau à Jésus-Christ et renouvelle ses vœux et ses promesses envers lui ; elle répète ce qu'elle avait dit avant son sommeil et sa chute : « *Je suis à mon bien-aimé et mon* « *bien-aimé est à moi, lui qui se nourrit parmi* « *les lis*, » se délectant parmi les âmes pures et blanches comme les lis.

3. Cette âme devient agréable à Dieu comme elle l'était avant sa faute et elle se tient mieux sur ses gardes en face des tentations qu'elle veut combattre énergiquement, de peur de rechoir ; c'est pourquoi l'Epoux lui dit : « *Vous êtes belle, ma* « *bien-aimée et pleine de douceur ! Vous êtes belle* « *comme Jérusalem et terrible comme une armée* « *rangée en bataille.* »

4. Cette âme ne tarde pas à recouvrer son premier lustre, elle reprend la pratique de toutes ses vertus les plus élevées, et qui sont symbolisées par toutes les beautés qui ont leur siège dans la tête, comme par les yeux, les cheveux, les dents et les joues, à tel point que cette âme seule est plus aimée de Dieu qu'une infinité d'autres qui mènent une vie traînante et languissante. « *Il y a dans* « *mon palais soixante reines et quatre-vingts*

« *femmes de second rang, avec un nombre infini* « *de jeunes filles. Mais une seule est ma colombe* « *et ma parfaite amie ; elle est unique à sa mère* « *et choisie par celle qui lui a donné la vie. Les* « *filles de Sion l'ont vue et elles ont publié* « *qu'elle est très heureuse : les reines et les autres* « *femmes lui ont donné des louanges.* » C'est la gloire d'une âme parfaite ; Dieu l'estime et en fait plus de cas que de mille autres. Sa réputation de sainteté lui acquiert facilement les affections des grands et des petits. L'Eglise ou la Congrégation qui l'a nourrie et élevée la chérit singulièrement, elle la choisit souvent pour lui confier les plus difficiles affaires ; c'est pourquoi elle est dite « *choisie par celle qui lui a donné la vie.* »

5. L'âme parfaite va toujours augmentant en lumière et en vertu. « *Quelle est celle-ci qui* « *s'avance, semblable à l'aurore qui se lève, qui* « *est belle comme la lune et éclatante comme le* « *soleil et qui est terrible comme une armée* « *rangée en bataille ?* » L'âme en effet qui fait un progrès continuel est redoutable aux démons, et souvent aux hommes qui mènent une vie répréhensible, ainsi qu'il apparaît dans saint Jean-Baptiste, qu'Hérode redoutait.

6. Jésus-Christ visite l'âme parfaite, quand elle s'est remise à la pratique de la vertu et après ses péchés elle est appelée par lui le jardin des noyers à cause de l'amertume de sa pénitence. « *Je suis* « *descendu dans le jardin des noyers, pour voir* « *les fruits des vallées* », qui sont les fruits de l'humilité, « *pour considérer si la vigne avait* « *fleuri, et si les pommes de grenade avaient*

« *poussé.* » Il veut faire entendre par là que son contentement est de voir cette âme relevée de sa chute, produire les fruits des bonnes œuvres et des plus excellentes vertus, et aussi qu'il a l'œil sur elle et une providence spéciale pour elle.

7. L'âme parfaite, nonobstant sa pénitence et sa conversion, a des craintes ; elle appréhende de n'être point en tout agréable à son Epoux, elle a des craintes au sujet de ses fautes passées, et ne se tient pas tout à fait assurée d'être entièrement réconciliée ; de là naît chez elle un certain trouble intérieur. « *Je n'en ai rien su* » ; je n'ai point une connaissance entière d'être l'objet de la bienveillance de mon Epoux et le lieu de sa résidence. « *S'il vient à moi*, disait Job, *je ne le* « *verrai pas.* » Elle redoute que quelque reste d'amour-propre ou quelque saillie de la volonté propre ne la mette mal avec son Epoux. « *Mon âme a été troublée en moi, à cause des* « *chariots d'Aminadab,* » qui signifie le peuple volontaire. Elle est en proie à l'inquiétude et sa tranquillité n'est pas parfaite. Enfin les chariots d'Aminadab roulent quelquefois dans la tête des dévots, quand ils sont troublés par je ne sais quelle appréhension ou quelle imagination, dont on n'a jamais entendu parler, absolument comme pour les chariots d'Aminadab, dont parlent seuls les Rabbins et sans aucune preuve. Leurs âmes se troublent et s'embarrassent elles-mêmes sans aucun juste motif (1).

1. L'interprétation de l'auteur est ici par trop fantaisiste. Le mot Aminadab, en hébreu Aminadib, signifie

9. Dieu cependant console l'âme parfaite dans ses troubles intérieurs et au milieu de ses appréhensions, l'invitant suavement quatre fois et lui disant : « *Revenez, revenez, ô Sulamite ! revenez, revenez* « *afin que nous vous considérions.* » Il lui donne le titre de Sulamite, c'est-à-dire pacifique, pour lui témoigner par ce titre qu'il a la paix avec elle et que c'est sans sujet qu'elle entre en défiance. Dès lors l'âme parfaite calme ses émotions et demeure tranquille (1).

non pas le peuple volontaire, comme le dit Bail, mais *Dieu-Roi*. C'est un nom symbolique donné à Dieu pour signifier sa royale grandeur et sa nature divine. Le nom de Sulamite donné dans ce même cantique (VII, 1) à l'épouse est composé d'une façon semblable et signifie *fille de Dieu* ; les Septante disent même : *fille d'Aminadab*. Le sens du passage est celui-ci : l'épouse voyant l'Epoux venir à elle dans un appareil inaccoutumé se trouble ; *Je n'ai plus su où j'étais ; mon âme s'est trou-* « *blée. Oh ! chariots d'Aminadab* » ! (d'après l'hébreu.) Elle ne songe pas que « *dans ces chariots est le salut.* » « *Et quadrigæ tuæ salvatio.* » (Hab. III. 8.)

1. Ce mot *Sulamite* (car la vraie forme du mot n'est pas Sunamite, mais Sulamite) est d'après Gietmann (CURSUS SCRIP. SACRÆ, auct. Cornely etc. COMM. IN CANT. CANT. p. 381), un nom inventé, mais de telle sorte qu'il rappelât par sa consonnance la ville de Salem, qu'habite comme roi l'Epoux, c'est-à-dire le Salomon céleste. (Ps. 75.) Il convient bien à celle qui est la reine de la cité pacifique dont Salomon est le roi. Sulamite signifiera donc pacifique, ou mieux pacifiée, c'est-à-dire sauvée et parfaite. « *J'ai paru devant lui comme ayant* « *trouvé la paix.* » (VIII, 10.) Celle qui a mérité le nom

Au sujet de ces entretiens formez des actes de confiance dans la miséricorde de Dieu ; croyez que nonobstant vos péchés passés, mais effacés par la pénitence, il vous rétablira dans le premier honneur que vous aviez de posséder son amitié et sa bienveillance, que malgré vos péchés passés, il vous rendra la première grâce de ferveur et de dévotion dans laquelle vous étiez, afin que vous puissiez vous livrer aux pieux exercices des vertus et combattre énergiquement les adversaires de votre salut, comme si rien n'était. Il aura même à votre égard le soin de calmer vos scrupules et vos inquiétudes intérieures, afin que vous le serviez dans la paix du cœur. O Jésus, unique espérance du monde et ressource admirable quand nous avons perdu la vie par le péché, je vous adore dans votre grandeur, je me console dans votre bonté, je respire dans votre miséricorde et j'attends de vous mon bonheur pour le temps et pour l'éternité.

de *Sulamite* a dès lors une parfaite ressemblance avec *Salomon* et à ce titre elle est digne de lui être unie comme épouse. Gietmann (op. cit. p. 521) attribue encore à Sulamite le sens de *fille du prince* et par conséquent fille de Dieu, qui est le Prince par excellence.

X^E MÉDITATION

DES ACTES DE L'AME PARFAITE ET DES FAVEURS QU'ELLE REÇOIT DE DIEU TELS QUE LES DÉCRIVENT LES DEUX DERNIERS CHAPITRES DES CANTIQUES

SOMMAIRE

Actes et faveurs de l'âme parfaite — 1) d'après le septième chapitre du Cantique des cantiques ; — 2) d'après le commencement du huitième ; — 3) d'après la fin du huitième.

I

Considérez les actes de l'âme parfaite et les faveurs qu'elle reçoit, exprimés dans le chapitre septième du Cantique (1). Comme l'état de cette vie est un état de combat, et que l'Eglise sur la terre est appelée militante, à cause des guerres continuelles qu'elle a soutenues contre ses ennemis visibles et invisibles, il est souvent dit dans le Cantique que l'épouse ressemble à une armée qui fait la guerre puissamment, car c'est le propre des âmes qui tendent à la Perfection de se

1. Lyranus, in c. 6. Cant. Cant.

voir entourées d'ennemis et de leur résister. C'est pourquoi, après que l'âme parfaite est entièrement relevée de sa chute, et qu'elle est réconciliée avec Dieu, avec qui elle a désormais la paix, elle ne laisse pas d'avoir la guerre avec les puissances de l'enfer qui l'attaque davantage, et contre ses moindres imperfections qu'elle veut vaincre ; pour ce motif il est dit de cette âme : « *Que verrez-vous* « *dans la Sulamite, sinon des chœurs dans un* « *camp d'armée ?* » Elle est en bataille contre ses adversaires. Or le nom de Sulamite s'interprète parfaite. C'est donc comme si l'Epoux disait ici : Que verras-tu dans l'âme parfaite, sinon des escadrons armés, sinon toutes choses propres à attaquer et à se défendre, d'autant que l'âme parfaite est toujours en armes, toujours occupée à la guerre spirituelle ? elle sait que l'état de cette vie ne permet pas que l'on soit délivré de tous ses ennemis.

2. De là il résulte que cette âme pratique toutes sortes de vertus, qui sont exprimées ici par la comparaison avec tout ce qui contribue le plus à la beauté et à la bonne grâce. « *O fille du prince !* « *que vous avez de grâce à marcher avec cette* « *chaussure !* » Tout jusqu'à un pas est agréable à Dieu dans l'âme parfaite, quoiqu'on puisse voir l'éloge de son humilité dans ces premières paroles, celui de sa chasteté dans les suivantes, plus loin celui de sa libéralité, et enfin dans ses deux mamelles l'éloge de sa double miséricorde corporelle et spirituelle. On peut aussi voir dans ses yeux l'éloge de ses intentions et de ses méditations, dans son nez, celui de sa discrétion, dans sa tête, sa foi et dans ses cheveux, ses pensées.

« *Que vous êtes belle et pleine de grâce, ô vous* « *qui êtes ma très chère et les délices de mon* « *cœur !* » Dieu daigne prendre ses ébats et ses délices parmi les enfants des hommes.

3. Dieu se plaît tout particulièrement dans la constance généreuse de l'âme parfaite et dans ses œuvres de miséricorde, c'est pourquoi il lui dit ces paroles consolantes : « *Votre taille est semblable* « *à un palmier, et vos mamelles à des grappes* « *de raisins.* » Le palmier qui plus il est chargé, plus il se relève, est le symbole de la force et de la constance, qui fait que l'âme parfaite ne succombe pas découragée sous le pesant fardeau des affaires et des afflictions qui la tourmentent. Et l'Epoux agréant cette vertu dit qu'il montera sur le palmier. « *J'ai dit : je monterai sur le palmier et* « *j'en cueillerai les fruits.* » Je les accepterai volontiers, car ils me sont très agréables ; et « *vos* « *mamelles,* » c'est-à-dire vos affections pleines de miséricorde, « *seront pour moi comme des grap-* « *pes de raisins,* » qui m'enivreront de leur douceur, « *et l'odeur de votre bouche comme l'odeur* « *des pommes de grenade.* » Vos paroles seront édifiantes et répandront partout l'odeur suave de votre vertu. « *Votre gorge est comme un vin* « *excellent ;* » c'est-à-dire que les paroles d'exhortation que font entendre les parfaits sont comme un vin enivrant, parce qu'elles font impression sur les cœurs et les touchent vivement.

4. L'âme parfaite, connaissant le plaisir que prend l'Epoux dans ses paroles d'exhortation, de plus l'amour ne demeurant pas oisif, mais étant toujours en mouvement comme le feu, pour

opérer des choses grandes et généreuses, elle conçoit un grand dessein, et pour l'exécuter elle se donne toute à lui. « *Ce vin excellent*, dit-elle, « *est digne d'être bu par mon bien-aimé,* » qu'il lui soit offert et qu'il en goûte la douceur. « *Je suis* « *à mon bien-aimé et son cœur se tourne vers* « *moi.* » Car l'âme ne regarde pas Dieu qu'elle ne soit réciproquement regardée par lui, elle ne pense pas à lui qu'il ne pense à elle, et elle ne se donne pas à lui qu'il ne se donne à elle.

5. Elle explique son dessein. « *Venez, mon* « *bien-aimé; sortons, allons dans les champs ;* « *demeurons dans les villages.* » Elle désire faire une mission très avantageuse pour la conversion des personnes de la campagne qui sont moins secourues spirituellement. « *Levons-nous dès le* « *matin pour aller aux vignes*, c'est-à-dire dans les paroisses éloignées; « *voyons si la vigne a fleuri*, « *si les fleurs produisent des fruits*, *si les* « *pommes de grenade sont en fleurs.* » Voyons si les âmes nourrries aux champs fructifient et si elles font quelque progrès dans la piété. Tel est le zèle des prélats parfaits, qui tiennent le premier rang dans l'état de Perfection et qui ont consacré leur vie à purifier, illuminer et perfectionner les autres ; ils visitent les lieux les plus déserts de la campagne, il font de saintes visites pour enseigner les ignorants. Ce sont là les œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle. « *Là,* dit l'âme « parfaite, *je vous offrirai mes mamelles*, » et je vous consacrerai ce que que j'ai de plus riche. « *Les mandragores ont répandu leur odeur à nos* « *portes.* » Ces plantes qui représentent une

image grossière et imparfaite de l'homme, et qui sont appelées les plantes à figure humaine, signifient les chrétiens les plus grossiers et les plus imparfaits, qui semblent n'être, à cause de leur rusticité et de leur barbarie, que des troncs d'hommes ; dans ces missions salutaires ils répandent quelque odeur de vertu et de dévotion, qui paraît publiquement, comme aux portes, et ne demeure point secrète et renfermée.

6. L'âme rapporte tout à Dieu, et ne fait rien que pour lui dans ces célestes emplois. « *O mon* « *bien-aimé*, dit-elle, *je vous ai gardé tous les* « *fruits, les nouveaux et les anciens* », soit que par ces fruits il faille entendre les sentences de l'Ancien et du Nouveau Testament, dont elle fait usage dans ses exhortations, soit qu'elle y prenne un soin plus spécial des plus jeunes et des plus vieux qui donnent beaucoup plus de travail pour être enseignés d'une manière suffisante et mis à même de faire leur salut, elle rapporte tout à Dieu.

Déterminez-vous donc, ô âme désireuse de la Perfection, à lutter vertueusement, puisque dans ce monde il vous faut vivre en guerre. Oh ! qu'il importe de s'y comporter généreusement, car le prix de la victoire est Dieu même possédé éternellement, et la perte de Dieu pour une éternité est le salaire de l'âme qui s'y sera portée lâchement. Que l'espérance de ce bien et la crainte de ce désastre vous touchent et vous encouragent à persévérer avec force et patience, deux vertus qui parmi toutes les autres sont si agréables à Dieu ! Mais surtout que l'amour de Dieu vous porte à quelque entreprise généreuse pour aider votre

prochain en vue de Dieu, selon votre talent! Oh! quel bien ce sera, si vous pouvez le mettre dans la voie de son salut! Donnez-vous à Dieu dans ce but, car après la sollicitude que vous devez avoir pour votre propre âme, vous ne pouvez lui rendre un service qui lui soit plus agréable.

II

Considérez les actes de l'âme parfaite et les faveurs qu'elle reçoit de Dieu, expliqués dans le chapitre huitième du Cantique.

1. L'âme parfaite au milieu des travaux de cette vie, pousse des élans vers Dieu et désire passionnément être déliée de ce corps mortel pour jouir de la béatitude et de la vue de Dieu. « *Qui vous* « *donnera à moi, ô mon frère, suçant les ma-* « *melles de ma mère? qui me procurera que je* « *vous trouve dehors tout seul?* » hors de ce monde misérable, hors de ce corps lourd et corruptible? O Jésus très heureux, qui triomphez au milieu du paradis, rassasié d'immortelles délices, qui fera que je sois uni à vous, « *et que personne* « *ne me méprise plus*, » comme on me méprise en ce monde, où je suis le rebut de tous? « *Je* « *vous prendrai et je vous mènerai dans la mai-* « *son de ma mère*, » qui est la céleste Jérusalem. Je pénètrerai avec vous dans ses endroits les plus secrets et je verrai toutes ses merveilles. « *Là vous* « *m'enseignerez*, » car la science de la terre n'est que ténèbres et ignorance, au prix des admirables lumières et des connaissances relevées de votre paradis. Là je vous aimerai d'une affection plus ardente. Oh! que d'amour je vous porterai! Oh!

que de louanges merveilleuses je vous donnerai dans ce lieu de triomphe ! Là « *je vous donnerai* « *un breuvage d'un vin mêlé de parfums*, *et un* « *suc nouveau de mes pommes de grenade*, » ce que j'aurai de plus fervent je vous le donnerai en ce lieu. Là vous me protègerez entièrement ; « *sa* « *main gauche est sous ma tête*, *et il m'embrasse* « *de sa main droite.* »

3. L'âme parfaite est défendue par Dieu dans les ardeurs de sa dévotion, il ne veut pas qu'on les interrompe ni qu'on les empêche. « *Je vous con-* « *jure*, *filles de Jérusalem*, *de ne point faire de* « *bruit et de ne point réveiller celle que j'aime* « *jusqu'à ce qu'elle le veuille elle-même.* » Car l'interruption de l'amour dans une âme ne peut se faire sans une injure notable.

4. Dans ses ardeurs extatiques l'âme parfaite se retire davantage dans la solitude et dans la retraite, loin de la fréquentation du monde bruyant et alors elle s'élève par ses mérites aux plus sublimes degrés de gloire, elle est pleine de jubilation et d'allégresse intérieure, et elle se confie tout entière à la grâce de Dieu. C'est pourquoi il est dit ensuite :

Qu'est celle qui va montant
Du désert, et qui est tant
En délices abondante,
Sur son aimé s'appuyante ?

« *Qui est celle-ci qui monte du désert* » de ce monde, « *remplie de délices et appuyée sur son* « *bien-aimé ?* », qui la soutient par ses grâces, sans lesquelles elle ne pourrait avancer ?

5. Jésus-Christ représente à l'âme parfaite le commencement de son bonheur, qui est sa croix et sa sainte Passion, afin qu'elle n'en perde jamais le souvenir. « *Je vous ai relevée sous le pom-* « *mier*, » c'est-à-dire sous la croix. « *C'est là que* « *votre mère s'est corrompue*, » la première femme Eve, la mère commune des hommes, succomba à la tentation au paradis terrestre, sous un pommier, et son innocence y fut perdue. « *C'est* « *là que celle qui vous a donné la vie a perdu sa* « *pureté*, » la synagogue qui est la mère de l'Eglise, se corrompit par un péché abominable d'injustice sous l'arbre de la croix.

6. En souvenir de ce bienfait, Jésus-Christ demande à l'âme parfaite de se rendre son esclave pour toujours, et de porter sur elle ses marques, à la façon des serfs qui portent la marque du seigneur et du maître à qui ils appartiennent. « *Mettez-moi comme un sceau sur votre cœur*, « *comme un sceau sur votre bras*, » que votre intérieur et votre extérieur portent mon image par l'imitation de mes œuvres.

7. Jésus-Christ lui représente ensuite la grandeur de l'amour qu'il a pour elle, afin que l'âme ne croie pas qu'elle aime plus qu'elle n'est aimée. « *Car l'amour est fort comme la mort et le zèle* « *de l'amour est inflexible comme l'enfer. Ses* « *lampes sont des lampes de feu et de flammes.* « *Les grandes eaux n'ont pu éteindre la charité* « *et les fleuves eux-mêmes ne l'étoufferont pas.* » Tel est l'amour de Jésus-Christ envers les âmes ; il a été fort comme la mort, en séparant son âme de son corps. On peut même dire qu'il a été plus

fort que la mort, car la mort n'a attaqué Jésus-Christ que dans son état de bassesse, dans son humanité passible sur la terre, et cette mort ne l'a retenu que trois jours au bout desquels il s'en est dégagé, tandis que l'amour a osé attaquer le Fils de Dieu dans le sein de son Père et sur le trône de sa grandeur. Là il l'a tenu et lié jusqu'à l'abaisser ensuite à se faire homme et à souffrir plus que l'imagination ne peut le concevoir, et cet amour vainqueur triomphera du Fils de Dieu pendant toute l'éternité, car jamais il ne sera délivré de l'amour qu'il porte aux âmes. Le zèle de l'amour est dur comme l'enfer, car l'amour a exercé sur Jésus-Christ des duretés incroyables ; si bien que comme l'enfer fait subir aux âmes malheureuses des tourments innombrables, ainsi son amour ardent pour les âmes lui a fait souffrir les plus affreuses cruautés du monde. Aussi « *ses* « *lampes* », c'est-à-dire ses actes, sont des actes « *de* « *feu et de flammes* » ; ils brillent et éclatent aux yeux des hommes, ils ne peuvent être secrets ni cachés, toutes les eaux des tribulations et les fleuves entiers des afflictions qu'il lui a plu de souffrir pour racheter les âmes, n'ont point refroidi son ardeur.

8. L'âme parfaite reconnaît qu'elle n'est pas capable de rendre la pareille. « *Quand un homme* « *aurait donné toutes les richesses de sa maison* « *pour l'amour, il les mépriserait, comme s'il* « *n'avait rien donné.* » Si l'homme sacrifiait toute la substance et la richesse de ses biens pour reconnaître l'amour de Jésus-Christ, s'il exposait même son corps en retour de la dilection que

Jésus-Christ lui a portée, il croirait n'avoir rien fait qui fût digne de récompenser l'excès de cet amour divin.

Humiliez-vous donc profondément, ô sainte épouse. Quand même votre cœur serait une fournaise d'amour, quand vous auriez épuisé des richesses infinies en aumônes faites aux pauvres, quand même vous auriez subi un martyre très cruel, ce ne serait pas même une goutte d'eau en comparaison d'un océan tout entier, ni une étincelle en comparaison d'une fournaise de Babylone. A combien plus forte raison devez-vous considérer comme un néant le peu de bien que vous faites, au prix de l'amour immense de Jésus-Christ. O amour de Jésus, que nul ne peut dépasser, ne peut même égaler, ne peut payer, ne peut exprimer !

III

Considérez encore d'autres actes et d'autres faveurs que reçoit l'âme parfaite et dont il est fait mention à la fin du huitième chapitre du Cantique.

1. Jésus-Christ sollicité par sa charité ardente pour les âmes, les recommande de nouveau. Il révèle à une âme parfaite qu'il y a telle malheureuse créature délaissée et abandonnée dans sa pauvreté et dans ses besoins corporels ou spirituels, telle pauvre paroisse sans instruction et sans pasteur, tels gens du peuple qui ne sont pas secourus, et il lui demande si quelqu'un veut s'offrir pour lui faire la charité. « *Votre sœur est* « *petite et n'a pas de mamelles*, » c'est-à-dire personne qui l'allaite et la secoure. « *Que ferons-*

« *nous donc à notre sœur le jour où il faudra lui* « *parler?* » lui apprendre qu'elle doit rendre compte de sa vie au jour du jugement?

2. Jésus-Christ promet d'assister et de récompenser celui qui entreprendra de soulager une pauvre âme abandonnée. « *Si elle est comme un* « *mur, bâtissons dessus des tours d'argent; si* « *elle est comme une porte, fermons-la avec des* « *ais de bois de cèdre.* » Si quelqu'un veut être un mur, pour défendre cette pauvre créature et s'exposer à ses adversaires, si quelqu'un veut lui servir de porte, par laquelle elle puisse entrer dans son salut, qu'il ne craigne pas de manquer d'assistance de ma part ni de récompense. Je l'ornerai de la beauté de mes grâces; je lui donnerai des forces immortelles; je l'embellirai de tours argentées et je l'environnerai de cèdres; je lui accorderai de grands biens. C'est ainsi que Saül offrait de grands avantages à quiconque terrasserait le géant Goliath, qui épouvantait son armée, quand David se présenta pour le combattre. C'est ainsi que jadis Dieu considérant l'état misérable du peuple juif, cherchait quelqu'un qui voulût se charger de l'enseigner. « *Qui enverrai-je*, disait-il, *et qui ira en notre nom?* » Isaïe, prophète plein de générosité, se présenta alors et dit : « *Me voici, envoyez-moi.* » En cela ce prophète fit ce qui convient aux hommes parfaits, et ce que fait ici l'âme parfaite, en s'offrant à Dieu avec une grande charité et une grande confiance pour servir une pauvre créature.

3. « *Je suis un mur*, dit-elle, *et mes mamelles* « *sont comme une tour,* » pour combattre, « *depuis*

« *que j'ai passé en sa présence comme ayant* « *trouvé la paix.* » Elle offre de grand cœur ce qui est en elle, pour venir en aide à une pauvre créature qui a besoin de secours. C'est comme si elle disait : depuis qu'il m'a pardonné mes fautes, je me suis proposé de m'exposer pour lui et de ne rien épargner.

4. L'âme parfaite rapporte à Jésus-Christ la principale gloire et tout le fruit qu'elle obtient en travaillant au salut des âmes. « *Le pacifique a eu* « *une vigne dans celle qui a des peuples* », c'est-à-dire au milieu des peuples il y a des Eglises ; « *il l'a donnée à des gens pour la garder* », à des pasteurs ; « *chaque homme emporte mille écus* « *pour le fruit qu'il en retire* », c'est-à-dire qu'il fait de grands profits spirituels et acquiert de grands mérites.

5. Jésus-Christ n'abandonne pas tellement les Eglises à la vigilance du pasteur, qu'il n'ait l'œil de sa providence ouvert sur elles. C'est pourquoi il dit : « *Ma vigne est devant moi*, » elle est en ma présence, je pense à elle et j'en ai soin.

6. Pour ce motif l'épouse ou l'âme parfaite lui rapporte le plus grand honneur du bien qui s'y fait : « *O pacifique ! vous retirez mille pièces* « *d'argent de votre vigne et ceux qui en gardent* « *et en recueillent les fruits, en retirent encore* « *deux cents.* » L'âme parfaite attribue toujours le principal à Jésus-Christ.

7. Cette parole est agréable à Dieu et les Anges l'écoutent. « *O vous qui habitez dans les jar-* « *dins*, » ô âme parfaite qui veillez avec soin sur les Eglises et les âmes, « *vos amis sont attentifs*

« *et vous écoutent : faites donc entendre votre* « *voix,* » votre voix par laquelle vous me louez et me glorifiez, votre voix par laquelle vous vous abaissez et vous vous humiliez, votre voix par laquelle vous exhortez et convertissez les âmes, votre voix par laquelle vous rapportez tout à ma gloire. Les Anges du ciel se réjouissent en l'entendant.

8. L'âme parfaite se sent si favorisée par son Dieu, qu'elle se répute indigne de ses faveurs et croit qu'elles seraient mieux employées, si elles étaient données à des âmes plus élevées qu'elle. « *Fuyez, ô mon bien-aimé, et soyez semblable à un* « *chevreuil et à un faon de cerfs sur la monta-* « *gne des aromates.* » Plusieurs exhalent l'odeur de leurs vertus très ardentes, répandez sur eux vos grâces, je ne les mérite pas. C'est assez, mon Seigneur ; vos faveurs m'ont vaincu, retenez les flots de vos grâces qui s'épanchent sur moi, communiquez-vous à des âmes plus sublimes et plus fidèles.

Mon aimé, prends la fuite,
Sois semblable au daim vite,
Au faon des cerfs courants
Sur les monts odorants.

O Jésus-Christ tout consumé d'amour pour les âmes ! O Dieu des Anges ne respirant que l'amour des hommes, qui ne nous recommandez rien tant que le salut des hommes misérables, enflammez de nouveau mon cœur glacé du feu de votre ineffable charité, afin que je m'offre et me consacre à vous comme un holocauste d'amour pour assister

par des œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle les créatures les plus abandonnées; je les assisterai de telle sorte que tout le fruit et toute la gloire vous en soit attribuée ; à vous qui êtes le principe et la fin de tout bien, à qui soit adoration et amour, autant que vous le méritez, dans les siècles des siècles. Après cela rendez grâces à Dieu pour l'immense bonté qu'il a eue de s'abaisser dans ce Cantique jusqu'à se comparer à un époux terrestre, pour aider votre âme par cette comparaison à reconnaître la grandeur de son affection envers elle, puisqu'il la traite comme son épouse, désirant qu'elle l'aime uniquement et quelle rejette tout autre amour. O Roi d'amour ! quelle tendresse n'aurez-vous pas pour une âme parvenue à la béatitude, si dans cette vie où elle vous offense encore, vous la traitez avec une telle bonté. O âme parfaite ! chantez un *Te Deum* dans cette pensée.

XIe MÉDITATION

CONCLUSION DE CE TRAITÉ DE LA CONDUITE DES PERSONNES PARFAITES ENVERS DIEU ENVERS ELLES-MÊMES ET ENVERS LE PROCHAIN

SOMMAIRE

Conduite des personnes parfaites — 1) *envers Dieu* — 2) *envers elles-mêmes* — 3) *envers le prochain.*

I

Considérez la conduite des personnes parfaites à l'égard de Dieu. Premièrement, elles le reconnaissent pour leur fin dernière et leur souverain bien, pour lequel elles sont créées et auquel elles doivent se référer entièrement pour ne vivre que pour sa gloire et son honneur ; de plus elles prennent souvent une forte résolution de tendre à lui par toutes sortes de moyens, estimant que le plus grand bien doit s'acquérir par de très grands travaux. Après ce premier sentiment, qui est la base de la vie spirituelle, elles observent avant tout ses commandements et ceux de l'Eglise, car ce sont choses de nécessité et d'obligation, sans lesquelles il est impossible de

plaire à Dieu, et sans lesquelles toutes les saintes pratiques du monde et l'observance des conseils divins seraient absolument inutiles. Il n'y a en effet rien au monde de plus abusif que d'observer très exactement certaines pratiques qui sont libres et de manquer à ce qui est d'obligation, comme ferait celui qui détesterait son prochain, ou le calomnierait, ou contreviendrait à quelque autre commandement de Dieu. De plus les personnes parfaites n'accomplissent pas les commandements de Dieu d'une façon telle quelle et par manière d'acquit, pour éviter le péché, comme font les imparfaits, mais elles les accomplissent d'une manière excellente et vraiment spirituelle, avec une grande application d'esprit, en les offrant à Dieu, en les dirigeant vers sa gloire, et en les faisant d'une façon très sainte et très pieuse, sans y commettre aucune faute, comme font les imparfaits, qui gâtent la plupart de leurs bonnes œuvres et font peu de bien parfait.

Après l'exécution des commandements, les personnes parfaites honorent les conseils et les œuvres de surérogation ; elles estiment beaucoup ceux et celles qui les accomplissent et elles-mêmes se portent volontairement à en faire plusieurs, selon le temps, le lieu et l'occasion, sachant qu'on ne saurait trop faire pour honorer Dieu, et c'est un point de leur fidélité à son égard, de ne pas perdre d'occasion de bien faire.

Pour ce qui est des sacrements, leur respect est très grand, dans le but d'en retirer les fruits et les biens qu'on peut attendre de si grands et de si précieux trésors. Aussi ne remarque-t-on pas

qu'elles les reçoivent inutilement pendant plusieurs années, comme le font les imparfaits, qui après dix ans de confessions et de communions fréquentes, demeurent dans toutes leurs mêmes habitudes, sans avoir vaincu en rien leur orgueil, leur avarice, leur impatience, leurs façons d'agir toutes mondaines, leur routine de se confesser toujours de leurs mêmes défauts ; ce qui est une chose vraiment étrange surtout chez des religieuses qui doivent aspirer à la Perfection. Qui ne s'étonnera que dans dix ans elles n'aient pas avancé d'un pas et que la sainte Eucharistie qui devrait les avoir changées en des Séraphins, les trouve toujours les mêmes ? Ce défaut provient de ce qu'elles ne traitent pas avec assez de révérence la Pénitence et la Communion ; c'est pourquoi de même que les miracles trop fréquents ne causent plus d'admiration, ainsi l'usage quotidien des sacrements ne leur cause plus d'émotion, parce qu'elles mettent plus de soin à s'en approcher souvent que saintement et avec les dispositions requises. Il vaudrait mieux ne se confesser qu'une fois par semaine avec un véritable esprit de pénitence, et une sincère détestation de ses fautes, que de se confesser trois ou quatre fois par routine, d'autant plus qu'il est malaisé de concevoir si souvent une vraie détestation des fautes légères, dont le discernement et le repentir sont plus difficiles que ceux des fautes les plus graves. C'est pourquoi je ne sais comment certains ont la pensée de conseiller à des personnes spirituelles de se confesser plusieurs fois par jour, si ce n'est qu'il n'y a si mauvaise cause qui ne trouve son

avocat. Donc les personnes parfaites mettent ordinairement quelques jours entre leurs confessions. Enfin elles pratiquent souvent à l'égard de Dieu les actes intérieurs et extérieurs des vertus qui le regardent plus directement, savoir les actes de foi, d'espérance et de charité et de la vertu de religion ; elles marchent, autant qu'il leur est possible, en sa sainte présence et se ménagent chaque jour un certain temps pour faire l'oraison mentale et à son défaut quelque lecture spirituelle, pour s'y nourrir et s'y fortifier.

J'admirerai et je louerai la conduite des âmes parfaites ; je regretterai de m'en voir si éloigné. Oh ! mon Dieu, que je voudrais ne vous avoir jamais offensé, mais plutôt avoir suivi la voie des plus justes ! Oh ! que je voudrais avoir vécu devant vous avec autant de sainteté et de pureté que tous les Saints qui ont existé depuis le commencement du monde, qui se sont rendus fidèles à vos grâces et soumis à vos décrets ! ô Seigneur ! pour suppléer à ce qui me manque, je m'unis de cœur et d'affection à tous les services, à tous les actes d'amour, à toutes les louanges et glorifications qui vous ont été donnés, qui vous sont donnés encore tous les jours et vous seront donnés jusqu'à la fin des siècles, par toutes les âmes parfaites.

II

Considérez comment les personnes parfaites se comportent à l'égard d'elles-mêmes. Elles se regardent toujours comme remplies de beaucoup de défauts et comme des champs où il y a beau-

coup à défricher et à travailler. C'est pourquoi elles continuent à se mortifier incessamment par les vertus de force et de tempérance et par les vertus qui sont annexées à celles-là ; de plus elles font tout cela non pas pour la seule honnêteté et bienséance qu'il y a dans la vertu, ou pour échapper à la honte du vice, mais en vue de Dieu, pour le glorifier et lui plaire. En effet on ne peut mieux conserver la Perfection qu'en se servant des moyens par lesquels on l'a acquise. Or personne ne l'acquiert que par l'abnégation et par la mortification parfaite de ses sens intérieurs et extérieurs et même par la mortification de la mémoire, de la volonté, de l'intelligence. Un Théologien mystique (1) qui nous a représenté la montagne de la Perfection, nous montre un droit chemin pour y arriver ; il est étroit à l'entrée et on y lit ce mot répété cinq fois : rien, rien, rien, rien, rien. Cet auteur met ensuite l'avis suivant sous les yeux de ceux qui entrent dans ce sentier : Vous serez d'autant plus que vous voudrez être moins. C'est pour nous enseigner que pour gravir la montagne de la Perfection, il faut se réduire à néant en se renonçant soi-même et en renonçant aux sens intérieurs et extérieurs, à la mémoire, à l'entendement et à la volonté. En effet celui qui ne sèvre pas son imagination de tant de représentations inutiles qu'elle se forge et dont la fin n'est que tristesse et appesantissement de l'esprit ; celui qui ne réfrène pas les mouvements d'orgueil, d'audace, d'envie, de luxure, et les autres sail-

1. P. Jean de la Croix en *La Montée du mont Carmel.*

lies de l'appétit concupiscible et de l'appétit irascible, dans lesquels se logent les passions ; celui qui permet à sa mémoire de se ressouvenir de ce qu'il faut oublier, à son entendement d'apprendre des confidences ou des nouvelles inutiles et à sa volonté d'aimer des choses peu convenables à une âme créée pour une fin si haute, au lieu de l'assujettir en tout à la volonté de Dieu ; celui, dis-je, qui se laisse aller à toutes ces choses, sans employer pour les combattre les armes de la mortification intérieure et extérieure, ne parviendra jamais à la Perfection. C'est pourquoi autant cette mortification est nécessaire pour acquérir la Perfection, autant elle l'est pour la maintenir, d'autant plus que l'état de cette vie qui consiste à marcher à travers les périls et les hasards et parmi les adversaires, ne doit jamais manquer ni de périls ni d'adversaires. Par suite la conduite des parfaits doit avoir pour but de continuer par une juste sévérité contre eux-mêmes, ces mortifications.

Au reste ils agissent ainsi avec des intentions saintes et pour plaire à Dieu ; en quoi ils diffèrent des imparfaits qui pratiquent quelquefois ces mortifications et qui triomphent quelquefois des tentations provenant des ennemis de leur salut, mais pour quelque motif peu noble et peu élevé. Il faut considérer en effet que des hommes spirituels plus sévères estiment que souvent on triomphe de la tentation de quelque péché par un autre péché, quoique moindre, comme si on guérissait une plaie par une autre ; ils disent que cela arrive toutes les fois qu'on résiste à quelque convoitise déréglée, non pour le pur amour de

Dieu, mais par quelque autre convoitise moins répréhensible et moins honteuse. Quelquefois, dit saint Augustin (1), on surmonte certains vices manifestes par d'autres vices plus cachés que l'on prend pour des vertus et dans lesquels règne l'orgueil. Or il faut estimer que les vices sont véritablement vaincus, quand on en triomphe par amour pour Dieu. Nous pouvons donner comme exemple de cette doctrine spirituelle le cas de celui qui s'abstiendrait de l'œuvre de la chair par un sentiment d'honneur. D'après l'opinion des hommes spirituels les plus sévères, celui-là est tombé, pour se guérir de la luxure, dans l'orgueil et dans l'amour de l'honneur, et a vaincu un vice par un autre. Or, bien que les plus raisonnables et les plus modérés ne comptent pas cette espèce de victoire pour un péché, ils la tiennent cependant pour une imperfection que doivent éviter les âmes qui veulent vivre plus noblement; celles-là s'efforcent de vaincre leurs tentations par le motif de l'amour de Dieu, conformément à ces paroles de saint Pierre Chrysologue (2) : c'est une lutte délicate et un combat difficile que de vaincre les vices par l'amour seul. Et comme ces âmes sont exactes jusqu'à ce point en repoussant le mal, elles le sont semblablement en faisant le bien et en pratiquant les bonnes œuvres, qu'elles s'efforcent constamment de purifier de tous les manquements qu'y laissent glisser les imparfaits.

Je me confondrai moi-même après cette consi-

1. *De Civit. Dei*, l. 21, ch. 10.

2. Serm., 94.

dération, car je ne tiens pas cette conduite envers moi-même ; mais plutôt comme si mes affaires étaient dans le meilleur état du monde, je vis sans sollicitude et sans vigilance sur les mouvements de mon intérieur. Si les plus avancés dans la Perfection travaillent incessamment pour se retenir, se corriger et se redresser eux-mêmes, combien est-il plus raisonnable que notre esprit s'applique à agir ainsi ? O Jésus, souverain maître de la Perfection, donnez-moi la force de réprimer toujours mes passions et de purifier par votre amour tous mes exercices, soit ceux par lesquels je résiste au péché, soit ceux par lesquels je pratique les œuvres de vertu ! O Jésus, je recommande à votre âme sacrée toutes mes actions ; daignez les achever et les parfaire. Je vous les offre, ô Jésus, à vous et à votre Père éternel, en union avec vos œuvres admirables et avec cet amour qui vous a porté à mourir pour nos âmes ! Oh ! daignez suppléer par votre abondante miséricorde à toutes mes imperfections, en offrant à votre Père éternel les mérites de votre humanité pour satisfaire à mes péchés et mes négligences.

III

Considérez encore la conduite des parfaits à l'égard du prochain. Car comme l'homme a trois relations, la première envers Dieu, la seconde envers lui-même et la troisième envers le prochain, il ne suffit pas qu'il se soit perfectionné envers Dieu par les vertus théologales, et envers lui-même par les vertus de force et de tempérance, il faut qu'il se perfectionne encore envers le pro-

chain par les vertus de charité, de miséricorde, de justice et les autres. Dans ce but les parfaits considérant le prochain en général, regardent tous les hommes comme étant venus de Dieu par la création et comme étant capables de retourner à Dieu par la glorification, s'ils se rendent fidèles à ses grâces. Ils les regardent aussi comme leur ayant été instamment recommandés par Jésus-Christ et dans cette vue ils les traitent avec bonté à cause de Jésus-Christ, qui a commandé de les aimer, ils désirent leur faire du bien, autant qu'ils le peuvent et ne leur donner aucun sujet de tristesse, à moins que ce soit pour leur plus grand bien. S'ils les considèrent plus en détail, ils voient en eux des supérieurs, ou des égaux, ou des inférieurs. A l'égard des supérieurs ou de ceux qui l'emportent sur eux, ils pratiquent les actes des vertus d'observance ou d'obéissance et les traitent avec respect et révérence. S'agit-il de leurs égaux, de ceux qui ont un état ou une condition semblable à la leur, ils les traitent avec douceur et affabilité, comme s'ils étaient leurs frères. S'agit-il des inférieurs, ils les regardent avec bonté, sans mépris ni dédain. De plus, s'ils considèrent les hommes sous le rapport de la richesse ou de la pauvreté; à l'égard des riches, ils ne se laissent surprendre par aucun mouvement d'envie ou de cupidité à la vue de leurs richesses; quant aux pauvres et aux indigents, ils les secourent et les assistent avec des entrailles de compassion. Car celui qui a de la dureté de cœur pour le pauvre qui souffre, et qui ne l'assiste qu'avec beaucoup de peine, pour assidu qu'il soit à l'église et pour zélé

qu'il soit dans la fréquentation des sacrements, n'est pas spirituel et parfait et n'aime pas autant le Christ que ses propres biens. Quoiqu'ils usent de gratitude et de reconnaissance envers ceux qui leur ont fait du bien, toutefois ils ne laissent pas d'aimer ceux dont ils n'ont reçu aucun bienfait, parce que la vraie charité n'est pas la récompense des bienfaits reçus. « *La charité de Dieu a été* « *répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit* « *qui nous a été donné.* » (Rom. 5.) Et toi tu n'aimes Dieu et ton prochain que pour les biens temporels que tu en reçois; la bonté est donc répandue en toi par les biens temporels et non par le Saint-Esprit. Ce qui est ainsi répandu, ce n'est pas de la charité, mais de la cupidité (1). Si les parfaits sont injuriés par le prochain, ils le traitent avec affabilité; et si par malheur il leur est arrivé de l'outrager, ils deviennent humbles et couverts de confusion en face de lui et ils anéantissent au plus tôt aux pieds de Jésus-Christ tous leurs sentiments d'aversion et de répugnance, de peur de haïr une personne qui est chérie de Jésus-Christ et pour laquelle Jésus-Christ est mort. En somme ils désirent que Dieu soit aimé, chéri et honoré par toutes les âmes qui en sont capables; ils veulent Dieu pour eux-mêmes et pour tous les hommes, à qui ils voudraient en donner la possession et la jouissance par une sainte prodigalité ou plutôt par une charité bien ordonnée. La charité bien ordonnée en effet n'aime pas Dieu comme un bien privé et particulier, car ce serait là le traiter

1. Guigo Carthus. *Medit.* cap. 17.

indignement, mais comme le bien universel et plus que suffisant pour toutes les créatures. Les pécheurs et les imparfaits n'ont rien de cette conduite, témoin ce riche avare qui ne faisait aucun bien à personne avec les richesses qu'il amassait sans fin (1). Regardant un jour par la fenêtre de son château, il vit trois pauvres qui prenaient leur repas sur l'herbe et qui s'invitaient l'un l'autre à manger de leur pain. Il fit alors cette réflexion que ces pauvres se donnaient libéralement du peu qu'ils avaient, tandis que lui au contraire ne donnait rien à personne des grands biens qu'il ne possédait que pour lui seul. C'est pourquoi il maudit ses richesses et désirant être pauvre comme ceux qu'il voyait devant lui, il les supplia de vouloir bien l'admettre dans leur société, afin qu'il y trouvât le repos que les biens du monde ne lui permettaient pas d'avoir. Mais ces pauvres le refusèrent et lui racontèrent l'histoire suivante : Deux anges se mirent à aimer Dieu ardemment, et plus l'un d'eux aimait Dieu, plus l'autre s'en réjouissait et lui en savait bon gré. Lucifer survint, qui voyant ces deux anges se rassasier de Dieu avec un grand repos et une grande affection réciproque, leur demanda d'être admis dans leur société, à cette condition toutefois qu'il aurait Dieu pour lui seul, sans leur en faire aucune part. Mais ils reconnurent à cette proposition qu'il était le démon, puisqu'il ne voulait pas qu'un autre que lui pût jouir de Dieu, et qu'il s'appropriait à lui seul le bien universel. En entendant ce discours,

1. Raymondus Lullus in *Arbore exemplificabili.*

ce mauvais riche vit que les pauvres avaient refusé de l'admettre dans leur société, de peur qu'il ne retînt tout pour lui. Je sais bien que cette histoire n'est qu'une fable, mais qui nous empêche d'y apprendre que les pécheurs et les imparfaits ne veulent vivre que pour eux-mêmes, tandis que le propre des parfaits est de vouloir que les biens de Dieu soient pour tout le monde, et que Dieu soit possédé par tous les cœurs des hommes aussi bien que par tous les cœurs des anges ?

Oh ! la rare et désirable conduite ! Oh ! quelle paix et quelle grande tranquillité règneraient dans le monde, si les hommes se traitaient ainsi l'un l'autre ! Oh ! vraiment que le nombre des parfaits est petit, puisqu'on en voit si peu sur la terre, si peu dans l'Eglise et même dans les maisons les plus saintes, se comporter de cette manière ! O Jésus, je suis résolu à me conduire ainsi à l'égard de mon prochain, je veux l'aimer et le traiter avec suavité pour l'amour de vous, qui le chérissez tendrement. O Jésus ! détruisez dans mon cœur tout ce qui est contraire à la sainte, patiente, bénigne et non envieuse, ni insolente, ni chagrine charité. O Jésus ! accordez-moi de m'unir à vos dispositions intérieures, à vos sentiments et à votre affection ardente pour mon prochain, afin que je l'aime en union avec votre charité, pour le rendre participant de Dieu et de son royaume, pour vous former et vous faire vivre dans son cœur, vous qui êtes le principe de la vie spirituelle, à qui soit gloire et amour pendant toute l'éternité.

FIN DU TOME SIXIÈME

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SIXIÈME VOLUME

TRAITÉ TROISIÈME (SUITE)

DES QUATRE VERTUS CARDINALES LA PRUDENCE, LA JUSTICE LA FORCE ET LA TEMPÉRANCE (SUITE)

Pages

IXe MÉDITATION. — A qui doit s'adresser l'oraison. Pour qui et par qui doit-elle être faite..... 1

L'oraison doit s'adresser à Dieu et aux Saints, mais d'une manière différente. — Pour qui doit-on prier. — Qui peut prier.

Xe MÉDITATION. — De l'oraison mentale ou de la méditation et de ses parties les plus essentielles. 21

De quels livres doit-on tirer les sujets de l'oraison mentale. — Affections de l'oraison mentale selon les trois voies, purgative, illuminative et unitive. — Les colloques sont la partie la plus parfaite de l'oraison mentale.

XIe MÉDITATION. — Des trois moyens qui aident à faire l'oraison mentale..... 37

Premier moyen qui aide à faire l'oraison : le désir de la bien faire — deuxième moyen : la force — troisième moyen : la lecture attentive du point à méditer.

XIIe Méditation. — D'un troisième acte de la Vertu de Religion qui est l'adoration ou le culte de latrie..... 50

L'adoration est un acte de la vertu de Religion par lequel nous voulons être soumis à Dieu. L'acte d'adoration peut être purement intérieur. — Motif de l'adoration.

XIIIe Méditation. — D'un quatrième acte de la vertu de Religion, qui est le vœu et de sa rénovation..... 61

Le vœu est une promesse délibérée faite à Dieu d'un plus grand bien. — L'œuvre faite en accomplissement d'un vœu est plus méritoire. — La rénovation des vœux est fondée sur trois maximes spirituelles.

XIVe Méditation. — De la piété, de l'observance et de l'obéissance, qui sont les vertus voisines de la Justice..... 74

La vertu de piété. — La vertu d'observance consiste à honorer les personnes de qualité. — La vertu d'obéissance.

XVe Méditation. — Des trois autres vertus annexées à la Justice, qui sont la gratitude, la vérité et l'affabilité..... 90

La gratitude est une vertu que nous porte à faire du bien à ceux qui nous en ont fait. — La vérité est une vertu morale par laquelle l'homme se montre tel qu'il est. — L'affabilité est une vertu qui fait que l'homme se comporte avec douceur.

XVIe Méditation. — Des trois autres compagnes de la Justice, qui sont l'amitié, la libéralité et l'équité..... 106

L'amitié est une vertu morale par laquelle deux ou plusieurs personnes s'aiment réciproquement dans le but de se porter à la vertu. — La libéralité consiste à user avec modération des richesses. — L'équité consiste à suivre plutôt l'intention du législateur que la lettre de la loi.

XVIIe Méditation. — De la troisième vertu cardinale qui est la Force, et de ses degrés..... 115

La Force est une vertu morale qui nous rend capables de faire le bien dans les plus grandes difficultés. — Elle a trois degrés. — Le martyre est l'acte le plus parfait de la vertu de Force.

XVIIIe MÉDITATION. — Des trois vertus alliées à la Force, qui sont la magnanimité, la patience et la persévérance 132

La magnanimité porte la volonté à de grandes œuvres. — La patience modère la tristesse qui provient d'un mal présent. — La persévérance consiste à persister dans les bonnes entreprises jusqu'à ce qu'elles aient été menées à bonne fin.

XIXe MÉDITATION. — De la Tempérance en général, qui est la quatrième Vertu cardinale..... 150

La Tempérance est une vertu morale qui retient l'âme dans le devoir tracé par la raison, au milieu des difficultés qui nous viennent des plaisirs des sens, notamment du toucher et du goût. — Règle de la Tempérance. — Moyens d'acquérir la Tempérance.

XXe MÉDITATION. — De la Tempérance spéciale qui concerne le manger et le boire ou de l'abstinence et de la sobriété 163

L'abstinence est une vertu qui nous porte à observer la modération que la raison prescrit dans l'usage des aliments. — Nécessité de l'abstinence pour vivre vertueusement. — L'acte le plus signalé de l'abstinence est le jeûne du Carême.

XXIe MÉDITATION. — De la Tempérance spéciale qui concerne les œuvres de la chair et qui se nomme la chasteté..... 176

La chasteté est une vertu par laquelle on s'abstient facilement des plaisirs de la chair. — Les Saints ont beaucoup souffert pour conserver la chasteté. — Pour la conserver, il faut se défier de trois sortes de personnes.

XXIIe MÉDITATION. — De la vertu de chasteté et de sa perfection (suite)..... 192

Six degrés de la chasteté. — Trois choses sont particulièrement nécessaires à celui qui prétend à la perfection de la chasteté. — Un indice manifeste qu'on acquerra la chasteté, est de l'espérer par la grâce de Dieu.

XXIIIe Méditation. — De la virginité..... 202

La plus excellente chasteté est la virginité. — Excellence de la virginité. — Elle se perd plus facilement qu'elle ne peut se réparer.

XXIVe Méditation. — Des deux premières vertus compagnes de la tempérance qui sont la mansuétude et l'humilité..... 213

La mansuétude modère la passion de la colère. — L'humilité fait désirer les plus basses fonctions comme convenant à notre indignité. — L'humilité et la mansuétude doivent être pratiquées envers Dieu.

XXVe Méditation. — De l'amour de l'étude qui est encore une vertu adjointe à la tempérance. 232

L'amour de l'étude est une vertu morale qui modère la curiosité et le désir de savoir. — Motifs de se livrer à l'étude. — Quelques règles à observer dans l'étude.

XXVIe Méditation. — De trois espèces de modestie qui appartiennent encore à la tempérance 245

La modestie est une vertu qui a pour effet la modération et la bienséance — (1) dans les mouvements du corps — (2) dans le jeu — (3) dans les vêtements.

QUATRIÈME TRAITÉ

DE L'ÉTAT DE PERFECTION

Ire Méditation. — De la perfection spirituelle, en quoi elle consiste..... 259

Il y a trois sortes de perfection. — La perfection de conseil est une certaine disposition qu'a l'âme à produire promptement, fréquemment et sans beaucoup d'empêchements de sa part, plusieurs œuvres prescrites ou de conseil. — A l'observation de quels conseils nous porte la perfection.

IIe Méditation. — Définition plus précise de la perfection..... 270

La perfection consiste à la fois dans les bonnes habitudes et dans les bonnes actions. — Quelles sont les vertus qui donnent à l'âme cette bonne disposition dans laquelle nous faisons résider la perfection. — La charité est la partie la plus importante de la perfection.

IIIe Méditation. — Eloge de la perfection. Par quel moyen elle s'acquiert..... 286

Excellence de la perfection et des âmes parfaites. — Les moyens d'acquérir la perfection sont les exercices spirituels qui consistent à suivre la voie purgative, la voie illuminative et la voie unitive. — Ces exercices doivent être bien réglés, modérés, proportionnés à nos besoins et continués avec ferveur.

IVe Méditation. — De l'état de perfection..... 300

L'état de perfection est une certaine condition de vie chrétienne, stable et permanente. — Il y a plusieurs états de perfection dans l'Eglise. — Tous ceux qui sont dans l'état de perfection ne sont pas parfaits pour cela.

Ve Méditation. — De l'état religieux et de son excellence..... 315

L'état religieux est un état ou genre de vie, par lequel on se donne tout à Dieu en s'engageant à tendre à la perfection par les trois vœux et par plusieurs œuvres de conseil qui sont les Règles et Statuts. — L'état religieux est très avantageux à celui qui y étant appelé, s'y acquitte de son devoir. — Plusieurs choses adoucissent les croix de l'état religieux.

VIe Méditation. — Des péchés qui se commettent dans l'état religieux..... 331

Il se commet dans l'état religieux un grand nombre de péchés. — Péchés qui se commettent spécialement contre les vœux et contre les statuts de l'Ordre. — Un péché de même espèce est-il plus grave chez un religieux que chez un séculier ?

VIIe Méditation. — De la variété des ordres religieux et de leur bonté propre..... 353

Il y a un grand nombre d'Ordres religieux. — Tous les Ordres religieux qui se disputent le premier rang l'emportent sur les autres sous un certain rapport, mais non pas sous tous les rapports. — Chaque religieux doit estimer que pour lui-même son ordre est le meilleur.

VIIIe Méditation. — Les actes des parfaits et les faveurs que Dieu leur fait d'après le Cantique des Cantiques de Salomon..... 378

Premiers actes et premières faveurs, d'après le premier chapitre du Cantique des Cantiques. — Actes et faveurs d'après le second chapitre. — Actes et faveurs d'après le troisième chapitre.

IXe Méditation. — Des actes de l'âme parfaite et des faveurs qu'elle reçoit de Dieu d'après les Cantiques..... 402

Actes et faveurs de l'âme parfaite d'après le chapitre quatrième du Cantique. — Actes et faveurs d'après le chapitre cinquième du Cantique. — Actes et faveurs d'après le sixième chapitre du Cantique.

Xe Méditation. — Des actes de l'âme parfaite et des faveurs qu'elle reçoit de Dieu, tels que les

décrivent les deux derniers chapitres des Cantiques 422

Actes et faveurs de l'âme parfaite — 1) d'après le septième chapitre du Cantique des Cantiques — 2) d'après le commencement du huitième — 3) d'après la fin du huitième.

XIe MÉDITATION. — Conclusion de ce traité : de la conduite des personnes parfaites envers Dieu, envers elles-mêmes et envers le prochain 436

Conduite des personnes parfaites — 1) envers Dieu — 2) envers elles-mêmes — 3) envers le prochain.

FIN DE LA TABLE DU SIXIÈME VOLUME

Bergerac. — Imprimerie Générale du Sud-Ouest (J. CASTANET).

A LA MÊME LIBRAIRIE

ROHRBACHER, CHANTREL, DOM CHAMARD, ET LÉON GAUTIER

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PAR

ROHRBACHER

CONTINUÉE JUSQU'A NOS JOURS PAR J. CHANTREL ET DOM CHAMARD
AVEC UNE TABLE GÉNÉRALE MÉTHODIQUE ET TRÈS COMPLÈTE

PAR LÉON GAUTIER

Professeur à l'Ecole des Chartes

20 volumes gr. in-8° jésus, imprimés sur beau papier vélin satiné, très beaux caractères.

160 FRANCS

NEUVIÈME ÉDITION

SEULE COMPLÈTE

Cette édition se distingue des nombreuses contrefaçons de Rohrbacher par les améliorations suivantes :

1° La vérification de ses citations et l'indication des sources omises dans les autres éditions ;

2° La Table générale méthodique et très complète de Leon Gautier ;

3° La continuation de Chantrel et Dom Chamard ;

4° Par sa beauté typographique.

Chaque article de cette table est divisé en paragraphes pour rendre les recherches plus faciles.

Tout article consacré à un écrivain est divisé en deux parties: 1° Sa vie; 2° Ses ouvrages, et donne les dates de sa naissance et de sa mort.

Les personnages historiques du même nom ont été partagés en plusieurs séries.

Les articles qui traitent de la théologie ou de la philosophie de l'histoire ont été l'objet d'un soin particulier. En un mot, l'auteur a voulu que sa table fût comme un *Dictionnaire abrégé de l'Histoire ecclésiastique*, et, au dire de juges très compétents, il a admirablement atteint son but.

Bergerac. — Imprimerie Générale (J. CASTANET), place des Deux-Conils.

BAIL, Louis.
La Théologie affective.

BQ
7005
.A29
v.6